

Les réunions publiques

DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

**À SAMOËNS
JEUDI 31 OCTOBRE
ESPACE LE BOIS AUX DAMES
À 19H00**

CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAGNES DU GIFFRE



www.scot-mont-blanc.fr



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Samoëns
Jeudi 31 Octobre 2024
Espace le Bois des Dames



Le mot de bienvenue

Stéphane BOUVET - **Président de la CCMG**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés

3. Au regard de ces constats, quels défis pour demain?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

4. Rappels du planning

5. Le débat

1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un projet
d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de
référence pour les
politiques publiques

Un document
d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire
portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous
forme d'orientations et d'objectifs les défis du
territoire à horizon 2045.

Le SCoT, une approche globale

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- o **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- o Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- o Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- o Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- o Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**

Le SCoT sert à:

Apporter de la cohérence en se posant la question de «**la bonne activité au bon endroit**»

Comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans **une logique de rapprochement équipements/transport/emplois/logements**

Développer les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)

Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire

Assurer **les mixités des fonctions** sur l'ensemble du territoire

Réduire les distances de déplacements

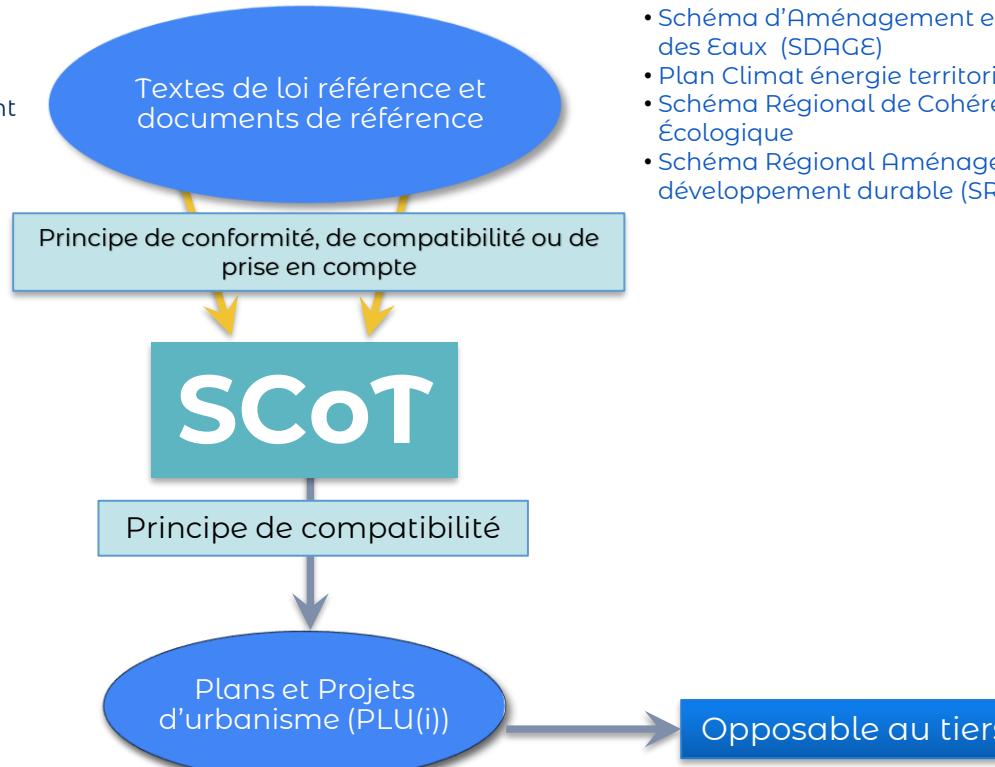
Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Lois
- Loi SRU
 - Loi Grenelle
 - Code de l'environnement
 - Code de l'urbanisme
 - Loi sur l'eau
 - Loi Climat et Résilience

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR



Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



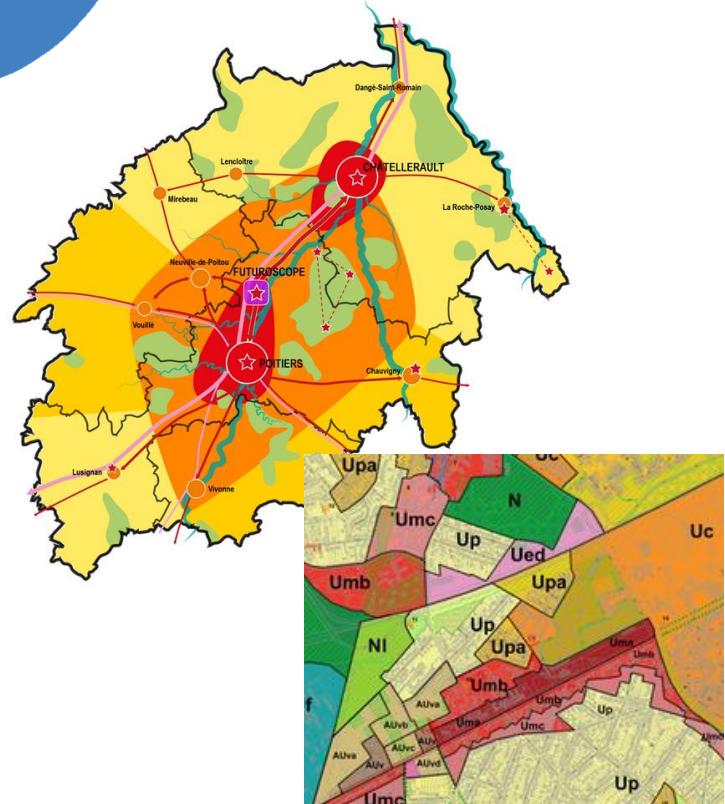
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs:

Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

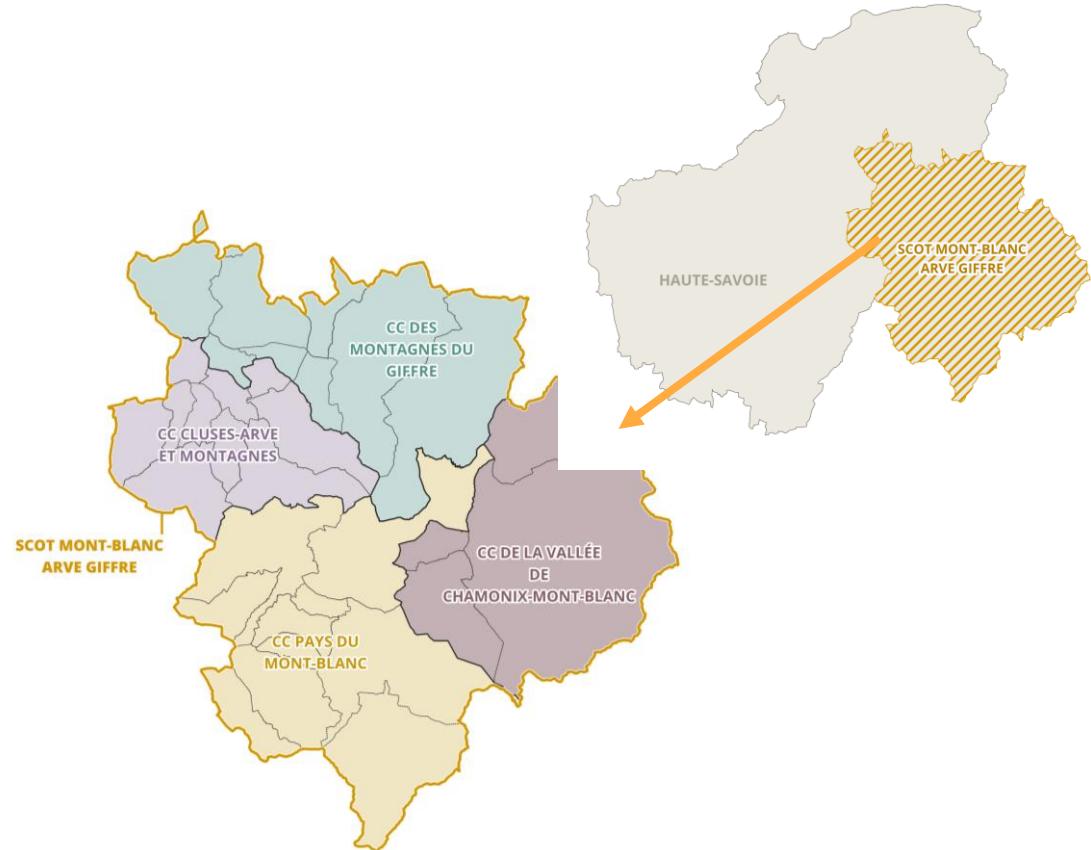
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants



LES ÉCHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

The background of the image is a scenic view of a mountainous landscape. In the foreground, there's a field with colorful wildflowers and a small cluster of traditional houses. The middle ground shows more of the village and a valley. In the background, large, rugged mountains rise against a blue sky with scattered clouds.

54 000

Emplois

120 000

Habitants

La synthèse du diagnostic



Environnement, climat et énergie

14 sites Natura 2 000!

L'identité montagne marquée: étagement complet de la végétation

Des réservoirs de biodiversité parfois sous pression

La ressource en eau reste abondante mais à surveiller en période estivale notamment

Une trame bleue ayant façonné le territoire (Arve, Giffre)

Une trame verte diversifiée

Des réservoirs agricoles en concurrence avec les secteurs résidentiels

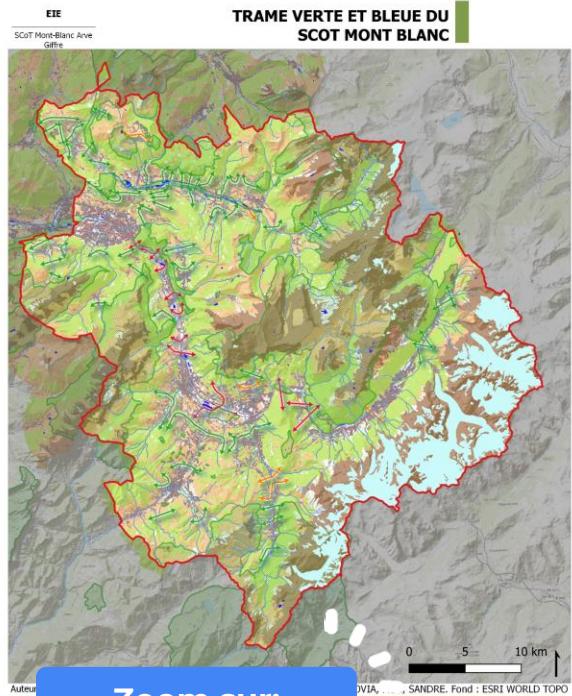
Protéger la biodiversité remarquable et maintenir la trame verte et bleue en conjuguant pression anthropique et préservation des corridors écologiques

Trame bleue

- Trame aquatique
Milieux humides
- Glaciers et moraines
- Lacs, étangs

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité réglementaires
 - Réservoirs forestiers
 - Réservoirs agricoles
 - Réservoirs d'altitude
Axes de déplacement
- à restaurer
→ à améliorer
→ à préserver



Zoom sur:

La trame verte et bleue: c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les corridors permettent le passage de la faune terrestre et aquatique.

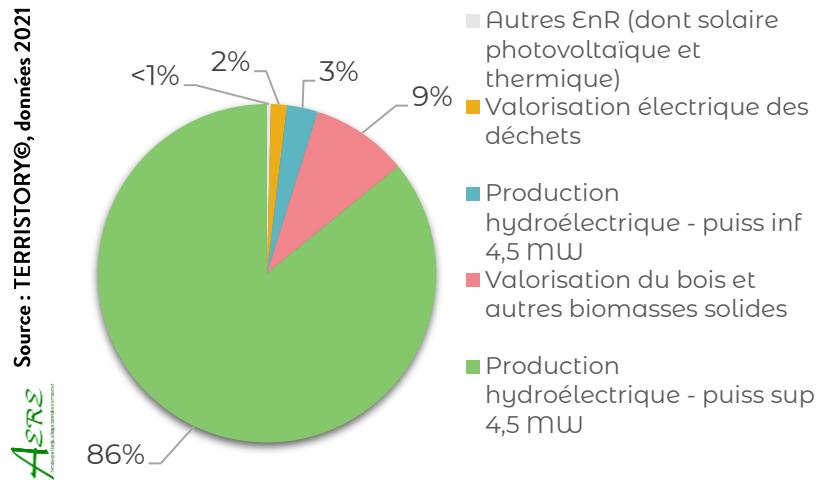
Environnement, climat et énergie

Réunir les préoccupations du territoire en matière de qualité de l'air et de préservation des espaces naturels.

Travailler sur les mesures d'amélioration durable de la qualité de l'air, la sauvegarde des espaces naturels, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental.

Réfléchir aux pratiques permettant de favoriser l'émergence d'un **territoire à énergie positive** et neutre en émissions ainsi qu'au développement des énergies renouvelables (**hydroélectricité, bois...**).

Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement économique pour anticiper ses impacts sur le territoire.

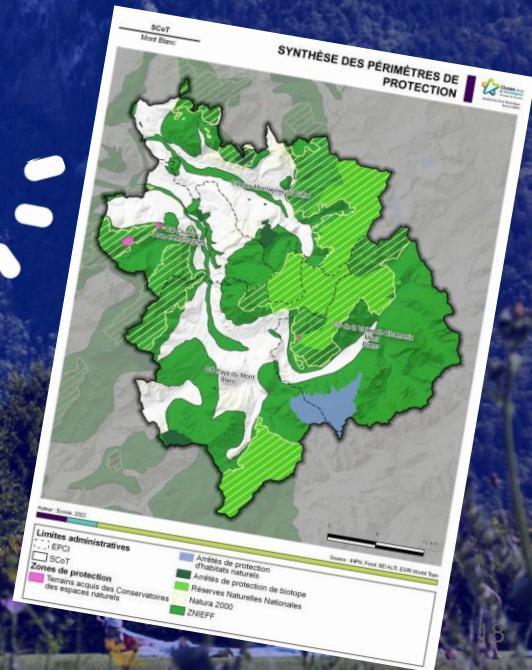


Zoom sur:

La production EnR: l'hydroélectricité principale source de production d'EnR sur le SCoT Mont-Blanc.

30%

Du territoire couvert par une
zone Natura 2000

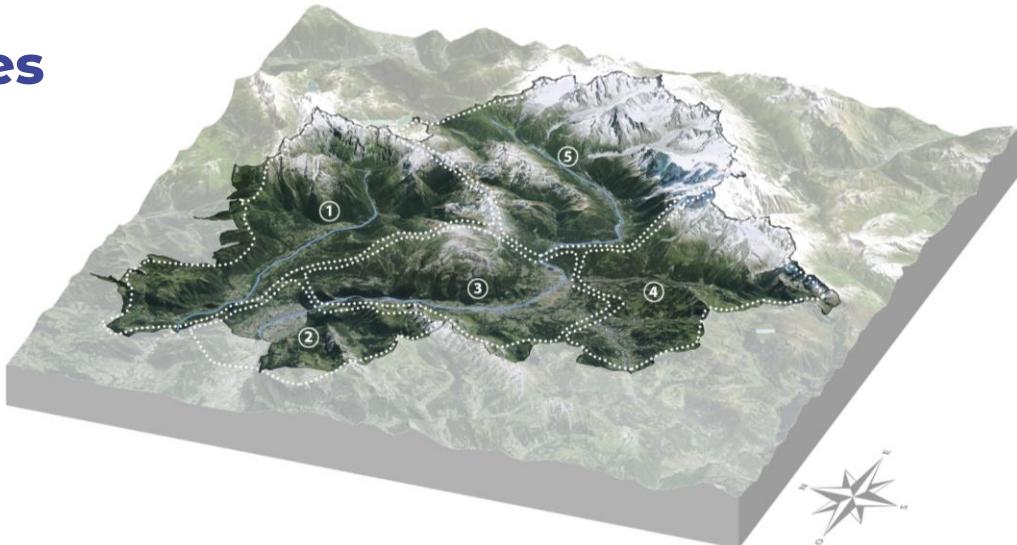


Paysages et formes urbaines

Un territoire préservé mais sous pression

Les entités paysagères:

- 1/ Vallée et montagnes du Giffre
- 2/ Vallée de Cluses, confluence Arve-Giffre et massif des Bornes
- 3/ Vallée de l'Arve, agglomération de Sallanches et Passy, entre Aravis et Giffre
- 4/ Haut Val d'Arly et vallée du Bon Nant, massifs du Beaufortain et du Mont Blanc
- 5/ Haute vallée de l'Arve, Chamonix et massif du Mont Blanc.



Quatre grands ensembles urbains:

La conurbation Cluses, Scionzier, Marnaz et Thyez ;

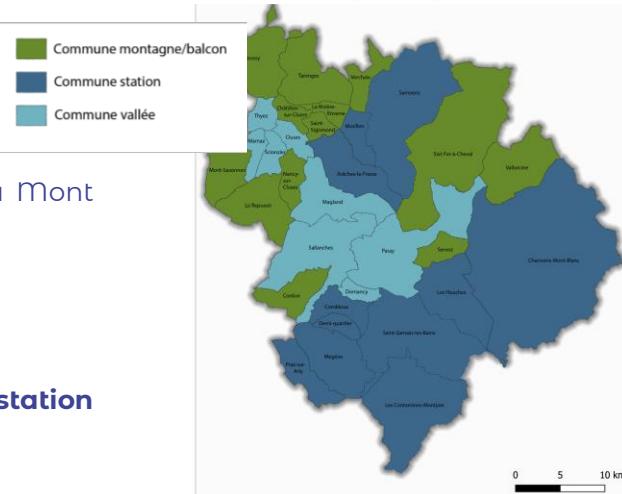
L'ensemble urbain de Sallanches-Combloux-Passy au cœur de la vallée ouverte du Mont Blanc ;

La ville de Taninges dans la Vallée du Giffre ;

La vallée du Mont-Blanc avec **l'ensemble urbain de Chamonix-les Houches**.

Une identité bâtie préservée dans les **bourgs, villages et hameaux**

Des formes bâties liées à l'activité touristique du territoire **de la station village à la station intégrée de Flaine**.



Agriculture et forêt

Un territoire préservé mais sous pression

Des productions agricoles labellisées et de qualité

40% des exploitations fonctionnent en circuits courts (130 exploitations)

Des terres agricoles concurrencées

La filière bois:

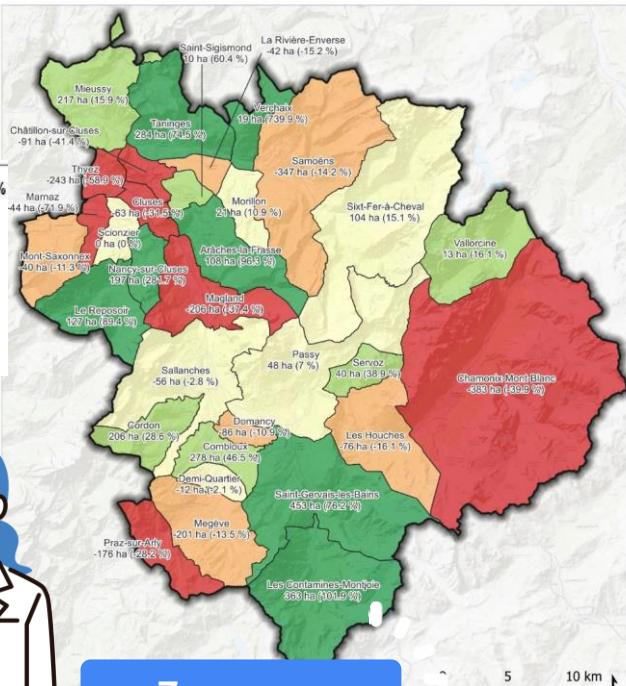
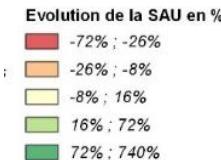
54% du territoire couvert par des boisements,

Les forêts sont majoritairement composées de conifères/
résineux

Une filière bois très présente sur la Vallée du Giffre

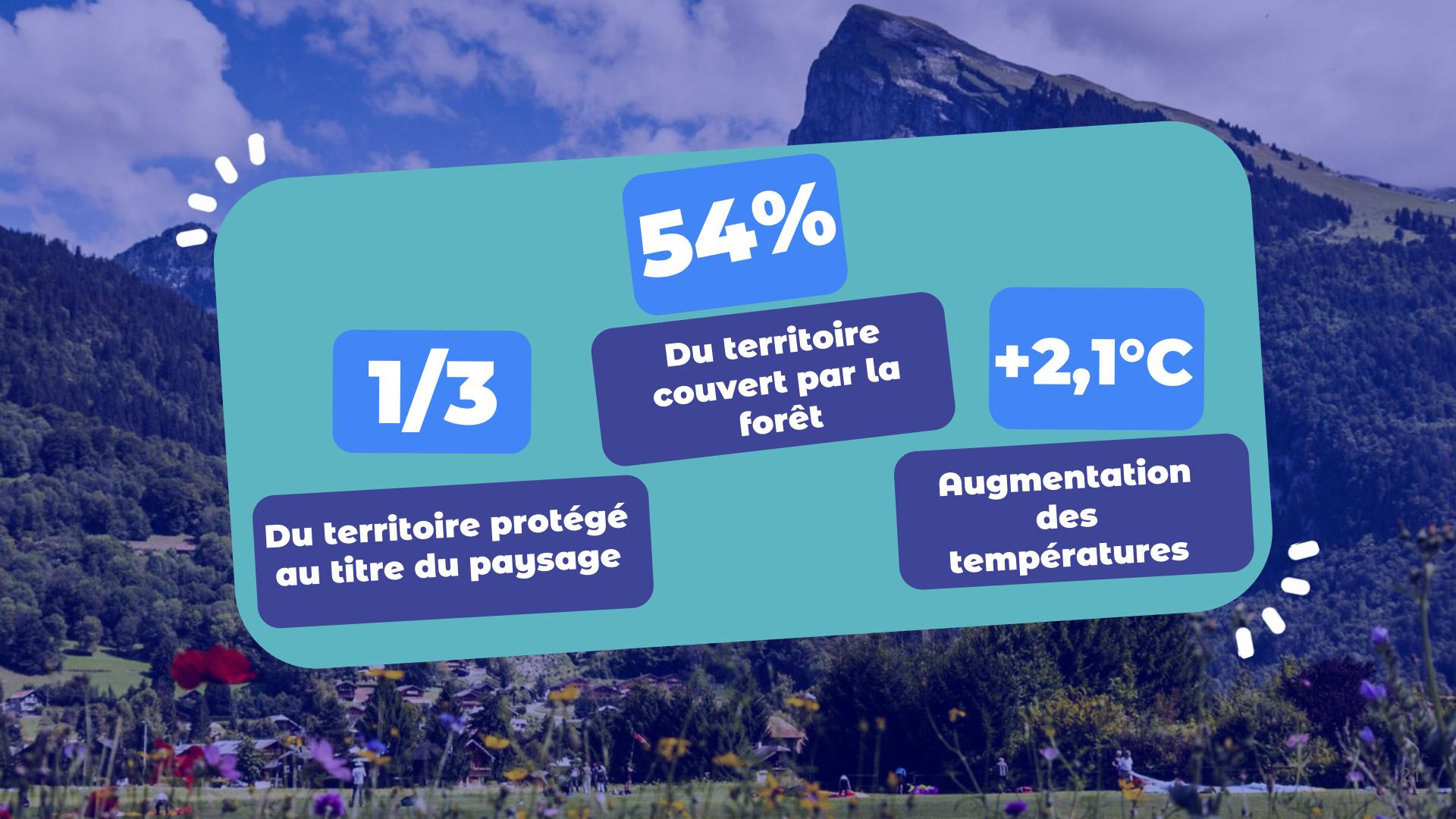
Mais...

Un morcellement des propriétés forestières lié à la topographie rendant complexe l'entretien et l'exploitation



Zoom sur:

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU): la somme des champs labourables et des surfaces en herbes ainsi que les cultures permanentes ou spéciales (maraîchères, viticoles)



1/3

**Du territoire protégé
au titre du paysage**

54%

**Du territoire
couvert par la
forêt**

+2,1°C

**Augmentation
des
températures**

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière

Composition du parc de logements:

Un parc de logement très tendu! 4,5% de logements vacants.

Majoritairement composé de logement collectifs (66%)

Un parc de logement relativement ancien: 50% du parc construit avant 1990 (23% avant 1970)

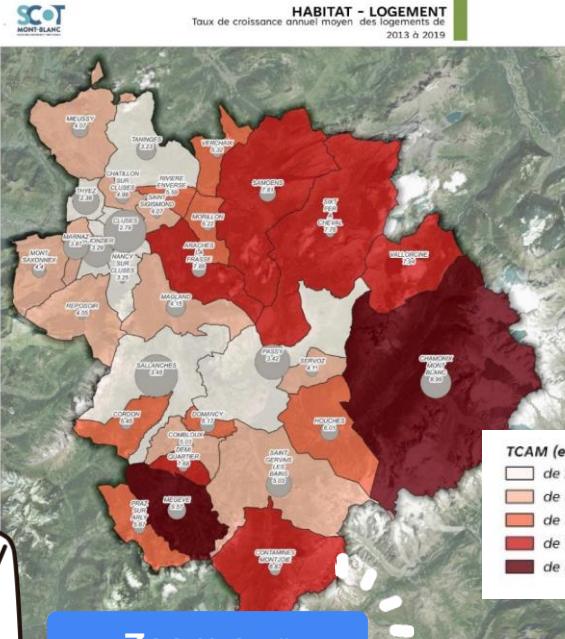
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)

Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre: 70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc: répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.



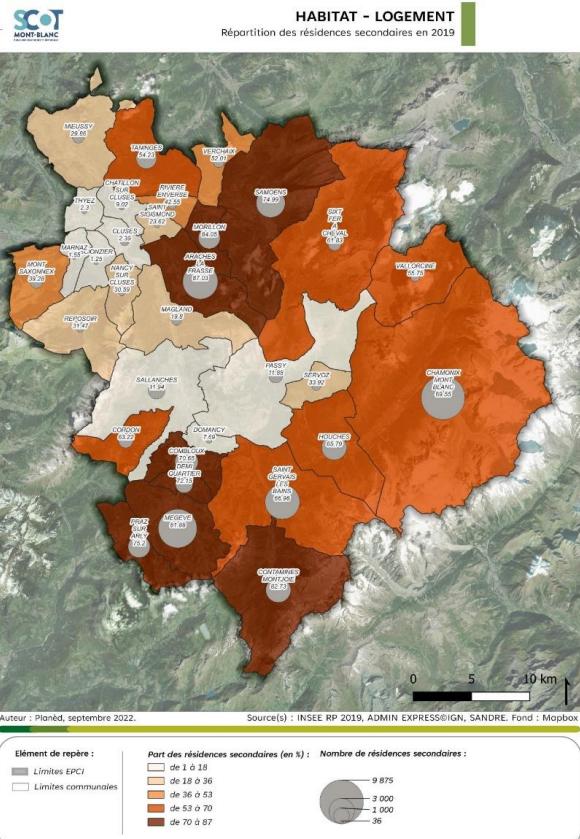
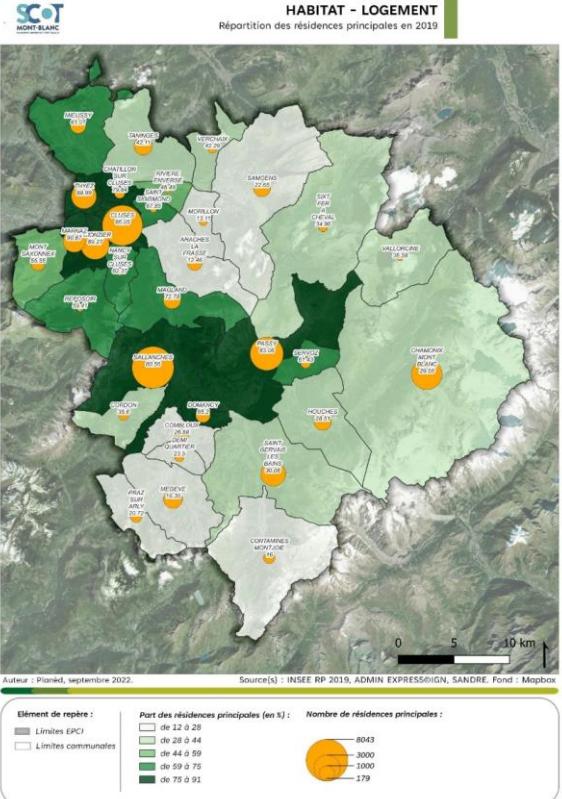
Zoom sur:

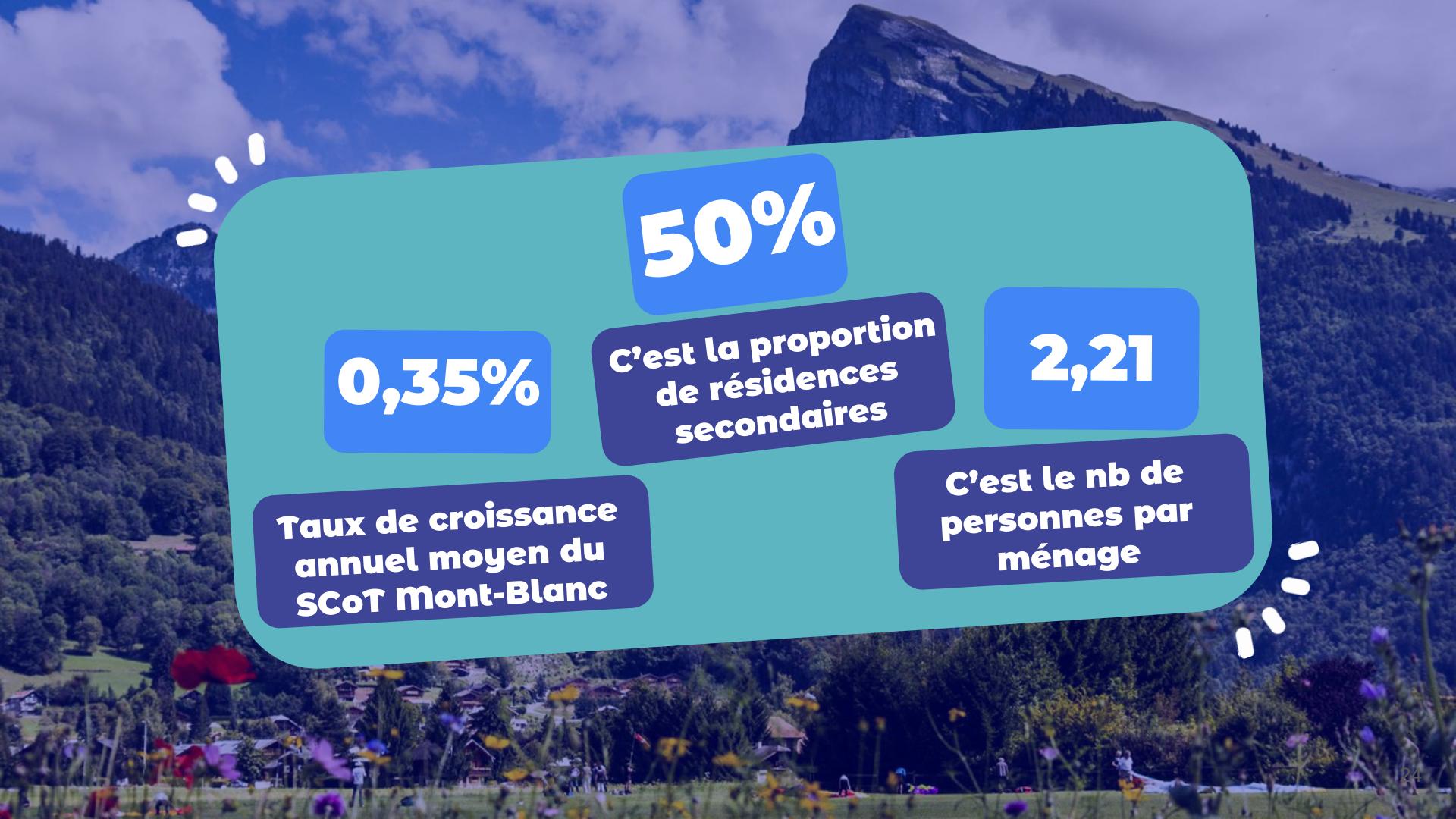
La production de logement: les communes ayant produit le plus de logement sont celles qui perdent des habitants.

En effet les résidences secondaires concurrencent le marché de l'immobilier, rendant l'habitat permanent innaccessible pour les locaux.

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière





Taux de croissance
annuel moyen du
SCoT Mont-Blanc

0,35%

C'est la proportion
de résidences
secondaires

50%

C'est le nb de
personnes par
ménage

2,21



500

C'est le nombre
d'hectares consommés
sur la période 2008-2020.

Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Equipements:

Les communes station concentrent les équipements structurant: sanitaires, culturels et sportifs.

Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

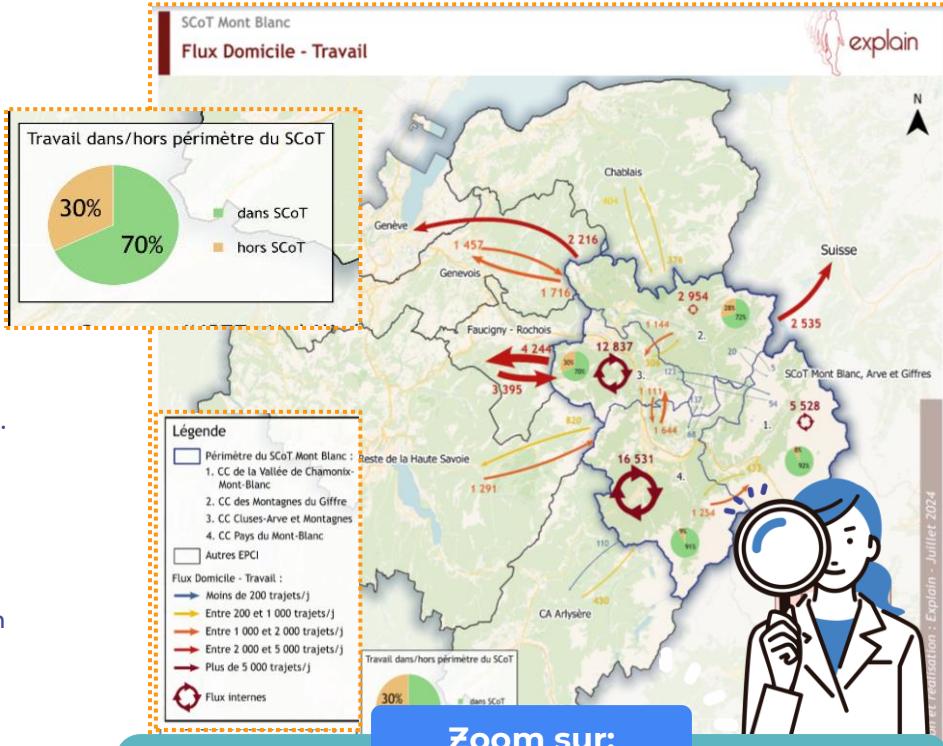
Transports :

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements

Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de 85 % des actifs de la Vallée de Chamonix restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.



20 000

**Véhicules / j entre Passy
et Chamonix sur l'A40**

Economie et tourisme

**SCoT: 286 000 lits marchands
CCMG: 55 600 lits**

Un territoire d'actifs

15 000 entreprises , 55 000 actifs pour 53 000 emplois!

Une économie industrielle (23% des salariés du territoire) sur la Vallée de l'Arve

Fleuron du décolletage français. Label « Territoire d'industrie »

Enjeu de diversification et de relocalisation industrielle des entreprises, de reconquête des friches

Une économie résidentielle avec une offre de services diversifiée et très présente et de proximité également liée au tourisme.

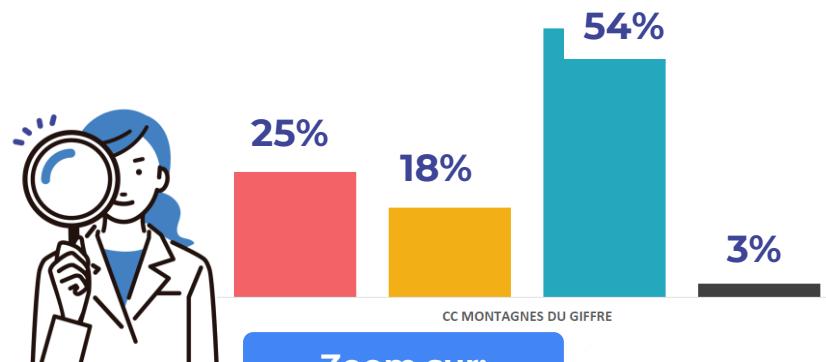
Les commerces représentent 17% des emplois.

Enjeu fort de vie à l'année

Une économie touristique avec un ancrage territorial historique

Enjeu d'adaptation des domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Concilier vie à l'année, filières locales et économie touristique





55 000

Actifs

81%

Des actifs résidant
travaillent au sein
du SCoT

91

C'est le nb de
Zone d'Activité
Economique

-25%

C'est la réduction du nb
d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits
marchands



Synthèse des enjeux

Renforcer l'action publique locale pour structurer le territoire

Mieux concilier : attractivité touristique et vie à l'année:

Conforter l'avantage concurrentiel de l'écosystème économique du décolletage

Ajuster le moteur touristique et répondre à l'hétérogénéité des conditions de vulnérabilités des domaines skiables

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la trajectoire organisationnelle du territoire

Travailler sur **l'accessibilité décarbonée** au territoire

Préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045



Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

**AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

**AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET
VALORISATION DES RESSOURCES**

**AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE
AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

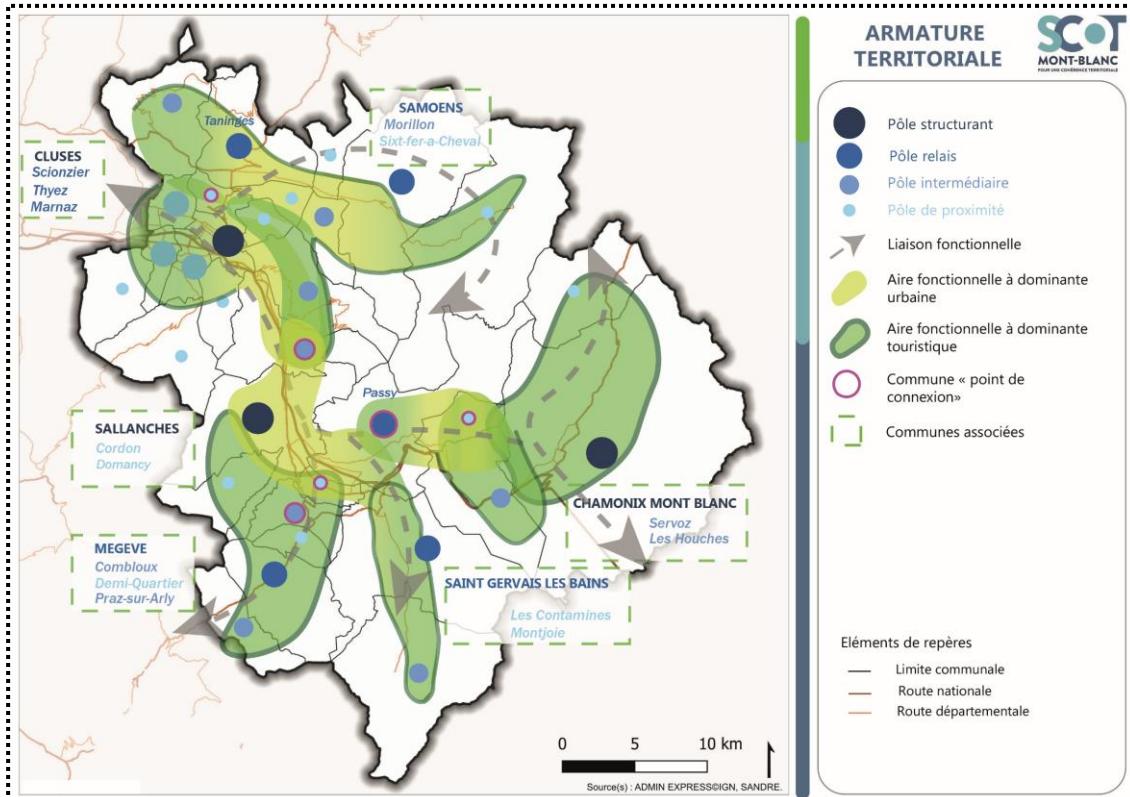
Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

AFFIRMER LES COMPLÉMENTARITÉS TOURISTIQUES

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

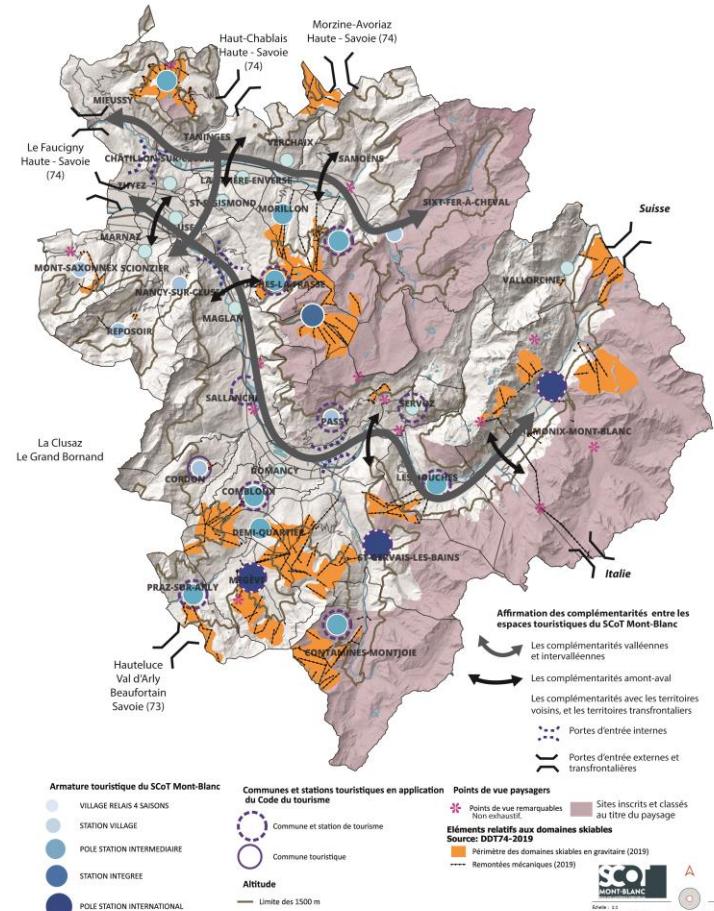
2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maîtriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée l'horizon 2030

Arriver à terme en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ÉCHEANCES



Zoom sur:

Vos contributions :

concertation@scot-mont-blanc.fr

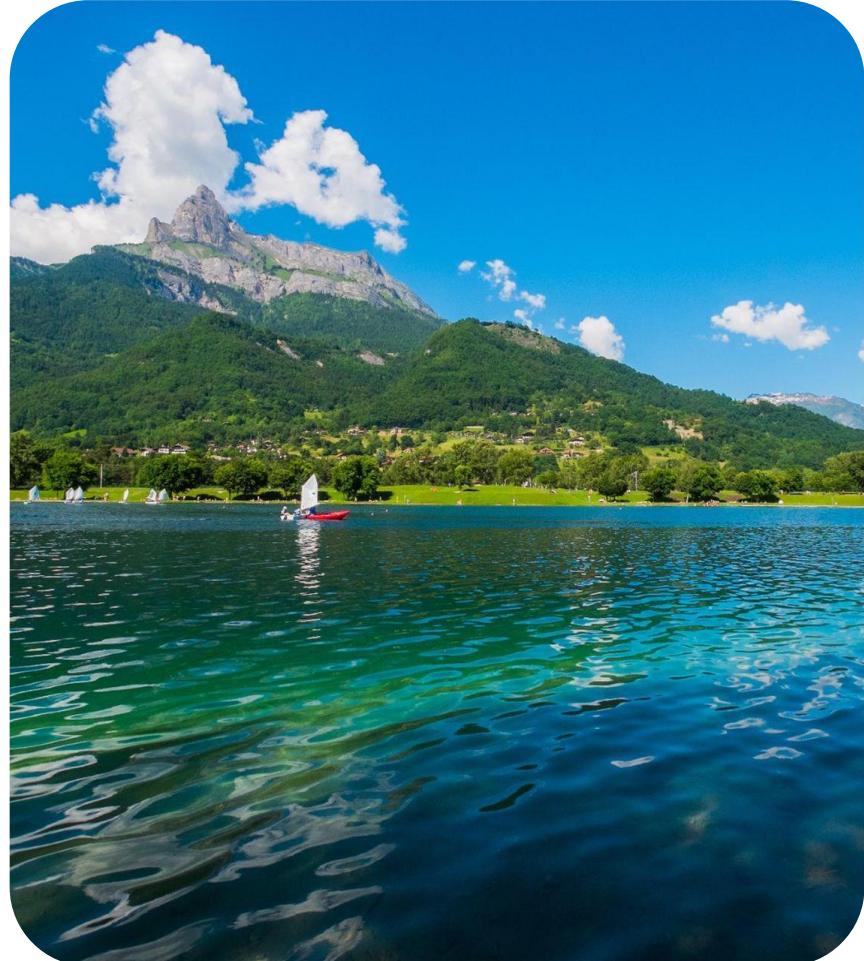
Concertation

- **Site internet** : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertations »
- **Siège du syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc :**
12 rue Prè Benevix
74300 Cluses
- Annonces légales
- Réunions publiques
- Presse

Adresse de concertation : concertation@scot-mont-blanc.fr

5. Le débat

La parole est à vous





Merci de votre attention

CONTACTEZ-nous !

<https://scot-mont-blanc.fr>

contact@scot-mont-blanc.fr

SCOT-MONT-BLANC.FR

REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Samoëns
Jeudi 31 Octobre 2024
Espace le Bois aux Dames



La réunion publique n° 1 portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc s'est tenue le 31 octobre 2024 à 19 h à Samoëns, au Bois des Dames. Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.

Les Etats Généraux de la transition touristique en montagne ont eu lieu en 2021. Il avait d'ailleurs été acté que le SCoT devait accorder une grande place à la concertation notamment sur les questions autour du développement touristique. Or la réunion de ce soir semble s'être organisée rapidement. Par ailleurs, quelles sont les modalités de la concertation prévue au SCoT ?



La Syndicat Mixte a communiqué en amont de la réunion. Des affiches ont été distribuées en mairie et des dépliant délivrés aux commerçants. Des spots radios ont été diffusés et de posts réguliers ont été fait sur les réseaux sociaux.

Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique va être débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi climat et résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Le PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité.

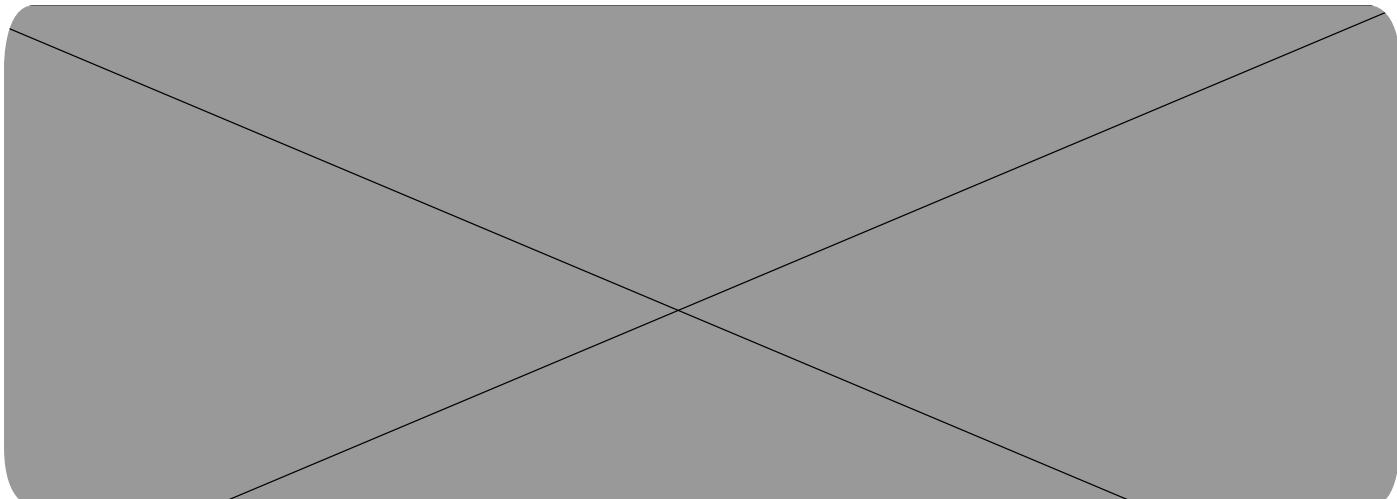
Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que : Les réunions publiques s'effectuent sur les 4 Communautés de Communes afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)

- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation.
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Aujourd'hui la concertation à l'échelle nationale ne semble pas avoir des répercussions satisfaisantes. Alors pouvez-vous m'expliquer de quelle manière la concertation est intégrée dans le processus de décision pour le SCoT Mont-Blanc ?

Il convient d'avoir un regard sur notre mode de gouvernance nationale dont le socle reste la démocratie représentative. Cette forme de démocratie s'appuie sur une élection qui permet de mandater des élus qui représentent ces électeurs. Aussi, le vote est un élément déterminant puisqu'il induit une responsabilité pour les élus dans les décisions. Aussi, ce système permet une représentativité des électeurs, par ailleurs si les décisions des élus ne conviennent pas aux pétitionnaires, il leur revient de changer leurs votes au prochain scrutin. En ce qui concerne précisément la concertation, les modalités mises en œuvre ont déjà été mis en exergue lors de la précédente réponse.

Enfin, si selon vous, la concertation n'a pas été assez intégrée et que le projet de territoire est en inadéquation avec vos attentes, il est toujours possible de faire un recours au tribunal administratif. D'autant, qu'aujourd'hui nous avons de nombreux exemples de SCoT abrogés ou partiellement abrogés à la suite de recours au TA notamment le SCoT de Maurienne et le SCoT des Aravis.



Un membre de l'association Mountain Wilderness précise qu'aujourd'hui le territoire est fortement encadré pour opérer une transition écologique puisqu'on note :

- L'association toit des Cimes qui accompagne les projets photovoltaïques
- Le CEREMA et la fabrique du territoire avec l'étude + 4°
- Aussi, l'étude + 4° en cours a permis de faire remonter des problématiques en lien avec l'artificialisation des sols et le stockage de la ressource en eau, alors qu'en est-il de la ressource en eau sur le territoire ? Est-elle en adéquation avec le projet du SCoT ?
- Par ailleurs des problématiques concernant les mobilités locales (rotation SNCF, desserte, transport en commun) ont été abordées pendant ces études, comment sont-elles intégrées au SCoT ?

En ce qui concerne la consommation foncière, il faut savoir que c'est un débat qui fait consensus au SCoT, il convient de freiner l'artificialisation sans quoi vivre à la montagne peut devenir impossible. De plus, le contexte national oblige le SCoT à intégrer les enjeux induits par la loi climat et résilience (2021) et de la loi ZAN (2023). Aussi, le SCoT devra territorialiser les consommations d'espaces naturels agricoles et forestiers en intégrant les trajectoires suivantes :



- 2021-2031 : division par 2 des consommations d'espace au regard de la période de référence soit 2011-2021
- Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à compter de 2031: division par 4 et par 8 ou par 3 et par 7.

Aussi, la traduction du SCoT au sein des documents locaux permettra d'agir de manière directe sur l'artificialisation des sols. Concernant la ressource en eau, les récentes études montrent que le Bassin Versant (BV) de l'Arve est un BV plutôt excédentaire, notamment l'Arve Amont en lien avec la fonte des glaciers. Toutefois, cette situation n'est pas stationnaire et peut rapidement évoluer au regard du dérèglement climatique. Aussi, le SCoT est un outil de la gestion de la ressource en eau puisqu'il permet de penser de manière collective pour préserver la ressource. Par ailleurs notons que les PLU doivent présenter un bilan d'adéquation ressource/ besoin afin de voir si les projets sont en cohérence avec la ressource disponible.

Enfin, plus localement des études sont lancées afin de venir préciser la disponibilité de la ressource en eau. On peut noter l'étude en cours sur la nappe stratégique du Giffre.

Concernant les mobilités, il s'agira de penser des logiques qui iront au-delà des Communauté de Communes afin d'identifier des mobilités à l'échelle des vallées et décloisonner certains secteurs.

Vous parlez beaucoup de cette étude +4° est-ce que vous avez des éléments sur le devenir du territoire ?

Pour l'instant, l'étude est en cours d'élaboration. En effet, le travail avec le CEREMA et la Fabrique des Transition va permettre d'affiner la connaissance sur le devenir du territoire du SCoT Mont-Blanc.

Toutefois, le SCoT pourra d'ores et déjà intégrer les conclusions des études ClimSnow portant sur les domaines skiables, les plans climat des Communauté de Communes ... Afin d'apporter une réponse collective aux problématiques en lien avec le dérèglement climatique.

Les projets et orientations votées au SCoT sont financés sur la base de quels budgets ?

Le SCoT est un syndicat mixte financé par les Communautés de Communes. Toutefois, le SCoT n'a pas vocation à financer les projets. Effectivement, le SCoT identifie des orientations pour un développement cohérent des différentes vallées.

C'est l'échelon communal qui va permettre la mise en projet des orientations réglementaires émises par le SCoT.

Toutefois, le SCoT va permettre :

- La sollicitation de subventions sur la base des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et des prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Mutualiser les besoins en équipement et par voie de conséquence générer des économies sur les finances publiques

Il semble que durant la présentation certains objectifs étaient en contradiction :

- On parle de problématique pour le logement permanent, mais on va continuer à produire des lits chauds
- Des difficultés sur les mobilités notamment avec les transports en commun l'on peut citer les rotations de la SNCF et je n'ai pas trouvé de réponse dans votre présentation
- On parle de développement des EnR, mais pas spécialement d'économie d'énergie

Pour les logements permanents, le sujet fait consensus, il est indispensable que nos jeunes puissent de nouveau se loger sur leur territoire et que l'on puisse répondre au parcours résidentiel pour toute les tranches d'âges. Cependant, il convient de nuancer le propos: l'accueil d'habitants permanents ne veut pas dire artificialiser de nouvelles terres. Pour exemple, Cluses dispose d'environ 1 035 logements vacants (10% env.), il s'agit là d'un levier pour favoriser le logement permanent sans pour autant consommer des terres agricoles naturelles et forestières. Par ailleurs, l'Etat vise à mettre en exergue de nouveaux outils réglementaires pour favoriser les habitants permanents. À l'image de l'identification des zones réservées pour les résidences principales pour les communes comptant plus de 20 % de résidences secondaires, à travers une modification simplifiée de leur PLU.

En tout cas les élus ont conscience que le développement du tourisme français a été planifié mais relativement intensif. Ainsi, la production de résidence secondaire a été induite tant par les mécanismes de l'offre et la demande que les politiques publiques successives. Aussi, le territoire s'est construit autour du tourisme et il ne semble pas viable aujourd'hui de stopper nette cette évolution mais bien d'accompagner la transition vers un modèle plus équilibré entre développement touristique, consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et vie à l'année ou multisaisonnière.

Concernant les Energies Renouvelables (EnR), le SCoT présentera des orientations concernant les économies d'énergies. Ces éléments ne sont pas apparus dans la présentation non exhaustive et synthétique. En effet, il n'est pas possible d'aborder la complexité de tous les sujets sur une présentation de ce type.

Qu'est-ce que l'on entend par Commerce périphérique ? Parce que vous en avez parlé au cours de la présentation et on sait le mal que peut faire le commerce périphérique au cœur de bourg. À titre d'information sur les 15 km en fond de vallée du Giffre et de l'Arve l'on compte 15 supermarchés alimentaires pouvant faire du tort aux commerçants dans les bourgs. Par ailleurs est-ce que le projet de supermarché à Châtillon va être autorisé ?



Le SCoT doit traiter des zones commerciales périphériques, il s'agit d'une obligation légale puisque le document doit présenter ce qu'on appelle un DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et logistique). En effet, on a bien conscience des problématiques engendrées par le développement des zones commerciales périphériques.

Toutefois, il convient de ne pas mettre l'existant sous cloche et permettre son développement via la régénération des tissus économiques et industriels. Aussi, l'idée du SCoT est d'encadrer le développement afin de préserver un équilibre entre la revitalisation des bourgs et le développement des zones commerciales, économiques périphériques. Taninges a signé une convention Petites Villes de Demain, s'inscrivant dans la démarche. Enfin, le projet de Châtillon est abandonné. En effet, le projet a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif, notamment au motif d'une absence de SCoT

Est-ce que vous disposez du potentiel densifiable des PLU actuels afin d'avoir une idée des droits à bâtir restant sur le territoire ?

À ce jour, nous ne disposons pas de cette information puisque le PAS est un document d'objectif. En revanche, lors de la rédaction du DOO, des enveloppes foncières plus précises pourront être communiquées.

Par ailleurs, notons que la création du SCoT doit répondre aux enjeux de la loi climat et résilience (2021) et de la loi ZAN (2023).

Aussi, le SCoT inscrira des objectifs de division par deux des ENAF puis une trajectoire ZAN. Enfin, les PLU ont jusqu'en 2027 pour se mettre en conformité avec les lois précitées.



La Commune de Tanninges ne dispose toujours pas de PLU, mais les travaux sont en cours ? Comment peuvent-ils intégrer les éléments du SCoT ? S'ils approuvent avant le SCoT, ils devront réviser l'ensemble du document à l'approbation du SCoT ?

En effet, le PLU Tanninges n'est toujours pas approuvé, en l'absence d'élus de la Commune, le SCoT n'engagera pas de réponse sur un document local.

Cependant, il convient de noter que si le document est approuvé avant le SCoT, il ne sera pas nécessaire de réviser la totalité du document. Effectivement, l'on note que le cadre légal propose une procédure de mise en compatibilité qui permet d'adapter le document afin que ce dernier soit conforme avec les orientations et prescriptions du SCoT.

Le GIEC alerte sur le fait que nous sommes trop nombreux au regard des ressources disponibles, le SCoT vise une croissance démographique de l'ordre 0,35 % par an, est-ce bien raisonnable au regard du contexte ?

Il convient de voir le positif plutôt que le négatif puisque notre force réside dans l'intelligence et le positivisme collectif. Aussi, l'on reconnaît que la croissance du territoire est un élément qui fait débat puisque fortement disparate sur les 32 communes. L'on note une moyenne à + 0,32 %, mais à Servoz+2,7 %. L'idée c'est de pouvoir encadrer cette croissance et mieux appréhender les évolutions démographiques du territoire en les anticipant. De plus le fait de donner un cap au projet d'aménagement permet de calibrer le besoin en logement et par là même de maîtriser la consommation foncière.



Quels sont les critères d'évaluation du SCoT ? Comment mesure-t-on l'atteinte des objectifs ?

À ce jour, on est au stade de la stratégie aussi le SCoT définit des orientations. Aussi, il n'y a pas de critères ou indicateurs définis pour mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Cependant le DOO va permettre de mettre en exergue des actions, qui elles pourront faire l'objet d'indicateur de suivis. Par ailleurs, notons que le document fera l'objet d'une évaluation environnementale qui devra lister un ensemble d'indicateurs de suivi cohérent et qui permettra d'avoir un regard sur l'atteinte des objectifs identifiée au SCoT.

Il ne s'agit pas vraiment d'une question, mais plus d'un constat concernant l'aménagement touristique. En conseil Municipal, Samoëns a voté de manière favorable au projet de liaison câblée entre Sixt-Fer-à-Cheval et Flaine, prévoyant ainsi de venir anthropiser un coteau encore naturel. Toutefois, je m'interroge sur la faisabilité de ce projet qui fait débat depuis des années. Mon sentiment et qu'il s'agit de mettre un projet en avant afin de faire oublier le projet du FuniFlaine. Je précise que si ces UTN Structurantes sont maintenues au SCoT cela fera perdre du temps à tout le monde.

Pour l'instant les élus n'ont pas encore statué sur les UTN structurantes qui seront inscrites au SCoT.

La séance est levée à 21h.



**DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE**

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

À CHAMONIX MONT-BLANC
JEUDI 7 NOVEMBRE
CENTRE DES CONGRÉS
LE MAJESTIC
À 19H00

CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

**Chamonix Mont-Blanc
Jeudi 7 Novembre 2024
Le Majestic**



Le mot de bienvenue

Éric FOURNIER- **Maire de Chamonix et Président de la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés

3. Au regard de ces constats, quels défis pour demain?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

4. Rappels du planning

5. Le débat

1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un projet
d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de
référence pour les
politiques publiques

Un document
d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire
portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous
forme d'orientations et d'objectifs les défis du
territoire à horizon 2045.

Le SCoT, une approche globale

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- o **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- o Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- o Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- o Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- o Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**

Le SCoT sert à:

Apporter de la cohérence en se posant la question de «**la bonne activité au bon endroit**»

Comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans **une logique de rapprochement équipements/transport/emplois/logements**

Développer les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)

Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire

Assurer **les mixités des fonctions** sur l'ensemble du territoire

Réduire les distances de déplacements

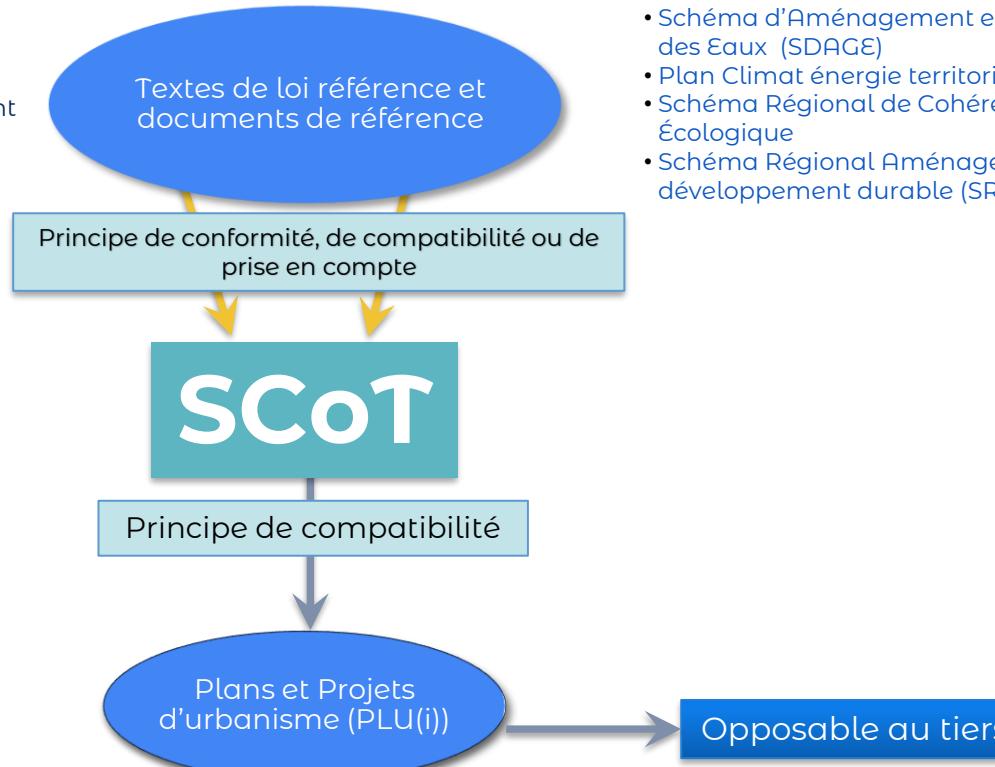
Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Lois
- Loi SRU
 - Loi Grenelle
 - Code de l'environnement
 - Code de l'urbanisme
 - Loi sur l'eau
 - Loi Climat et Résilience

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR



Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



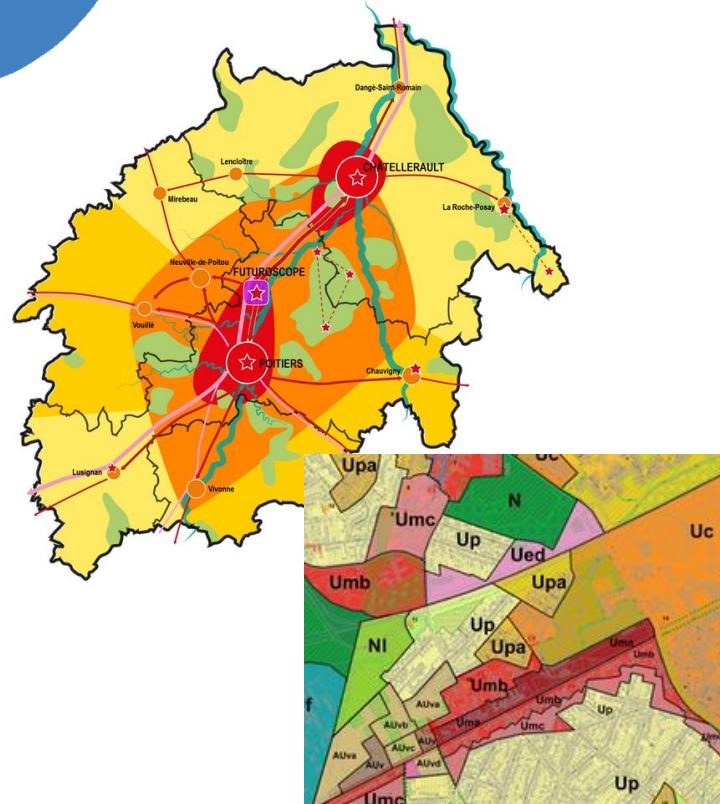
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs:

Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

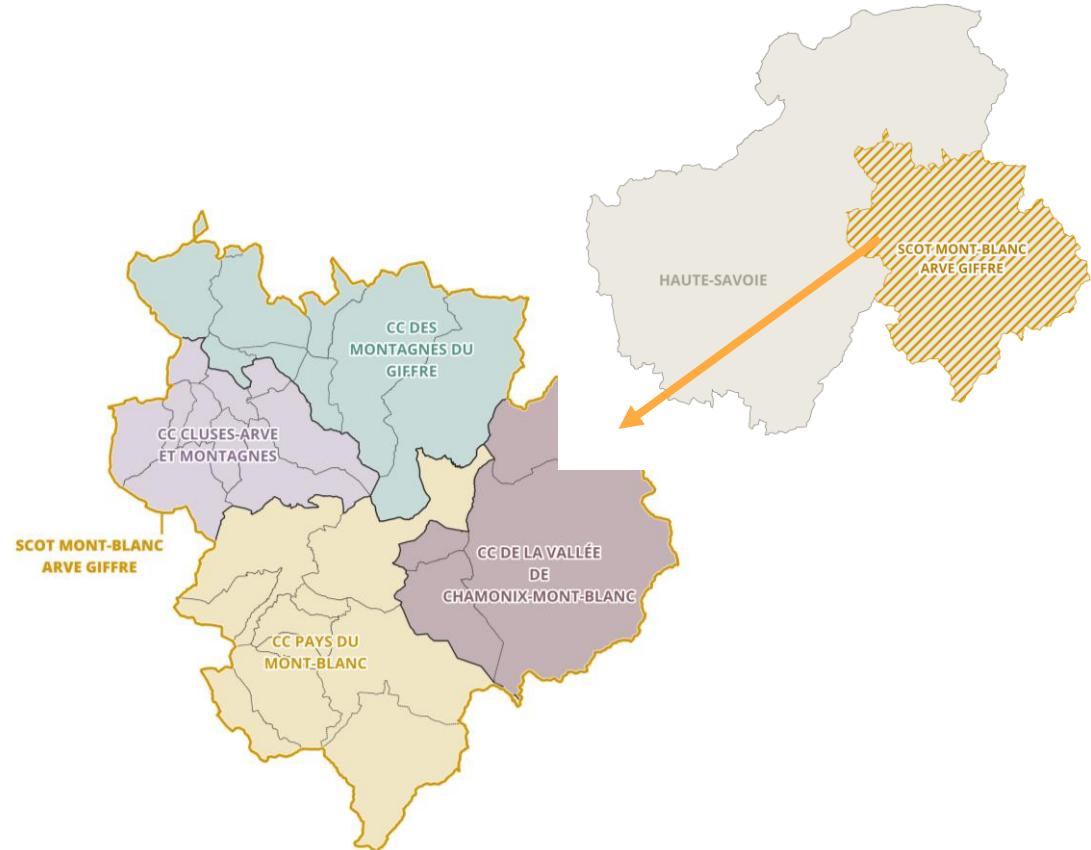
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

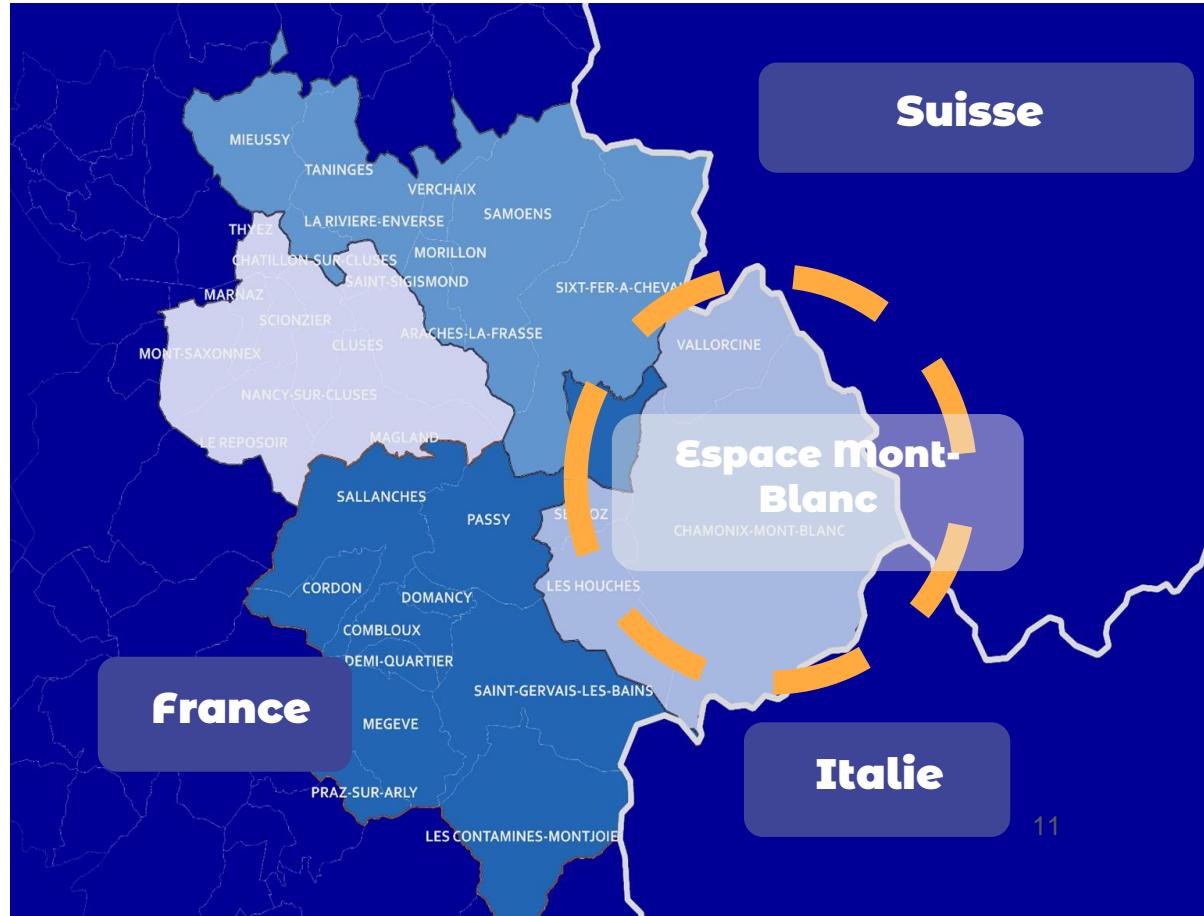
120 000 habitants



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Un territoire transfrontalier

- Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT)
- Espace Mont-Blanc
- Travailleurs frontaliers



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

The background of the image is a scenic view of a mountainous landscape. In the foreground, there's a field with colorful flowers and a small cluster of traditional houses. The middle ground shows more of the village and a valley. In the background, large, rugged mountains rise against a blue sky with white clouds.

54 000

Emplois

120 000

Habitants

La synthèse du diagnostic



Environnement, climat et énergie

14 sites Natura 2 000!

L'identité montagne marquée: étagement complet de la végétation

Des réservoirs de biodiversité parfois sous pression

La ressource en eau reste abondante mais à surveiller en période estivale notamment

Une trame bleue ayant façonné le territoire (Arve, Giffre)

Une trame verte diversifiée

Des réservoirs agricoles en concurrence avec les secteurs résidentiels

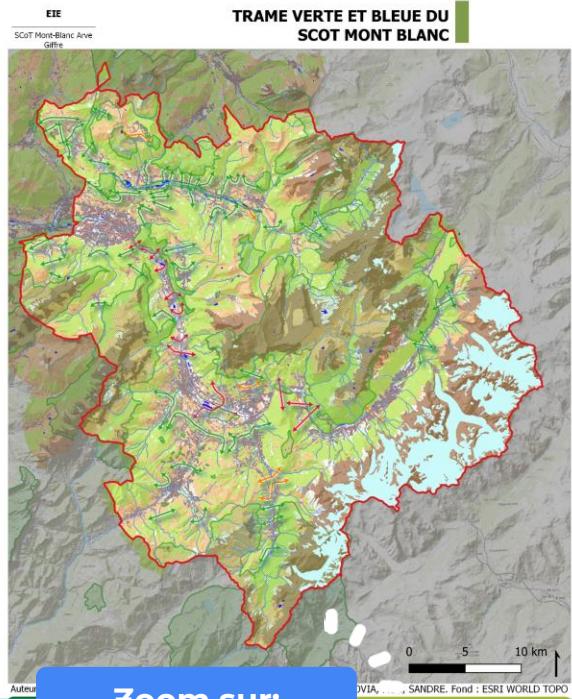
Protéger la biodiversité remarquable et maintenir la trame verte et bleue en conjuguant pression anthropique et préservation des corridors écologiques

Trame bleue

- Trame aquatique
Milieux humides
- Glaciers et moraines
- Lacs, étangs

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité réglementaires
 - Réservoirs forestiers
 - Réservoirs agricoles
 - Réservoirs d'altitude
Axes de déplacement
- à restaurer
→ à améliorer
→ à préserver



Zoom sur:

La trame verte et bleue: c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les corridors permettent le passage de la faune terrestre et aquatique.

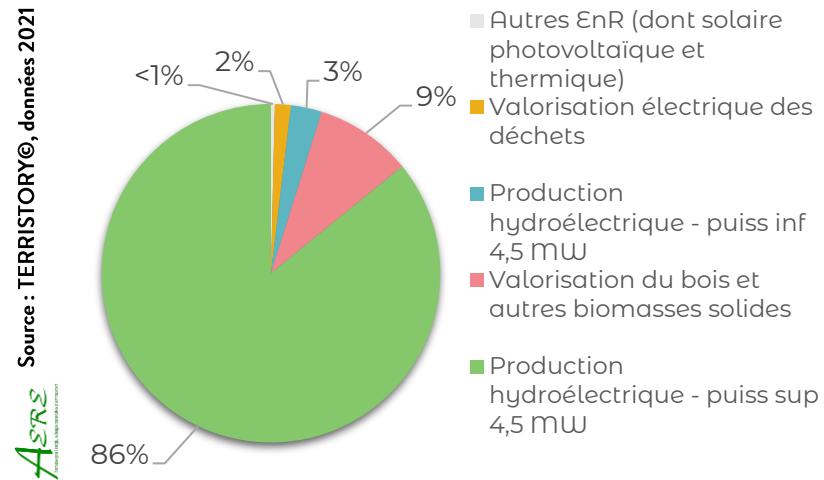
Environnement, climat et énergie

Réunir les préoccupations du territoire en matière de qualité de l'air et de préservation des espaces naturels.

Travailler sur les mesures d'amélioration durable de la qualité de l'air, la sauvegarde des espaces naturels, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental.

Réfléchir aux pratiques permettant de favoriser l'émergence d'un **territoire à énergie positive** et neutre en émissions ainsi qu'au développement des énergies renouvelables (**hydroélectricité, bois...**).

Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement économique pour anticiper ses impacts sur le territoire.

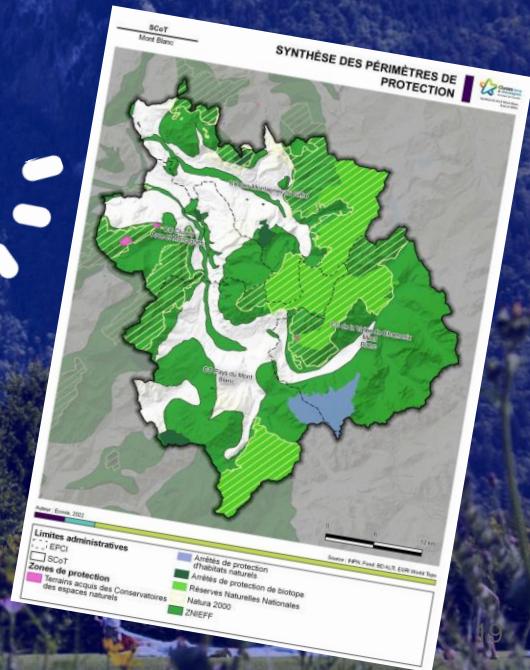


Zoom sur:

La production EnR: l'hydroélectricité principale source de production d'EnR sur le SCoT Mont-Blanc.

30%

Du territoire couvert par une
zone Natura 2000

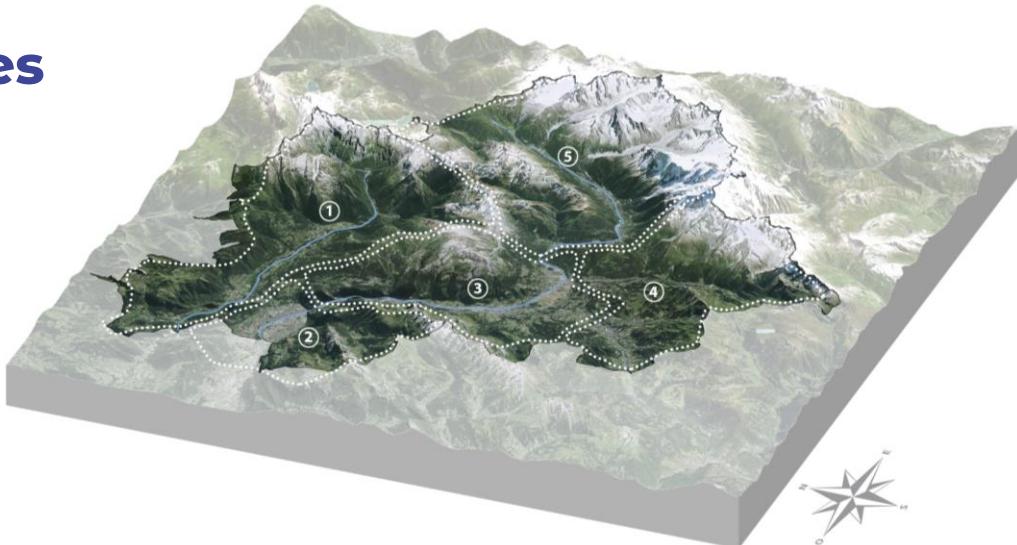


Paysages et formes urbaines

Un territoire préservé mais sous pression

Les entités paysagères:

- 1/ Vallée et montagnes du Giffre
- 2/ Vallée de Cluses, confluence Arve-Giffre et massif des Bornes
- 3/ Vallée de l'Arve, agglomération de Sallanches et Passy, entre Aravis et Giffre
- 4/ Haut Val d'Arly et vallée du Bon Nant, massifs du Beaufortain et du Mont Blanc
- 5/ Haute vallée de l'Arve, Chamonix et massif du Mont Blanc.



Quatre grands ensembles urbains:

La conurbation Cluses, Scionzier, Marnaz et Thyez ;

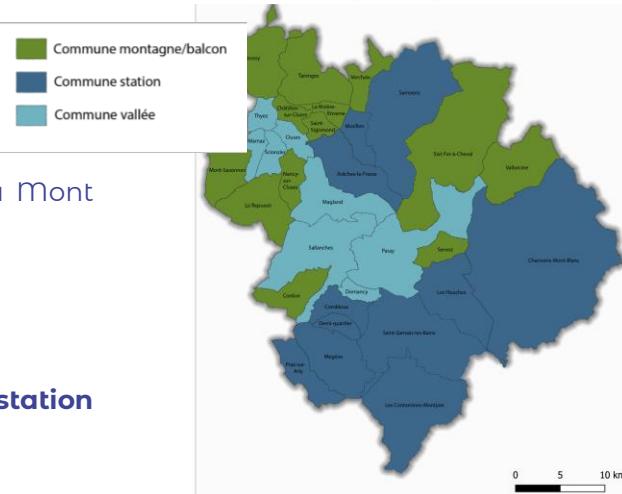
L'ensemble urbain de Sallanches-Combloux-Passy au cœur de la vallée ouverte du Mont Blanc ;

La ville de Taninges dans la Vallée du Giffre ;

La vallée du Mont-Blanc avec **l'ensemble urbain de Chamonix-les Houches**.

Une identité bâtie préservée dans les **bourgs, villages et hameaux**

Des formes bâties liées à l'activité touristique du territoire **de la station village à la station intégrée de Flaine**.



Agriculture et forêt

Un territoire préservé mais sous pression

Des productions agricoles labellisées et de qualité

40% des exploitations fonctionnent en circuits courts (130 exploitations)

Des terres agricoles concurrencées

La filière bois:

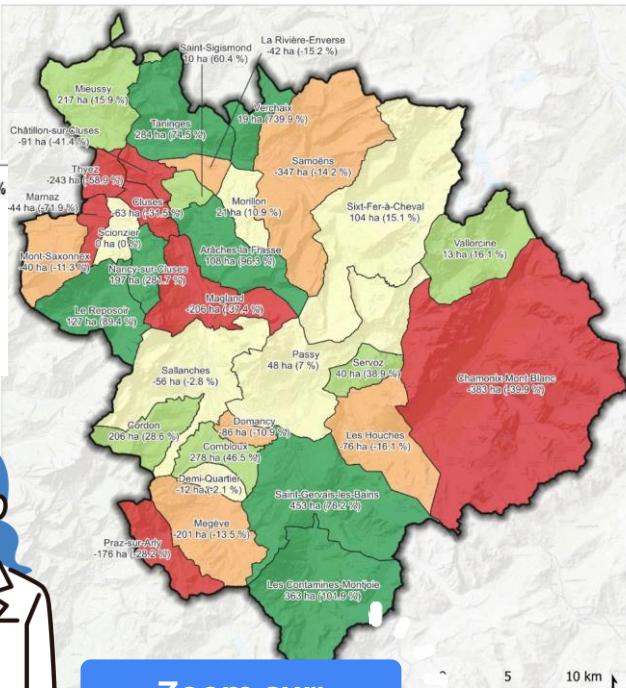
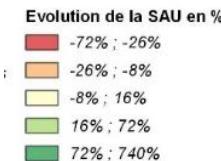
54% du territoire couvert par des boisements,

Les forêts sont majoritairement composées de conifères/
résineux

Une filière bois très présente sur la Vallée du Giffre

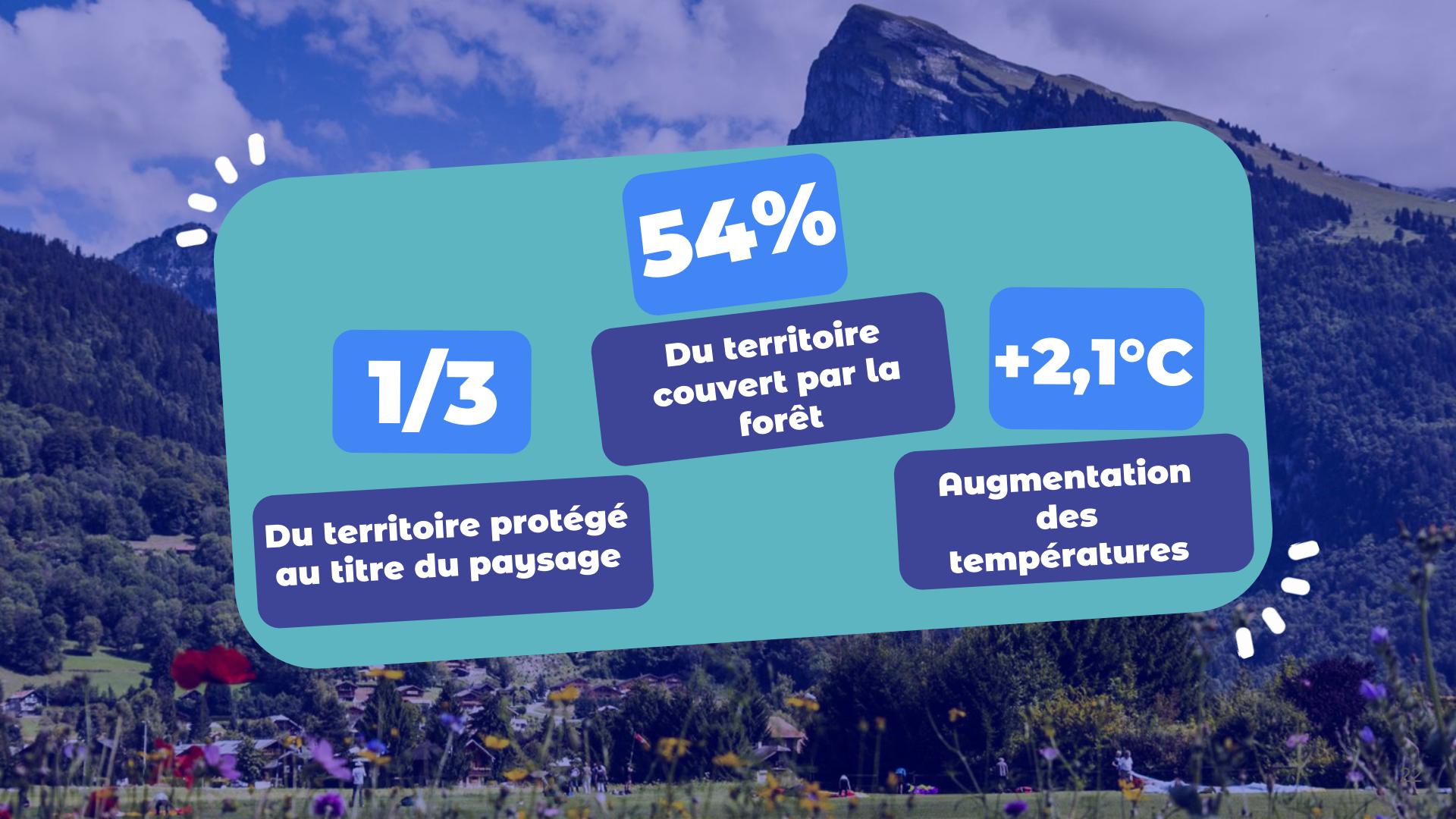
Mais...

Un morcellement des propriétés forestières lié à la topographie rendant complexe l'entretien et l'exploitation



Zoom sur:

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU): la somme des champs labourables et des surfaces en herbes ainsi que les cultures permanentes ou spéciales (maraîchères, viticoles)



1/3

**Du territoire protégé
au titre du paysage**

54%

**Du territoire
couvert par la
forêt**

+2,1°C

**Augmentation
des
températures**

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière

Composition du parc de logements:

Un parc de logement très tendu! 4,5% de logements vacants.

Majoritairement composé de logement collectifs (66%)

Un parc de logement relativement ancien: 50% du parc construit avant 1990 (23% avant 1970)

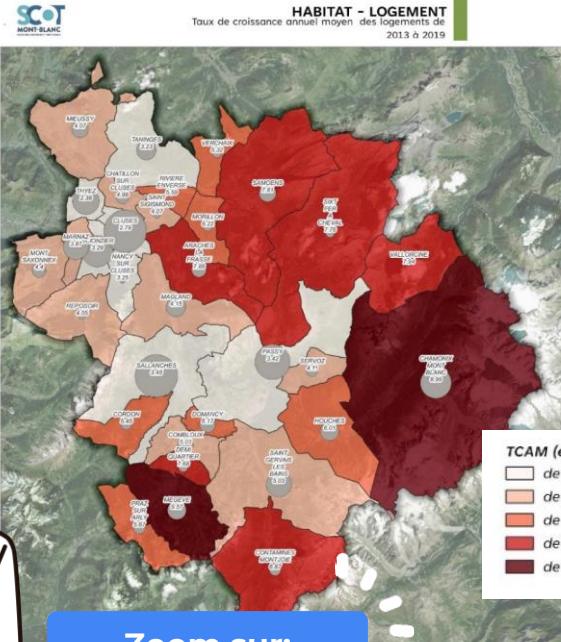
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)

Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre: 70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc: répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.

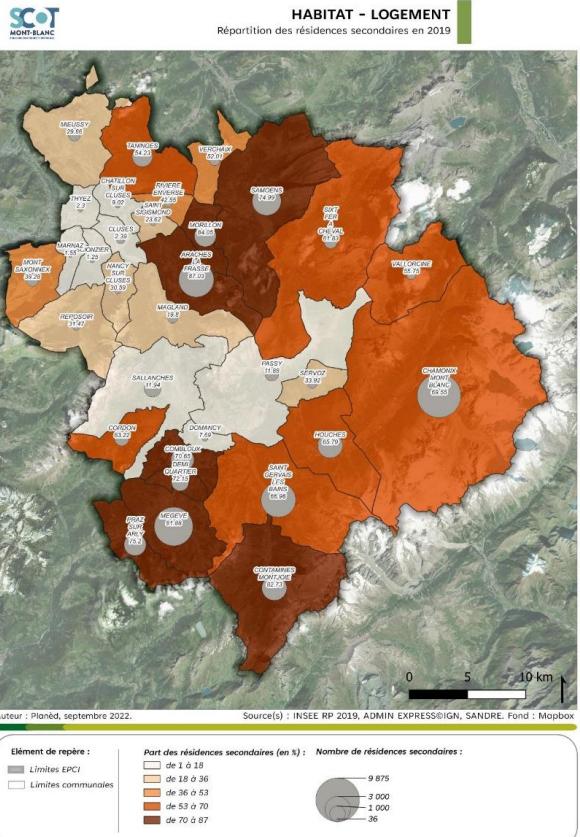
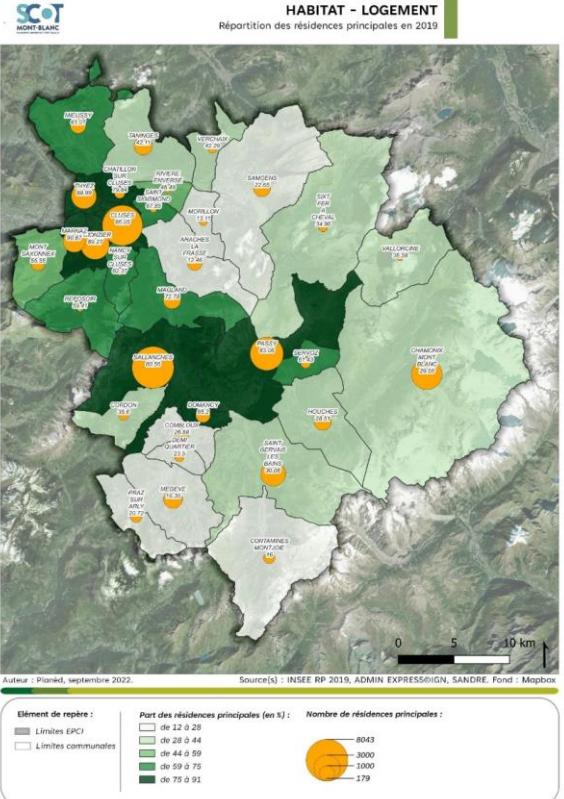


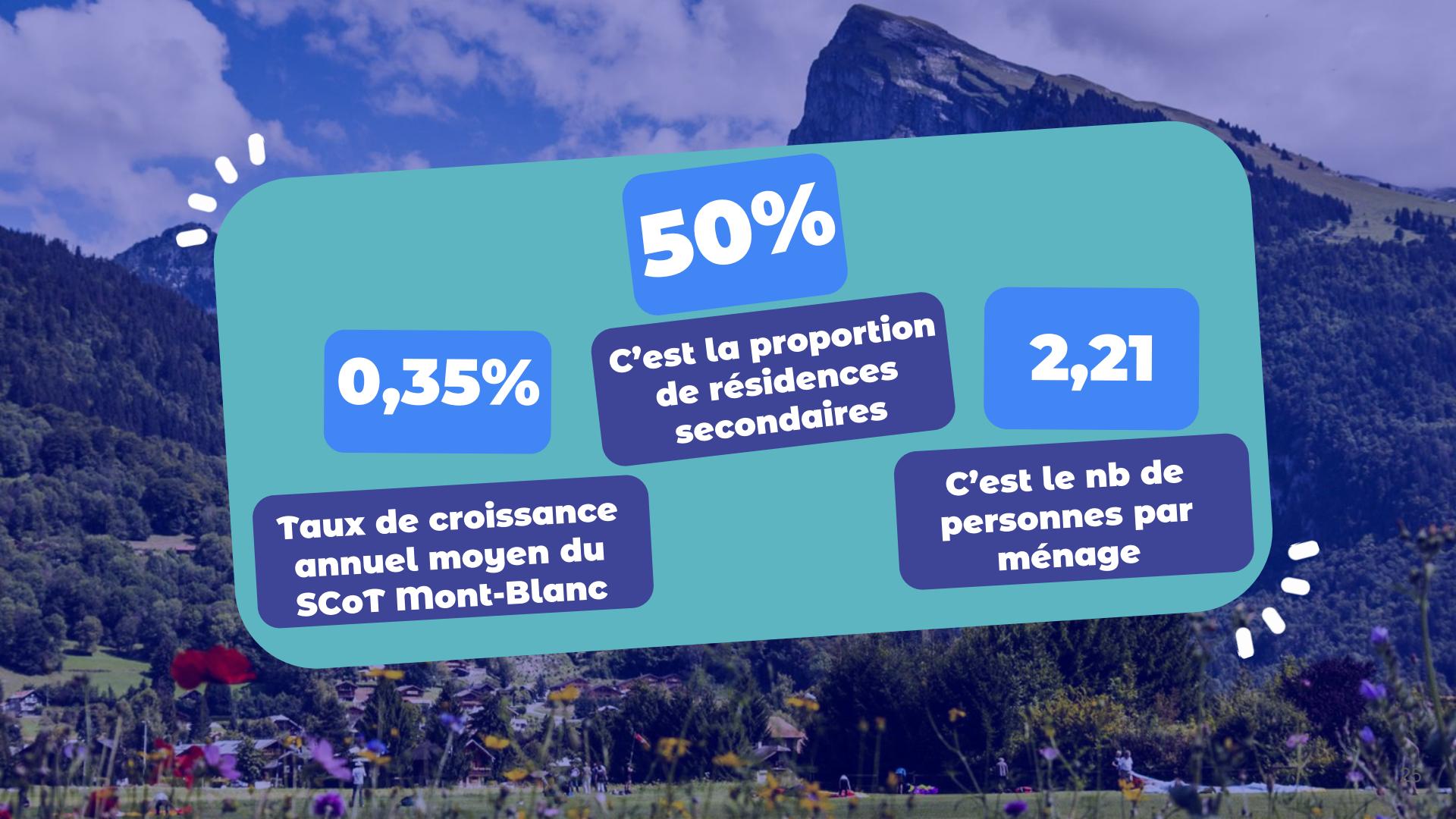
Zoom sur:

La production de logement: les communes ayant produit le plus de logement sont celles qui perdent des habitants. En effet les résidences secondaires concurrencent le marché de l'immobilier, rendant l'habitat permanent innaccessible pour les locaux.

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière





0,35%

Taux de croissance
annuel moyen du
SCoT Mont-Blanc

50%

C'est la proportion
de résidences
secondaires

2,21

C'est le nb de
personnes par
ménage

500

**C'est le nombre
d'hectares consommés
sur la période 2008-2020.**

Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Equipements :

Les communes station concentrent les équipements structurant : sanitaires, culturels et sportifs.

Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

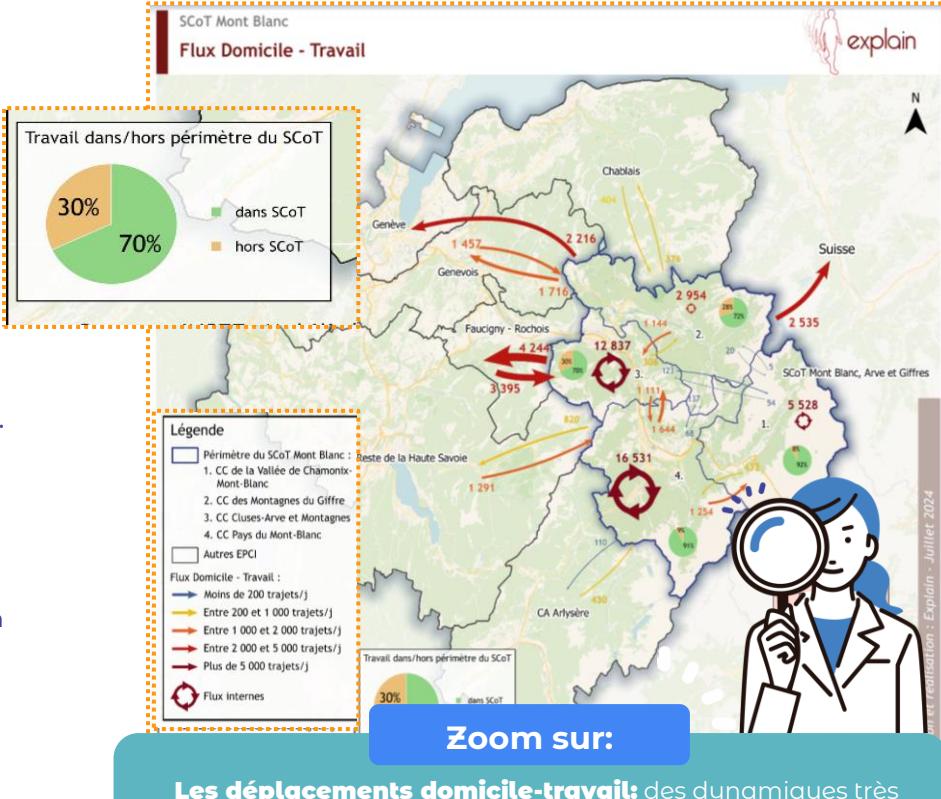
Transports :

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements

Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.



20 000

**Véhicules / j entre Passy
et Chamonix sur l'A40**

Economie et tourisme

SCoT: 260 000 lits marchands
CCVCMB: 82 500 lits

Un territoire d'actifs

15 000 entreprises , 55 000 actifs pour 53 000 emplois!

Une économie industrielle (23% des salariés du territoire) sur la Vallée de l'Arve

Fleuron du décolletage français. Label « Territoire d'industrie »

Enjeu de diversification et de relocalisation industrielle des entreprises, de reconquête des friches

Une économie résidentielle avec une offre de services diversifiée et très présente et de proximité également liée au tourisme.

Les commerces représentent 17% des emplois.

Enjeu fort de vie à l'année

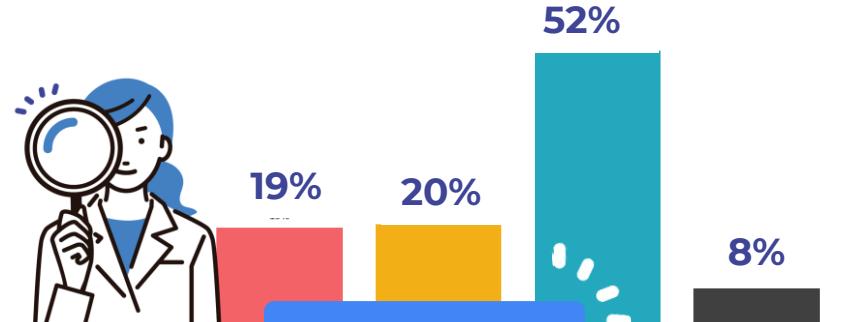
Une économie touristique avec un ancrage territorial historique

Enjeu d'adaptation des domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Concilier vie à l'année, filières locales et économie touristique

STRUCTURE DES LITS

■ PROFESSIONNELS ■ PARTICULIER A PARTICULIER ■ NON COMMERCIALISÉS ■ FERMÉS



Zoom sur:

Les lits marchands représentent 39% des lits présents sur la communauté de communes.

Les CCVCMB accueille 7,7 millions de nuitées par an soit environ 50% à l'échelle du SCoT.



55 000

Actifs

81%

Des actifs résidant
travaillent au sein
du SCoT

91

C'est le nb de
Zone d'Activité
Economique

-25%

C'est la réduction du nb
d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits
marchands



Synthèse des enjeux

Renforcer l'action publique locale pour structurer le territoire

Mieux concilier : attractivité touristique et vie à l'année:

Conforter l'avantage concurrentiel de l'écosystème économique du décolletage

Ajuster le moteur touristique et répondre à l'hétérogénéité des conditions de vulnérabilités des domaines skiables

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la trajectoire organisationnelle du territoire

Travailler sur **l'accessibilité décarbonée** au territoire

Préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045



Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

**AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

**AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET
VALORISATION DES RESSOURCES**

**AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE
AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

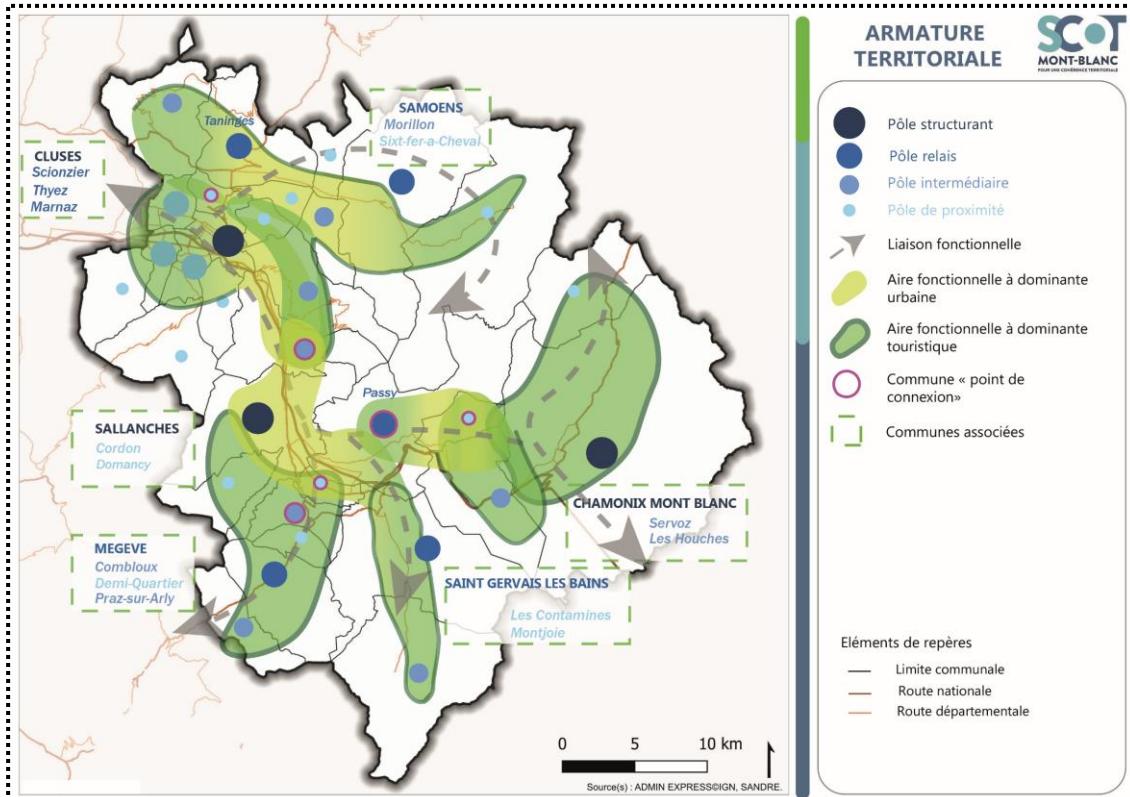
Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

AFFIRMER LES COMPLÉMENTARITÉS TOURISTIQUES

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

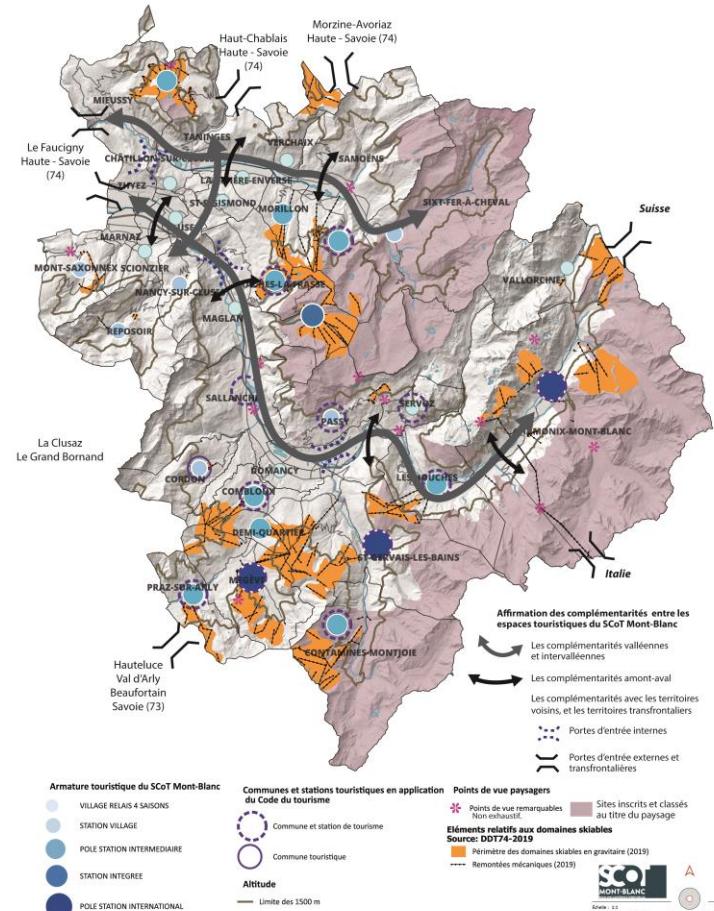
2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maîtriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée l'horizon 2030

Arriver à terme en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économies en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.

Concertation

- Site internet : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertation »
- Siège des Communautés de commune du Syndicat
- Siège du syndicat
12 rue Prè Benevix
74300 Cluses
- Annonces légales
- Réunions publiques
- Presse

Adresse de concertation : concertation@scot-mont-blanc.fr

5. Le débat

La parole est à vous





Merci de votre attention

CONTACTEZ-nous !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr

SCOT-MONT-BLANC.FR

REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

**Chamonix Mont-Blanc
Jeudi 7 Novembre 2024
Le Majestic**



La réunion publique n° 1 portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 07 Novembre 2024 à 19 h à Chamonix Mont-Blanc au centre des Congrès Le Majestic.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique va être débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi climat et résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Le PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les réunions publiques se portent sur 4 Communautés de Communes afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

A quoi sert un SCoT ? où en êtes-vous aujourd'hui ?

Concrètement le SCoT est un projet d'aménagement et est porté par la structure du Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc. Il permet aux 4 Communautés de communes et aux 32 communes qui le compose de travailler ensemble.

Le diagnostic territorial dont la synthèse vous a été présentée a permis de partager des enjeux communs au sein d'un territoire diversifié. Fort de ces temps d'échanges, le SCoT va aussi permettre de mutualiser les équipements structurants et de penser collectivement l'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir plutôt que chacun sur sa commune.

Ont été citées comme exemple opérationnel à traiter à l'échelle du SCOT la mobilité et l'organisation des transports en commun en tant qu'enjeu fort sur le territoire. Ces problématiques démontrent l'intérêt du SCoT, notamment du poids de la structure auprès des autorités organisatrices puisque les enjeux et projets dépassent la seule échelle intercommunale.

D'une manière générale le SCoT doit intégrer les lois de rangs supérieur et les appliquer sur le territoire. Le document permet collectivement, sur un même territoire de se donner des contraintes qui individuellement ne seraient pas prises. Il encadre aussi les politiques d'aménagement locales d'un territoire sur la base d'objectifs communs et est un outil de responsabilisation pour les élus locaux.

Le SCoT oblige aux débats et discussions, à échelle supra locale, permettant d'optimiser l'organisation spatiale du grand territoire dans l'intérêt de ses usagers.

La pyramide des âges a-t-elle été prise en compte ainsi que l'enjeu du vieillissement de la population ?

Dans le temps imparti de la présentation orale, cela n'a pas été suffisamment développé mais la question du vieillissement de la population est intégrée dans le diagnostic notamment dans l'axe 1 du SCoT. C'est un enjeu très fort pour le territoire. La santé est également portée par les élus du Syndicat Mixte et les grands équilibres en matière d'équipements de santé seront traités à l'échelle du SCOT.

Le SCoT ne peut pas définir une politique de santé, en revanche, il inscrit des orientations en cohérence avec les PLH et vise à permettre l'organisation de la transition démographique. L'ambition est bien de reconquérir une croissance démographique, répondre aux besoins de tous les usagers du territoire.

Sur la Vallée de Chamonix, la population est constituée de 25% de retraités (selon l'Insee), il s'agit donc bien d'intégrer le grand âge aux politiques d'habitat et d'aménagement du territoire.

Qu'en est-il de l'intégration d'objectifs relatifs au choc pétrolier, des tensions sur les ressources naturelles et énergétiques ? Que fait le SCoT sur ces sujets ?

L'adaptation au changement climatique est un axe conducteur du Projet d'Aménagement Stratégique.

Concernant les enjeux pétroliers et d'une manière générale de réduction des énergies fossiles, le SCoT à son échelle vise le développement des énergies renouvelables, des mobilités douces et du maillage de transports en commun. En ce sens, il s'agit de réduire la consommation foncière, de stopper la prolifération des grandes surfaces, de soigner la qualité des entrées de villes et de préserver les terres agricoles. Il s'agit également d'inciter à la régénération des zones d'activité ou encore de construire moins mais mieux, tout en diversifiant l'exploitation raisonnée des ressources locales.



Par ailleurs, le SCoT est soumis à évaluation environnementale. Cette dernière analyse :

- les effets et incidences sur l'environnement induits par la mise en œuvre du SCoT,
- les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre par le document, en lien avec les effets induits par le projet d'aménagement.

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale donnera son avis sur le projet, au même titre que les services de l'état. C'est un collège indépendant constitué d'experts thématiques sur les questions environnementales.

Enfin, le Syndicat Mixte réalise avec le CEREMA une étude du territoire à +4°C. Cette dernière permet de disposer d'une réflexion commune sur la totalité des EPCI (communautés de communes) du SCoT qui ont par ailleurs déjà engagée de nombreuses études tels que les Plans Climat Air Energie Territoriaux ou bien les études Climsnow. L'étude à +4°C portée par le syndicat mixte du SCoT vise à renforcer le partage de l'information et les échanges à ce sujet pour ensuite engager des actions à l'échelle du grand territoire.



Quels sont les marges de manœuvre du SCoT face aux opérateurs téléphoniques installant des antennes ?

La couverture numérique du territoire est un enjeu fort, encadré par la loi. Le SCoT ne peut ainsi pas agir sur ce volet, notamment face aux abus des opérateurs locaux.

En revanche, les élus locaux, face à la mobilisation des acteurs et les exigences des services de l'état, arrivent à convaincre certains opérateurs de demander conseil auprès de paysagistes.

Il est par ailleurs rappelé que les antennes sont soumises à déclaration préalable (code de l'urbanisme).

La question de l'autonomie alimentaire est soulevée. Les habitants présents soulignent l'enjeu fort de préserver les terres agricoles et la filière agricole. La question d'un Plan Alimentaire Territorial sur la Vallée de Chamonix est soulevée.

L'agriculture et la préservation des terres agricoles sont prises en compte dans le SCoT, à son échelle. La réduction de la consommation foncière sur le territoire (enjeu toutefois moins prégnant au sein de la vallée de Chamonix qui a consommé peu de foncier) est un élément de réponse à l'échelle des documents d'aménagement. Les initiatives locales permettent également de répondre à ces enjeux.

Les habitants soulignent que la réduction de la consommation foncière ambitionnée n'est pas suffisante et que de consommer non plus 500ha mais 250 ha d'ici 2031 semble aberrant. Où va-t-on encore construire ?

En fonction des vallées les enjeux sont différents. Sur la vallée de Chamonix, il y a eu très peu de consommation foncière et les documents d'urbanisme locaux en cours continuent de s'inscrire dans cette tendance. De plus, l'enjeu de maintenir une population à l'année nécessite de produire du logement. La plupart des communes station ont souvent peu de logements vacants ne permettant pas de remobiliser suffisamment dans l'existant.

La question des résidences secondaires est également prégnante. A ce titre, les politiques publiques étoffent les leviers réglementaires, avec le dernier en date permettant aux collectivités de déterminer des zones exclusives pour la création de logements nouveaux dédiés aux résidences principales.

Enfin, plusieurs villes et bourg ont mis en place des dispositifs de type « Opération d'Amélioration de l'Habitat », et « Petites Villes de Demain » pour redonner une attractivité aux centres et répondre aux enjeux de précarité énergétique. Le phénomène est très diversifié sur le territoire, aussi les réponses ne peuvent être générales sur ce point.

A noter que les PLU auront deux ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT et que le volet foncier sera attentivement regardé par les services de l'état.



Il semble que la thématique « paysage » n'apparaît pas suffisamment dans le projet d'aménagement stratégique

Le paysage est plutôt bien traité dans le projet d'aménagement stratégique (PAS). La déclinaison des axes sera présentée lors d'une deuxième réunion publique, début 2025. Le document dispose d'une armature paysagère et environnementale permettant de définir des coupures vertes, et de valoriser la trame verte et bleue, entre autres. Ensuite le territoire dispose de nombreux périmètres de protection réglementaire, qui s'imposent aux documents d'aménagement lors du dépôt d'autorisation d'urbanisme.

Qu'en est-il du fonctionnement des domaines skiables dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?

Les collectivités, notamment les communes supports de station ont réalisé des études Climsnow pour mieux intégrer ce phénomène dans leur politique locale d'aménagement. Le syndicat mixte et les communautés de communes se laissent l'opportunité de mobiliser d'autres scientifiques si besoin, sur des thématiques plus précises. Cela n'est pas directement relié au SCoT dans le sens où les mesures opérationnelles ne seront pas forcément à inscrire dans le document. Cela reste un sujet majeur pour l'avenir du territoire.

L'étude CEREMA à +4°C intègre aussi cet enjeu, permettant de porter une réflexion collective et développer une politique d'aménagement cohérente et issue de l'étude.

Il est souligné qu'il n'y a à ce jour pas de projet d'Unité Touristique Nouvelle sur la Vallée de Chamonix relatif aux domaines skiables, ni de transport par câble. Les projets s'ils existent, sont d'envergure uniquement locale.



Le SCoT prend-il en compte les zones de retrait glaciaire ?

Le SCoT permet de discuter de ce point mais cela n'est pas intégré en tant que tel. Il n'est bien évidemment pas question d'aménager ces zones, d'autant plus que ces dernières sont d'ores et déjà probablement identifiées dans les Plans de Protection des Risques Naturels en zone inconstructible (zone rouge), voir en zones constructibles avec prescriptions (zone bleue).

La ressource eau est un sujet clé pour le territoire. Cette dernière est de plus en plus soumise à conflit d'usage, notamment en lien avec l'intensification des périodes de sécheresse. Enfin, la ressource en eau est support de la production d'énergie renouvelable, via l'hydroélectricité. La fonte des glaciers et le raccourcissement des périodes hivernales suscitent une inquiétude de la part des habitants et devrait être une préoccupation forte des élus locaux.

Les enjeux liés à la ressource en eau sont bien intégrés dans les documents d'aménagement. C'est un sujet crucial, d'autant plus que l'eau est un bien commun dont tout le monde doit disposer.

L'intensification des aléas, suscite d'ores et déjà de nombreuses réflexions et actions dans la vallée de Chamonix. La question de la production de l'hydroélectricité et les aménagements que cela induit sont un vrai sujet en matière d'aménagement énergétique du territoire.

La ressource en eau potable est strictement encadrée par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas d'arrêter la production d'enneigeurs mais bien de mieux l'orienter afin de réaliser la transition vers une forme de tourisme cohérente avec l'adaptation au changement climatique. Le SCoT porte une armature touristique qui vise les complémentarités entre les territoires de montagne et de vallée, tout en répondant aux enjeux socioéconomiques du territoire.

Les PLU doivent attester de l'adéquation entre la ressource en eau et le besoin associé, faute de quoi le projet sera refusé par les services de l'Etat. L'équation est complexe aujourd'hui car les facteurs à prendre en compte sont pluriels pour tendre vers une cohérence territoriale.

Aujourd'hui l'enjeu est de développer le mix énergétique, et donc de mobiliser d'autres ressources tels que le bois ou le solaire. La mise en place de panneaux photovoltaïques se heurte également à des enjeux de préservation du patrimoine bâti, et pose la question d'un changement de paradigme sociétal face aux questions environnementales.

La séance est levée à 21h.



**DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE**

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

À CLUSES
JEUDI 14 NOVEMBRE
PARVIS DES ESSERTS
À 19H00

CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARVE ET MONTAGNES



WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Cluses
Jeudi 14 Novembre 2024
Le Majestic



Le mot de bienvenue

Jean Philippe MAS- **Maire de Cluses et Président de la 2CCAM**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés

3. Au regard de ces constats, quels défis pour demain?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

4. Rappels du planning

5. Le débat

Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

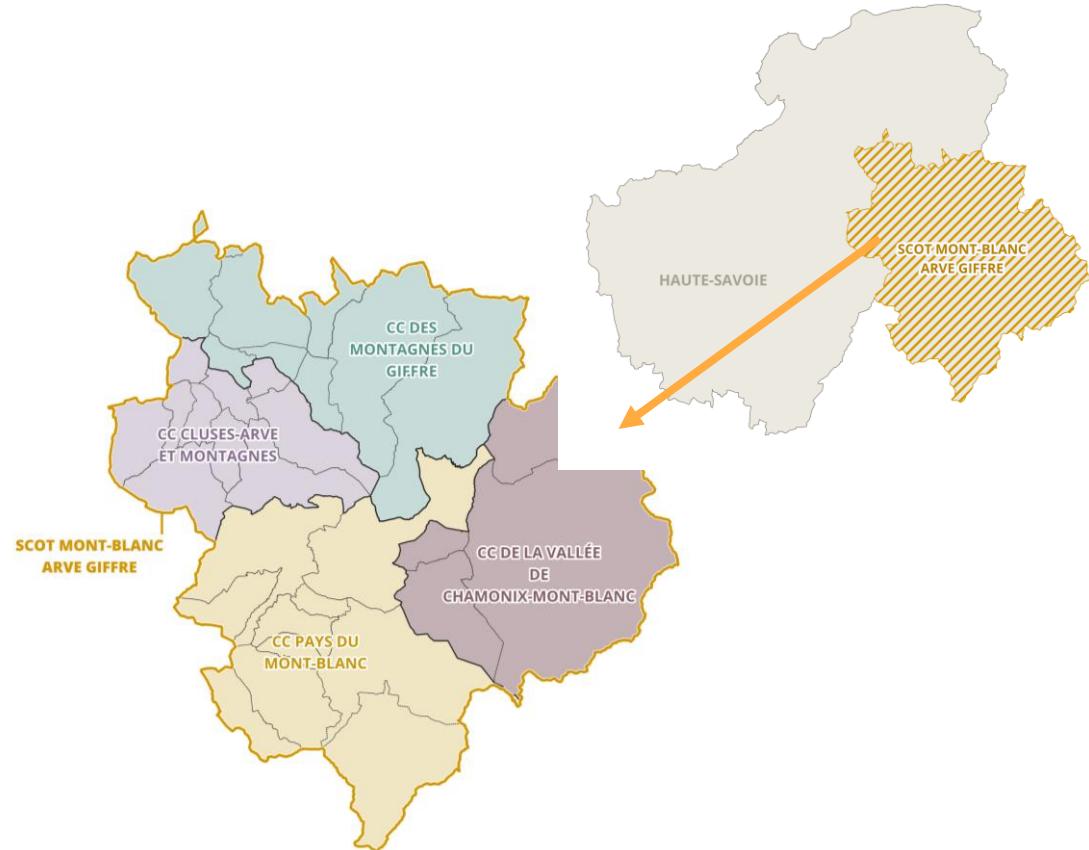
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants



1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un projet
d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de
référence pour les
politiques publiques

Un document
d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire
portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous
forme d'orientations et d'objectifs les défis du
territoire à horizon 2045.

Le SCoT, une approche globale

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- o **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- o Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- o Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- o Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- o Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**

Le SCoT sert à:

Apporter de la cohérence en se posant la question de «**la bonne activité au bon endroit** »

Comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans **une logique de rapprochement équipements/transports/emplois/logements**

Développer les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)

Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire

Assurer **les mixités des fonctions** sur l'ensemble du territoire

Réduire les distances de déplacements

Le SCoT ne sert PAS à:
Rediscuter des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

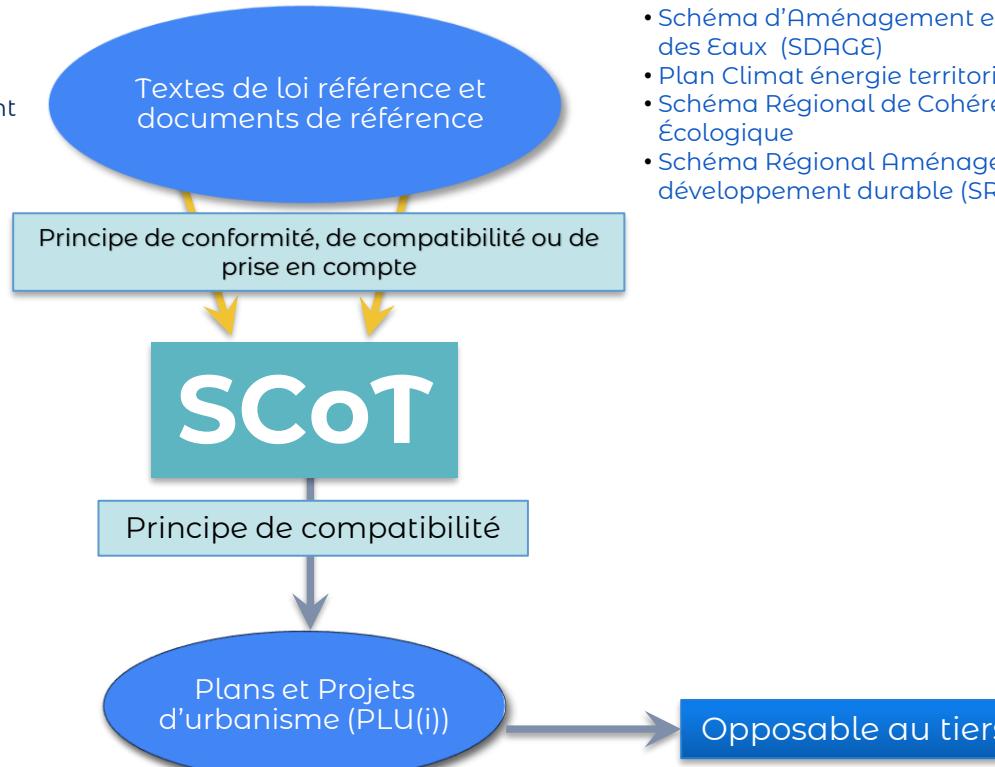
Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Lois
- Loi SRU
 - Loi Grenelle
 - Code de l'environnement
 - Code de l'urbanisme
 - Loi sur l'eau
 - Loi Climat et Résilience

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR



Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



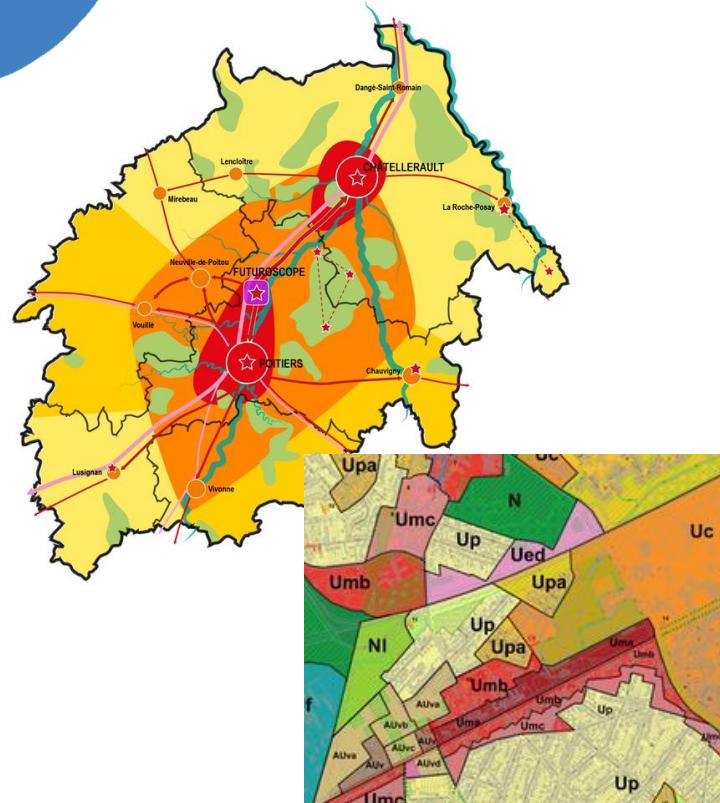
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

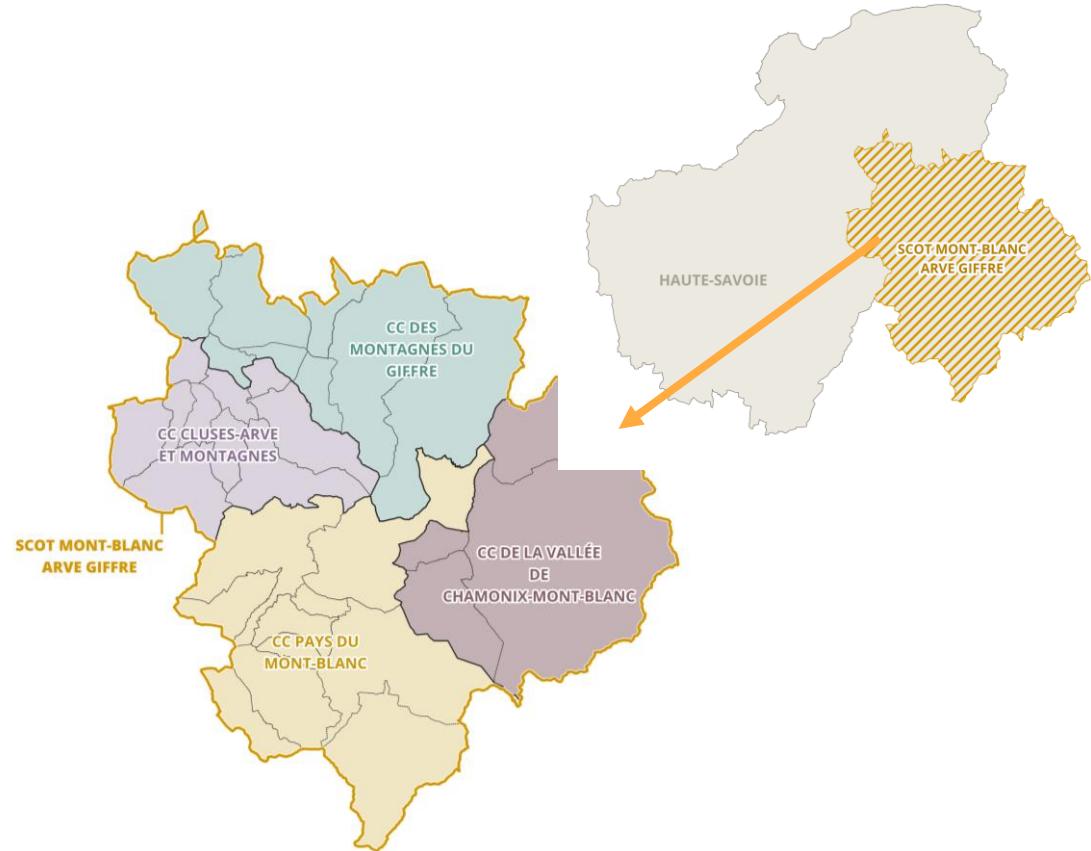
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

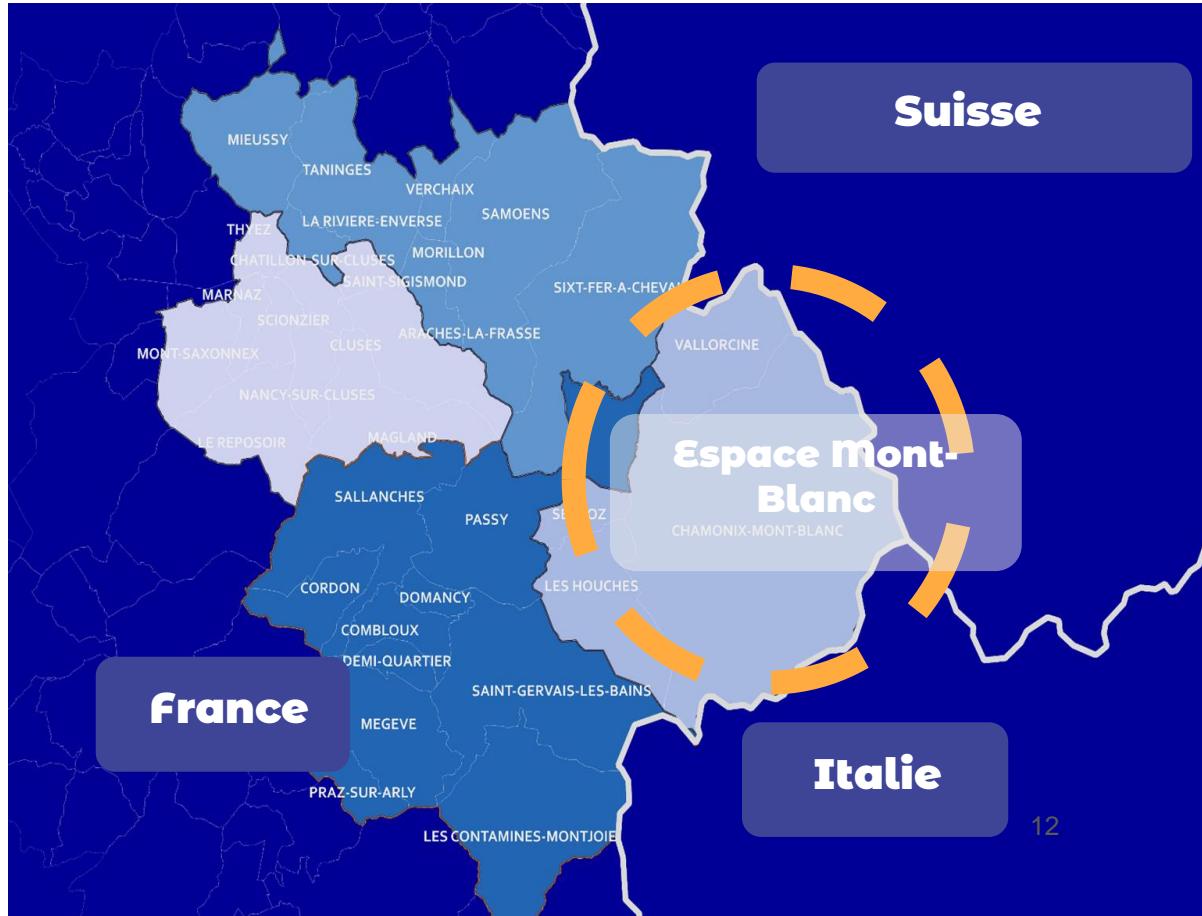
120 000 habitants



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Un territoire transfrontalier

- Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT)
- Espace Mont-Blanc
- Travailleurs frontaliers



LES ECHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

The background of the image is a scenic view of a mountainous landscape. In the foreground, there's a field with colorful flowers and a small cluster of houses. The middle ground shows a valley with more houses and trees. In the background, large, rugged mountains rise against a blue sky with white clouds.

54 000

Emplois

120 000

Habitants

La synthèse du diagnostic



Environnement, climat et énergie

14 sites Natura 2 000!

L'identité montagne marquée: étagement complet de la végétation

Des réservoirs de biodiversité parfois sous pression

La ressource en eau reste abondante mais à surveiller en période estivale notamment

Une trame bleue ayant façonné le territoire (Arve, Giffre)

Une trame verte diversifiée

Des réservoirs agricoles en concurrence avec les secteurs résidentiels

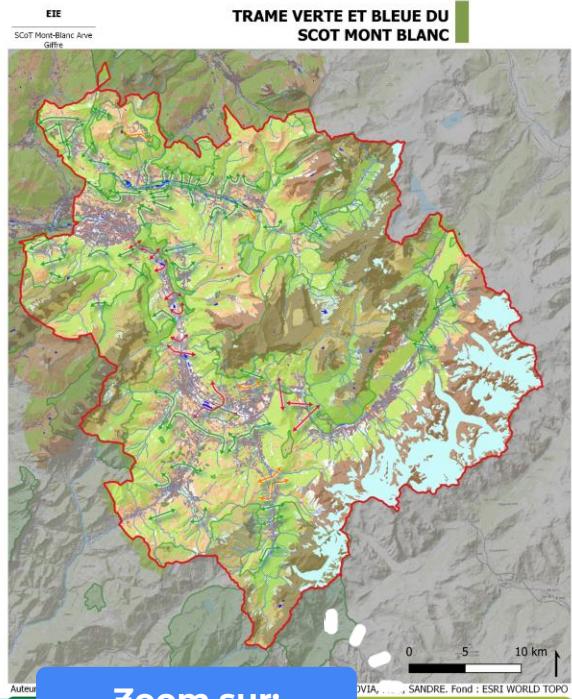
Protéger la biodiversité remarquable et maintenir la trame verte et bleue en conjuguant pression anthropique et préservation des corridors écologiques

Trame bleue

- Trame aquatique
Milieux humides
- Glaciers et moraines
- Lacs, étangs

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité réglementaires
 - Réservoirs forestiers
 - Réservoirs agricoles
 - Réservoirs d'altitude
Axes de déplacement
- à restaurer
→ à améliorer
→ à préserver



Zoom sur:

La trame verte et bleue: c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les corridors permettent le passage de la faune terrestre et aquatique.

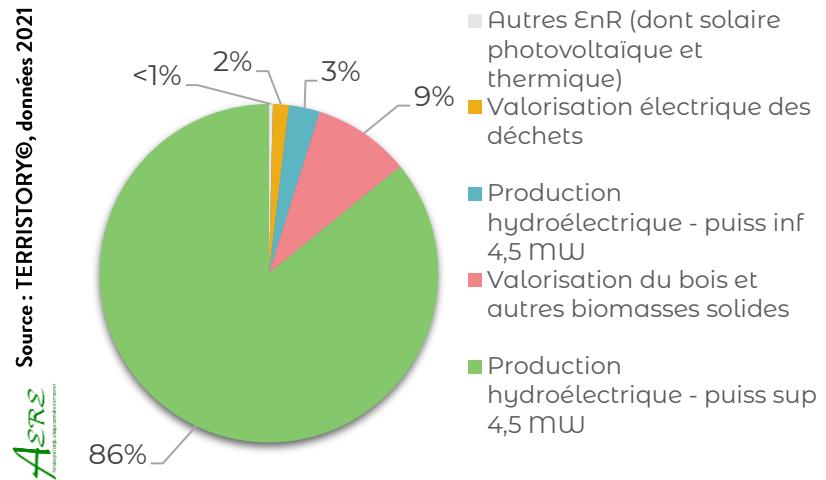
Environnement, climat et énergie

Réunir les préoccupations du territoire en matière de qualité de l'air et de préservation des espaces naturels.

Travailler sur les mesures d'amélioration durable de la qualité de l'air, la sauvegarde des espaces naturels, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental.

Réfléchir aux pratiques permettant de favoriser l'émergence d'un **territoire à énergie positive** et neutre en émissions ainsi qu'au développement des énergies renouvelables (**hydroélectricité, bois...**).

Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement économique pour anticiper ses impacts sur le territoire.

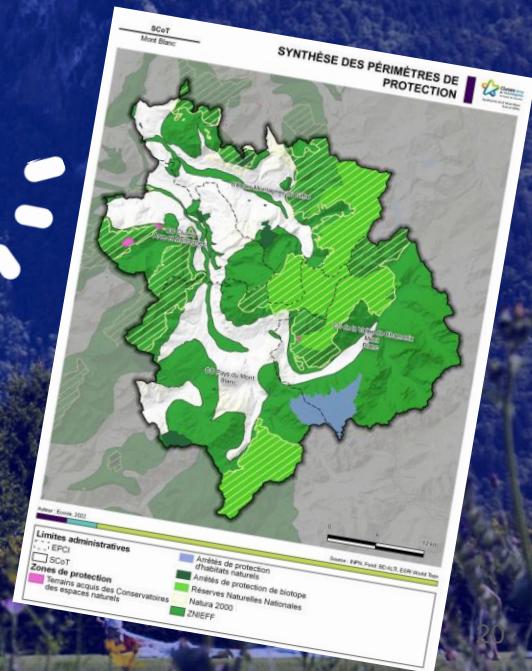


Zoom sur:

La production EnR: l'hydroélectricité principale source de production d'EnR sur le SCoT Mont-Blanc.

30%

Du territoire couvert par une
zone Natura 2000

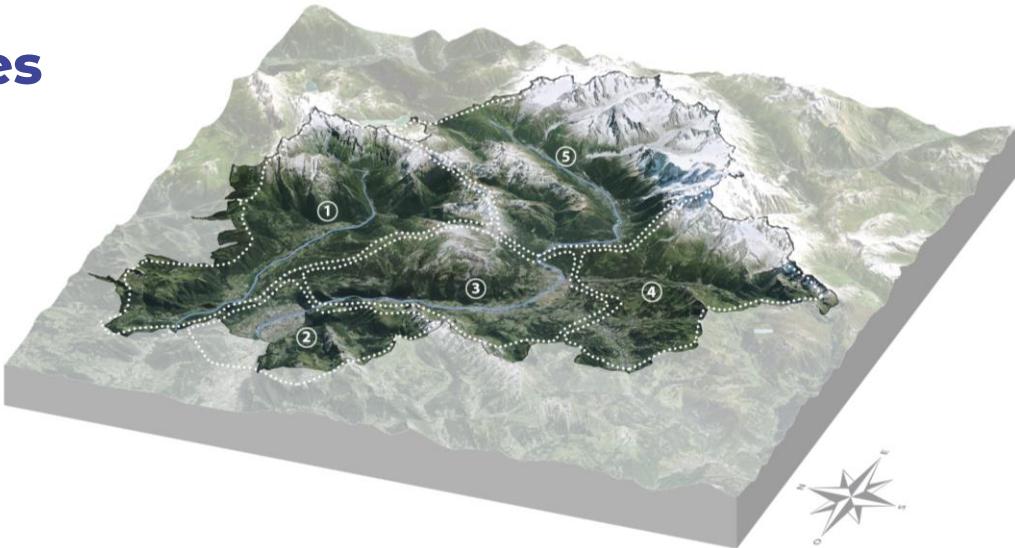


Paysages et formes urbaines

Un territoire préservé mais sous pression

Les entités paysagères:

- 1/ Vallée et montagnes du Giffre
- 2/ Vallée de Cluses, confluence Arve-Giffre et massif des Bornes
- 3/ Vallée de l'Arve, agglomération de Sallanches et Passy, entre Aravis et Giffre
- 4/ Haut Val d'Arly et vallée du Bon Nant, massifs du Beaufortain et du Mont Blanc
- 5/ Haute vallée de l'Arve, Chamonix et massif du Mont Blanc.



Quatre grands ensembles urbains:

La conurbation Cluses, Scionzier, Marnaz et Thyez ;

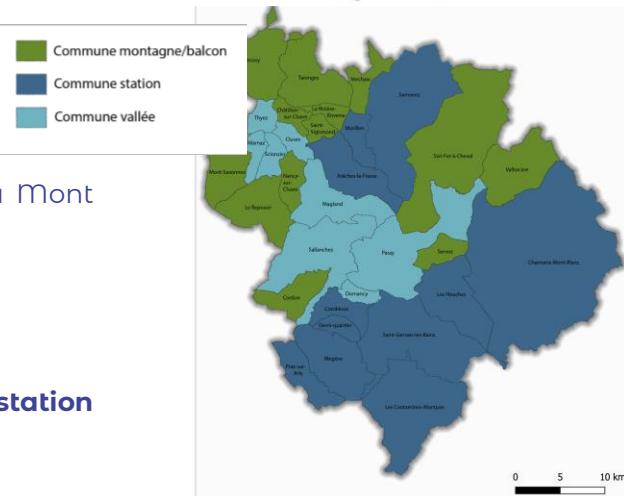
L'ensemble urbain de Sallanches-Combloux-Passy au cœur de la vallée ouverte du Mont Blanc ;

La ville de Taninges dans la Vallée du Giffre ;

La vallée du Mont-Blanc avec **l'ensemble urbain de Chamonix-les Houches**.

Une identité bâtie préservée dans les **bourgs, villages et hameaux**

Des formes bâties liées à l'activité touristique du territoire **de la station village à la station intégrée de Flaine**.



Agriculture et forêt

Un territoire préservé mais sous pression

Des productions agricoles labellisées et de qualité

40% des exploitations fonctionnent en circuits courts (130 exploitations)

Des terres agricoles concurrencées

La filière bois:

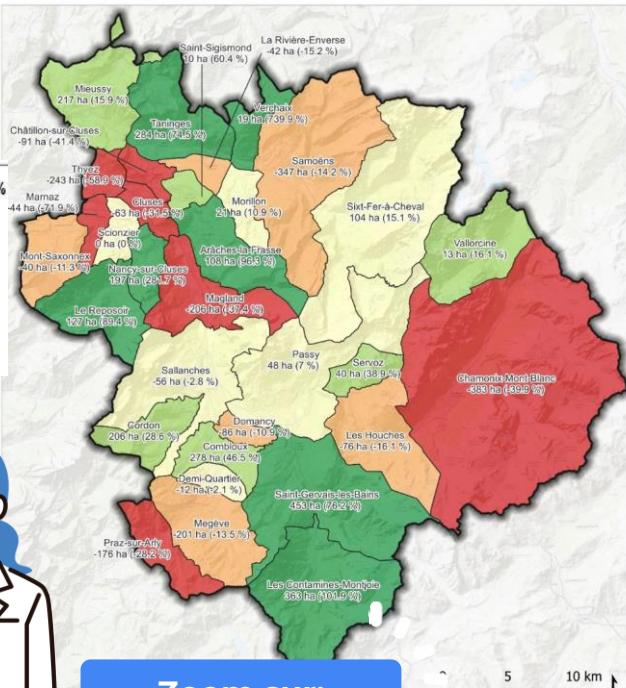
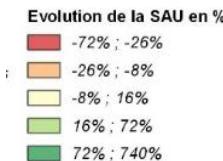
54% du territoire couvert par des boisements,

Les forêts sont majoritairement composées de conifères/
résineux

Une filière bois très présente sur la Vallée du Giffre

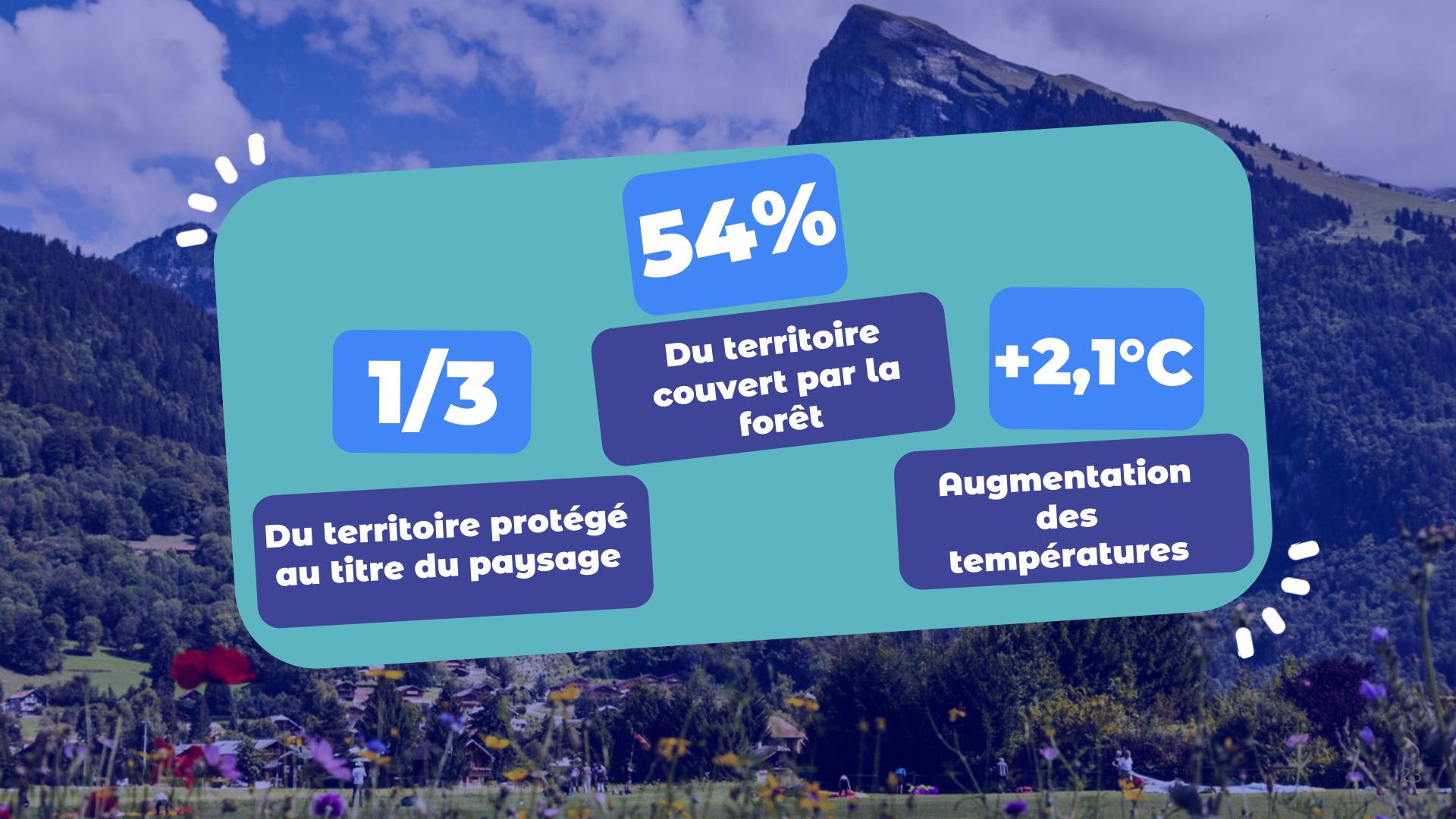
Mais...

Un morcellement des propriétés forestières lié à la topographie rendant complexe l'entretien et l'exploitation



Zoom sur:

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU): la somme des champs labourables et des surfaces en herbes ainsi que les cultures permanentes ou spéciales (maraîchères, viticoles)



1/3

**Du territoire protégé
au titre du paysage**

54%

**Du territoire
couvert par la
forêt**

+2,1°C

**Augmentation
des
températures**

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière

Composition du parc de logements:

Un parc de logement très tendu! 4,5% de logements vacants

Majoritairement composé de logement collectifs (66%)

Un parc de logement relativement ancien: 50% du parc construit avant 1990 (23% avant 1970)

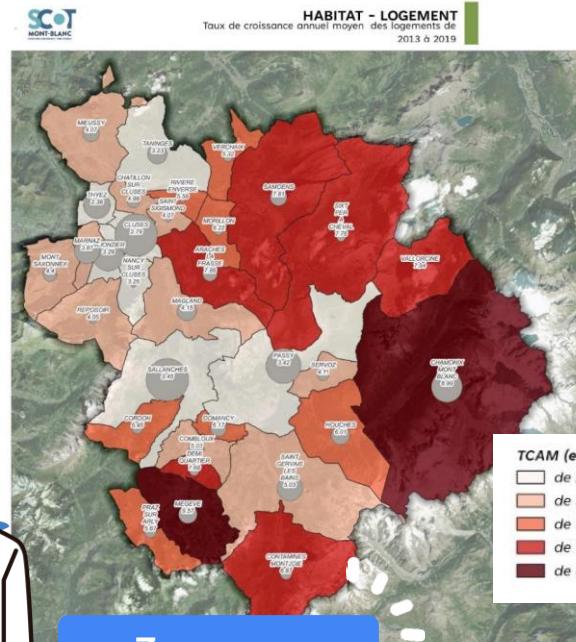
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

Lg 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)

Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre: 70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc: répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.

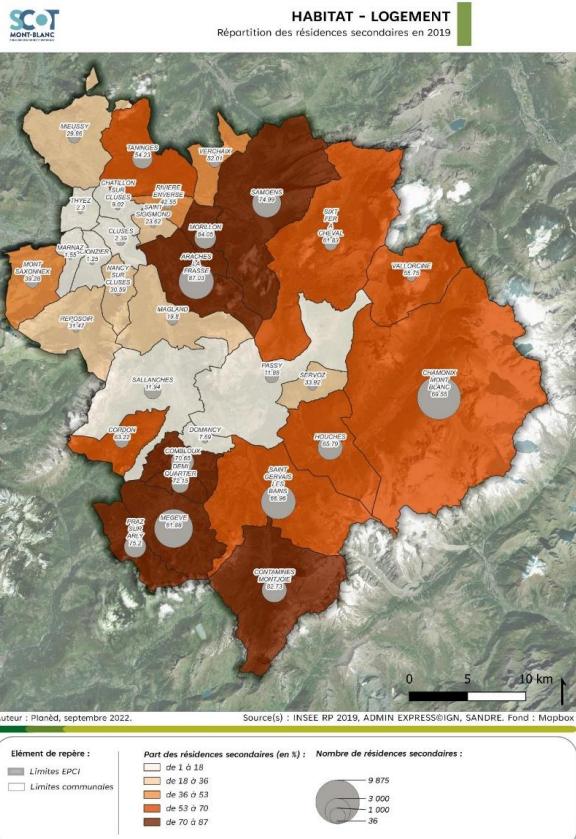
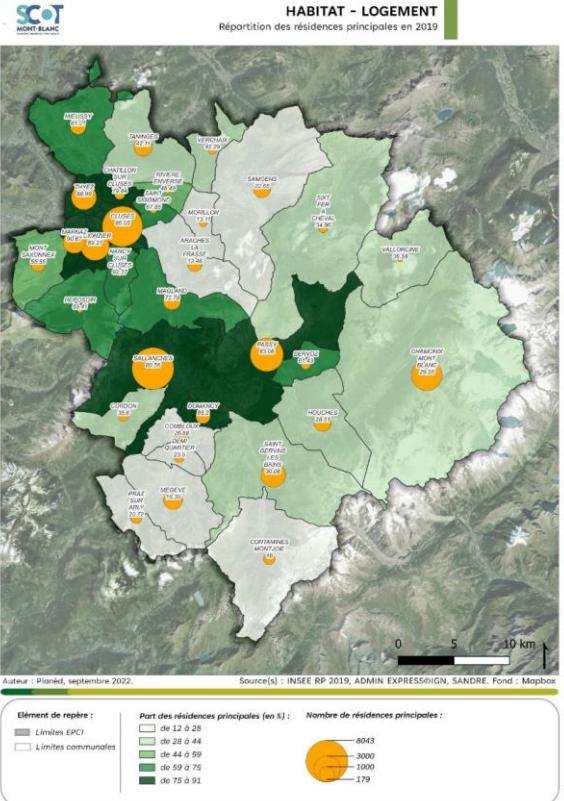


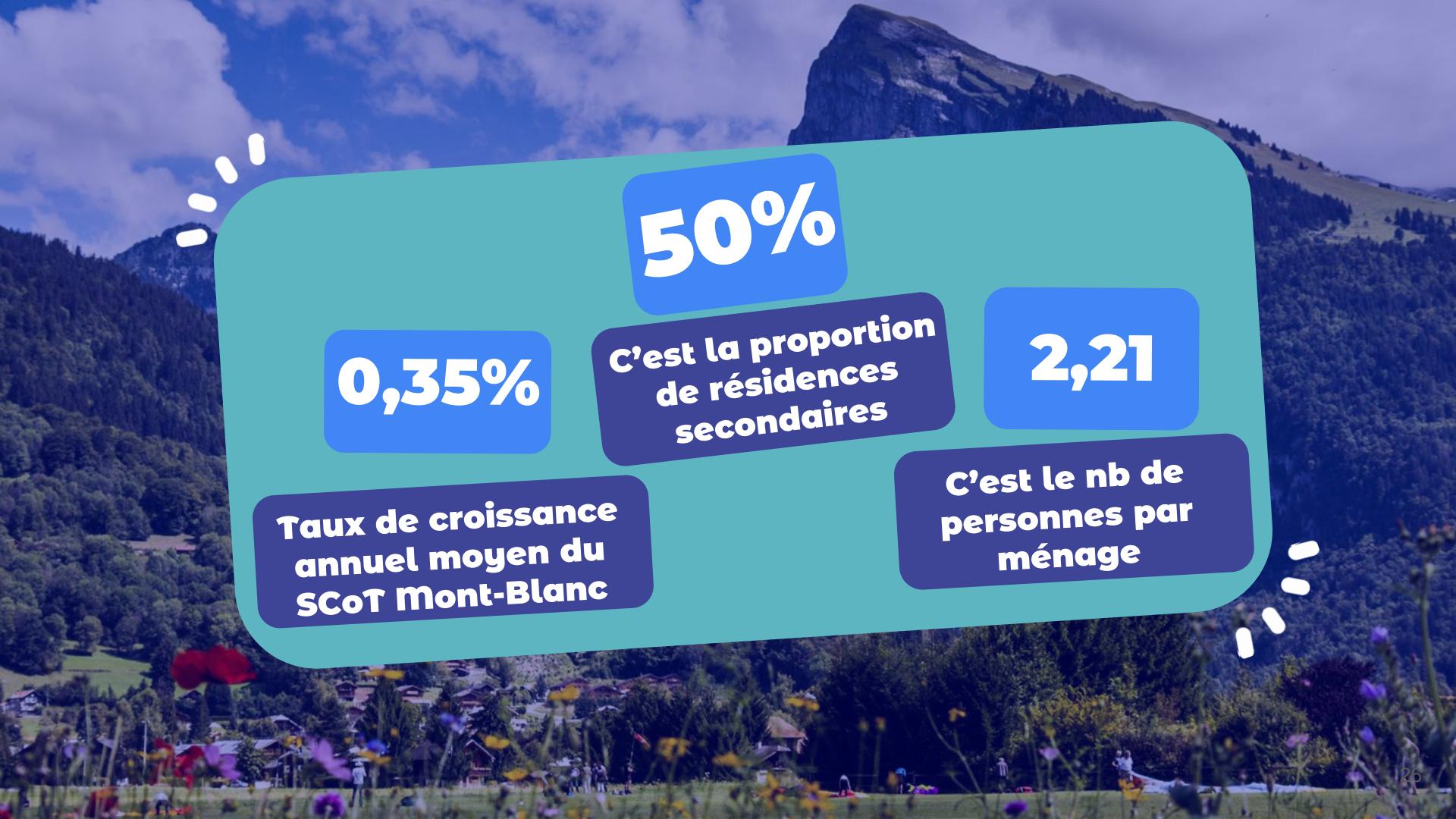
Zoom sur:

La production de logement: les communes ayant produit le plus de logement sont celles qui perdent des habitants.

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière





Taux de croissance
annuel moyen du
SCoT Mont-Blanc

0,35%

C'est la proportion
de résidences
secondaires

50%

C'est le nb de
personnes par
ménage

2,21

500

**C'est le nombre
d'hectares consommés
sur la période 2008-2020.**

Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Equipements :

Les communes station concentrent les équipements structurant: sanitaires, culturels et sportifs.

Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Transports :

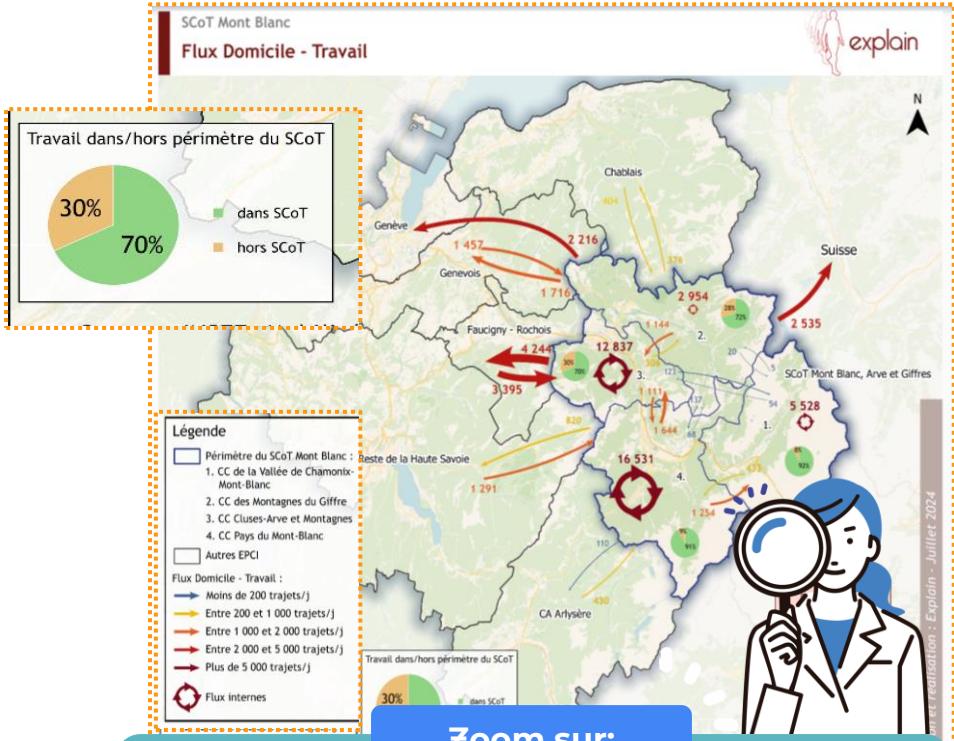
Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements

Territoire transfrontalier: tunnel et transit poids lourds!

Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.



20 000

**Véhicules / j entre Passy
et Chamonix sur l'A40**

Economie et tourisme

**SCoT: 260 000 lits marchands
2CCAM: 40 000 lits**

Un territoire d'actifs

15 000 entreprises , 55 000 actifs pour 53 000 emplois!

Une économie industrielle (23% des salariés du territoire) sur la Vallée de l'Arve

Fleuron du décolletage français. Label « Territoire d'industrie »

Enjeu de diversification et de relocalisation industrielle des entreprises, de reconquête des friches

Une économie résidentielle avec une offre de services diversifiée et très présente et de proximité également liée au tourisme.

Les commerces représentent 17% des emplois.

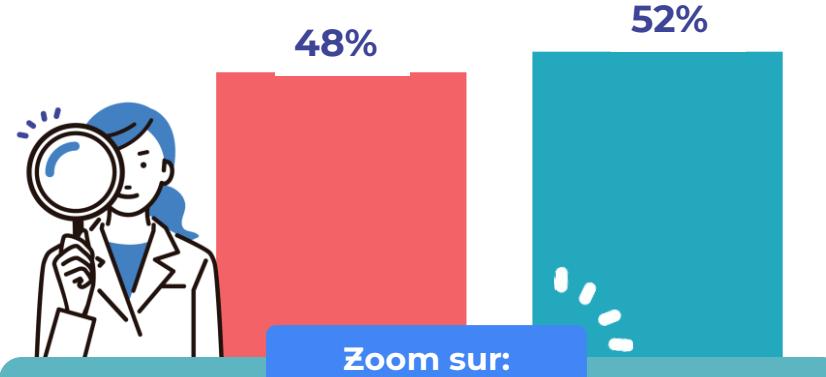
Enjeu fort de vie à l'année

Une économie touristique avec un ancrage territorial historique

Enjeu d'adaptation des domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Concilier vie à l'année, filières locales et économie touristique

■ Total Marchand ■ Total Non-Marchand (INSEE)



Zoom sur:

Les lits marchands représentent 48% des lits touristiques.

La 2CCAM accueille **2 millions** de nuitées par an soit environ **15 %** à l'échelle du SCoT.



55 000

Actifs

81%

Des actifs résidant
travaillent au sein
du SCoT

91

C'est le nb de
Zone d'Activité
Economique

-25%

C'est la réduction du nb
d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits
marchands



Synthèse des enjeux

Renforcer l'action publique locale pour structurer le territoire

Mieux concilier : attractivité touristique et vie à l'année:

Conforter l'avantage concurrentiel de l'écosystème économique du décolletage

Ajuster le moteur touristique et répondre à l'hétérogénéité des conditions de vulnérabilités des domaines skiables

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la trajectoire organisationnelle du territoire

Travailler sur **l'accessibilité décarbonée** au territoire

Préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045



Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

**AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

**AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET
VALORISATION DES RESSOURCES**

**AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE
AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

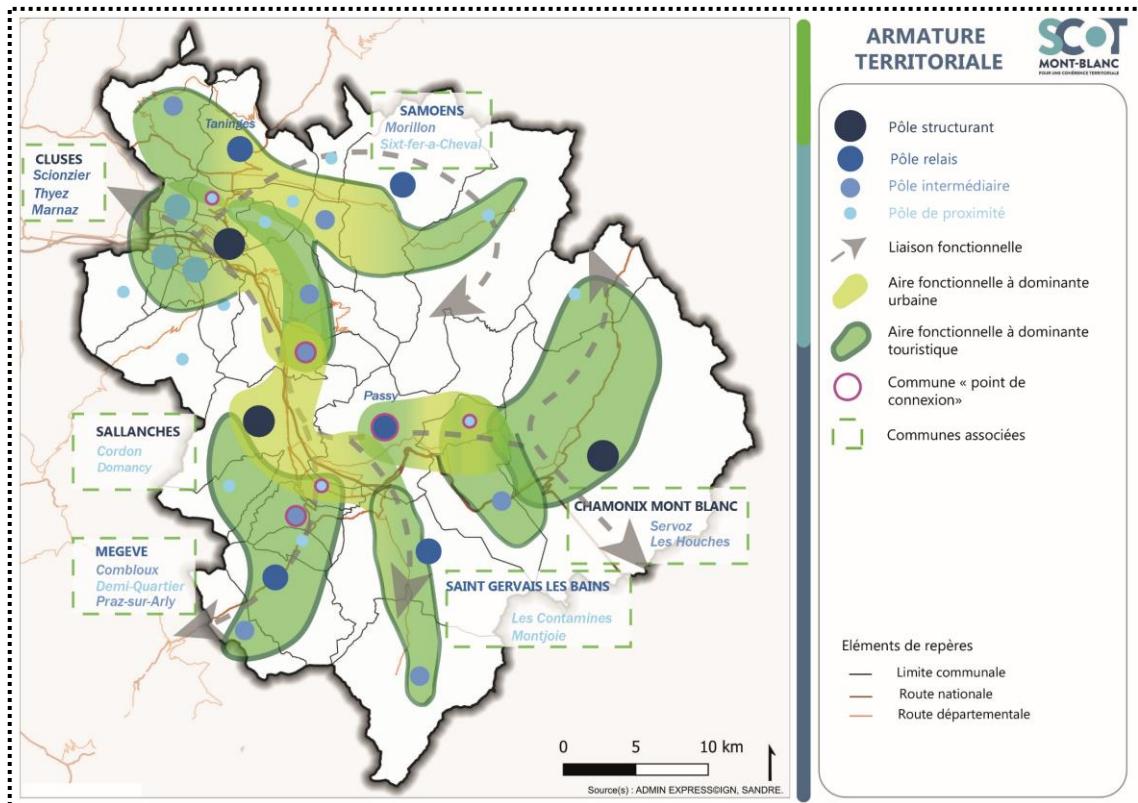
Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7 600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

AFFIRMER LES COMPLÉMENTARITÉS TOURISTIQUES

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

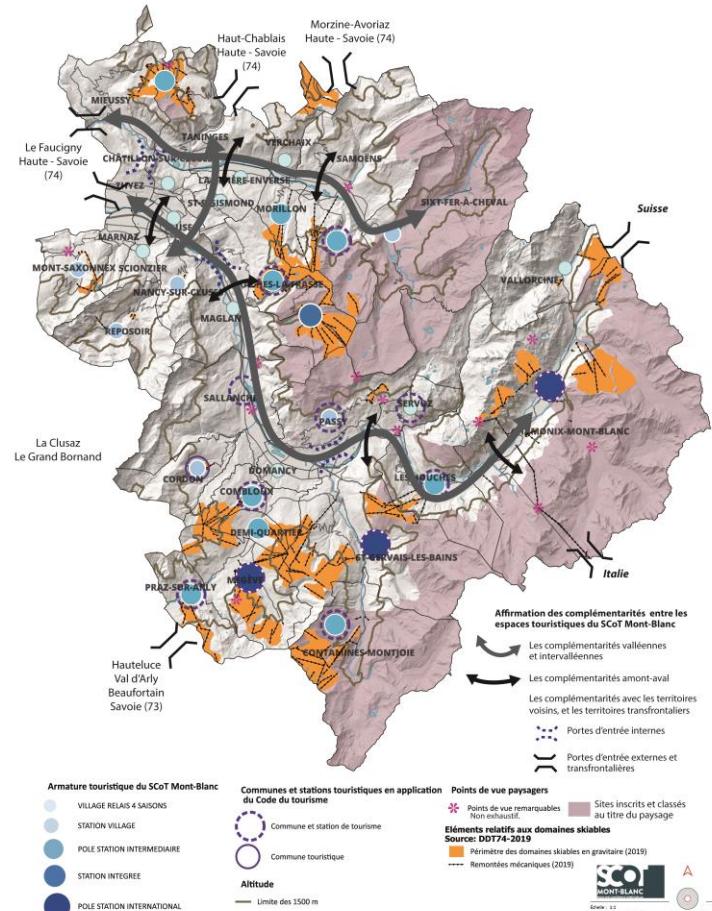
2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maîtriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée l'horizon 2030

Arriver à terme en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

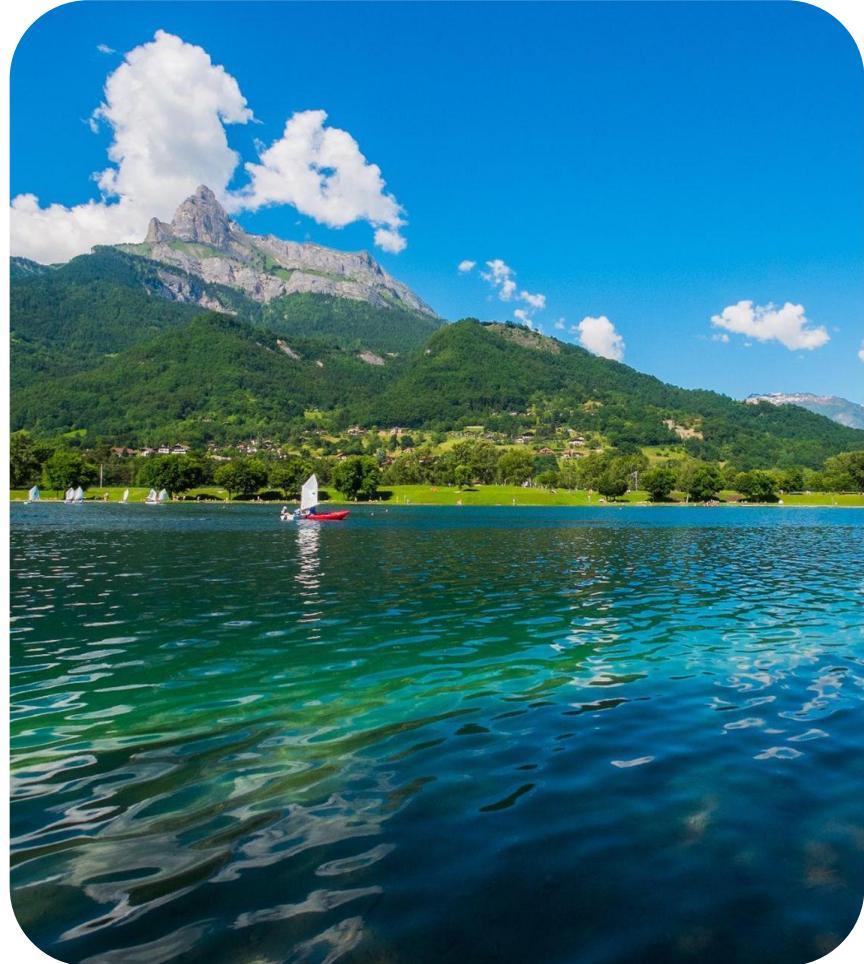
Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES

Mi 2023
Lancement de l'élaboration

Commissions
Diagnostic et études

Mi 2024
Débat n°1 sur le Projet
d'Aménagement Stratégique (PAS)

La concertation
1 réunion publique par EPCI

Fin 2024
Rédaction du Document d'Orientations et
d'Objectifs (DOO)

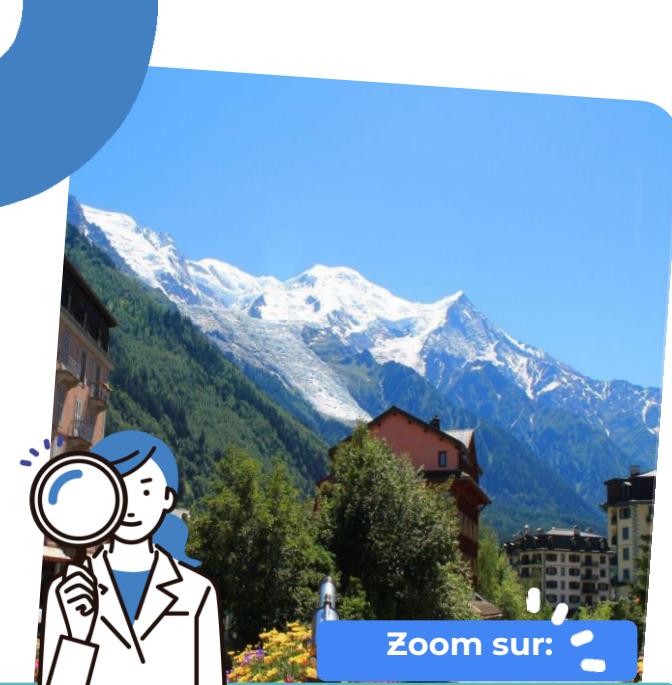
Début 2025
1 réunion publique par EPCI

Début 2025
Arrêt du SCoT

Mi-2025
Avis PPA et autorité environnementale (3
mois)

Enquête publique (2 mois)

Fin 2025
Approbation du SCoT



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

concertation@scot-mont-blanc.fr

Concertation

- **Site internet** : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertations »
- **Siège du syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc :**
12 rue Prè Benevix
74300 Cluses
- Annonces légales
- Réunions publiques
- Presse

Adresse de concertation : concertation@scot-mont-blanc.fr

5. Le débat

La parole est à vous





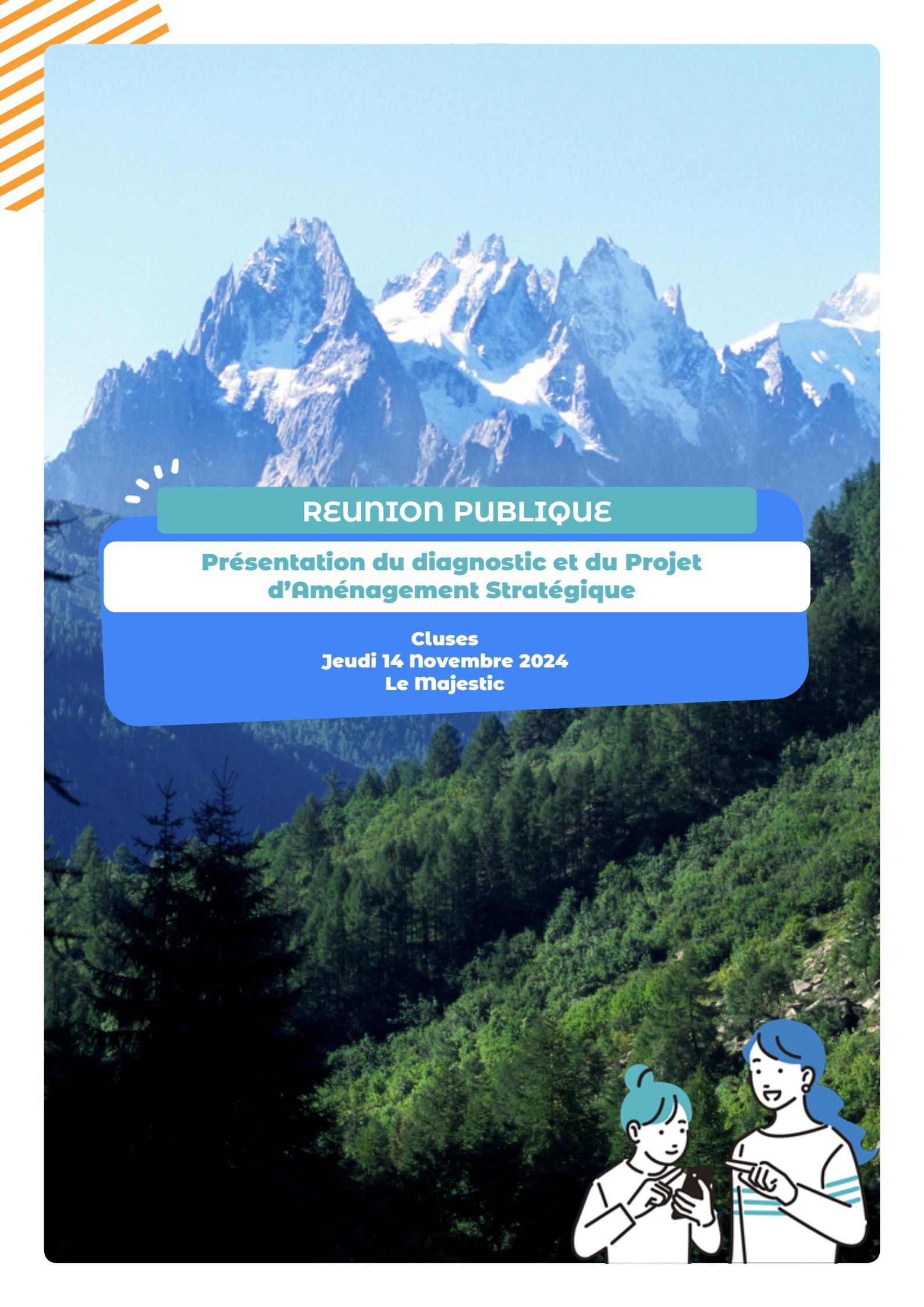
Merci de votre attention

CONTACTEZ-nous !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr

SCOT-MONT-BLANC.FR



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Cluses
Jeudi 14 Novembre 2024
Le Majestic



La réunion publique n° 1 portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 14 Novembre 2024 à 19 h à Cluses au Parvis des Esserts.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Communs afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Le Projet d'Aménagement Stratégique est présenté de façon très synthétique, aussi pourriez-vous développer les actions mises en œuvre au sein des différents axes ? Ensuite, cela fait une cinquantaine d'années que je vis dans la vallée et il y a de plus en plus de nuisances sonores, je n'en ai pas entendu parler. Par exemple les nuisances sonores liées aux hélicoptères.

Effectivement le SCoT donne de grands objectifs mais ne peut pas vraiment traiter concrètement cette thématique. C'est la DGAC qui met en place des plans de vols et donc la préfecture. Cela ne relève pas du SCoT.

L'Etat initial de l'environnement comprend un chapitre dédié à cette thématique. Une carte générale a été réalisée pour illustrer comment sont générées les nuisances.

Le bruit est lié au tourisme et c'est une nuisance réelle (circulation), à titre d'exemple les motos qui parcourent les cols. C'est un luxe aujourd'hui de pouvoir se trouver dans un endroit sans bruit ou peu fréquenté même en montagne.

La fréquentation de la montagne et d'une manière générale des espaces naturels est plus importante depuis le Covid. Le SCoT soulève un enjeux par rapport aux nuisances sonores et l'observe sous le prisme de l'enjeu de développement de la mobilité douce et moins carbonée du territoire. Le SCoT permet de projeter une stratégie mobilité à l'échelle d'un territoire de taille significative mais œuvre sur une temporalité longue, à horizon 2045. En revanche les Communauté de communes participent déjà aux renforcement de l'offre de transport en commun, induisant un fort financier important de la part des pouvoirs publics.

Les élus locaux peuvent également se mobiliser via la prise d'arrêté notamment, cela relève de la politique locale.

Au sujets des mobilités, avez-vous prévu des déplacements doux, car le territoire manque de piste cyclable notamment en ville (danger), et également de ligne de bus. Il y aurait besoin d'une concertation pour traverser la totalité de la vallée, de Scionzier à Cluses, voir même de Bonneville à Cluses et au-delà.



Le SCoT définit des objectifs qui seront déclinés par communauté de communes. Les voies cyclables font l'objet d'une réflexion globale. C'est un vrai sujet qui nécessite des améliorations continues. Sur la 2CCAM, une concertation a déjà eu lieu sur la mise en œuvre d'une schéma cyclable intercommunal mais la réflexion continue.

Les élus locaux soulignent leur volonté d'améliorer le cadencement des lignes de TC et expliquent que le budget alloué reste conséquent, notamment pour ne pas qu'il se ressente « trop » sur le contribuable. Le maintien d'une tarification attractive reste également le meilleur moyen d'inciter les usagers du territoire à prendre les transports en communs, d'où la temporalité parfois longue de certains projets.

Le SCoT envisage une croissance de population à 20 ans, soit 2045. Il est prévu d'accueillir environ 8000 habitants, est ce que le document a un pouvoir pour organiser et limiter cette croissance ? il y a des sujets de surpopulation touristique, si l'on veut garder l'attractivité il va falloir le gérer.

Les élus présents partagent cet avis quant à la maîtrise de la fréquentation touristique et la nécessité d'équilibrer, qualité du cadre de vie et croissance démographique. Le SCoT, par sa nature planificatrice établi à horizon 2045 un projet, comprenant entre autres l'accueil d'une population nouvelle, car le territoire va continuer d'accueillir des habitants.

La question est, au regard de la diversité du territoire de pouvoir gérer l'accueil d'habitant nouveaux. L'objectif est de cibler l'accueil d'habitant permanent, de prioriser la vie locale multi saisonnière et de répondre aux usagers du territoire.



L'intérêt de définir une trajectoire démographique permet justement de maîtriser et calibrer le développement à venir pour ensuite le décliner à l'échelle des communauté de communes et in fine de donner un cadre aux documents d'urbanisme locaux, dans un rapport de compatibilité.

Un citoyen exprime le fait que les communes jouent un rôle direct dans le développement des lits touristiques, par exemple : les Carroz et souligne les effet pervers induits par la Loi Climat et Résilience et la trajectoire ZAN.

Le contexte des dernières années, montre une intensification du rythme constructif. De nombreux terrains ont été urbanisés pour créer de la résidence secondaire. Au niveau national mais également au niveau local la majorité des communes du SCoT Mont-Blanc et des communes stations notamment ont pris conscience que le phénomène est allé trop loin.

Aussi l'objectif du SCoT est de permettre de mieux encadrer la production de logement. Un projet de loi est en cours d'élaboration à ce sujet pour permettre la mise en œuvre de servitudes de résidences principales. L'accroissement des résidences secondaires fait écho à la vie à l'année sur le territoire et les leviers à mobiliser. Le SCoT propose une approche systémique et à grande échelle pour englober toutes les thématiques relatives à cette question et les traduire ensuite dans les documents d'urbanisme locaux.



Avez-vous une possibilité dans le SCoT d'encadrer les aménagement en domaine skiable tel que les agrandissements, les mouvements de sols et talutages etc.. ?

L'extension des domaines skiables dépend directement du SCoT. La phase de collecte et d'analyse des projets est en cours.

De plus, les projets en domaine skiable sont encadrés par la loi montagne et induisent des procédures dites d'Unité Touristique Nouvelle Structurante ou locale. C'est-à-dire qu'en fonction de l'ampleur du projet, la procédure UTN relève soit du SCoT, soit du PLU et reste à l'initiative de la commune pour les UTN dites « locales ». Pour l'instant la collecte des données UTN est toujours en cours.

Pourquoi l'axe 3 qui traite de l'adaptation et du réchauffement climatique est abordé en dernier, alors que les axes 1 et 2 relatifs à l'attractivité du territoire découlent de la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique sont en premier dans le PAS ?

La réflexion est partagée. Il s'agit ici plus d'une question de forme car chaque axe est important et reflète des orientations d'aménagement prises à horizon 2045 par les élus du Syndicat Mixte.

De plus le Syndicat Mixte travail avec le CEREMA sur une étude +4C°, visant à étudier de façon globale et systémique le territoire et sa capacité d'adaptation au changement climatique.

De plus, et cela n'a pas été présenté dans le détail, mais au sein des axes même du Projet d'Aménagement Stratégique, cette thématique est intégrée de façon transversale. Des orientations ont été prises concernant la réponse à la précarité énergétique des logements. L'axe 1 traite également du paysage et de la nécessité de continuer de valoriser les patrimoine paysager et écologique par la définition de limites claires à l'urbanisation.

Enfin, une deuxième réunion publique permettra de rentrer dans le détail des axes et leur traduction règlementaire au sein des documents d'urbanisme locaux (PLU).

Enfin, le SCoT intègre la loi Climat et Résilience ainsi que la trajectoire ZAN à horizon 2045 en réduisant par 2 sa consommation foncière d'ici 2031, puis encore progressivement sur la période 2032-2045 et inscrit dans objectifs de réduction des surfaces imperméabilisées.

La question des îlots de chaleur urbains est aussi prise en compte ainsi que la nécessité d'aménager une ville éponge, intégrant la gestion des eaux pluviales et la notion de fraîcheur urbaine.



Je suis ancien habitant d'Annecy, j'y travaille toujours mais j'habite à Marignier. Usager du Léman express, il est de plus en plus complexe d'utiliser les transports en commun. Les lignes arrivent à saturation. Une habitante complète en faisant remarquer que les lignes de transports en commun sur la 2CCAM sont présentes mais qu'elles ne répondent pas complètement aux besoins des actifs. Par ailleurs, un renforcement du maillage mode doux est nécessaire et attendu.

Les élus présents partagent la nécessité d'étoffer le réseau de transport en commun, en lien avec la réponse précédemment apportée. Concernant les modes doux en milieu urbain sur la 2CCAM, des réflexions à l'échelle intercommunale sont bien engagée. La question du budget est aussi primordiale et les élus locaux font le nécessaire pour aller chercher les soutiens financiers auprès des autorités supra. Cela prend du temps et fait partie du processus d'aménagement.

Ils soulignent également que la thématique de la mobilité est particulièrement pertinente à l'échelle du SCoT, notamment pour les transports en commun de type train et/ou bus. Le Syndicat Mixte, par son poids et son périmètre a plus de poids que l'intervention individuelle des communes motrices sur les questions de mobilités.

Comment s'articule le SCoT et les autres documents (SAGE, SDAGE...) ? Est-ce que le SCoT arbitre et préfigure les documents d'urbanisme locaux ? Est-ce qu'il y aura des objectifs chiffrés par exemple pour encourager la perméabilité des projets ?

Le bureau d'études répond que le SCoT s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les PLU des communes. Il intègre les lois et documents de rang supérieur : le SRADDET par exemple ou la loi Climat et Résilience et le ZAN. Les PLU viennent décliner les orientations du SCoT.

A noter que le SCoT n'est pas un document qui se décline à la parcelle, cela relève des PLU. En revanche le SCoT établit des orientations et prescriptions telle que la trajectoire de réduction de la consommation foncière.

Les PLU auront suite à l'approbation du SCoT, 2 ans pour se mettre en compatibilité.



Enfin, le SCoT ne définit pas d'objectif chiffré sur l'emprise au sol ou la perméabilité des constructions, cela relève du règlement écrit du PLU. En revanche, il peut prescrire que les documents d'urbanisme doivent intégrer dans les zones U et AU des objectifs de perméabilité urbaine et de maintien des espaces verts.

Enfin, le SCoT se révise comme un PLU. C'est un document d'aménagement à part entière.



**DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE**

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

**À PASSY
VENDREDI 22 NOVEMBRE
MAIRIE DE PASSY
À 19H00**

CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC





REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Passy
Vendredi 22 Novembre 2024
Mairie de Passy



Le mot de bienvenue

Raphaël CASTERA- **Maire de Passy et Vice Président de la CC Pays du Mont-Blanc délégué à la Santé et à l'Environnement**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

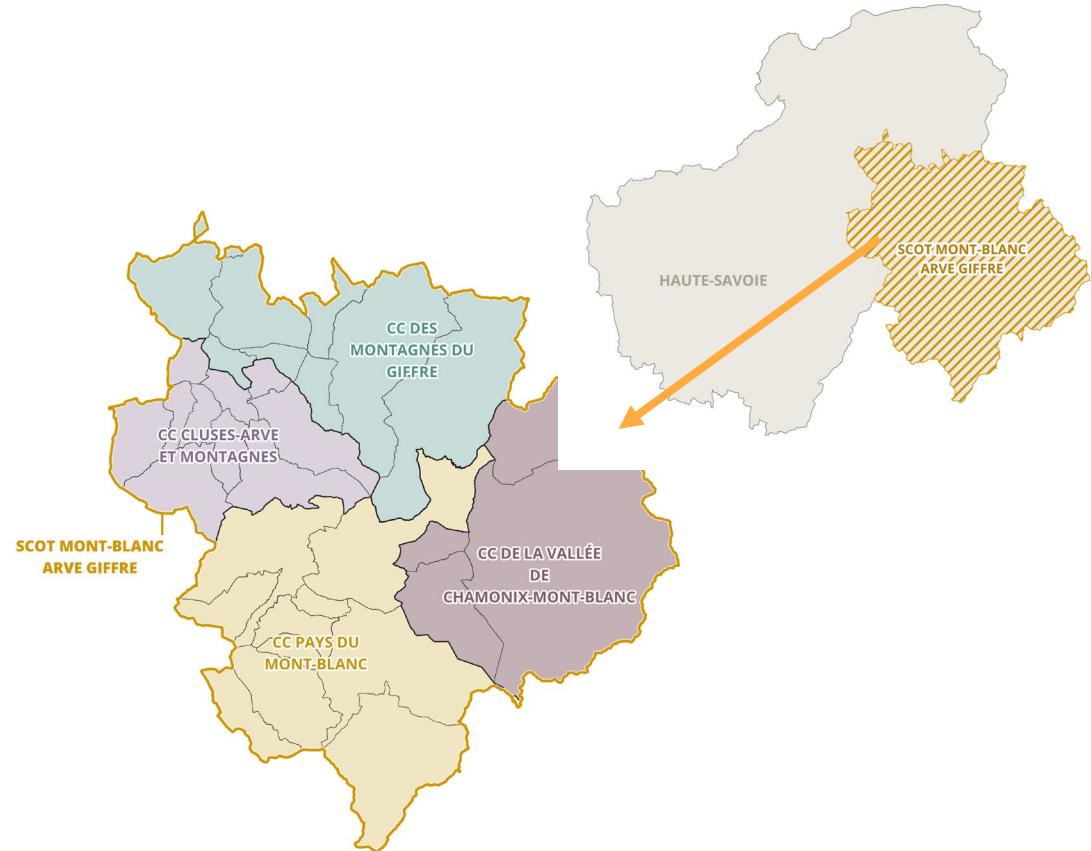
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants



1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés

3. Au regard de ces constats, quels défis pour demain?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

4. Rappels du planning

5. Le débat

1. Qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un projet
d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de
référence pour les
politiques publiques

Un document
d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire
portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous
forme d'orientations et d'objectifs les défis du
territoire à horizon 2045.

Le SCoT, une approche globale

Le SCoT sert à:

- Apporter de la cohérence en se posant la question de «**la bonne activité au bon endroit**»
- Comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans **une logique de rapprochement équipements/transport/emplois/logements**
- **Développer** les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)
- Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire
- Assurer **les mixités des fonctions** sur l'ensemble du territoire
- **Réduire** les distances de déplacements
- **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services

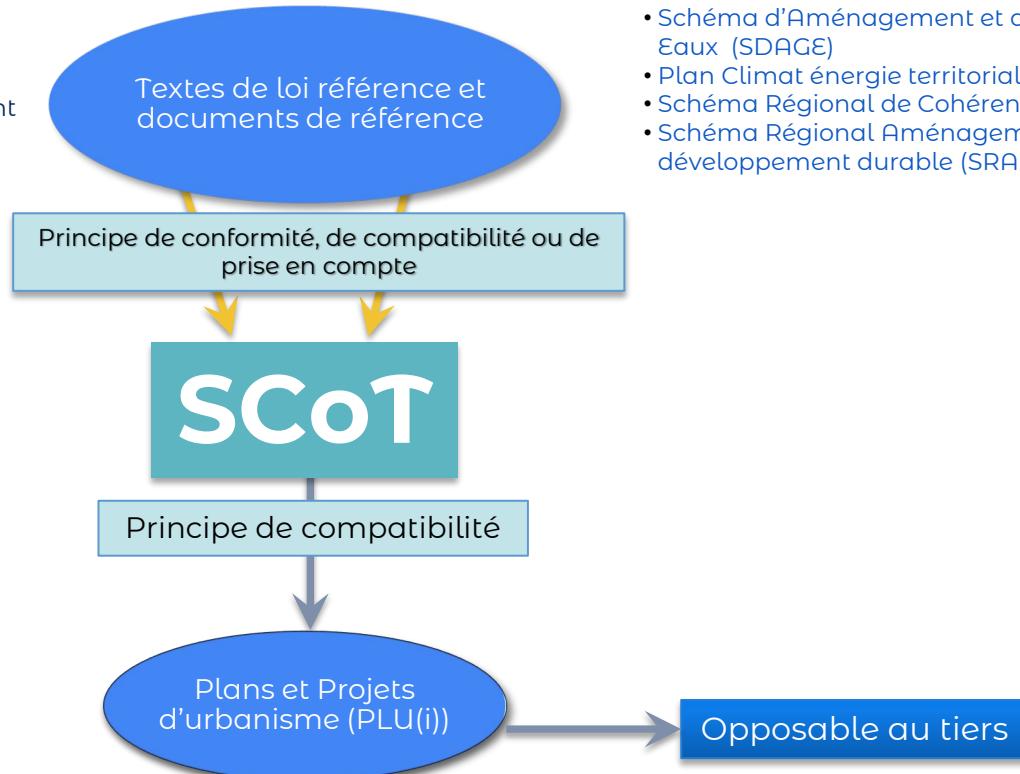
Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Lois
- Loi SRU
 - Loi Grenelle
 - Code de l'environnement
 - Code de l'urbanisme
 - Loi sur l'eau
 - Loi Climat et Résilience

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR



Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



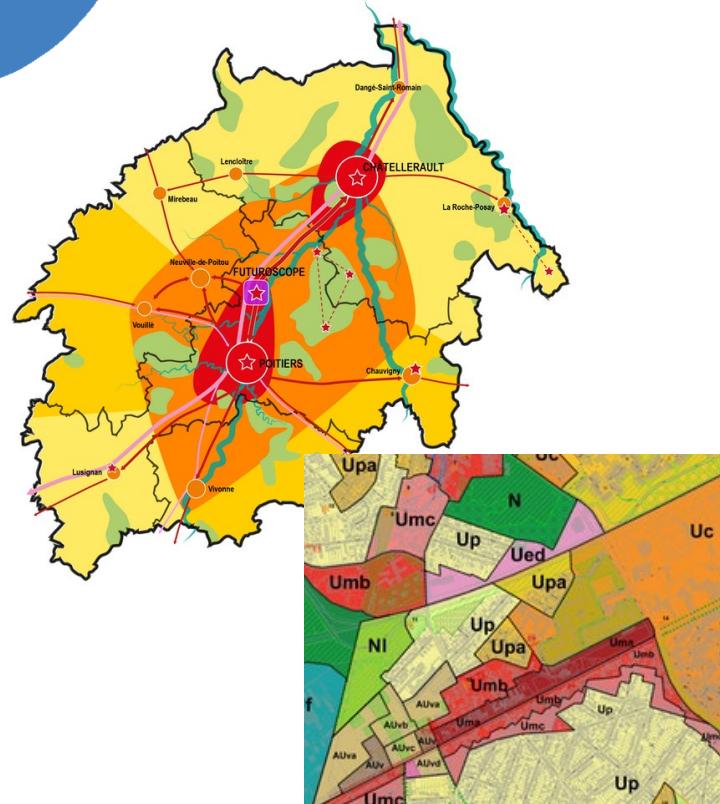
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'orientations et

d'objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

LES ECHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

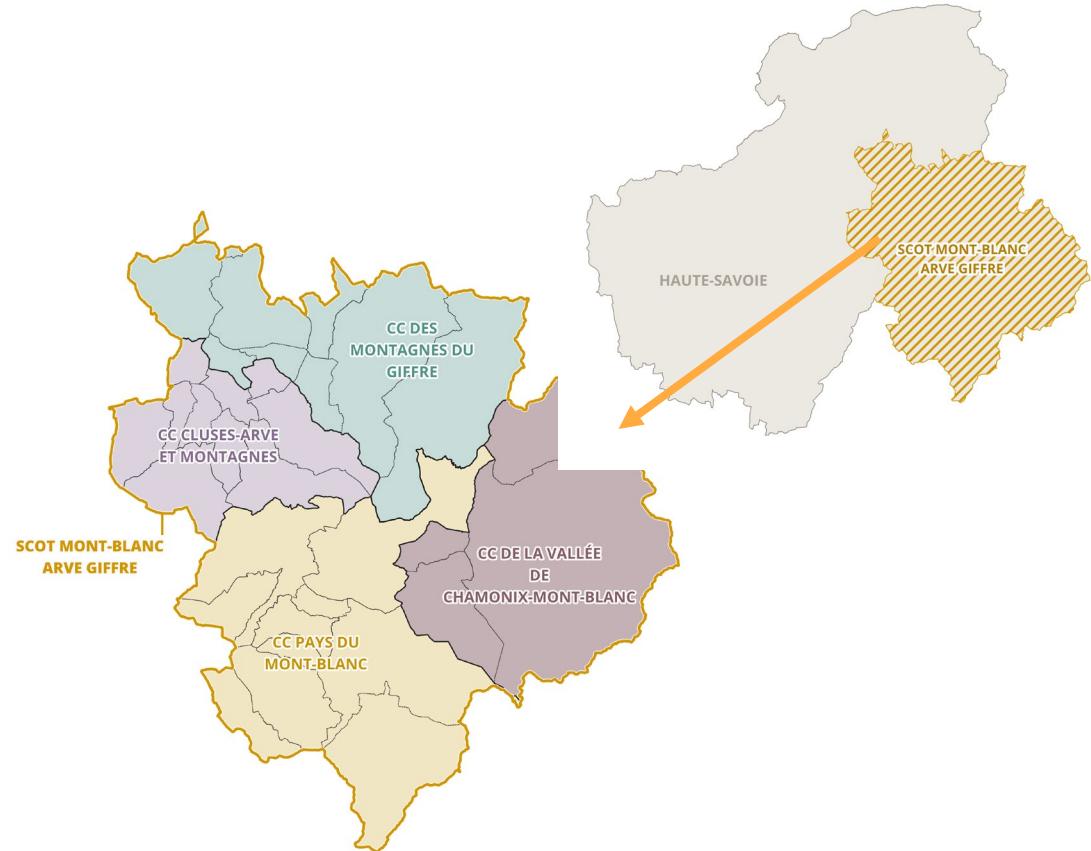
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

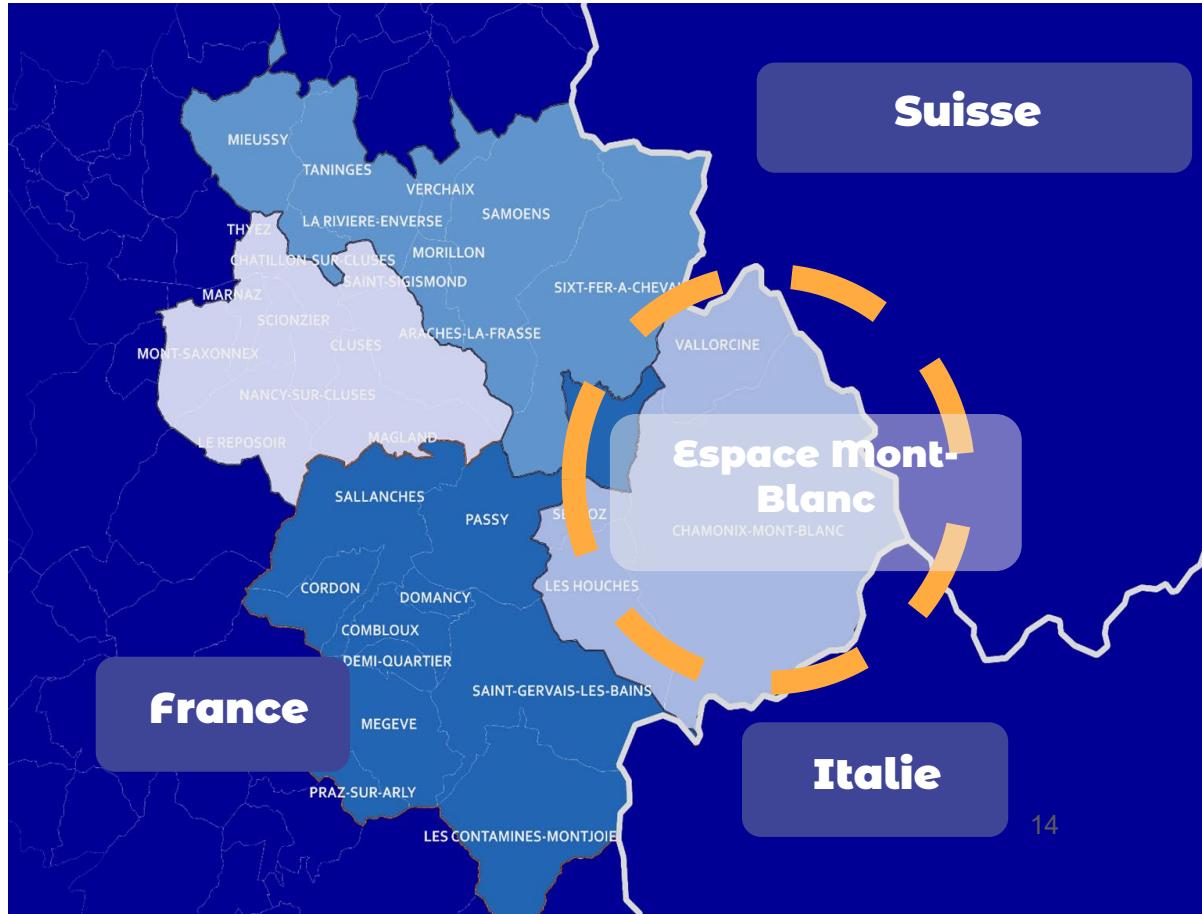
120 000 habitants



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Un territoire transfrontalier

- Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT)
- Espace Mont-Blanc
- Travailleurs frontaliers



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

The background of the image is a scenic landscape featuring a large, rugged mountain peak under a blue sky with white clouds. In the foreground, there's a green field with some wildflowers and a small cluster of traditional Swiss-style houses. The overall atmosphere is bright and natural.

54 000

Emplois

120 000

Habitants

La synthèse du diagnostic



Environnement, climat et énergie

14 sites Natura 2 000!

L'identité montagne marquée: étagement complet de la végétation

Des réservoirs de biodiversité parfois sous pression

La ressource en eau reste abondante mais à surveiller en période estivale notamment

Une trame bleue ayant façonné le territoire (Arve, Giffre)

Une trame verte diversifiée

Des réservoirs agricoles en concurrence avec les secteurs résidentiels

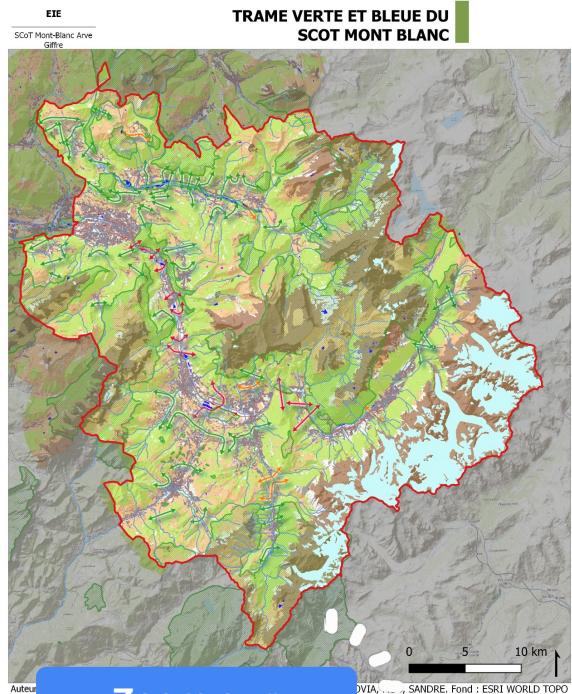
Protéger la biodiversité remarquable et maintenir la trame verte et bleue en conjuguant pression anthropique et préservation des corridors écologiques

Trame bleue

- Trame aquatique
- Milieux humides
- Glaciers et moraines
- Lacs, étangs

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité réglementaires
- Réservoirs forestiers
- Réservoirs agricoles
- Réservoirs d'altitude
- Axes de déplacement
 - à restaurer
 - à améliorer
 - à préserver

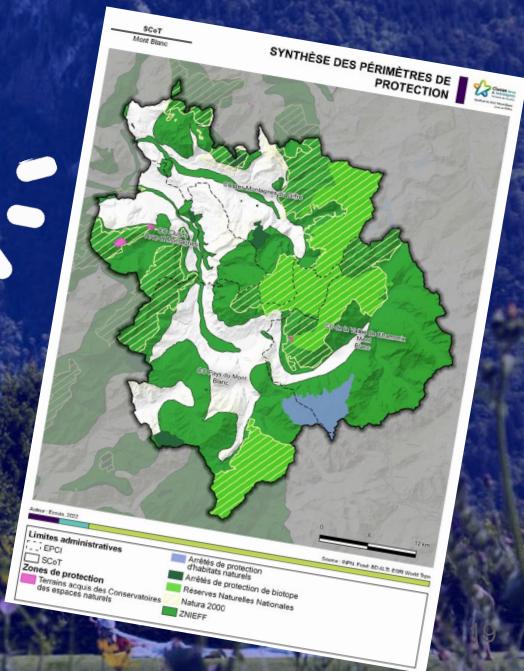


Zoom sur:

La trame verte et bleue: c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les corridors permettent le passage de la faune terrestre et aquatique.

30%

Du territoire couvert par une zone Natura 2000



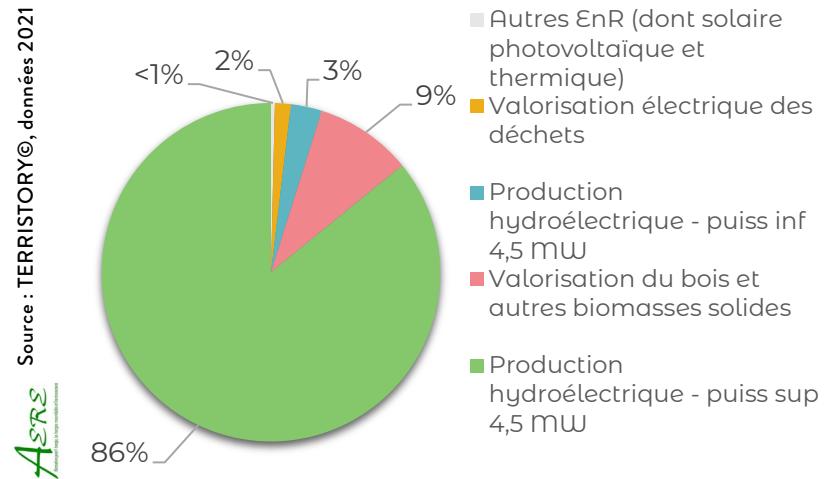
Environnement, climat et énergie

Réunir les préoccupations du territoire en matière de qualité de l'air et de préservation des espaces naturels.

Travailler sur les mesures d'amélioration durable de la qualité de l'air, la sauvegarde des espaces naturels, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental.

Réfléchir aux pratiques permettant de favoriser l'émergence d'un **territoire à énergie positive** et neutre en émissions ainsi qu'au développement des énergies renouvelables (**hydroélectricité, bois...**).

Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement économique pour anticiper ses impacts sur le territoire.



Zoom sur:

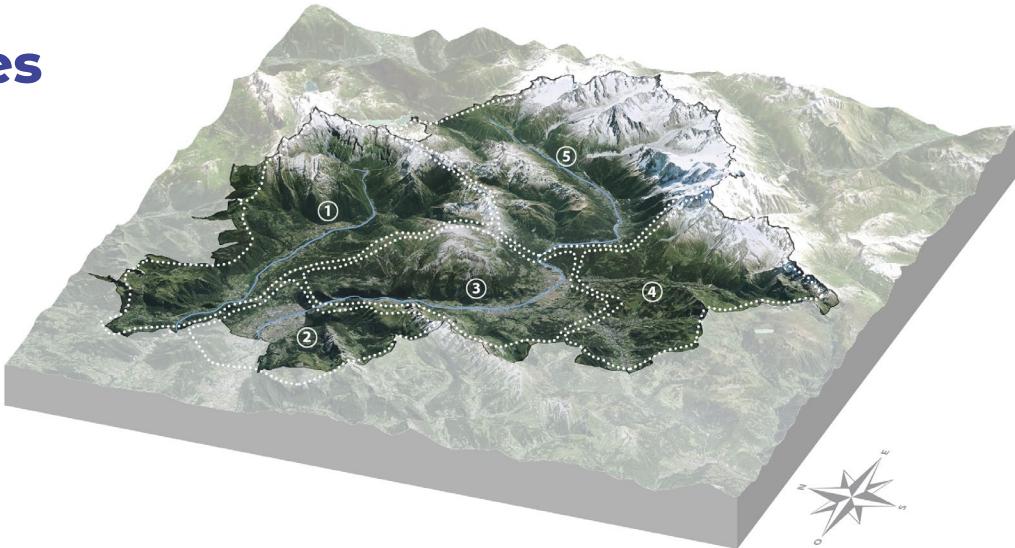
La production EnR: l'hydroélectricité principale source de production d'EnR sur le SCoT Mont-Blanc.

Paysages et formes urbaines

Un territoire préservé mais sous pression

Les entités paysagères:

- 1/ Vallée et montagnes du Giffre
- 2/ Vallée de Cluses, confluence Arve-Giffre et massif des Bornes
- 3/ Vallée de l'Arve, agglomération de Sallanches et Passy, entre Aravis et Giffre
- 4/ Haut Val d'Arly et vallée du Bon Nant, massifs du Beaufortain et du Mont Blanc
- 5/ Haute vallée de l'Arve, Chamonix et massif du Mont Blanc.



Quatre grands ensembles urbains:

La conurbation Cluses, Scionzier, Marnaz et Thyez ;

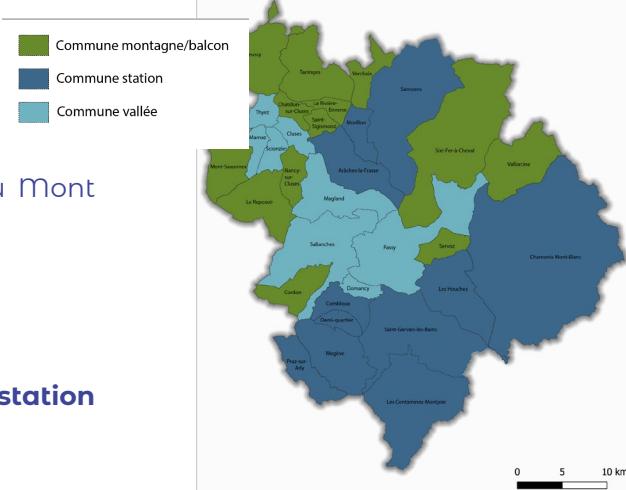
L'ensemble urbain de Sallanches-Combloux-Passy au cœur de la vallée ouverte du Mont Blanc ;

La ville de Taninges dans la Vallée du Giffre ;

La vallée du Mont-Blanc avec **l'ensemble urbain de Chamonix-les Houches**.

Une identité bâtie préservée dans les **bourgs, villages et hameaux**

Des formes bâties liées à l'activité touristique du territoire **de la station village à la station intégrée de Flaine**.



Agriculture et forêt

Un territoire préservé mais sous pression

Des production agricoles labellisées et de qualité

40% des exploitations fonctionnent en circuits courts (130 exploitations)

Des terres agricoles concurrencées

La filière bois:

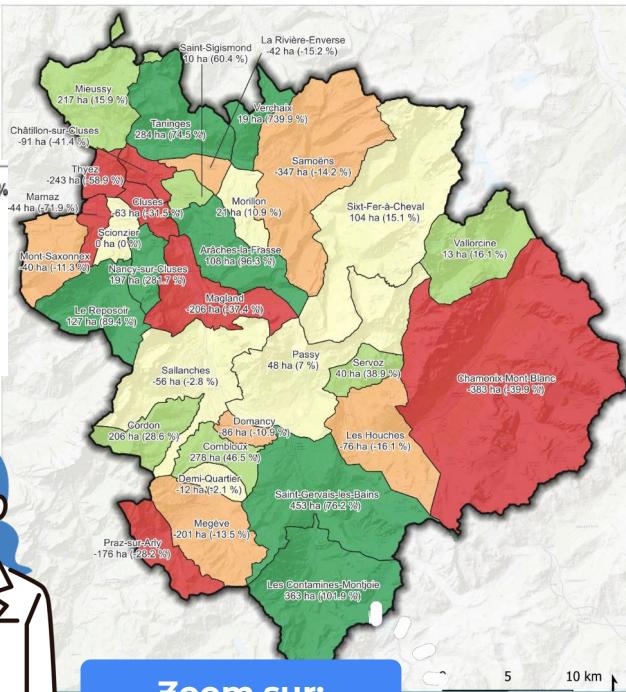
54% du territoire couvert par des boisements,

Les forêts sont majoritairement composées de conifères/
résineux

Une filière bois très présente sur la Vallée du Giffre

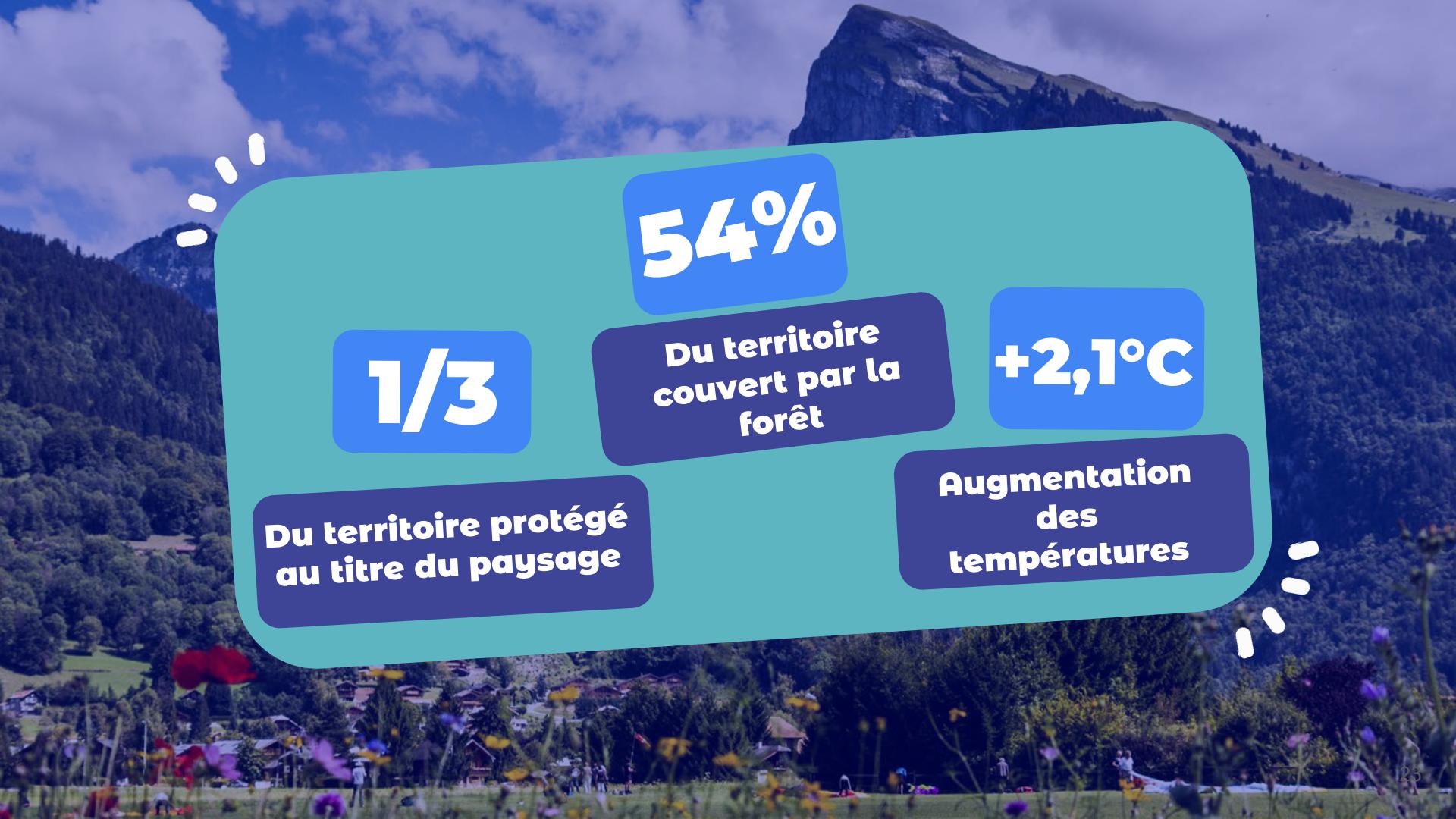
Mais...

Un morcellement des propriétés forestières lié à la
topographie rendant complexe l'entretien et l'exploitation



Zoom sur:

Évolution de la Surface Agricole Utile (SAU): la somme des champs labourables et des surfaces en herbes ainsi que les cultures permanentes ou spéciales (maraîchères, viticoles)



1/3

**Du territoire protégé
au titre du paysage**

54%

**Du territoire
couvert par la
forêt**

+2,1°C

**Augmentation
des
températures**

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière

Composition du parc de logements:

Un parc de logement très tendu! 4,5% de logements vacants.

Majoritairement composé de logement collectifs (66%)

Un parc de logement relativement ancien: 50% du parc construit avant

1990 (23% avant 1970)

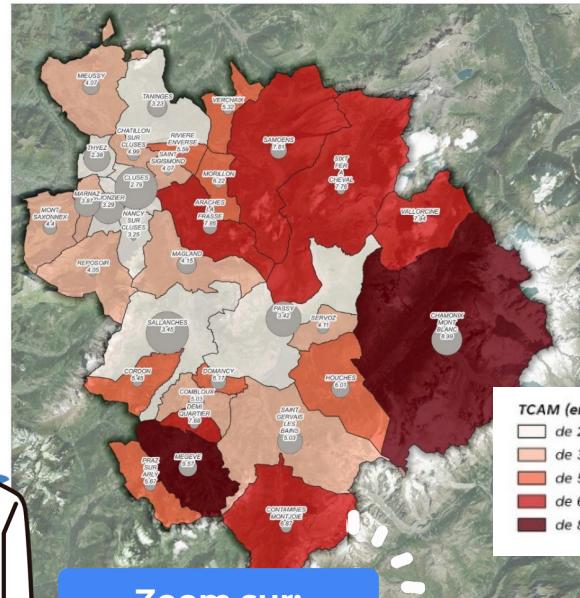
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)

Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre: 70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc: répartition plus équilibrée (50/50) mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS: (Megève et les Contamines-Montjoie: 80%, Saint Gervais les Bains: 67%, les Contamines selon l'Insee 2021)



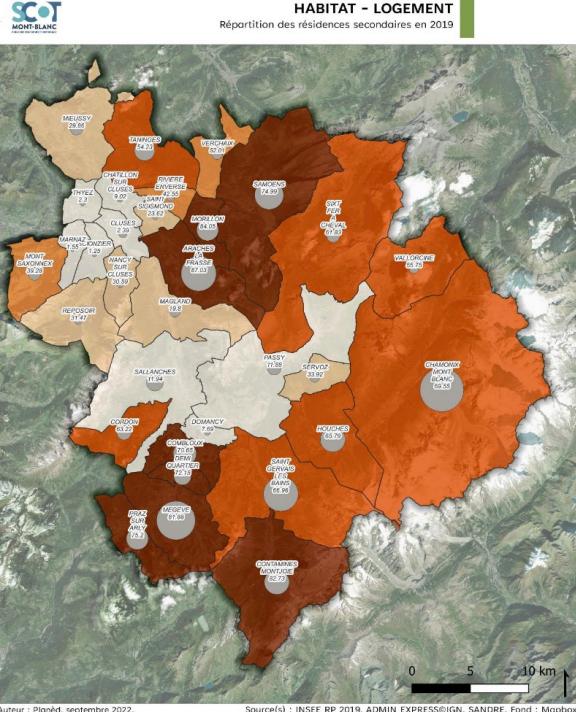
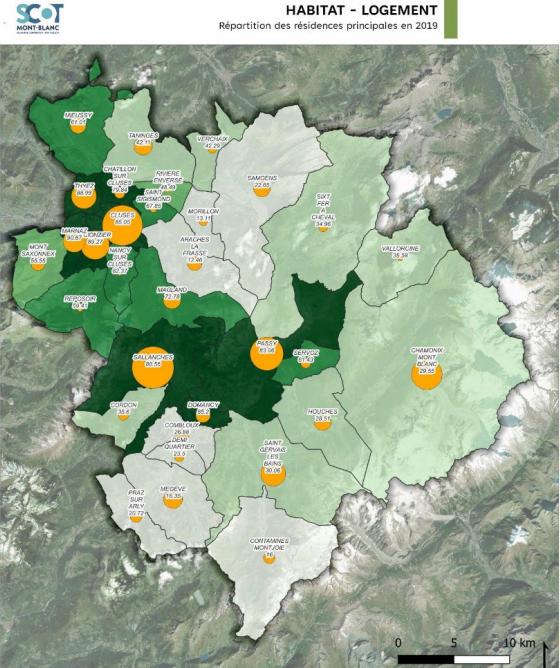
Zoom sur:

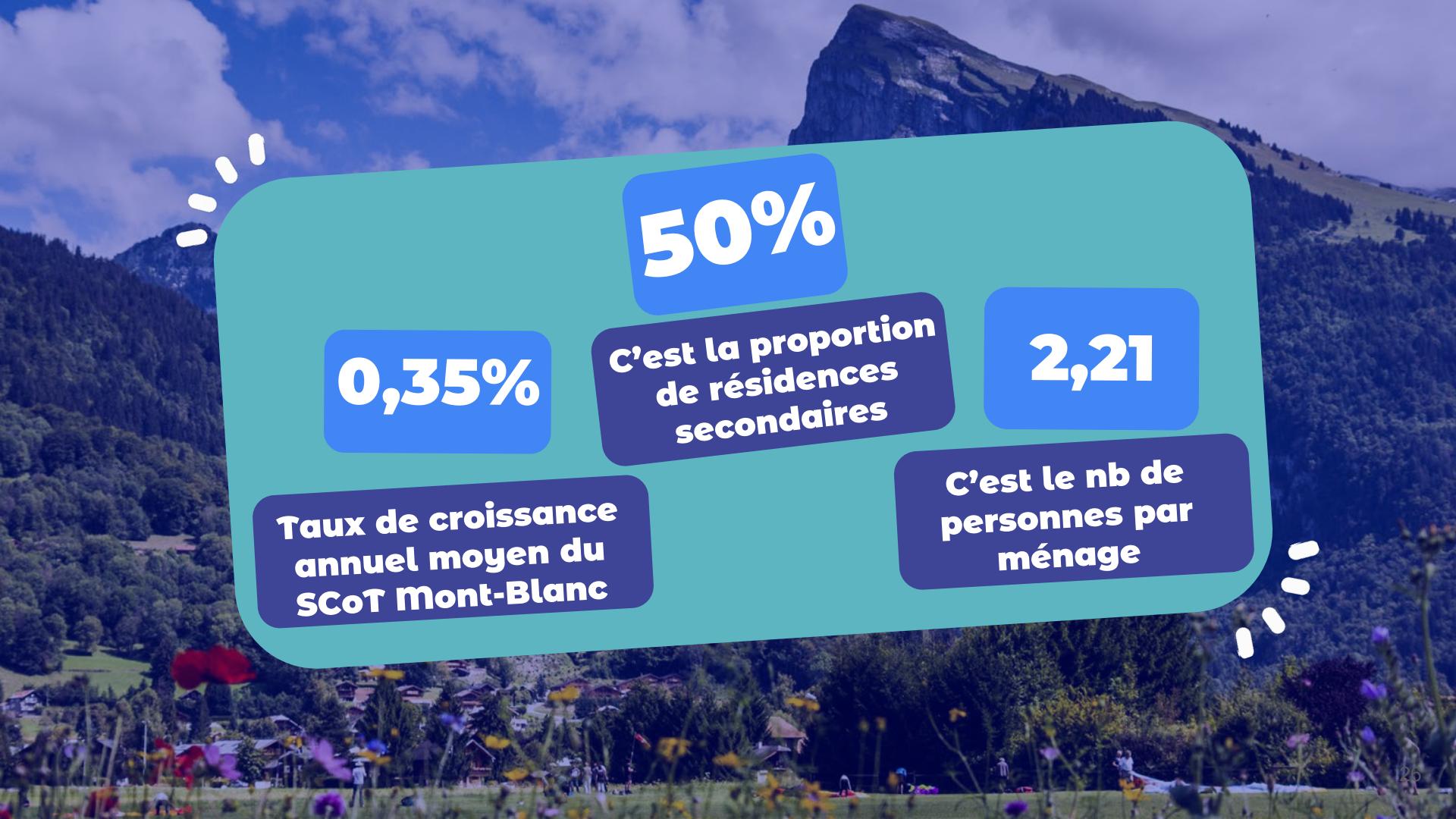
La production de logement: les communes ayant produit le plus de logement sont celles qui perdent des habitants.

En effet les résidences secondaires concurrencent le marché de l'immobilier, rendant l'habitat permanent innaccessible pour les locaux.

Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière





0,35%

Taux de croissance
annuel moyen du
SCoT Mont-Blanc

50%

C'est la proportion
de résidences
secondaires

2,21

C'est le nb de
personnes par
ménage



500

C'est le nombre
d'hectares consommés
sur la période 2008-2020.

Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Equipements :

Les communes station concentrent les équipements structurant : sanitaires, culturels et sportifs.

Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

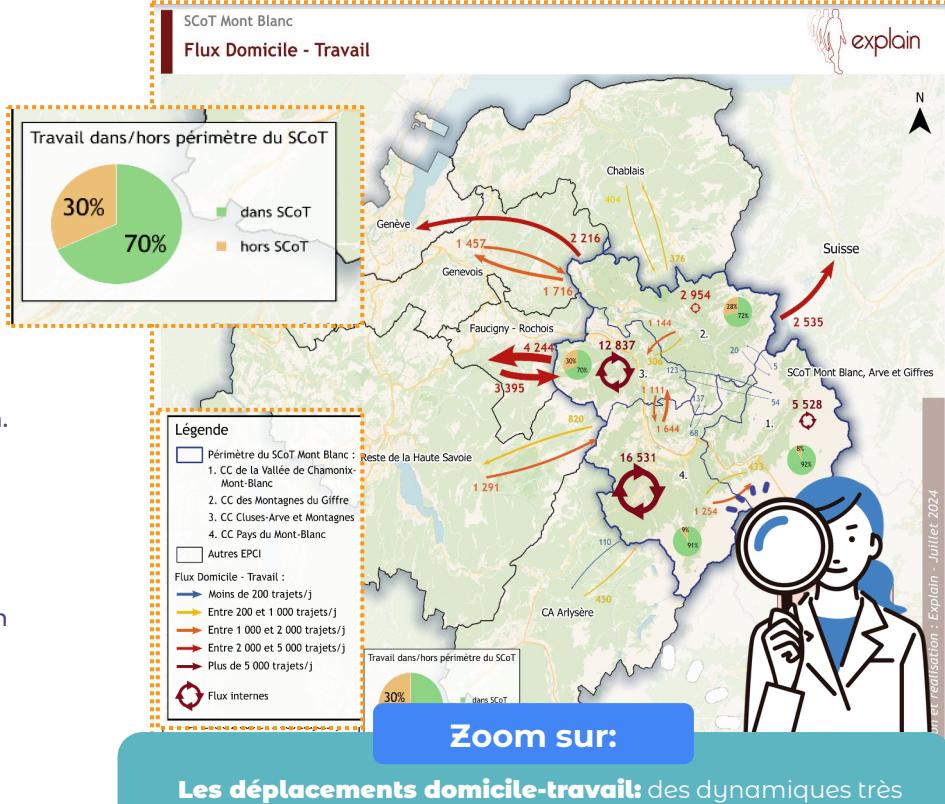
Transports :

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements

Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés





20 000

**Véhicules / j entre Passy
et Chamonix sur l'A40**

Economie et tourisme

Un territoire d'actifs

15 000 entreprises , 55 000 actifs pour 53 000 emplois!

Une économie industrielle (23% des salariés du territoire) sur la Vallée de l'Arve

Fleuron du décolletage français. Label « Territoire d'industrie »
Enjeu de diversification et de relocalisation industrielle des entreprises, de reconquête des friches

Une économie résidentielle avec une offre de services diversifiée et très présente et de proximité également liée au tourisme.

Les commerces représentent 17% des emplois.

Enjeu fort de vie à l'année

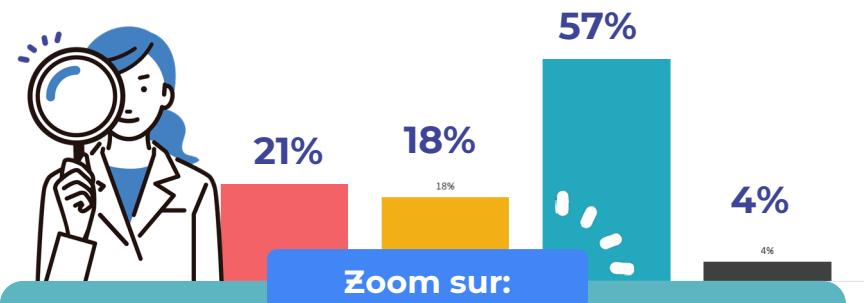
Une économie touristique avec un ancrage territorial historique
Enjeu d'adaptation des domaines skiables aux défis climatiques et sociaux

Concilier vie à l'année, filières locales et économie touristique

SCoT: 260 000 lits marchands
CCPMB: 110 780 lits

STRUCTURE DES LITS

■ PROFESSIONNELS ■ PARTICULIER A PARTICULIER ■ NON COMMERCIALISÉS ■ FERMÉS



Zoom sur:

Les lits marchands représentent 43% des lits présents sur la Communauté de Communes.
Les CCPMB accueille 4,8 millions de nuitées par an soit environ **30%** à l'échelle du SCoT.



55 000

Actifs

81%

Des actifs résidant
travaillent au sein
du SCoT

91

C'est le nb de
Zone d'Activité
Economique

-25%

C'est la réduction du nb
d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits
marchands



Synthèse des enjeux

Renforcer l'action publique locale pour structurer le territoire

Mieux concilier : attractivité touristique et vie à l'année:

Conforter l'avantage concurrentiel de l'écosystème économique du décolletage

Ajuster le moteur touristique et répondre à l'hétérogénéité des conditions de vulnérabilités des domaines skiables

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la trajectoire organisationnelle du territoire

Travailler sur **l'accessibilité décarbonée** au territoire

Préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045



Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

**AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

**AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET
VALORISATION DES RESSOURCES**

**AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE
AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**



Zoom sur:

Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

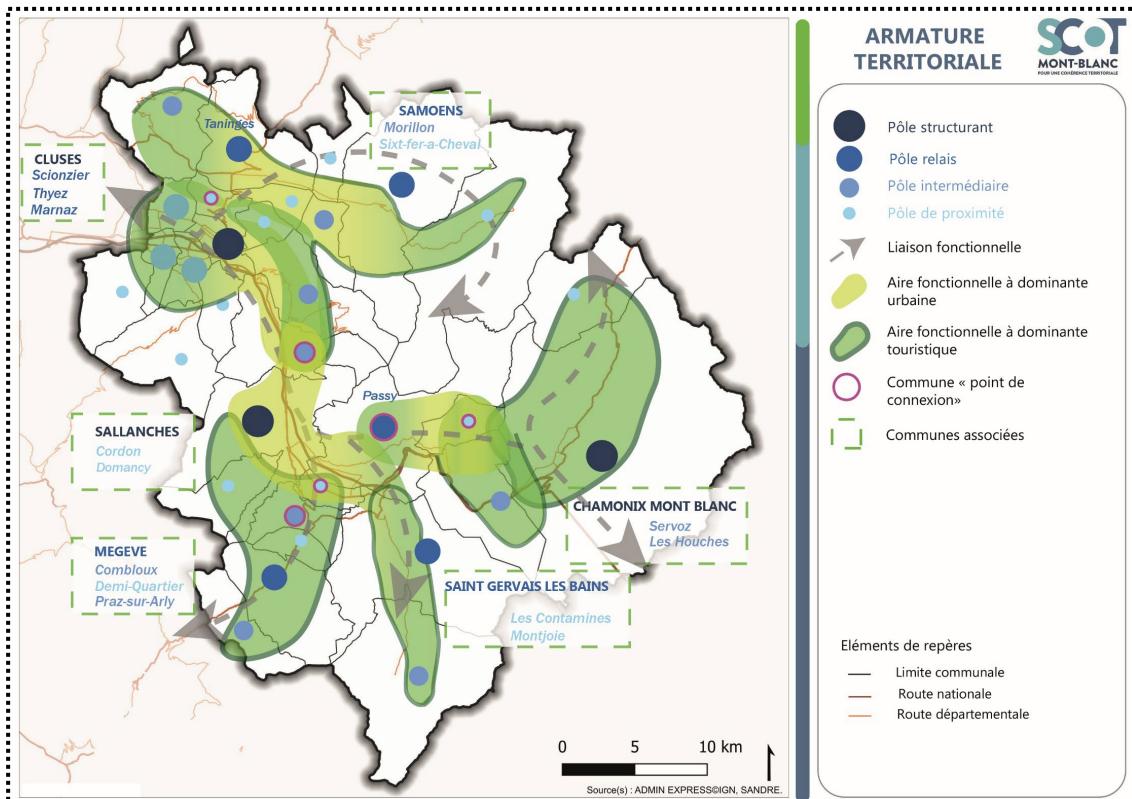
Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

AFFIRMER LES COMPLÉMENTARITÉS TOURISTIQUES

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

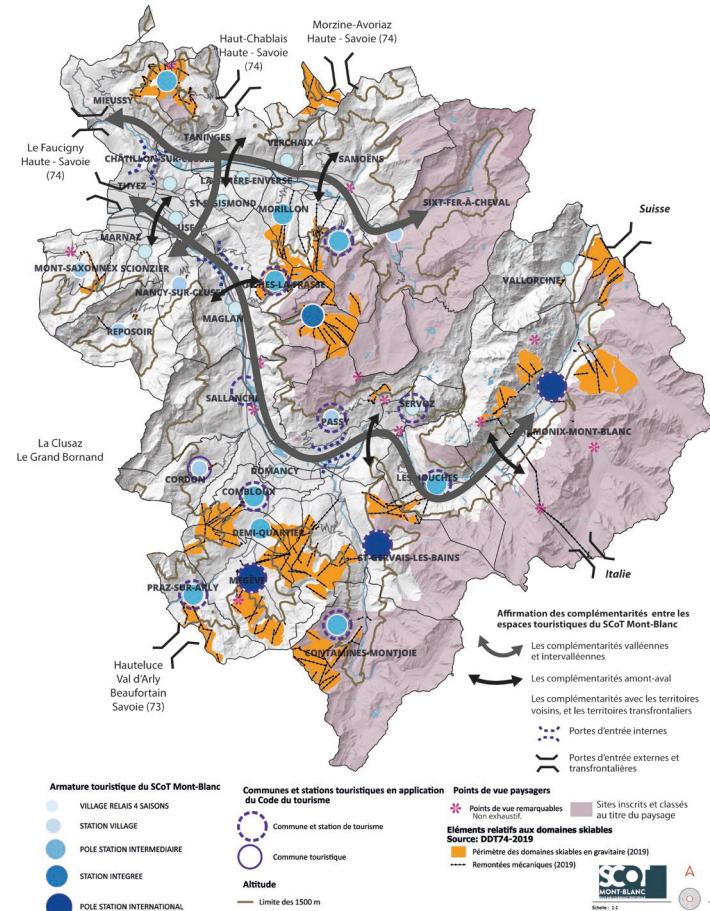
2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maîtriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée l'horizon 2030

Arriver à terme en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

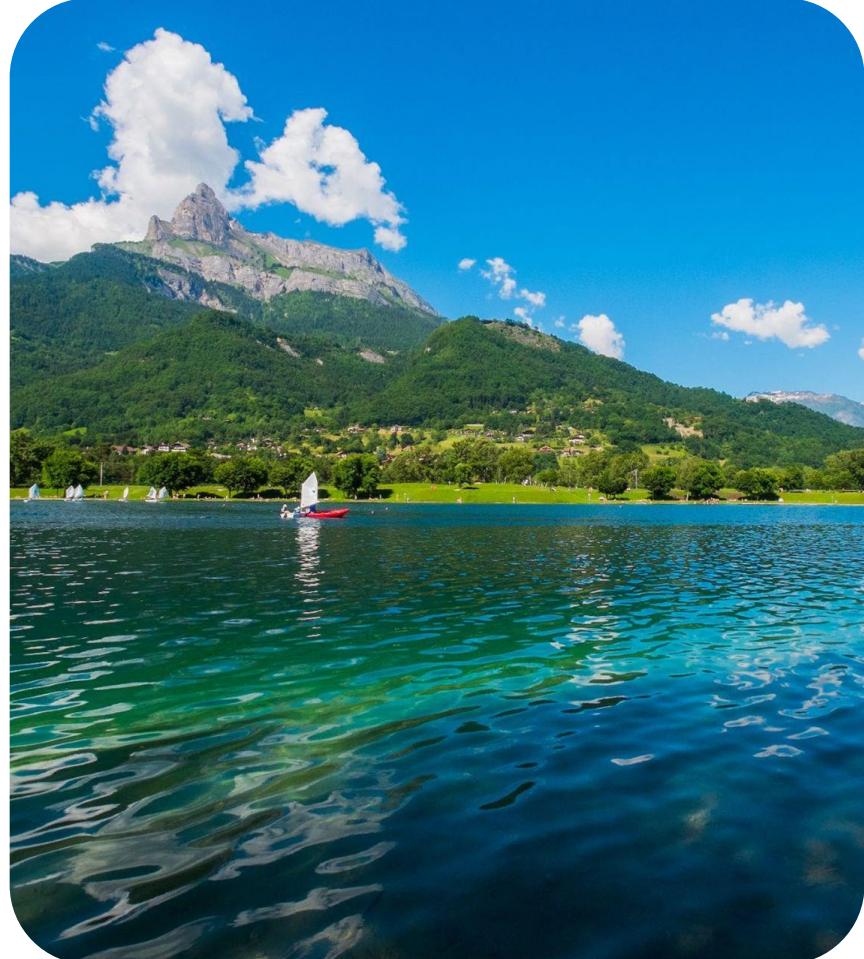
Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

Concertation

- **Site internet** : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertations »
- **Siège du syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc :**
12 rue Prè Benevix
74300 Cluses
- **Annonces légales**
- **Réunions publiques**
- **Presse**

Adresse de concertation : concertation@scot-mont-blanc.fr

5. Le débat

La parole est à vous





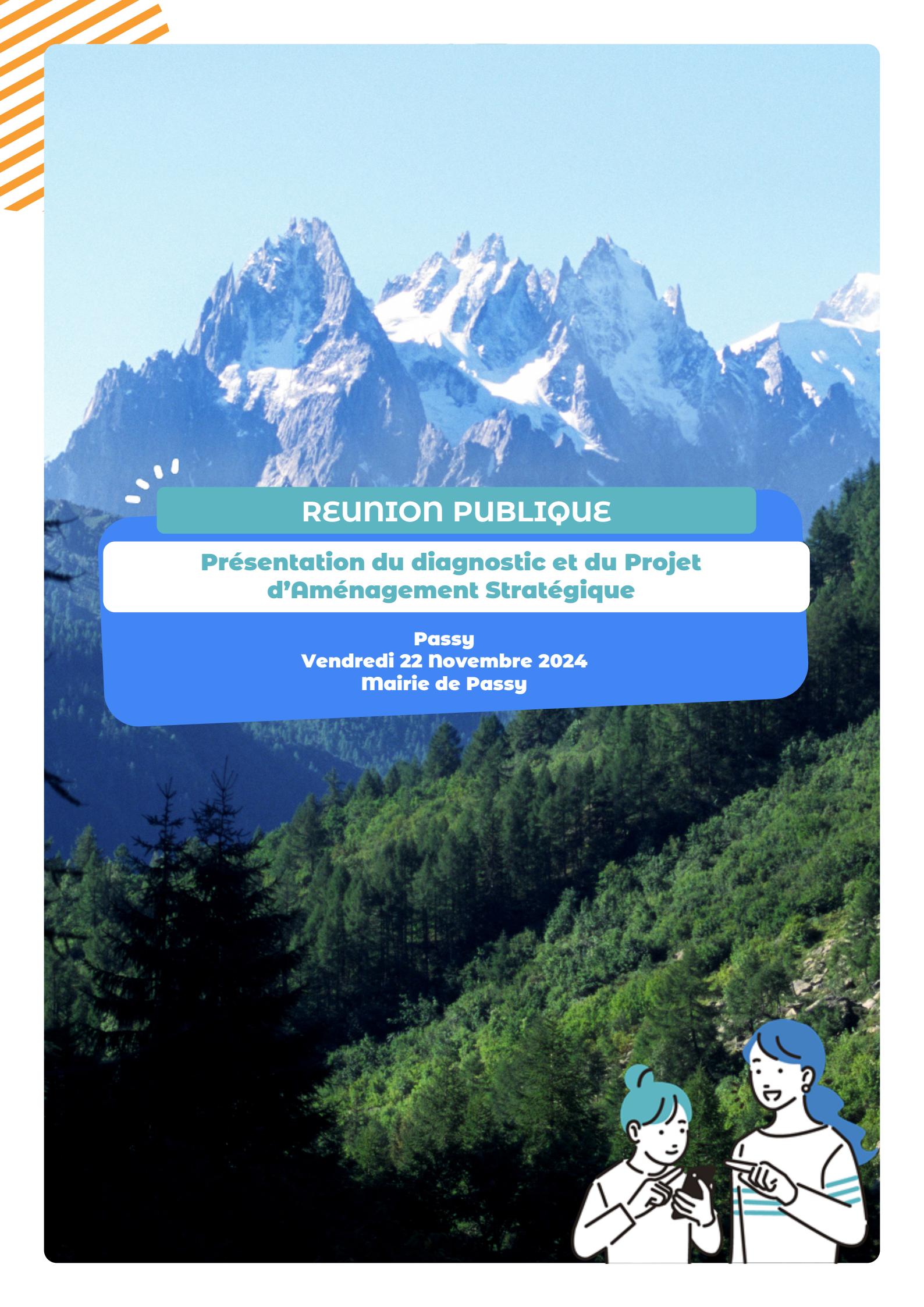
Merci de votre attention

CONTACTEZ-nous !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr

SCOT-MONT-BLANC.FR



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Passy
Vendredi 22 Novembre 2024
Mairie de Passy



La réunion publique n° 1 portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 22 Novembre 2024 à 19 h à la Mairie de Passy.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Commune afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Intervention de Guillaume Mollard – Président de la Société d'Intérêt Collectif Agricole du Mont Blanc - Synthèse non exhaustive de son intervention

Le monde agricole fait face à un enjeu fort de renouvellement des générations. Sur les 14 communes de la SIC, il y a environ 52 fermes et 50% vont à court terme arrêter leur activité. Les enjeux sont aussi à une échelle courte. A cela s'ajoutent plusieurs contraintes impactant notamment la reprise des exploitations : le morcellement de la propriété foncière et l'absence de visibilité pour les jeunes agriculteurs qui investissent sur 30 ans tandis qu'un PLU s'applique sur 10/12 ans.

En effet les jeunes agriculteurs ont des aspirations différentes, notamment en termes de conditions de travail et de gestion de leurs exploitations. Le manque de visibilité sur le maintien de son outil de production (les terres agricoles) au regard de l'importance de l'investissement réalisé est un enjeu extrêmement fort sur le territoire.

L'enjeu sur la disponibilité de la ressource en eau est particulièrement fort d'autant plus que dans les zones AOP, les bêtes doivent être nourries au sein du périmètre de l'Appellation. La production d'une quantité de fourrage suffisante est donc un paramètre déterminant du maintien de label.

Pour imager le propos, le fonctionnement simplifié d'une exploitation agricole en Pays du Mont-Blanc est rappelé : L'exploitation a un fonctionnement amont-aval.

- Printemps/ Automne : les bêtes pâturent autour du siège d'exploitation (dans la vallée)
- Hiver : Fourrage pour nourrir le cheptel
- Eté (3 mois) : les bêtes sont à l'alpage
-

Ainsi lorsqu'un hectare disparaît en bas, ce sont 3 hectares en haut qui disparaissent. Autrement dit, la concurrence entre les terres agricoles et constructibles impacte également les alpages qui eux s'enrichissent.

G.Mollard incite les élus à être volontariste : la Zone Agricole Protégée (ZAP) permet de donner de la visibilité aux agriculteurs quant aux maintien des terres agricoles. L'intelligence foncière de la part des politiques publiques est nécessaire, notamment dans le contexte rappelé ci-avant.



Le mitage et la continuité de l'urbanisation induisent outre la raréfaction des terres agricoles, des problématiques pour l'épandage et complexifie la relocalisation des exploitations agricoles. Il est de plus en plus complexe de disposer des périmètres de réciprocité qui varient en fonction du nombre de bêtes.

Le morcellement foncier s'illustre de la façon suivante : il y a sur les 14 communes de la SICA du Mont-Blanc il y a enviro 210 hectares pour 1 300 propriétaires. Cela induit également des questions de mobilité entre les terres agricoles exploitées, dans un contexte où l'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu fort.

Le SCoT constitue l'outil principal d'encadrement des politiques publiques locales, au service de l'intelligence foncière et appelle les élus à être prescriptifs quant à la préservation des terres agricoles.

Enfin, la Vallée du Giffre ainsi que la Plaine du Mont-Blanc sont les greniers à fourrage pour 100% des exploitations agricoles du territoire.

Les 4 EPCI sont sensibles aux enjeux agricoles sur le territoire. La question du foncier est particulièrement sensible. L'Association Foncière Pastorale (AFP) constitue un élément de réponse face au morcellement de la propriété.

Le SCoT permet justement d'avoir une vision d'ensemble et de donner des orientations communes aux 4 EPCI pour préserver l'outil de production des agriculteurs du territoire. Il est également l'occasion de pouvoir accueillir de jeunes exploitants dont les pratiques divergent. Les élus sont effectivement sensibles sur les questions d'autonomie alimentaire.

Cela n'a pas été précisé dans la présentation mais concernant la trajectoire démographique, il serait peut-être utile de préciser que le « + 8 000 habitants » constitue un maximum à atteindre. La disponibilité de la ressource en eau à horizon 2045 est une préoccupation majeure pour le territoire. De même cela pose la question de la résilience alimentaire.

Il y a une prise de conscience de la part des élus sur la disponibilité de la ressource en eau et de la réponse aux besoins des usagers du territoire. La notion de pole/ îlot de fraîcheur émerge sur le territoire et sera à intégrer dans les politiques locales de planification pour l'avenir du territoire.

La trajectoire démographique portée par le SCoT vise à maintenir la tendance globale car il n'est pas acceptable que les communes continuent de perdre des habitants.

De même, les études réalisées montrent que le vieillissement de la population va s'accélérer alors que le territoire ne dispose pas d'infrastructures suffisante pour répondre aux besoins liés au grand âge.

Par ailleurs, la pérennité des écoles dans les villages ou encore la question du manque de personnel nécessitent de penser et d'anticiper l'accueil d'une population nouvelle. La réponse à ces phénomènes est systématique et est corrélée à la question de l'emploi et de la vie à l'année sur le territoire.





Pouvez-vous préciser ce que l'on entend par étude à + 4°C ?

L'étude à +4°C porte sur le territoire du SCoT Mont-Blanc et est réalisée par le CEREMA. Le « +4 degrés » porte à horizon 2 100 et ce scenario va déterminer tout le reste. Comment vivre sur ce territoire ? L'adaptation au changement climatique va être déterminante et cette étude est intéressante dans le sens où elle va permettre aux 4 collectivités de porter une réflexion commune et partager les initiatives locales déjà prise en ce sens.

Le SCoT ne vaut pas Plan Climat Air Energie (PCAET) car toutes les collectivités ne sont pas au même niveau d'avancement sur ce point. A titre d'exemple la Vallée de Chamonix a 30 ans d'avance sur les transports en communs et a réalisé le 1er plan climat il y a 15 ans déjà. La ville de Cluses s'est engagée très tôt avec l'Agenda 21 en 2004.

Sur le Pays du Mont-Blanc, la communauté de communes, par la mise en œuvre de son PCAET, propose des subventions diversifiées pour accompagner les usagers du territoire. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'air et l'efficience énergétique avec par exemple le fond airbois, air énergie etc... il y a un enjeux de faire connaître les politiques publiques locales en faveur de l'adaptation au changement climatique sur le territoire.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère donne un fond de subvention au Pays du Mont-Blanc de plus d'un million qui n'est pas complètement utilisé aujourd'hui du fait notamment de l'accès à l'information des usagers du territoire.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) visent à répondre de manière locale à la précarité énergétique des logements les plus anciens.

Le volet mobilité est également déterminant pour le territoire. C'est tout l'intérêt d'ailleurs du SCoT que de pouvoir réfléchir à une telle échelle. La réflexion ne peut se faire de façon isolée, aussi le SCoT permet de travailler sur l'organisation interne au territoire et d'avoir du poids face aux autorités organisatrices.

Les élus présents partagent cet avis quant à la maîtrise de la fréquentation touristique et la nécessité d'équilibrer, qualité du cadre de vie et croissance démographique. Le SCoT, par sa nature planificatrice établi à horizon 2045 un projet, comprenant entre autres l'accueil d'une population nouvelle, car le territoire va continuer d'accueillir des habitants. La question est, au regard de la diversité du territoire de pouvoir gérer l'accueil d'habitant nouveaux.

L'objectif est de cibler l'accueil d'habitant permanent, de prioriser la vie locale multi saisonnière et de répondre aux usagers du territoire. L'intérêt de définir une trajectoire démographique permet justement de maîtriser et calibrer le développement à venir pour ensuite le décliner à l'échelle des communautés de communes et in fine de donner un cadre aux documents d'urbanisme locaux, dans un rapport de compatibilité.

Comment se loger sur le territoire ? Est-il possible de maîtriser la production de résidences secondaires ? Que faire face au prix de l'immobilier ? Le niveau de vie des habitants du territoire est également décorrélé de l'offre mais parfaitement corrélé aux périodes touristiques. La question de la formation professionnelle est également liée à cela. Comment maintenir les jeunes sur le territoire ? Il est en va de même concernant la santé.

La réponse est plurielle mais il existe aujourd'hui différents outils. A ce jour, sur le SCoT Mont-Blanc environ 64% des ménages sont éligibles au logement social.

Les leviers existants : l'augmentation de la taxe d'aménagement sur les résidences secondaires, les secteurs de mixité sociale et bientôt les servitudes permettant sur des tènements constructibles de produire de l'habitat permanent uniquement.

La fiscalité portant sur la rénovation dépasse l'échelle du SCoT et nécessite la mobilisation des élus à l'échelle nationale également.

Les PLH sont des outils de politique locale de l'habitat qui donne une feuille de route à décliner dans les PLU.

Le terme de logement social est aujourd'hui mal perçu, quand bien même le dispositif réglementaire



englobe l'accès abordable ou par système de Bail Réel Solidaire.

De plus la démarche de régulation entre les résidences secondaires et les résidences principales est liée à la notion de propriété, qui est au sens de l'article de la constitution « un droit inviolable et sacré ».

Le projet de SCoT semble relativement mesuré au regard de l'urgence de l'adaptation au changement climatique.

Le SCoT s'inscrit dans la continuité des politiques engagées sur les différentes collectivités. De plus l'adaptation au changement climatique est traitée de manière transversale dans le document.

La loi Climat et Résilience vient accélérer les choses sur ce point et permet d'intégrer la gestion des eaux pluviales, et la préservation des terres agricoles et naturelles entre autres. La question des ISDI est intégrée dans l'état initial de l'environnement du SCoT, d'autant plus que les besoins sont forts sur le territoire.

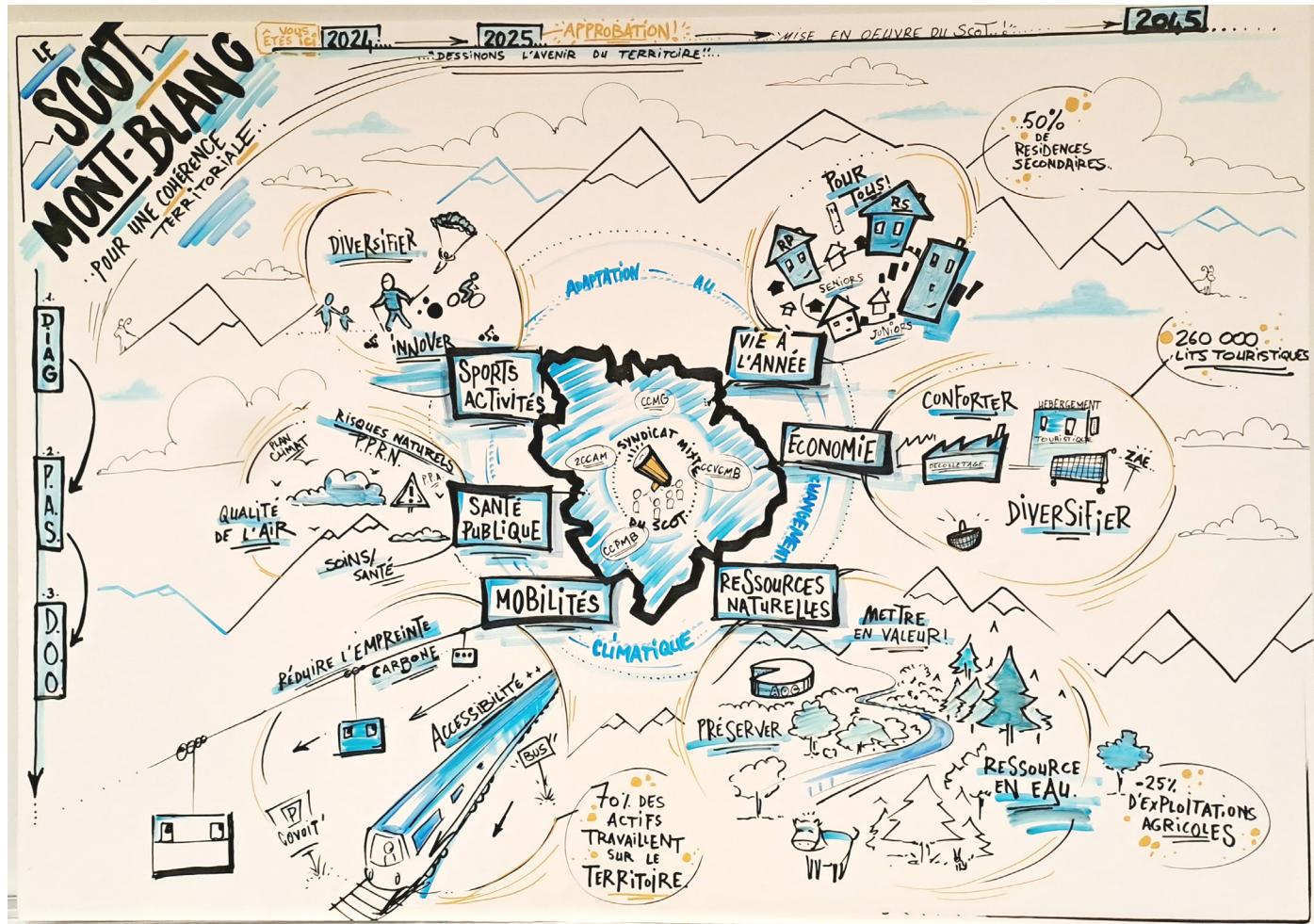


Illustration de la démarche SCOT et des enjeux du territoire, réalisée en direct lors de la réunion



**DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE**

**LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA**

RÉUNION PUBLIQUE

**À MEGÈVE
JEUDI 27 FÉVRIER
AUDITORIUM DU PALAIS
DES SPORTS À 19H00**

ÉVÉNEMENT CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DU MONT-BLANC



www.scot-mont-blanc.fr



REUNION PUBLIQUE

Présentation du Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

Megève
Jeudi 27 Février 2025
Le Palais

Le mot de bienvenue

Catherine JULLIEN-BRECHES- **Maire de Megève**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



 **megève**

- 1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT?**
Contexte réglementaire et son application sur le territoire
- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc**
Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés
- 3. Zoom sur le projet d'aménagement stratégique**
Le projet politique sur les 20 années à venir
- 4. Rappels du planning**
- 5. Echanges**

1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT ?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

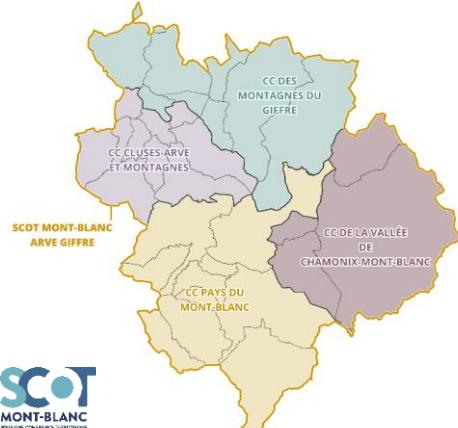
Un projet d'aménagement de votre territoire pour les 20 ans à venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**



Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Lois

- Loi SRU
- Loi Grenelle
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Loi sur l'eau
- Loi Climat et Résilience

Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR

SCoT

Principe de compatibilité

Plans et Projets
d'urbanisme (PLUi)

Opposable au tiers

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



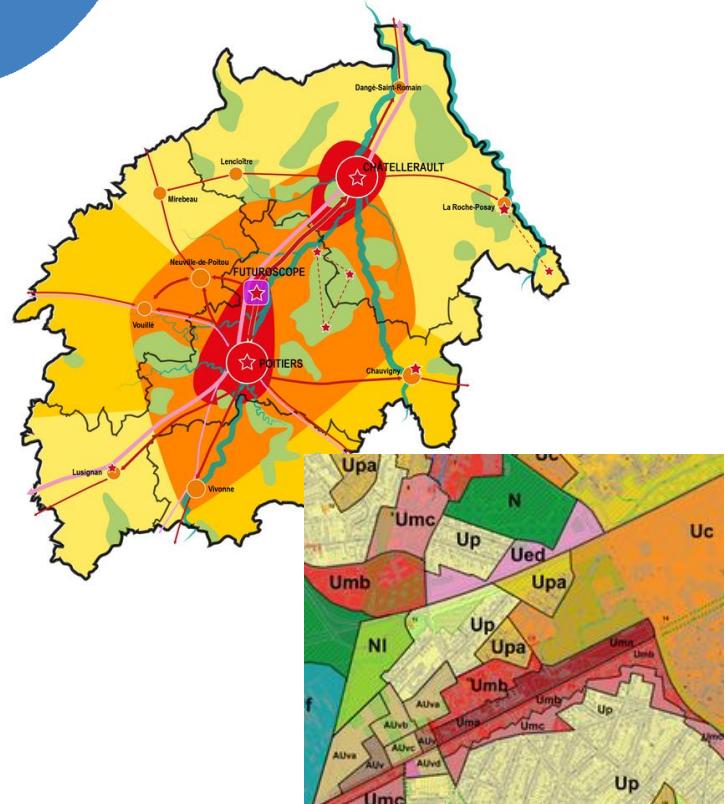
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

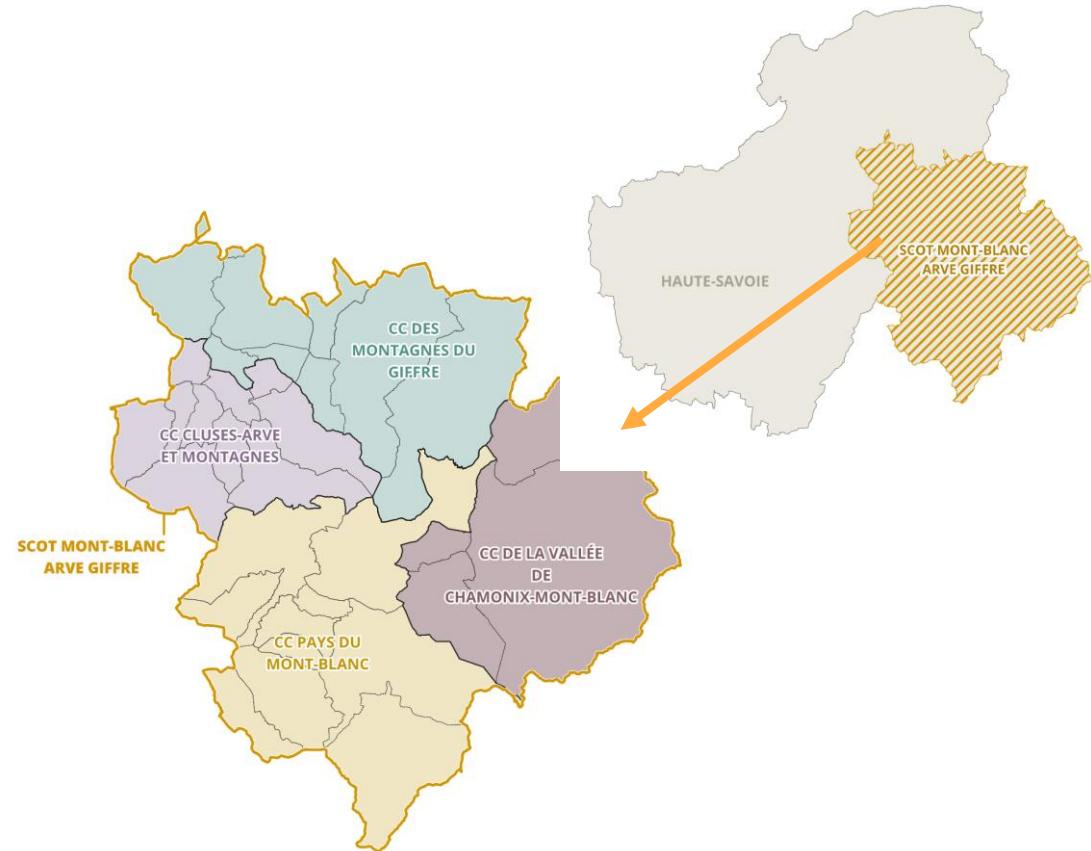
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles et l'outil de production de la profession agricole

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

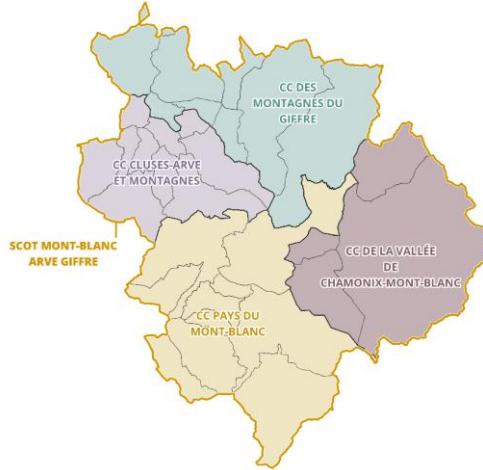
Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Qu'est-ce qu'un PAS ?

Une vision

Un projet politique

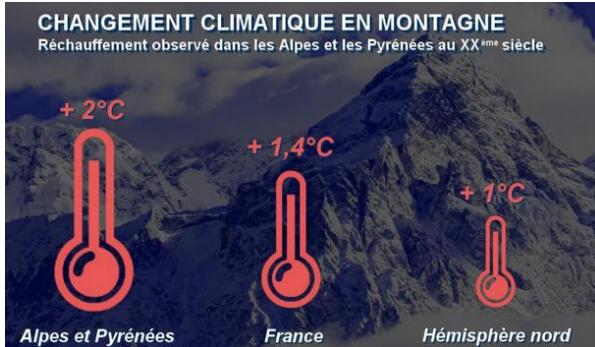
Une feuille de route



Enjeux partagés et perspectives communes

1

CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : vers une adaptation, transformation et gestion évolutive



Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20^e siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.

2

ANIMER un territoire « santé »



3

RENFORCER la gouvernance territoriale et la coordination des politiques publiques pour une transition écologique durable



3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

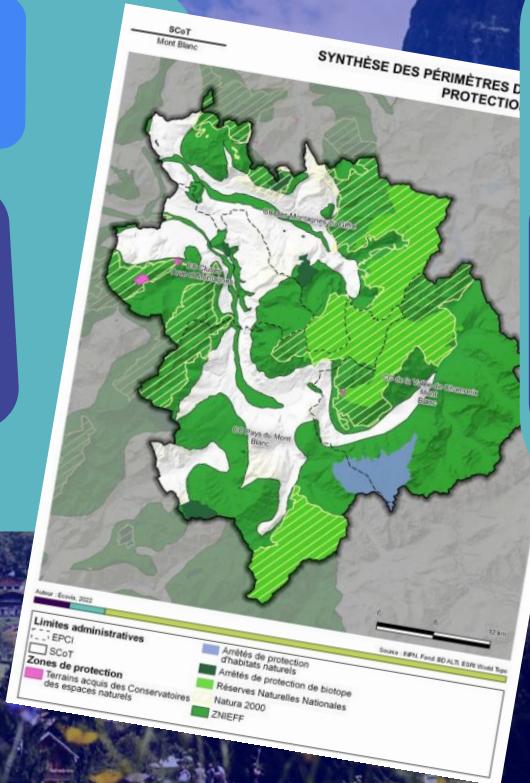
AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

15%

Du territoire couvert par une zone Natura 2000

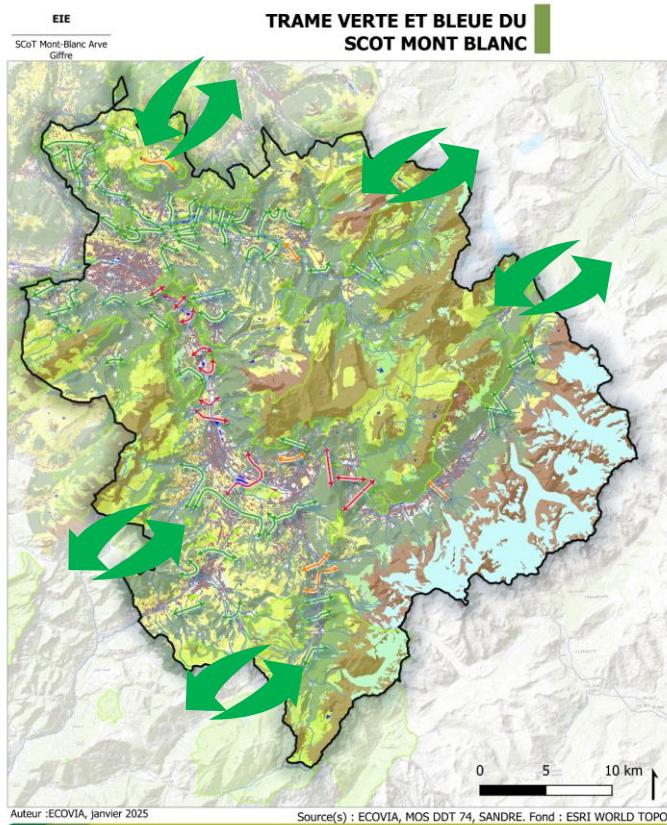


1/3

Du territoire protégé au titre du paysage



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers:

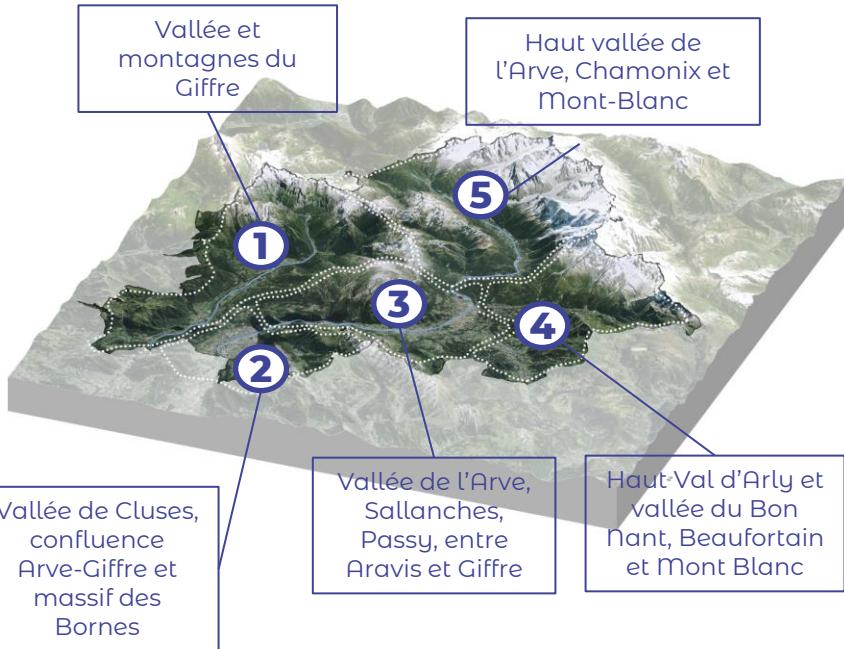
- Identifier les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Favoriser la nature en milieu urbain

Maintenir **les coupures urbaines**, préserver la biodiversité du territoire

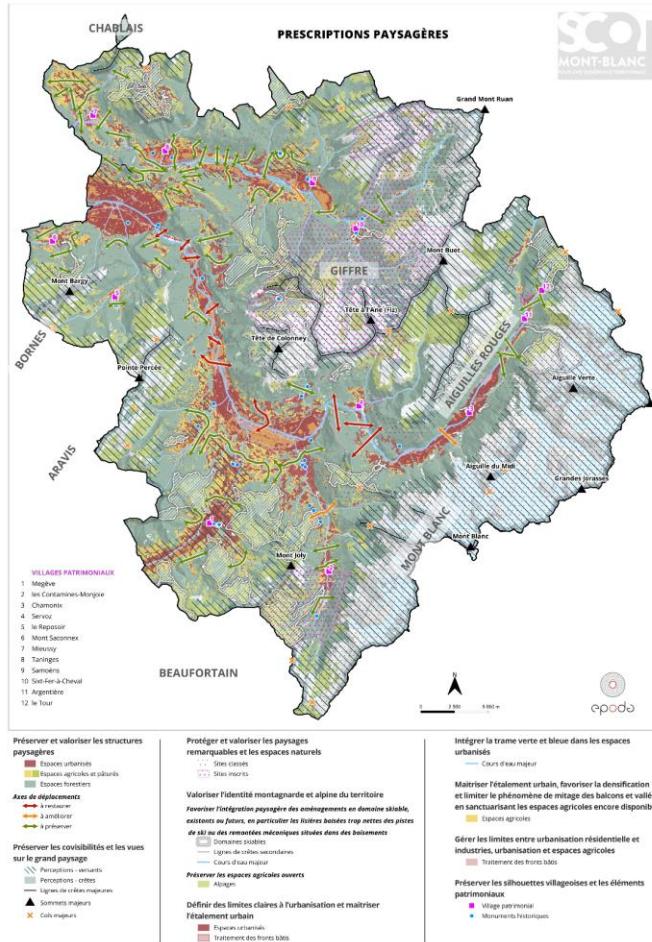


Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

Patrimoine et paysage



Préserver la qualité paysagère du territoire
Gérer la fréquentation
Maîtriser l'étalement urbain



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

50%

Résidences secondaires sur le territoire du SCoT Mont-Blanc

0,35%

Taux de croissance annuel moyen du SCoT Mont-Blanc

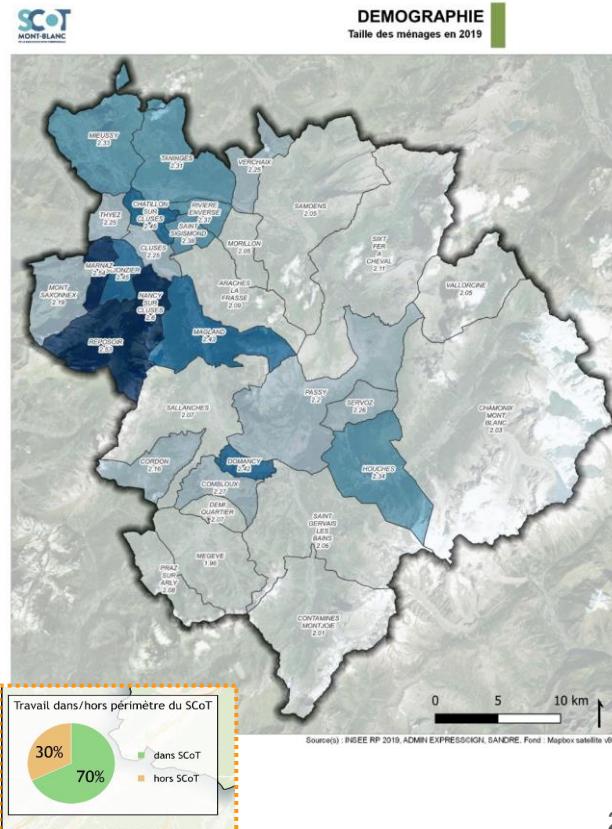
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)
Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

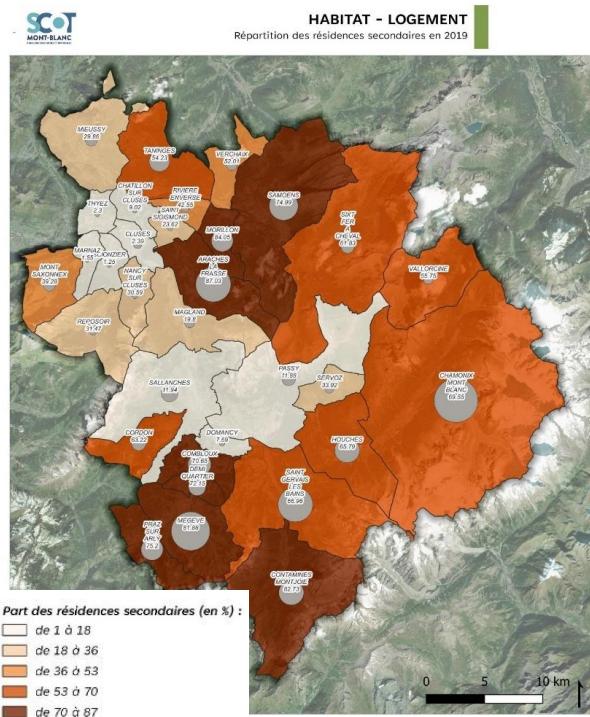
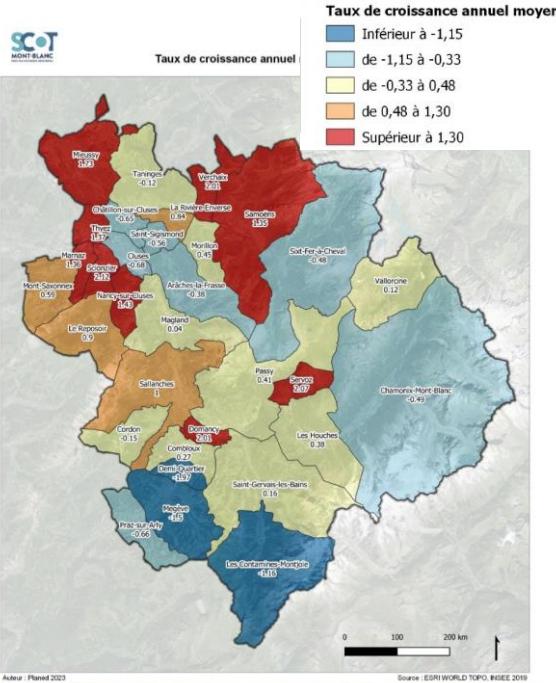
Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre:

70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc:
répartition plus équilibrée mais
les communes stations subissent
la concurrence foncière et le
poids des RS.

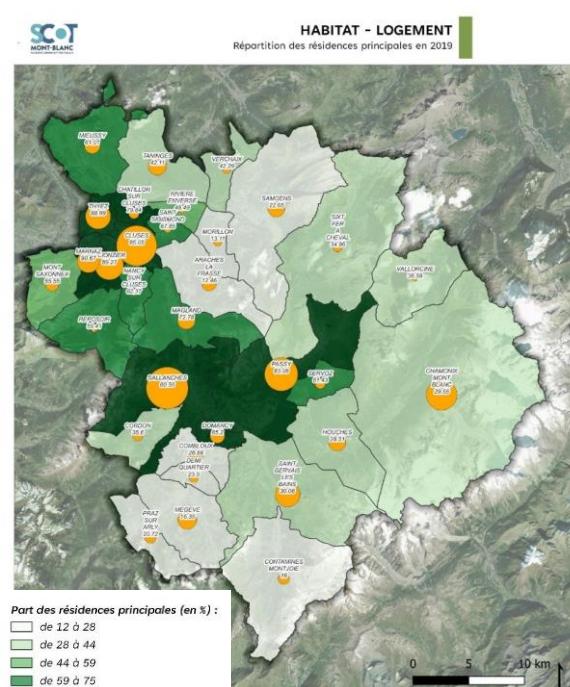


Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Les communes qui perdent des habitants sont celles qui construisent le plus de logements

MAIS... les communes dites « stations » disposent d'équipements structurants



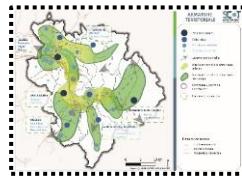
A l'inverse, les communes qui gagnent des habitants ont moins construit ou sont plutôt résidentielles

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

La feuille de route... à 2045

1

Construire une armature spatiale et équilibrée



2

Maintenir la croissance démographique

3

Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

Répondre au parcours résidentiel COMPLET des ménages 2025-2045

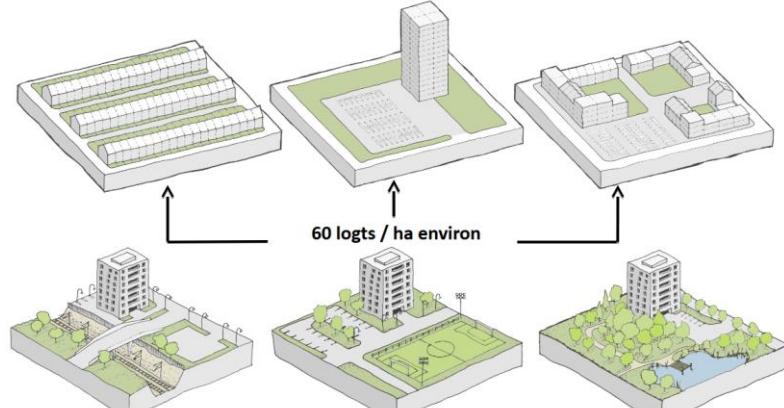


comment?

Produire des résidences principales

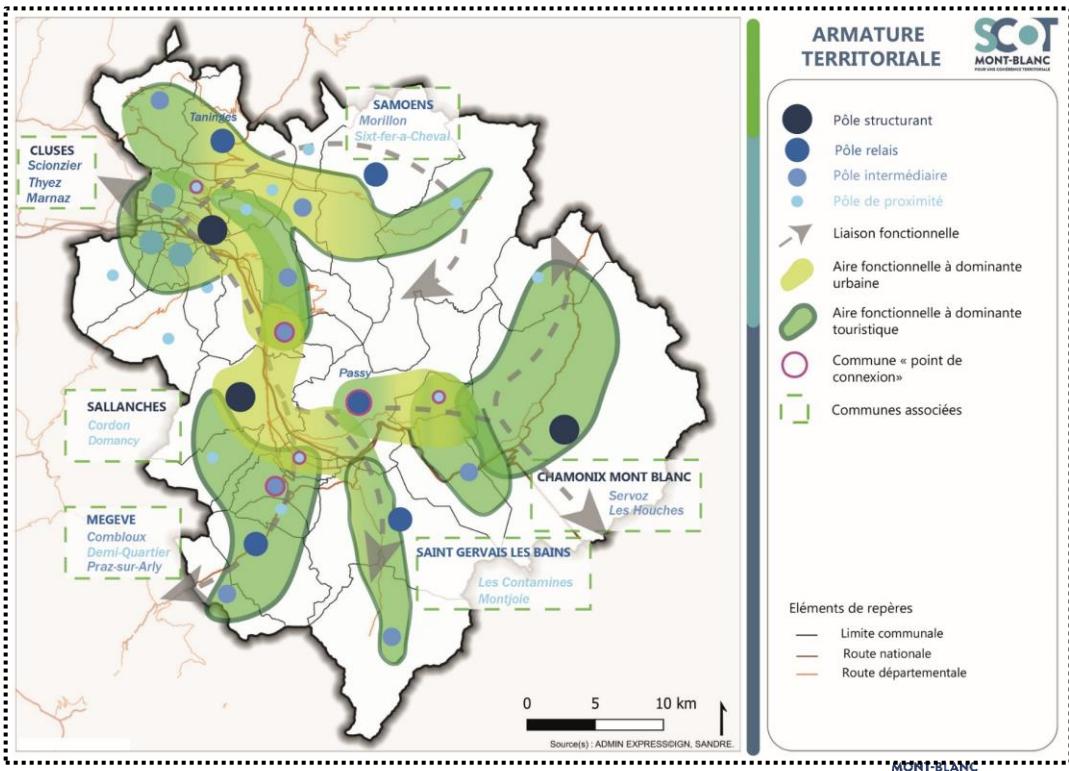
Inverser la tendance notamment dans les stations
Appréhender la multi saisonnalité des territoires

Des formes urbaines différentes pour une densité comparable



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

« Reconstituer les éléments manquants d'un **parcours résidentiel complet** en développant une offre adaptée à la demande »



Armature territoriale clarifie le fonctionnement du grand territoire

Poids démographique
Equipements structurants
Emplois
Capacités foncières

Logements
Accessibilité
Commerces et services
Réseaux

Créer les conditions d'accueil des ménages

- Taxe d'aménagement majorée
- Secteur de mixité sociale
- Stratégie foncière
- Servitude de résidences principales
- Foncière intercommunale
- Zonage PINEL



Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

LA SYNTHÈSE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

Inverser le ratio de production Résidence principale et résidence secondaire

1.4 - Animer un territoire - santé

Renforcer le parc d'équipements du territoire et leur répartition



Zoom sur:

L'accueil de population à 20 ans : La trajectoire démographique permet de « calibrer » le projet et donner un dimensionnement aux documents d'urbanisme locaux. L'atteinte ou non de l'ambition retenue reste un objectif mais n'est pas une fin en soi.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

55 000

Actifs

81%

Des actifs résidants travaillent au sein du SCoT

91

C'est le nb de Zone d'Activité Economique

-25%

C'est la réduction du nb d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits marchands

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Développement
économique et emploi
local

Tourisme

Relocalisation et
circuits-courts

Mobilités

Valorisation des
ressources agricoles et
forestières

54 000

Emplois

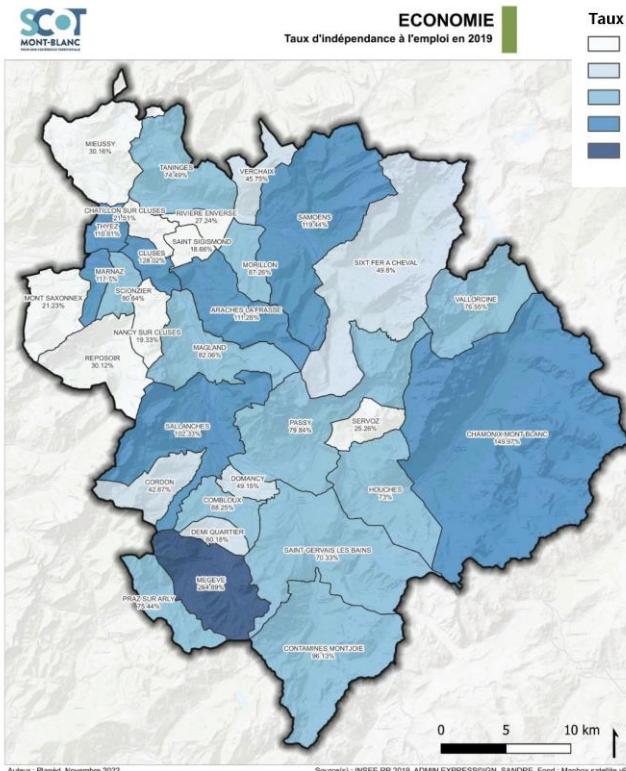
120 000

Habitants

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser les opportunités économiques

« Capitaliser sur l'écosystème des vallées de l'Arve et du Pays du Mont Blanc »



« Renforcer la lisibilité des espaces et de l'offre économique »

« Développer et accompagner les filières économiques d'avenir et **valoriser les métiers des filières industrielles locales** »

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser la montagne en toutes saisons

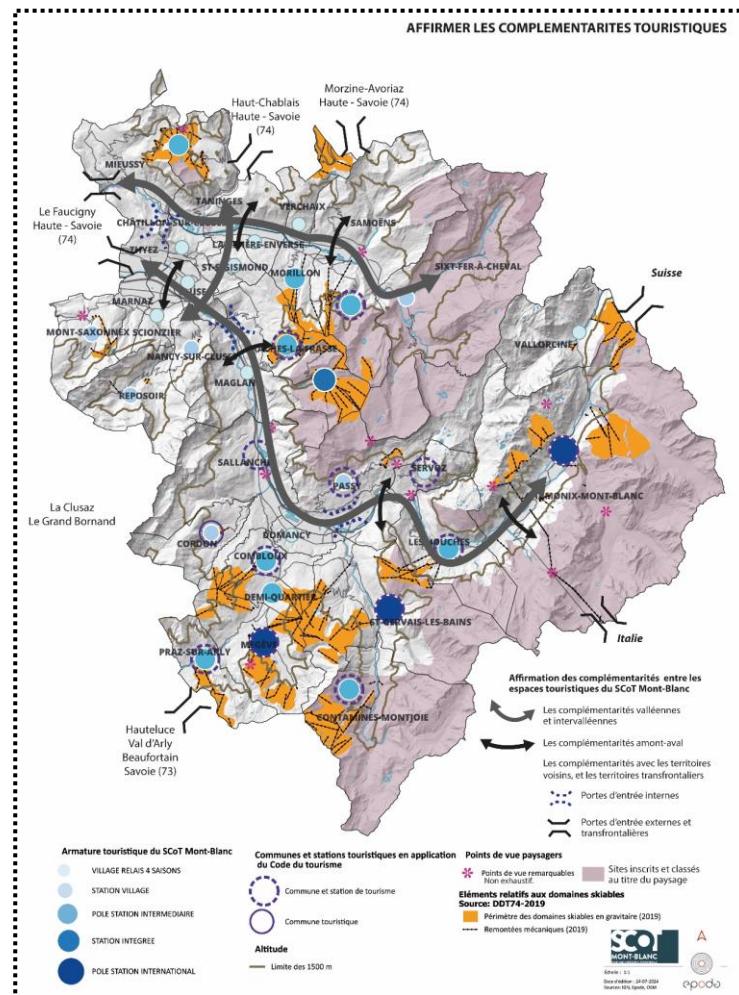
« Affirmer et **valoriser l'économie touristique du territoire** (renforcer le rôle des stations de montagne, développer le tourisme en vallée, promouvoir et pérenniser la qualité de l'offre) »



« Adapter l'offre touristique face au dérèglement climatique (**diversifier les activités**) »

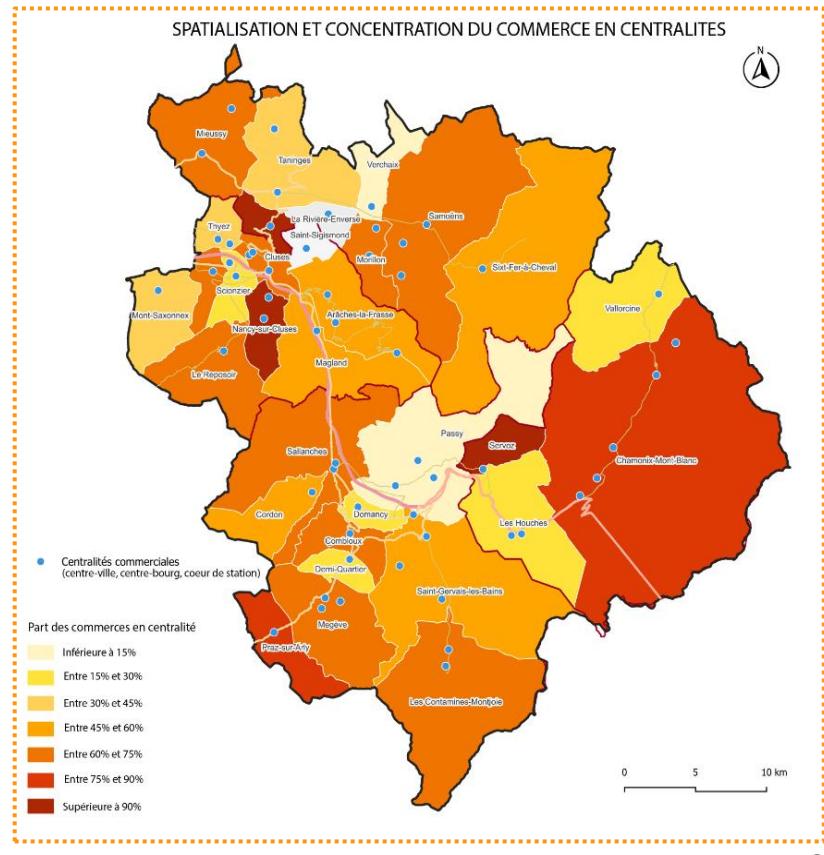
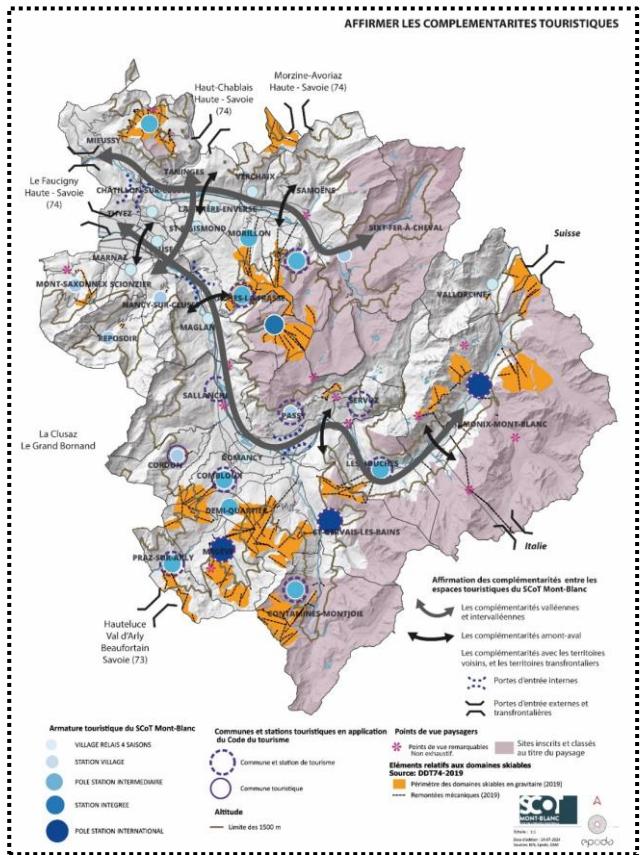


Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Pérenniser les emplois saisonniers (renforcer l'attractivité des activités hors-saison) »

Limiter l'impact des activités touristiques (améliorer la gestion des sites touristiques)»

comment?

Intégrer la multi saisonnalité dans le fonctionnement du territoire

Les communes stations concentrent les équipements structurants: sanitaires, culturels et sportifs.

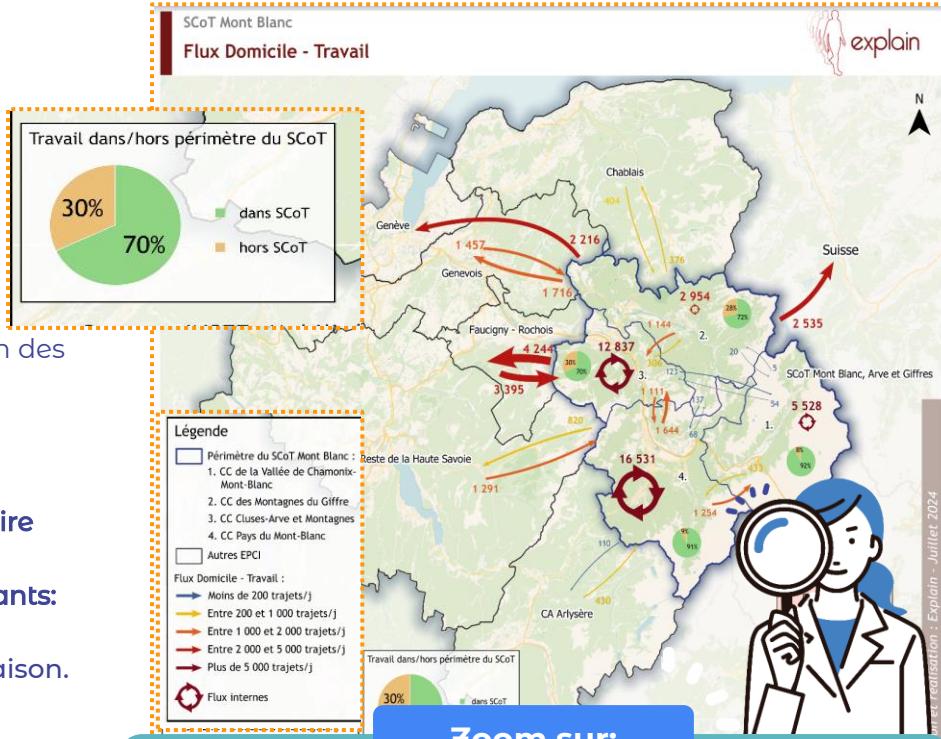
Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Faciliter la mobilité

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements
Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

La feuille de route... à 2045

1 Valoriser les opportunités économiques

2 Conforter l'activité commerciale en centralités/
polarités

3 Améliorer l'offre commerciale en périphérie

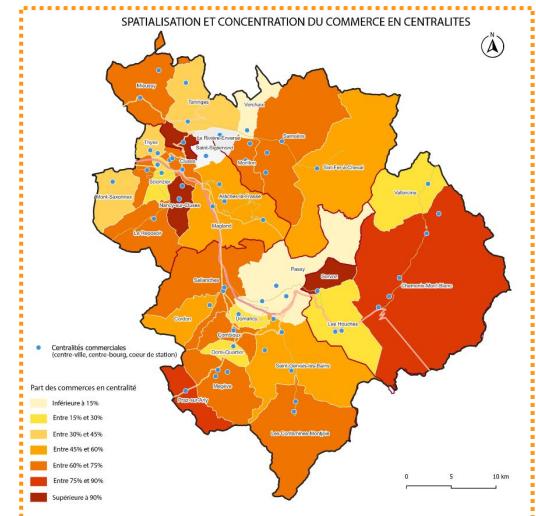
comment?



**Document d'Aménagement Artisanal et
Commercial et Logistique**

**Les communautés de communes dotées de la
compétence économie**

Plan local d'urbanisme



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

LA SYNTHÈSE

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

Créer des emplois locaux

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/ polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maitriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Zoom sur:

LE DAACL: Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles et permet d'influence sur l'aménagement commercial d'un territoire couvert par un SCOT.

Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Etude
Territoire à
+4°C

Des communautés
de communes
mobilisées

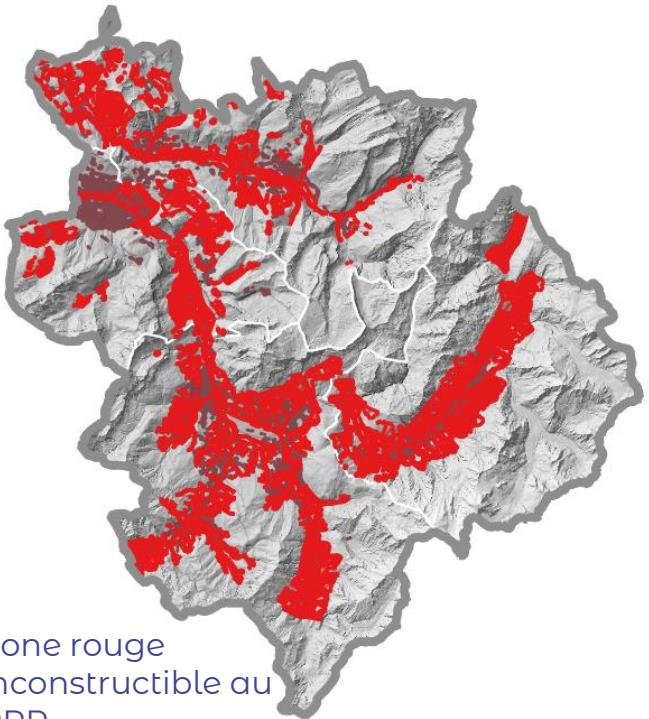


Un SCoT
intégrateur



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Protéger les populations face aux risques



Vallée de Chamonix depuis le Chapeau en 1860 (Source : Frères Bisson)



Vallée de Chamonix depuis le Signal Forbes en 2016



Vallée de l'Arve 1950' et aujourd'hui. Source: Géoportail



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

Viser d'ici 2031 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette



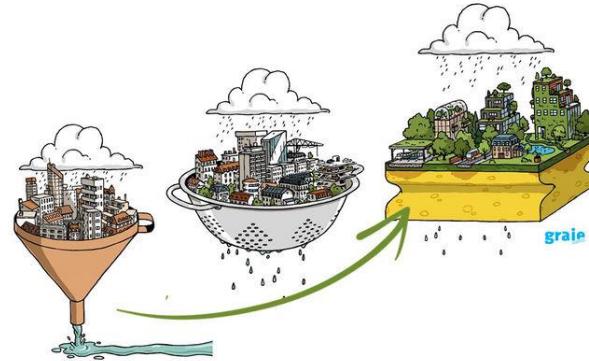
Préserver le foncier agricole



COMMENT



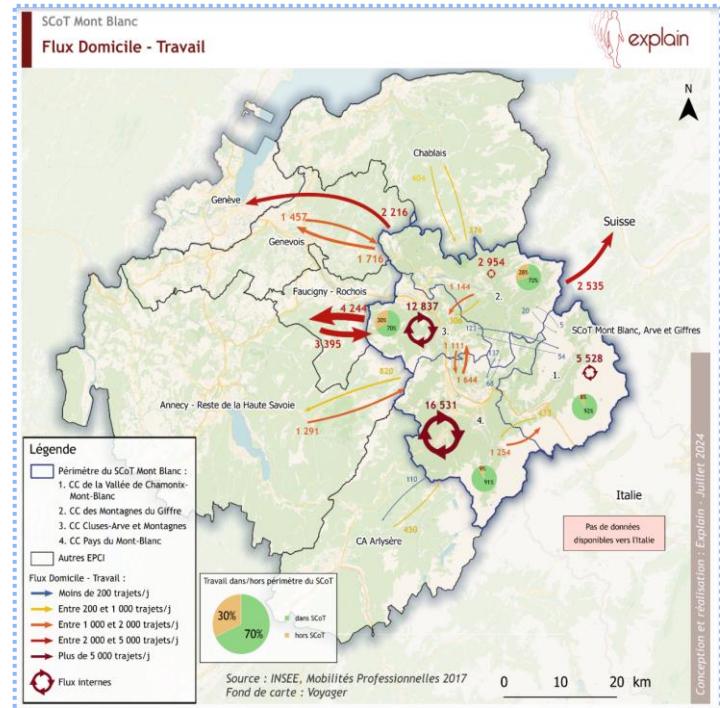
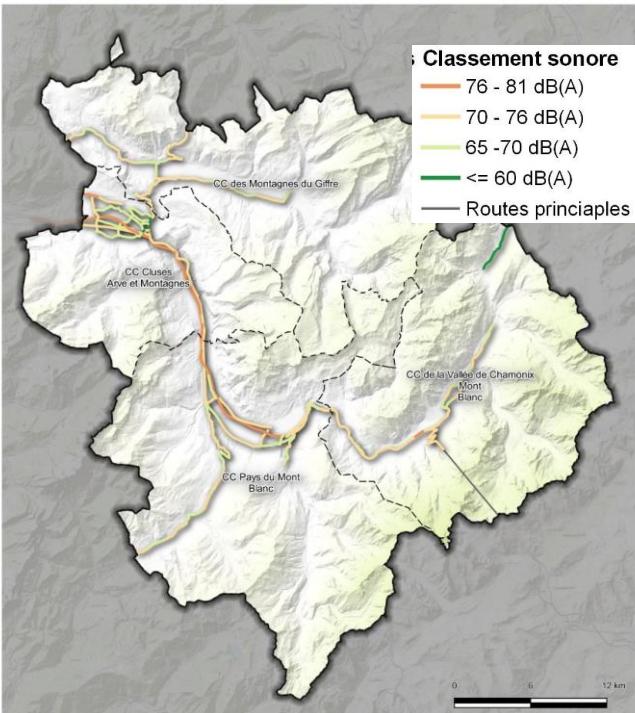
- Plan local d'urbanisme
- Réduction du foncier disponible à la construction
- Rationalisation des emprises constructibles au stricte nécessaire
- Renouvellement urbain
- Densification et optimisation du foncier encore constructible



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

Organiser la **cohérence et les continuités des offres** du bassin de mobilité (construire un schéma des mobilités, développer des systèmes de mobilité, orienter l'urbanisation)



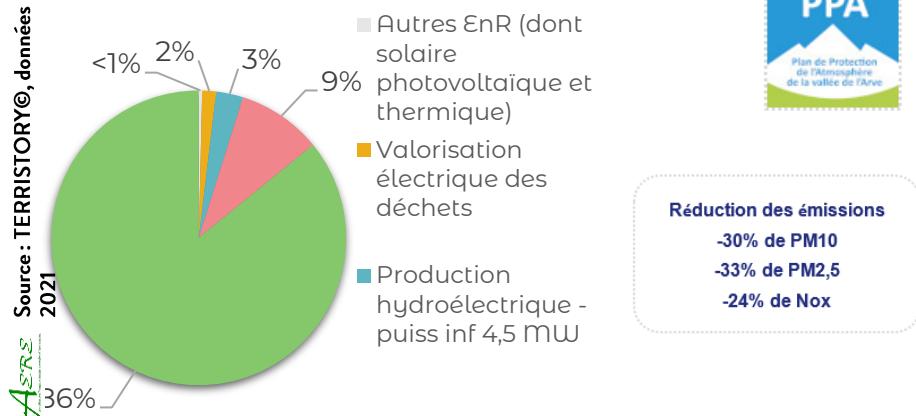
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Réduire les nuisances et les pollutions

- o Réduire et **prévenir la vulnérabilité** des personnes et des biens face aux risques naturels
- o Éviter et **réduire l'exposition aux pollutions** atmosphériques et aux nuisances

Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse alignée

- o Poursuivre le **développement des EnR&R**
- o Développer un mix énergétique diversifié



Réduction des émissions
-30% de PM10
-33% de PM2,5
-24% de Nox



PLAN CLIMAT #2
Air - Énergie
Pays du Mont-Blanc

SCOT
MONT-BLANC
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

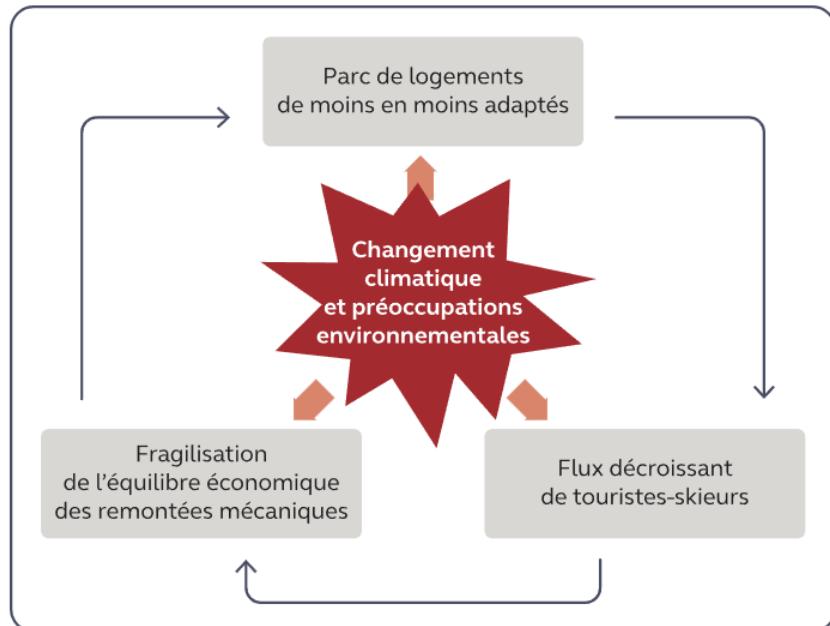
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

- Affirmer le rôle des stations comme **lieu de vie** montagnard
- Développer les **complémentarités**



Altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXI^e siècle



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



Zoom sur:

La loi Climat et Résilience: Elle traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ÉCHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.



Nous contacter

- **Site internet : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertation »**
- **Siège des Communautés de communes du Syndicat**
- **Siège du syndicat 12 rue Brè benevix 74300 Cluses**
- **Annonces légales**
- **Réunions publiques**
- **Presse**

Adresse de concertation : **concertation@scot-mont-blanc.fr**

5. Le débat

La parole est à vous





Merci de votre attention

CONTACTEZ-NOUS !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr



SCOT-MONT-BLANC.FR

REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Megève
Jeudi 27 Février 2025
Palais des sports



La réunion publique portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 27 Février 2025 à 19 h au Palais des Sports de Megève.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi Climat et Résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Le PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

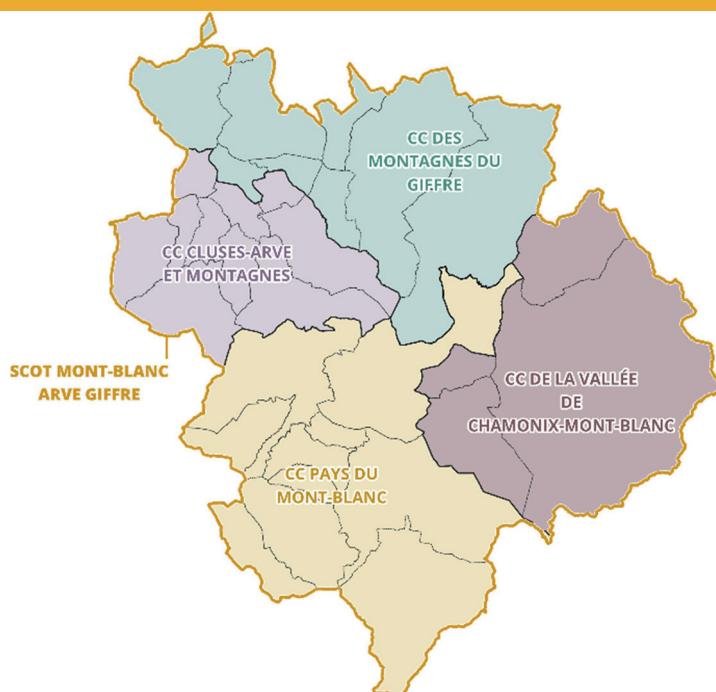
Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les 4 réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Commune afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- Création d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel ainsi que les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Nicolas EVRARD Président du SCoT Mont-Blanc - maire de Servoz et **Catherine JULLIES BRECHES**, maire de Megève, expliquent dans leurs propos introductifs l'intérêt de réaliser un document de planification à l'échelle des 32 communes composant le territoire ainsi que la genèse du SCoT.

Tous.tes deux soulignent que ce document de planification est particulièrement attendu pour des raisons réglementaires depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 imposant sa réalisation mais également pour répondre à l'enjeu d'attrition du logement permanent dans les communes touristiques, mieux encadrer les politiques locales de planification, mutualiser les équipements structurants, maîtriser le développement économique et optimiser les réflexions avec les autorités de rang supérieur en matière de mobilité. In fine, le SCoT permet d'exister collectivement.



Les 4 EPCI constitutives du SCOT Mont-Blanc

L'intervenant pour le compte de la CIPRA salue la vision collective des élus mais déplore la perte d'habitant permanent et souligne que la commune de Megève est particulièrement concernée par l'enjeu d'attrition du logement permanent. La servitude de résidence principale semble être un bon outil, du moins un outil attendu, mais qu'au vu de l'actualité de la loi, ce dernier est à employer avec précaution.

Les élus soulignent que le retour de l'habitat permanent dans les communes touristiques est une ambition forte et partagée de tous ; d'autant plus que les communes de la Vallée de l'Arve notamment sont le bassin d'emploi de nombreux actifs pouvant résider dans les communes à dominante station.

Le SCoT porte un mix résidentiel, et l'ambition d'inverser la tendance actuelle où les résidence secondaires prédominent dans la production de logements, à charge des documents d'urbanisme locaux de décliner les outils existants à la parcelle et aux communautés de communes de renforcer les PLH et les stratégies favoriser l'habitat permanent. Dans les secteurs touristiques il est possible de cibler la production de lits chauds en travaillant finement sur les destinations autorisées et interdites.

Sur la commune touristique de Les Contamines Montjoie, un projet de 70 logements a vu le jour, il y a actuellement 40 habitants permanents. La commune s'en réjouit, pour autant, il n'y a pas de dispositif empêchant la revente au profit de la résidence secondaire, c'est pourquoi il est intéressant de pouvoir bénéficier d'outils nouveaux à ce sujet et complémentaire de l'existant.

Quelques exemples d'outils à disposition des communes pour lutter contre l'attrition du logement permanent :

- **La limitation du changement d'usage**
- **Les secteurs de mixité sociale**
- **Les servitudes de résidence principale**

L'outil de servitude de résidence principale sur le foncier constructible, en lien avec la récente loi Lemeur, dote enfin les communes concernées par une forte part de résidence secondaire, lié au poids de l'économie touristique, d'un levier réglementaire garantissant l'habitat permanent.

Certes, la loi est très récente et donc encore susceptible de faire l'objet de recours, cependant, il s'agit bien de répondre de manière forte et concrète à l'attrition du logement permanent dans les communes touristiques de montagne. Ainsi pour faire le lien avec le SCoT, cet outil permet de confirmer l'ambition de retrouver une croissance démographique dans les communes station qui disposent d'un panel d'équipements, commerces et services de proximité mais qui actuellement perdent des habitants permanents, faute d'accessibilité au logement.

L'attrition du logement permanent est également liée à l'historicité de la politique fiscale française avec la place du patrimoine immobilier. Le logement et les biens immobiliers ont historiquement constitué un investissement du fait des taux d'intérêt très bas. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'accès à une résidence secondaire est réservé au plus haute tranche de revenus, renforçant ainsi le phénomène des « volets fermés ». Les droits de succession sont tels que certaines résidences principales sont vendues, non pas pour des permanents du fait des prix actuels mais à des investisseurs. La loi Lemeur vise à s'extraire de ce système sclérosé et à limiter la spéculation foncière et immobilière, ; notamment lors de la revente du bien lui-même. La limitation du changement d'usage est cruciale aujourd'hui et vise à limiter le nombre de location touristique de type BbB par habitant.

Pourquoi le SCoT ne permet pas l'extension des domaines skiables

Tout d'abord parce que le modèle touristique du « tout ski » est arrivé à saturation et parce qu'il n'y a pas de projet de ce type porté par les élus. Il ne s'agit pas de freiner la volonté de développer l'économie touristique mais bien de le faire sous le prisme de l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec la qualité paysagère des territoires et la protection d'une biodiversité aujourd'hui sous pression.

Ainsi, il est précisé qu'il n'y pas d'Unité Touristique Nouvelle Structurante inscrite au SCoT. Les projets s'ils existent ne sont pas suffisamment mûres, notamment au regard des études environnementales demandées. Le SCoT pourra évoluer sur ce point mais en l'état actuel il n'est pas judicieux d'inscrire un quelconque projet.

Mobilité et qualité de l'air :

L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner et soutenir les collectivités sur ce point. Le Syndicat Mixte a engagé une étude « Territoire à +4°C » en partenariat avec le Cerema.

Par ailleurs, le SCoT va permettre au document d'urbanisme locaux de renforcer le déploiement des sources de production des énergies renouvelables. Il s'agit aujourd'hui d'adapter les modes d'habiter aux évolutions climatiques tout en conciliant identité architecturale et bâtie.

Station de sports d'hiver et vie à l'année

Les enjeux de vie à l'année décrits durant la présentation permettent de faire le parallèle avec le modèle de certaines stations de sports d'hiver, notamment Salt Lake City. En effet, outre la question de l'habitat permanent, la vie à l'année induit également la possibilité pour ces derniers de pouvoir travailler, consommer et se déplacer tout en profitant du cadre naturel et paysager ainsi que des infrastructures existante. Pour se faire il s'agit de pouvoir mieux localiser les emplois et de faciliter la mobilité interne au territoire pour permettre aux actifs de se loger. A titre d'exemple la ville de Salt Lake City permet une vie à l'année tout en ayant un statut de station de sports d'hiver. Il serait peut-être intéressant de s'inspirer de ce modèle sur la commune de Megève notamment.



Il est ajouté que le territoire offre d'ores et déjà des complémentarités intéressantes. Le site économique des Lacs de Thyez attire des actifs résidant sur le territoire. Certaines communes développent des tiers-lieu destinés à faciliter notamment le télétravail. L'économie industrielle de pointe est un vrai atout pour le territoire, il s'agit de pouvoir le renforcer et de continuer de le développer.

Le caractère transfrontalier du territoire est à prendre en compte, notamment l'attractivité du bassin d'emploi genevois qui pourrait à terme induire des enjeux de commune dortoir, ce qui n'est pas non plus souhaitable pour le territoire. Un équilibre global est à trouver et le SCoT par son élaboration en constitue le premier jalon.



Réunion publique de Megève – à gauche : Nicolas Evrard Président du SCoT informe les participants sur les grandes échéances à venir et sur la démarche de SCOT - à droite : Camile Berger, du bureau d'études Epoche échange et débat avec les participants



Le public présent au palais des Sports



DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

À CLUSES
JEUDI 6 MARS
THÉÂTRE DES ALLOBROGES
SALLE M À 19H00

ÉVÉNEMENT CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CLUSES ARVE ET MONTAGNES



www.scot-mont-blanc.fr



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)**

Cluses
Jeudi 6 Mars 2025
Théâtre des Allobroges

Le mot de bienvenue

Jean-Philippe MAS - **Maire de Cluses**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

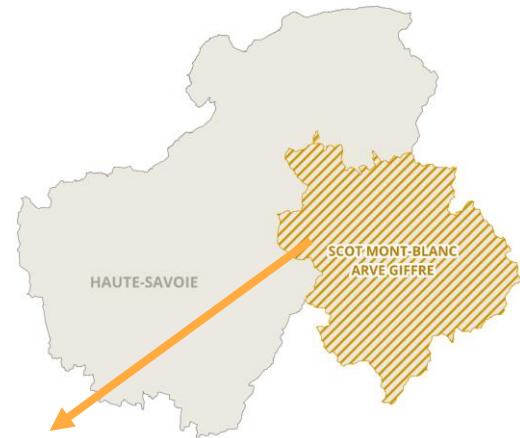
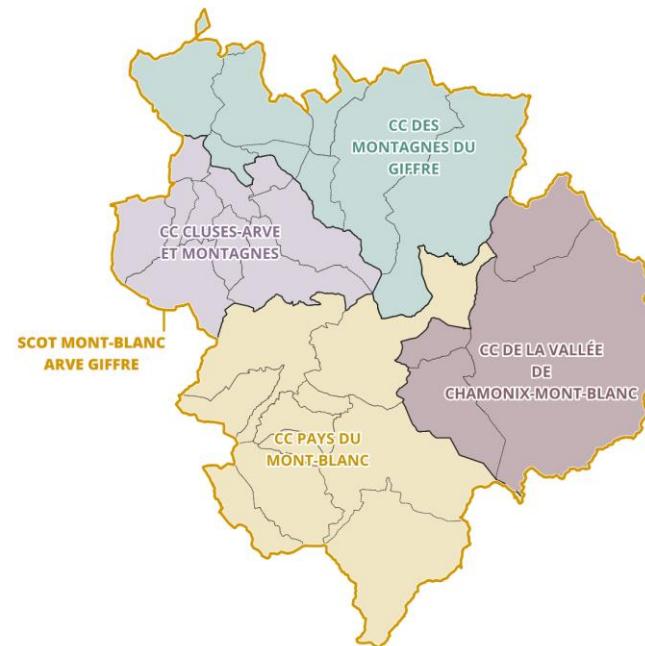
Quatre vallées d'exception

4 Communautés de Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants permanents
54 000 emplois



- 1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT?**
Contexte réglementaire et son application sur le territoire
- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc**
Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés
- 3. Zoom sur le projet d'aménagement stratégique**
Le projet politique sur les 20 années à venir
- 4. Rappels du planning**
- 5. Echanges**

1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT ?

***Contexte réglementaire et son
application sur le territoire***



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

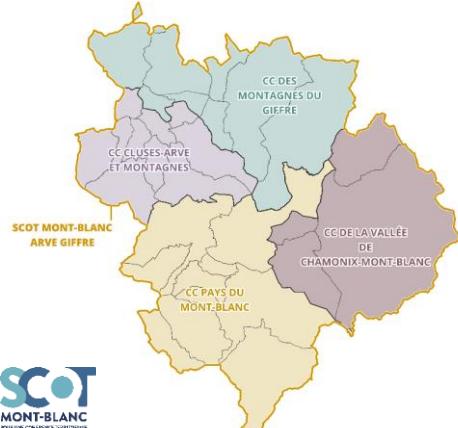
Un projet d'aménagement de votre territoire pour les 20 ans à venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**



Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Lois

- Loi SRU
- Loi Grenelle
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Loi sur l'eau
- Loi Climat et Résilience

Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR

SCoT

Principe de compatibilité

Plans et Projets
d'urbanisme (PLUi)

Opposable au tiers

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



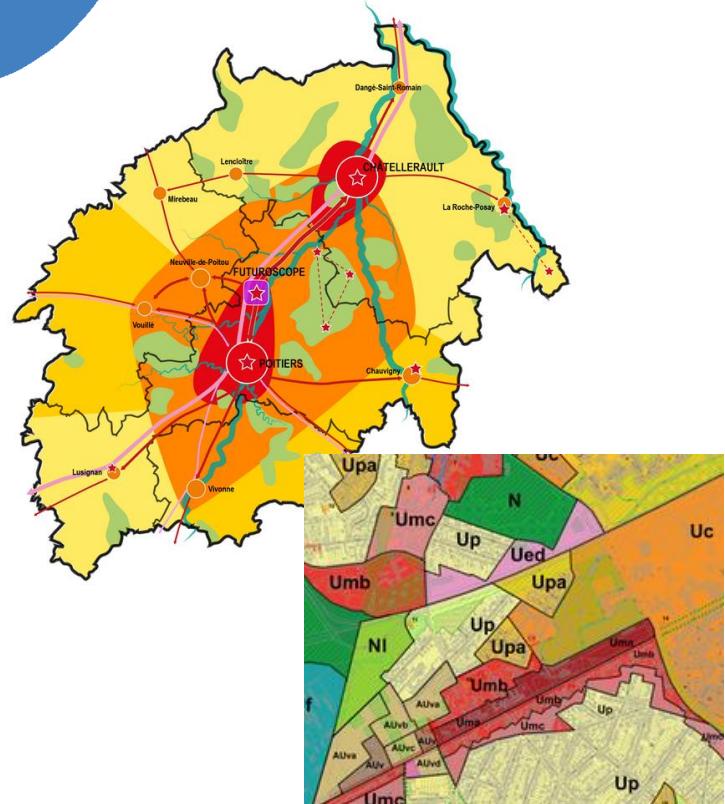
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles et l'outil de production de la profession agricole

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

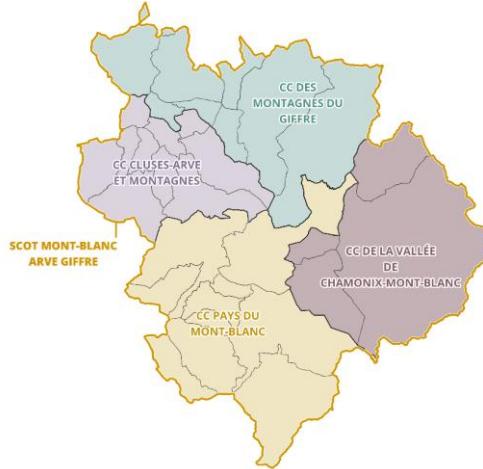
Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Qu'est-ce qu'un PAS ?

Une vision

Un projet politique

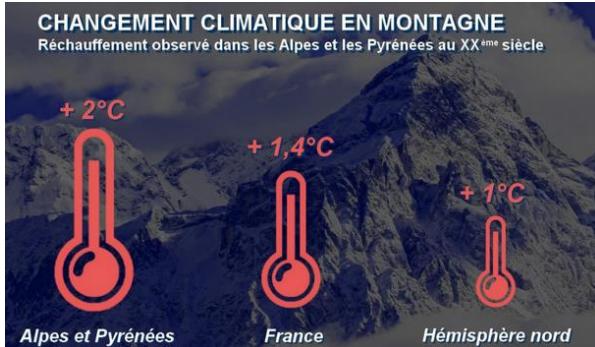
Une feuille de route



Enjeux partagés et perspectives communes

1

CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : vers une adaptation, transformation et gestion évolutive



Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20^e siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.



2

ANIMER un territoire « santé »



3

RENFORCER la gouvernance territoriale et la coordination des politiques publiques pour une transition écologique durable



3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

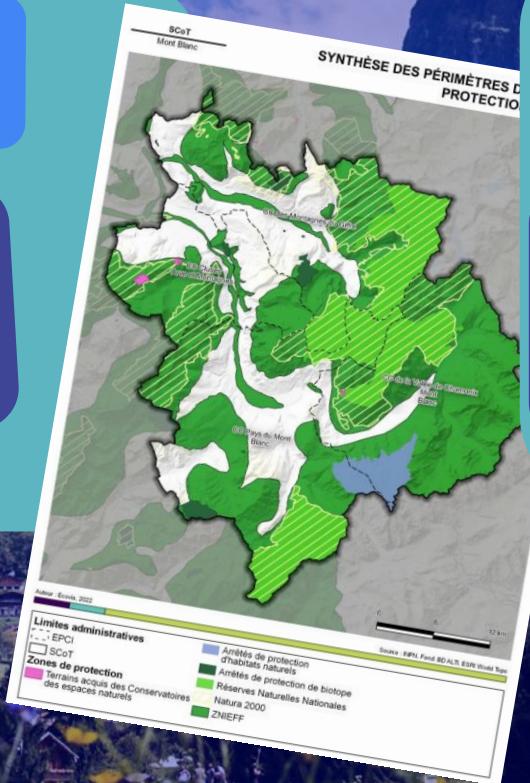
AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

15%

Du territoire couvert par une zone Natura 2000

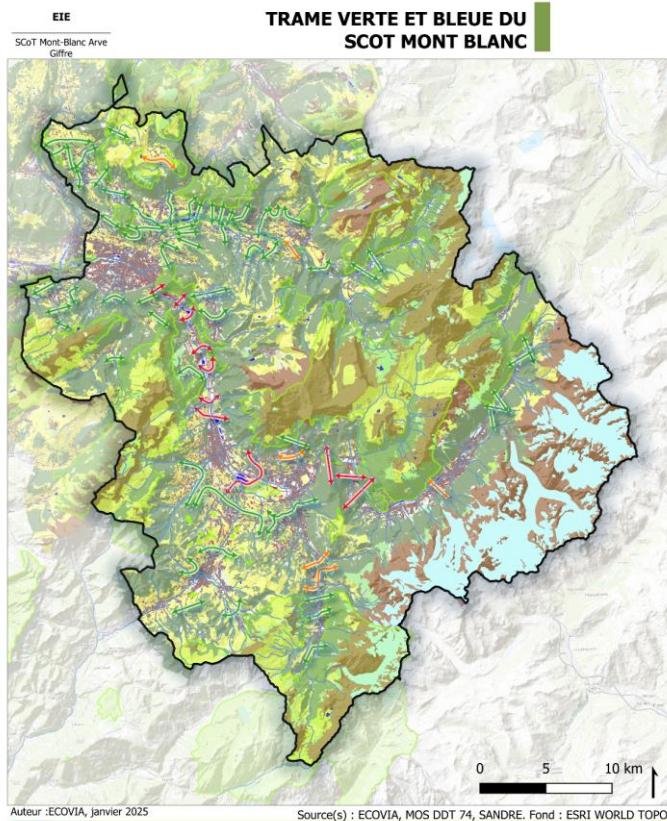


1/3

Du territoire protégé au titre du paysage



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers:

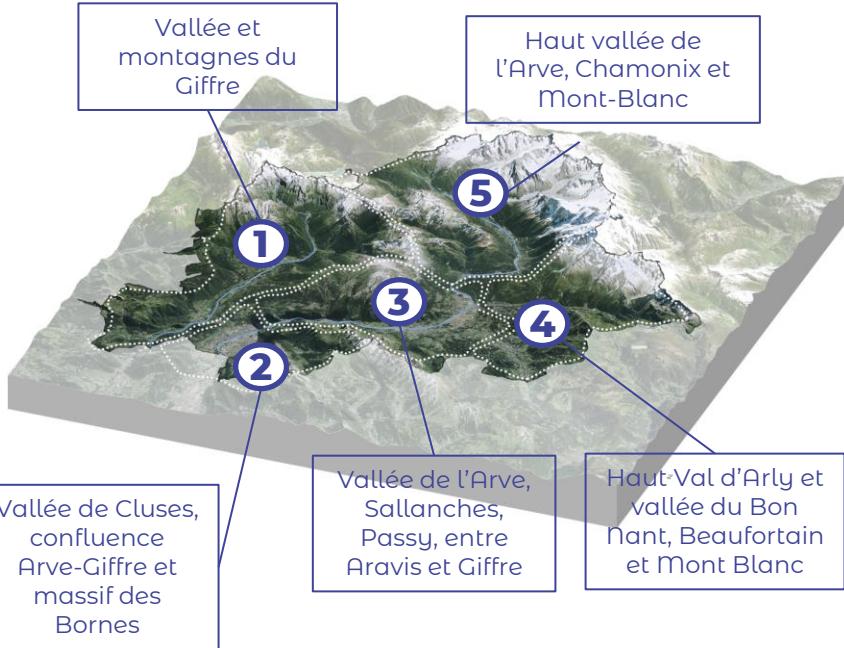
- Identifier les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Favoriser la nature en milieu urbain

Maintenir **les coupures urbaines**, préserver la biodiversité du territoire,

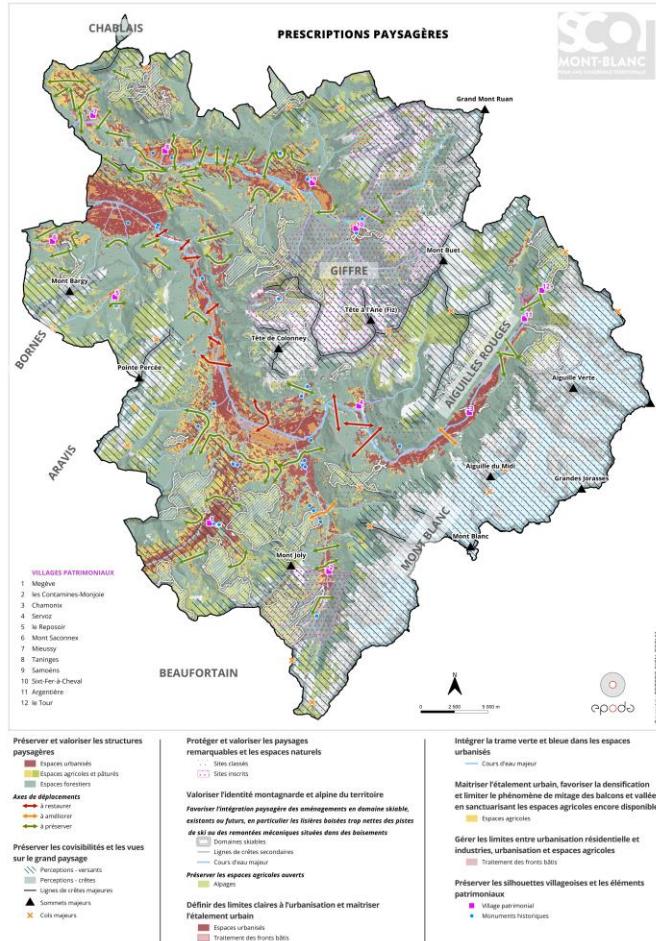


Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

Patrimoine et paysage



Préserver la qualité paysagère du territoire
Gérer la fréquentation
Maîtriser l'étalement urbain



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

50%

Résidences secondaires sur le territoire du SCoT Mont-Blanc

0,35%

Taux de croissance annuel moyen du SCoT Mont-Blanc

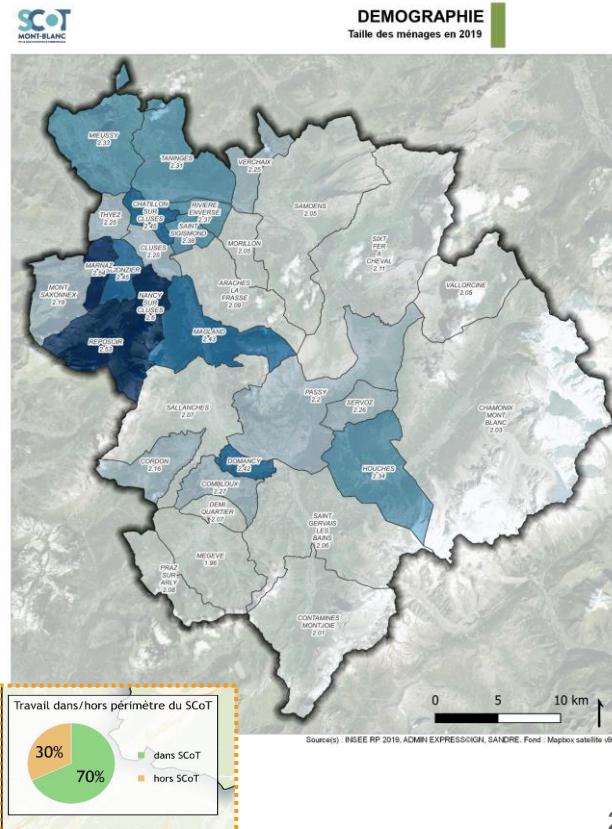
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)
Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

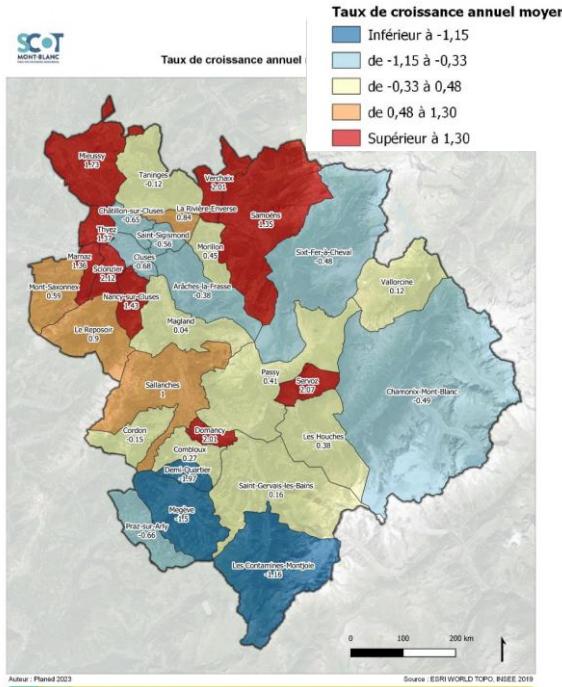
Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre:

70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

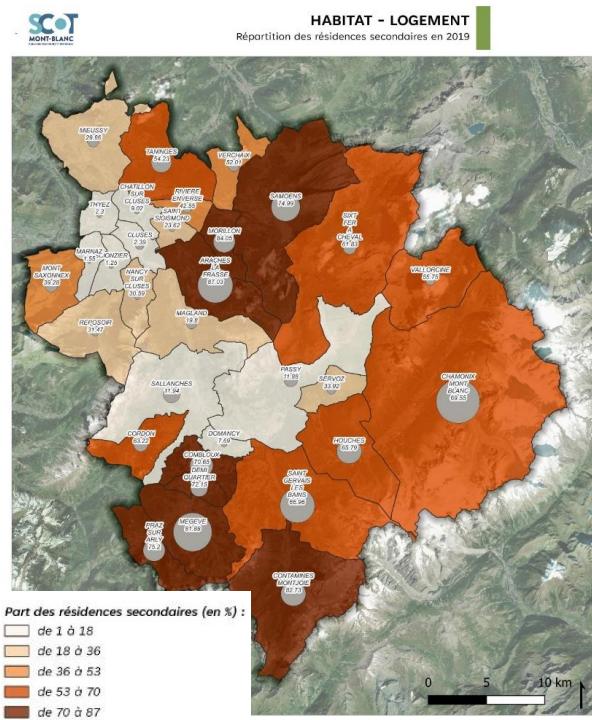
Pays du Mont-Blanc:
répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.



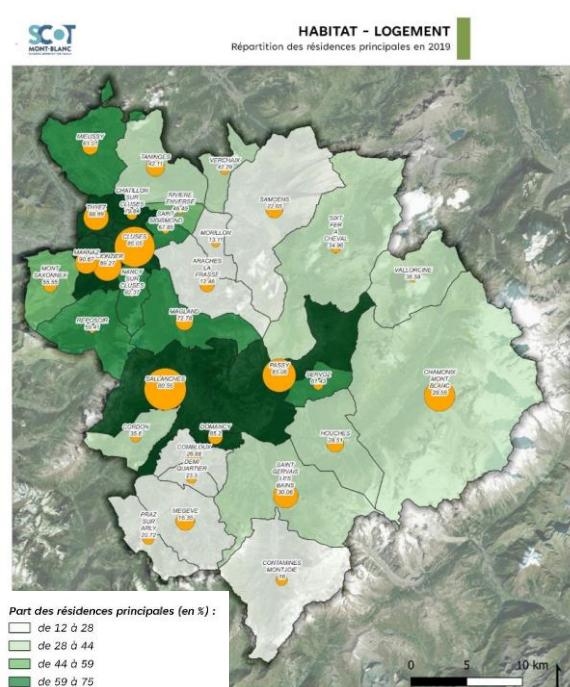
Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Les communes qui perdent des habitants sont celles qui construisent le plus de logements



MAIS... les communes dites « stations » disposent d'équipements structurants



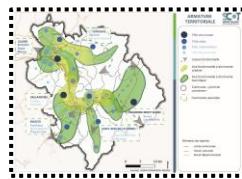
A l'inverse, les communes qui gagnent des habitants ont moins construit ou sont plutôt résidentielles

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

La feuille de route... à 2045

1

Construire une armature spatiale et équilibrée



Répondre au parcours résidentiel COMPLET des ménages 2025-2045



2

Maintenir la croissance démographique

comment?

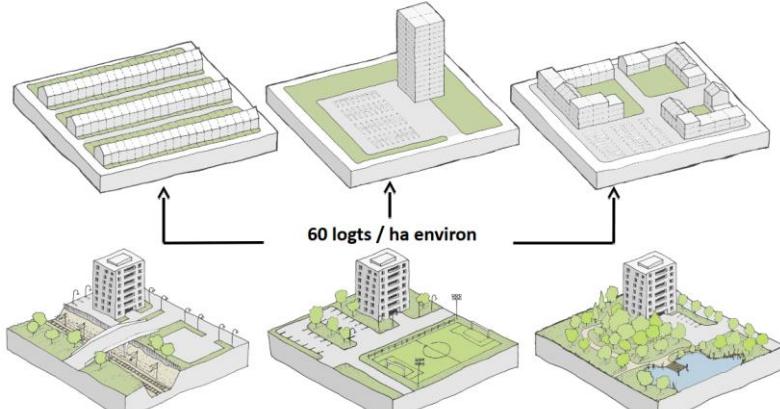
3

Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

Produire des résidences principales

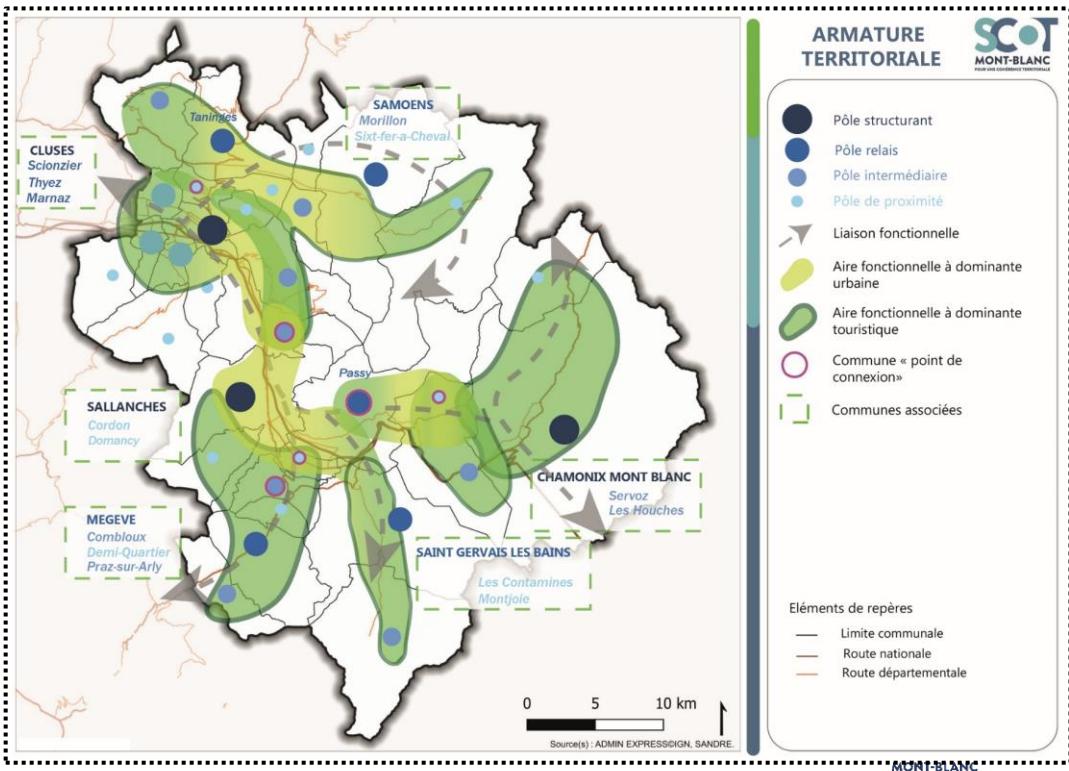
Inverser la tendance notamment dans les stations
Appréhender la multi saisonnalité des territoires

Des formes urbaines différentes pour une densité comparable



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

« Reconstituer les éléments manquants d'un **parcours résidentiel complet** en développant une offre adaptée à la demande »



Armature territoriale clarifie le fonctionnement du grand territoire

Poids démographique
Equipements structurants
Emplois
Capacités foncières

Logements
Accessibilité
Commerces et services
Réseaux

Créer les conditions d'accueil des ménages

- Taxe d'aménagement majorée
- Secteur de mixité sociale
- Stratégie foncière
- Servitude de résidences principales
- Foncière intercommunale
- Zonage PINEL



Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

LA SYNTHÈSE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Zoom sur:

L'accueil de population à 20 ans : La trajectoire démographique permet de « calibrer » le projet et donner un dimensionnement aux documents d'urbanisme locaux. L'atteinte ou non de l'ambition retenue reste un objectif mais n'est pas une fin en soi.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

55 000

Actifs

81%

Des actifs résidants travaillent au sein du SCoT

91

C'est le nb de Zone d'Activité Economique

-25%

C'est la réduction du nb d'exploitation agricole

260 000

C'est le nb de lits marchands

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Développement
économique et emploi
local

Tourisme

Relocalisation et
circuits-courts

Mobilités

Valorisation des
ressources agricoles et
forestières

54 000

Emplois

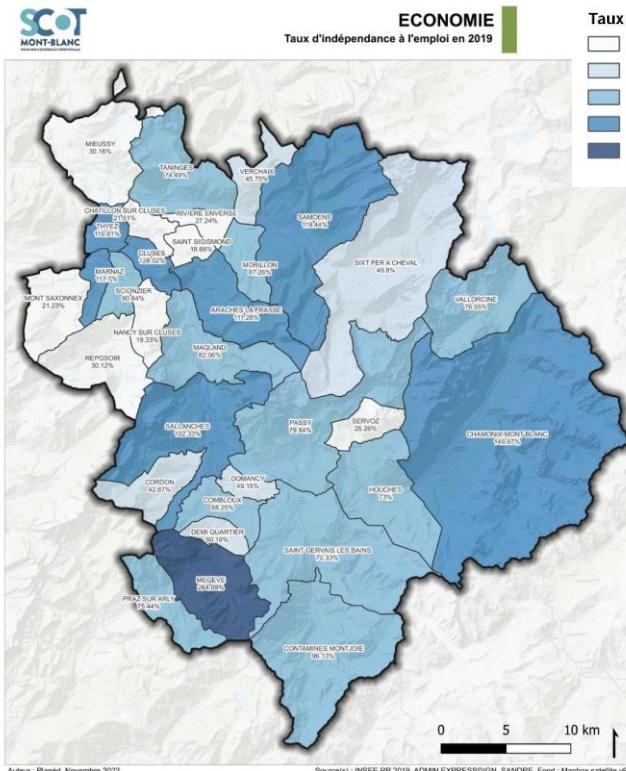
120 000

Habitants

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser les opportunités économiques

« Capitaliser sur l'écosystème des vallées de l'Arve et du Pays du Mont Blanc »



« Renforcer la lisibilité des espaces et de l'offre économique »

« Développer et accompagner les filières économiques d'avenir et **valoriser les métiers des filières industrielles locales** »

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser la montagne en toutes saisons

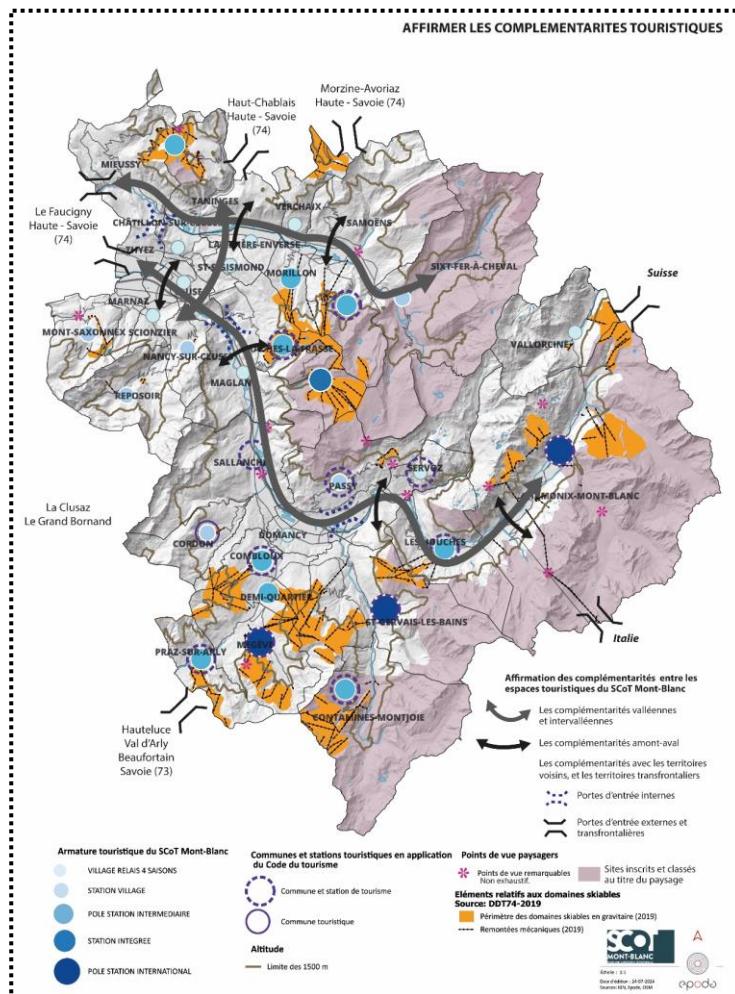
« Affirmer et **valoriser l'économie touristique du territoire** (renforcer le rôle des stations de montagne, développer le tourisme en vallée, promouvoir et pérenniser la qualité de l'offre) »



« Adapter l'offre touristique face au dérèglement climatique (**diversifier les activités**) »

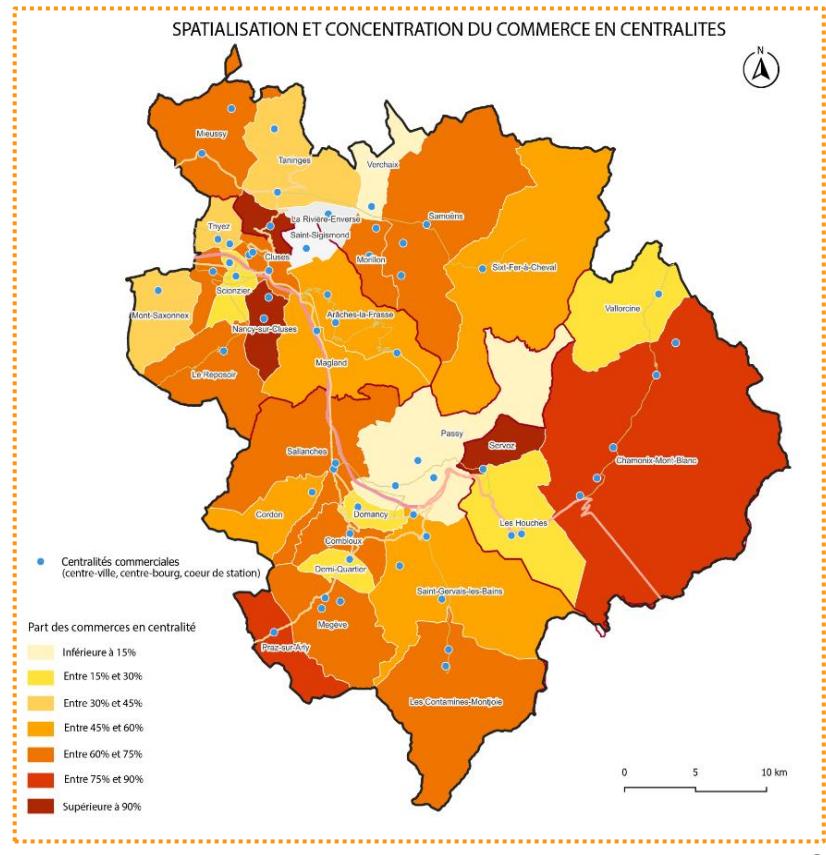
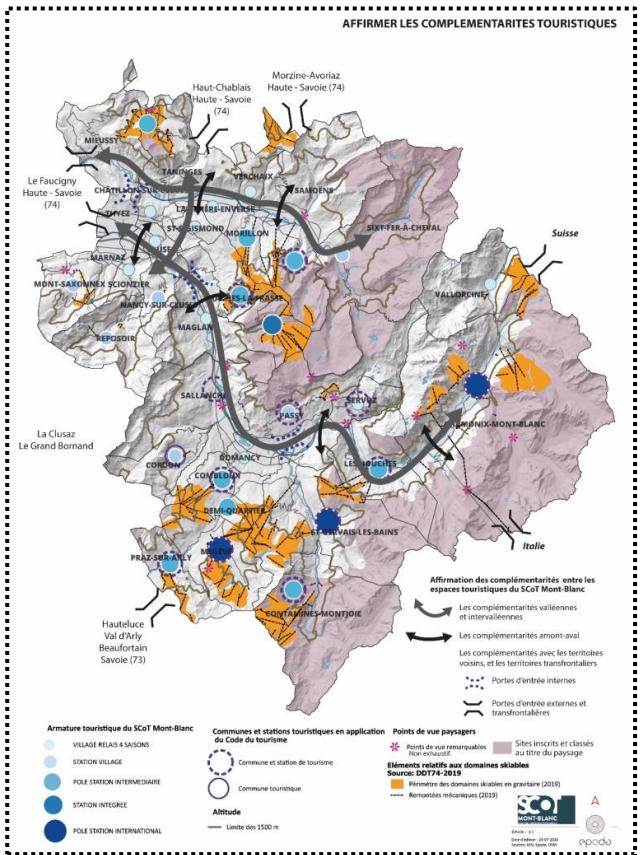


Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Pérenniser les emplois saisonniers (renforcer l'attractivité des activités hors-saison) »

Limiter l'impact des activités touristiques (améliorer la gestion des sites touristiques) »

comment?

Intégrer la multi saisonnalité dans le fonctionnement du territoire

Les communes stations concentrent les équipements structurants: sanitaires, culturels et sportifs.

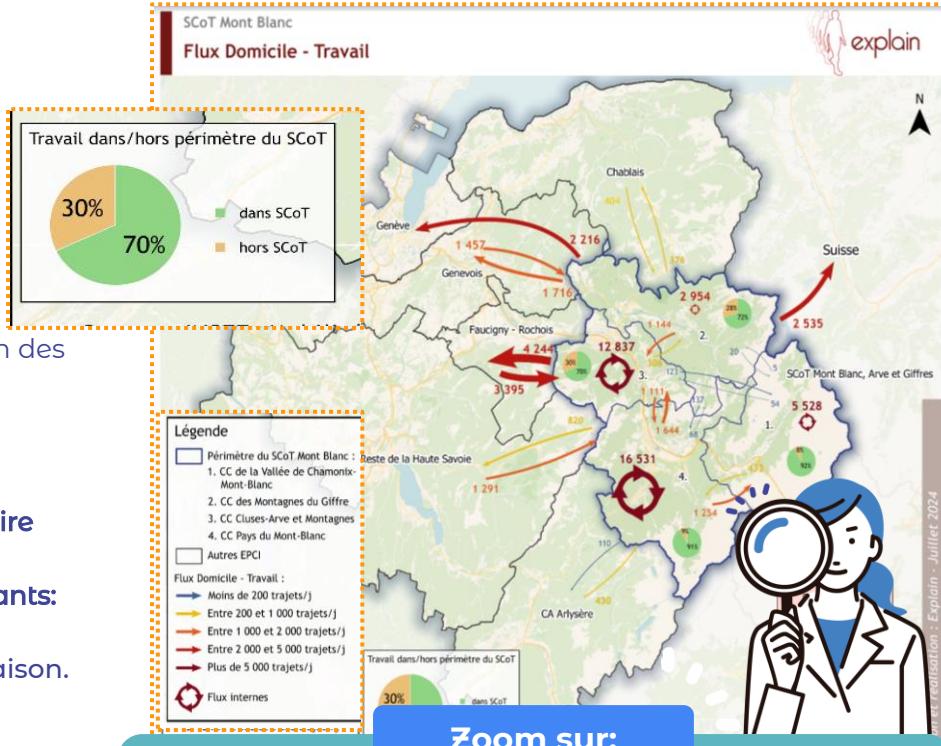
Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Faciliter la mobilité

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements
Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

La feuille de route... à 2045

1 Valoriser les opportunités économiques

2 Conforter l'activité commerciale en centralités/
polarités

3 Améliorer l'offre commerciale en périphérie

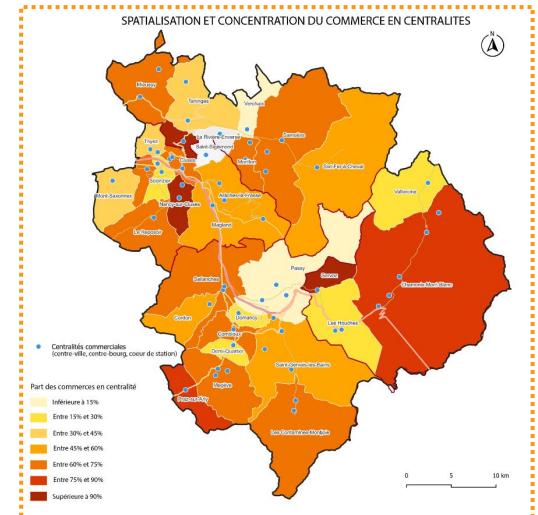
comment?



**Document d'Aménagement Artisanal et
Commercial et Logistique**

**Les communautés de communes dotées de la
compétence économie**

Plan local d'urbanisme



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

LA SYNTHESE

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/ polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maitriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Zoom sur:

LE DAACL: Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles et permet d'influence sur l'aménagement commercial d'un territoire couvert par un SCoT.

Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique



Etude
Territoire à
+4°C

Des communautés
de communes
mobilisées

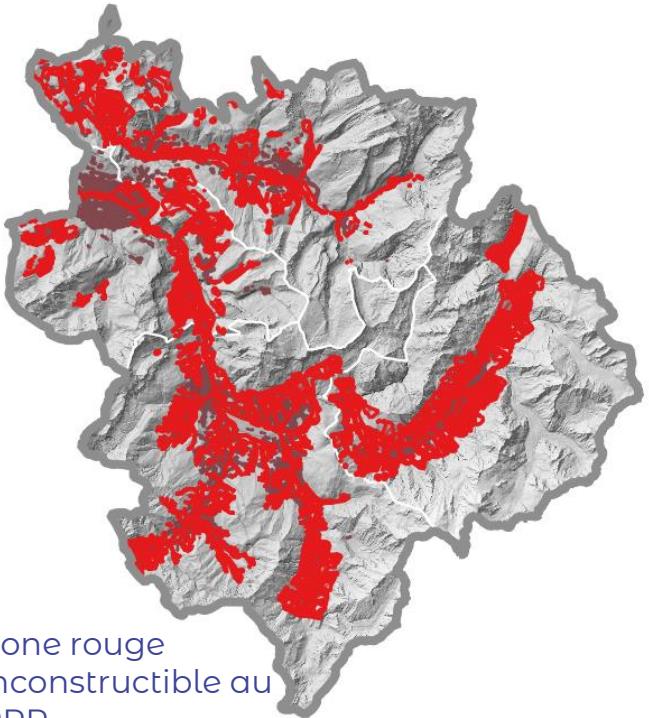


Un SCoT
intégrateur



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Protéger les populations face aux risques



Vallée de Chamonix depuis le Chapeau en 1860 (Source : Frères Bisson)



Vallée de Chamonix depuis le Signal Forbes en 2016



Vallée de l'Arve 1950' et aujourd'hui. Source: Géoportail



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

Viser d'ici 2031 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette



Préserver le foncier agricole



COMMENT



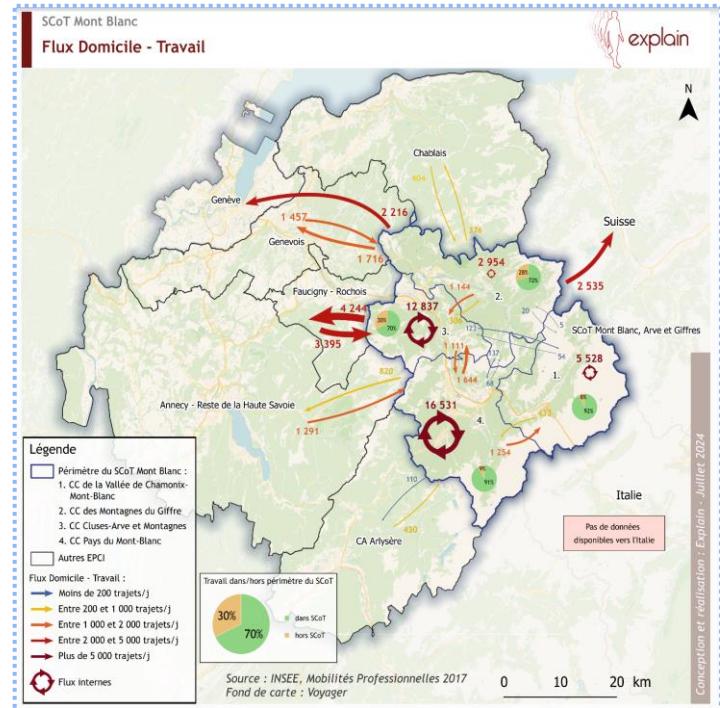
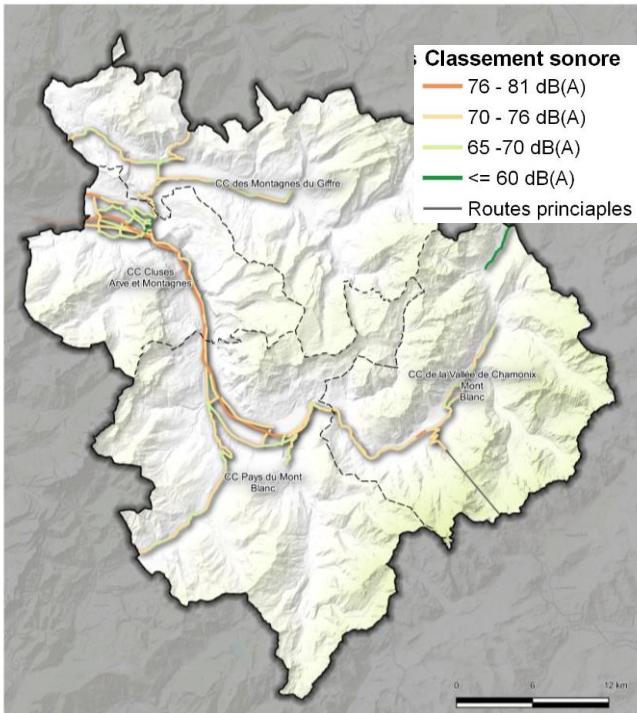
- Plan local d'urbanisme
- Réduction du foncier disponible à la construction
- Rationalisation des emprises constructibles au stricte nécessaire
- Renouvellement urbain
- Densification et optimisation du foncier encore constructible



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

Organiser la **cohérence et les continuités des offres** du bassin de mobilité (construire un schéma des mobilités, développer des systèmes de mobilité, orienter l'urbanisation)



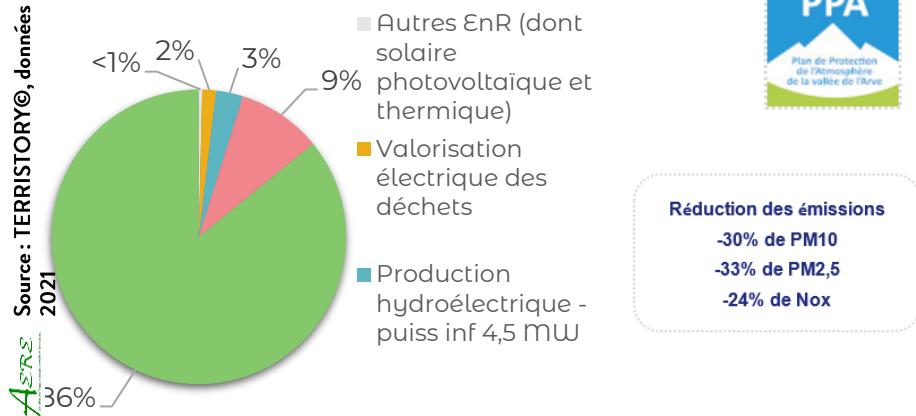
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Réduire les nuisances et les pollutions

- o Réduire et **prévenir la vulnérabilité** des personnes et des biens face aux risques naturels
- o Éviter et **réduire l'exposition aux pollutions** atmosphériques et aux nuisances

Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse alignée

- o Poursuivre le **développement des EnR&R**
- o Développer un mix énergétique diversifié



Réduction des émissions
-30% de PM10
-33% de PM2,5
-24% de Nox



PLAN CLIMAT #2
Air - Énergie
Pays du Mont-Blanc

SCOT
MONT-BLANC
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

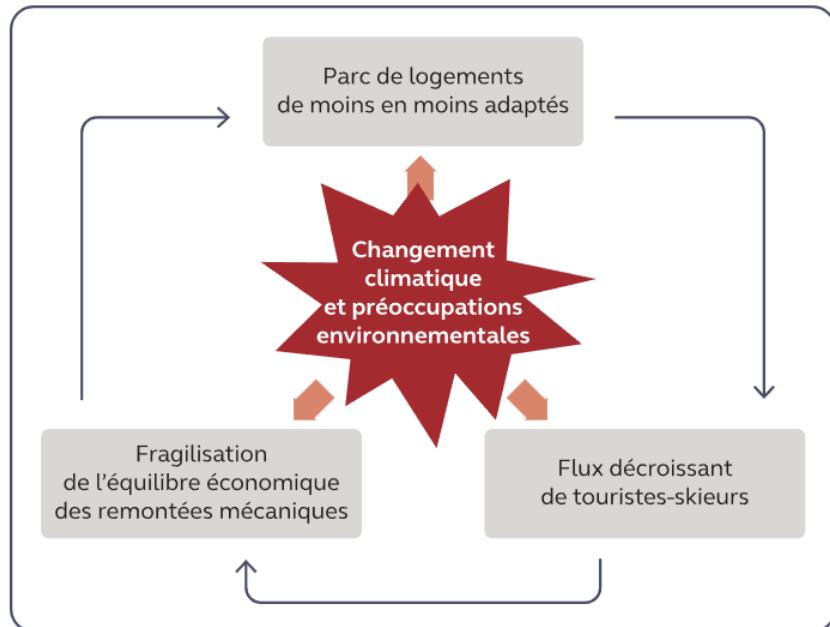
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

- Affirmer le rôle des stations comme **lieu de vie** montagnard
- Développer les **complémentarités**



Altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXI^e siècle



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



Zoom sur:

La loi Climat et Résilience: Elle traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.



Nous contacter

- **Site internet : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertation »**
- **Siège des Communautés de communes du Syndicat**
- **Siège du syndicat 12 rue Brè benevix 74300 Cluses**
- **Annonces légales**
- **Réunions publiques**
- **Presse**

Adresse de concertation : **concertation@scot-mont-blanc.fr**

5. Le débat

La parole est à vous





Merci de votre attention

CONTACTEZ-nous !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

**Taninges
Jeudi 6 Mars 2025
Théâtre des Allos de Cluses**



La réunion publique portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 6 Mars 2025 à 19 h à la Salle des Allos de Cluses.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



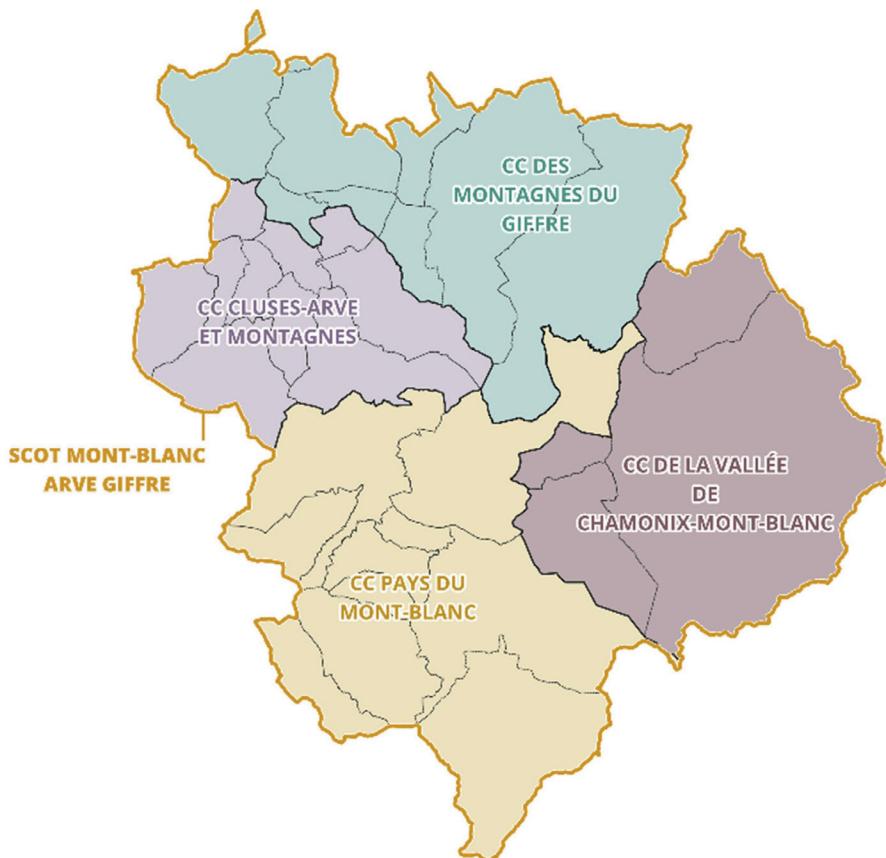
Le Président du SCoT a rappelé que le projet s'articule autour de trois axes majeurs :

Axe 1 – Cadre de développement : renforcer la cohésion sociale dans un territoire en mutation ;

Axe 2 – Économie productive et circulaire : réintégration des « produits de lien » dans une logique de relocalisation ;

Axe 3 – Ressources naturelles : adaptation au changement climatique et production d'énergies renouvelables (étude « +4°C »).

La présentation a duré 51 minutes. Le présent compte rendu se concentre sur les échanges qui ont suivi.



Les 4 EPCI constitutives du SCOT Mont-Blanc

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Mobilités et accessibilité

Les premiers échanges ont porté sur le manque de solutions de mobilités accessibles, en particulier pour les habitants sans voiture. Les transports en commun sont jugés insuffisants, principalement tournés vers les scolaires avec des horaires peu adaptés.

Des questions ont également concerné :

La mobilité touristique ;

Les trajets domicile-travail, notamment vers le Grand Genève ;

Le développement de l'habitat, jugé incohérent avec la faiblesse de l'offre de transport, notamment sur la CCAM.

Réponse du Président :

La compétence mobilité n'est pas portée par le SCoT. Les transports scolaires relèvent du Département, et les lignes ferroviaires de la Région. Cependant, de nombreux touristes viennent en train, avec des navettes entre gares et stations.

Pollution de l'air

Une habitante a souligné la mauvaise qualité de l'air, affirmant « on ne peut pas voir le ciel ».

Réponse du Président :

Le phénomène d'inversion thermique en vallée accentue les effets, mais les ambitions du SCoT en matière de sobriété foncière, de limitation des GES et de trajectoire ZAN visent à réduire les émissions polluantes à la source.



Réunion publique de Cluses – à gauche : Jean-Philippe Mas, Maire de Cluses, informe les participants sur les grandes échéances à venir et sur la démarche de SCOT - à droite : Nicolas Evrard Président du SCoT échange et débat avec les participants

Changement de paradigme

Une partie du public a demandé où se situait le changement de paradigme annoncé lors des réunions précédentes, face à une présentation jugée trop centrée sur le développement.

Réponse du Président :

Le projet porte bien une transformation en profondeur des logiques passées : relocalisation, rééquilibrage de l'offre économique, valorisation des compétences locales, intégration de la multi-saisonnalité et recentrage de l'offre commerciale dans les centralités.

Pression foncière et accès au logement

Les habitants ont souligné les difficultés croissantes d'accès au logement, notamment pour les jeunes actifs, du fait de la pression touristique et transfrontalière.

Réponse du Président :

Le développement de l'offre d'habitat vise à contenir la hausse des prix et répondre aux parcours résidentiels des habitants permanents, notamment par :

- La mobilisation du parc vacant ;
- La limitation des résidences secondaires ;
- L'encouragement des résidences principales, soutenu par la loi du 19 novembre 2024 sur la régulation des meublés de tourisme.

Effet Grand Genève

Une question portait sur la pression exercée par le voisinage du Grand Genève, et la possibilité d'y remédier.

Réponse du Président :

Il est difficile de lutter contre cet effet, qui touche l'ensemble de la Haute-Savoie. Le différentiel de revenus permet néanmoins de soutenir l'économie locale. Des solutions de transports collectifs ont été envisagées, mais aucune concrétisation n'est encore envisagée à ce jour.

La séance a été levée à 21h.

Le support de présentation est annexé au présent compte rendu.

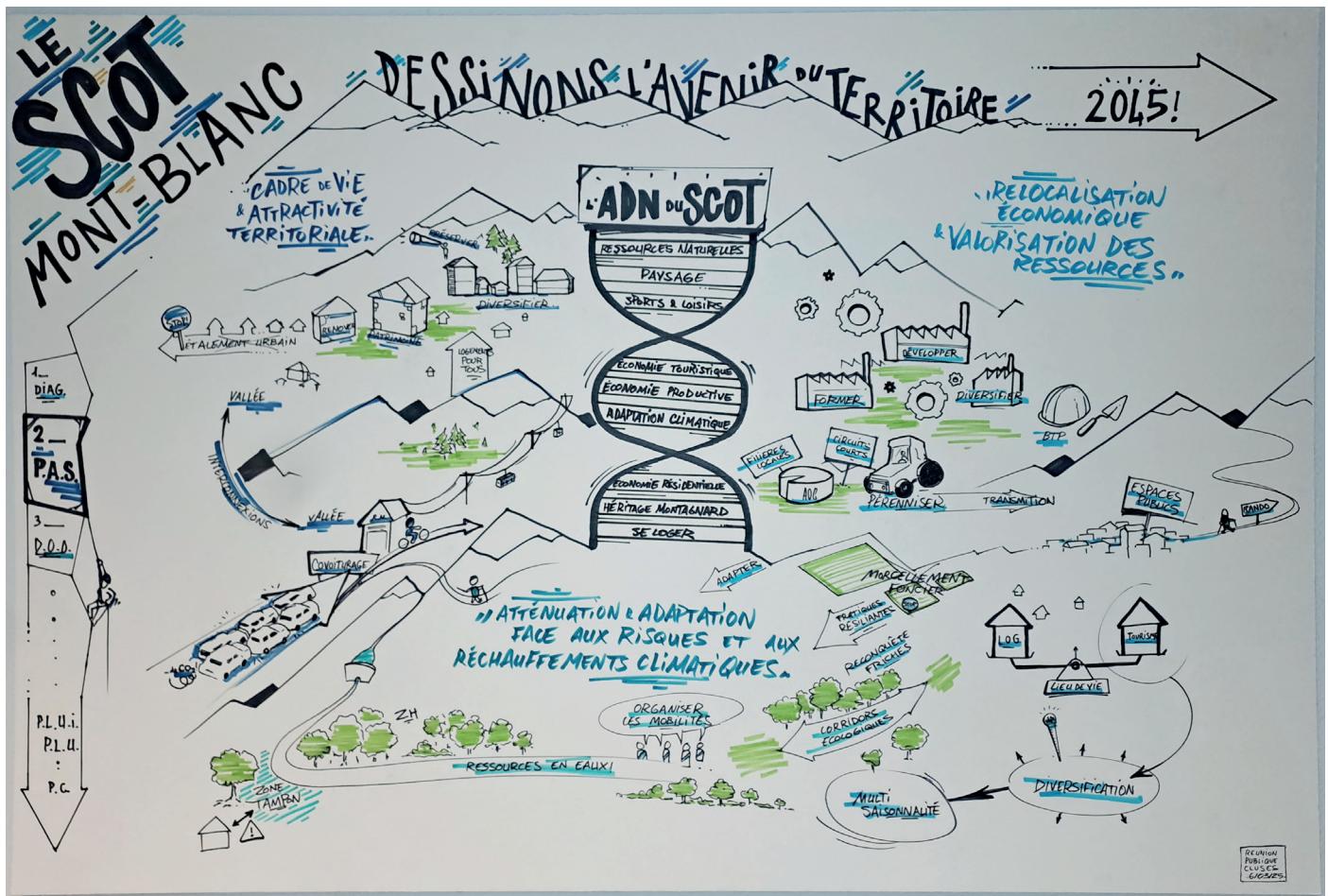
D'autres réunions publiques sont prévues dans les autres communautés de communes du territoire.



Le public présent le 6 mars pour la réunion publique à Cluses



Le public présent à la salle des Allos



Facilitation graphique lors de la réunion publique de Taninges – Bureau d'études EPODE

**DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE**

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

**À CHAMONIX
MARDI 11 MARS
MAIRIE DE CHAMONIX
À 19H00**

ÉVÉNEMENT CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC



www.scot-mont-blanc.fr

REUNION PUBLIQUE

**Présentation du Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)**

Chamonix Mont-Blanc
Mardi 11 Mars 2025
Mairie

Le mot de bienvenue

Eric FOURNIER - **Maire de Chamonix
Mont-Blanc**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

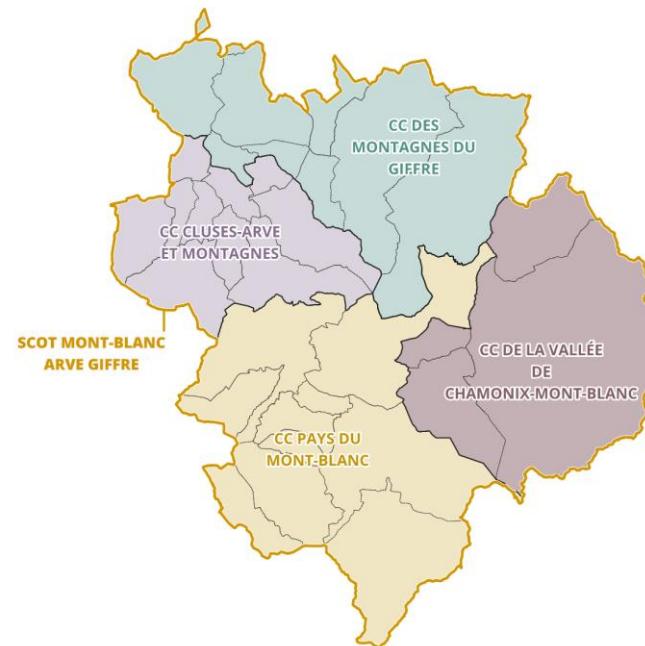
Quatre vallées d'exception

4 Communautés de Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants permanents
54 000 emplois



SCOT MONT-BLANC
ARVE GIFFRE



- 1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT?
*Contexte réglementaire et son application sur le territoire***
- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc
*Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés***
- 3. Zoom sur le projet d'aménagement stratégique
*Le projet politique sur les 20 années à venir***
- 4. Rappels du planning**
- 5. Echanges**

1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT ?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

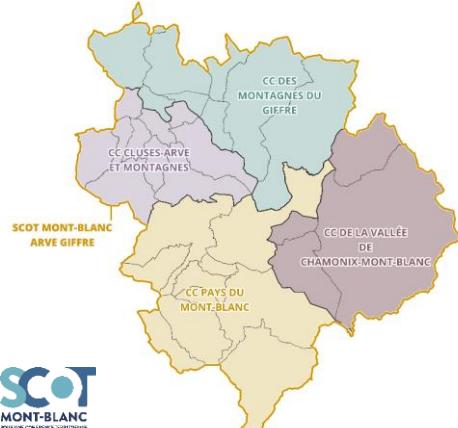
Un projet d'aménagement de votre territoire pour les 20 ans à venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**



Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Lois

- Loi SRU
- Loi Grenelle
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Loi sur l'eau
- Loi Climat et Résilience

Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR

SCoT

Principe de compatibilité

Plans et Projets
d'urbanisme (PLUi)

Opposable au tiers

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



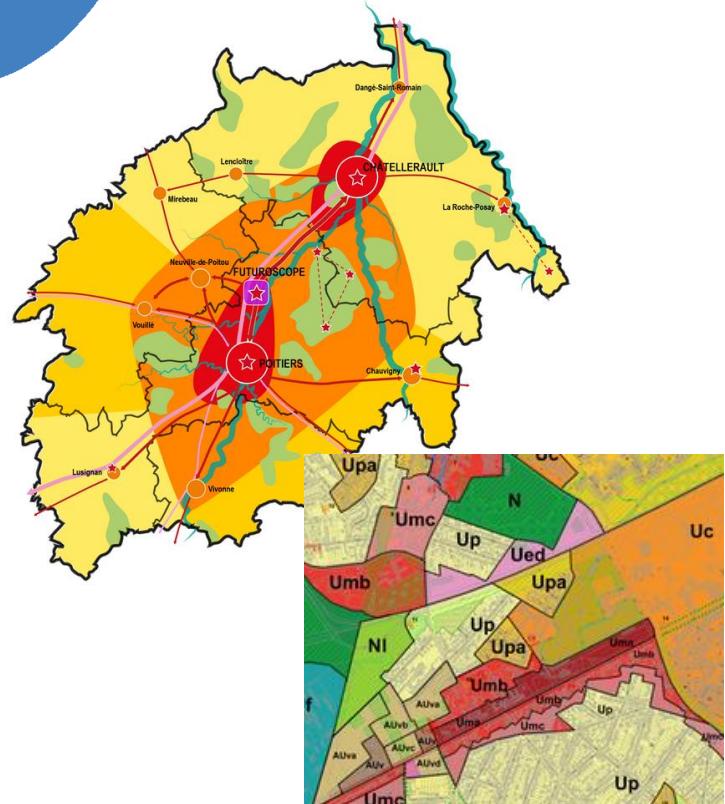
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles et l'outil de production de la profession agricole

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

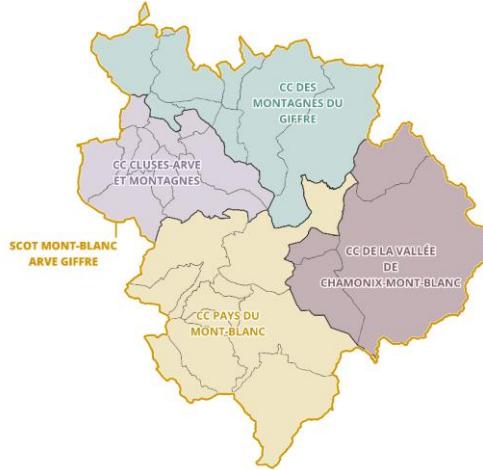
Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Qu'est-ce qu'un PAS ?

Une vision

Un projet politique

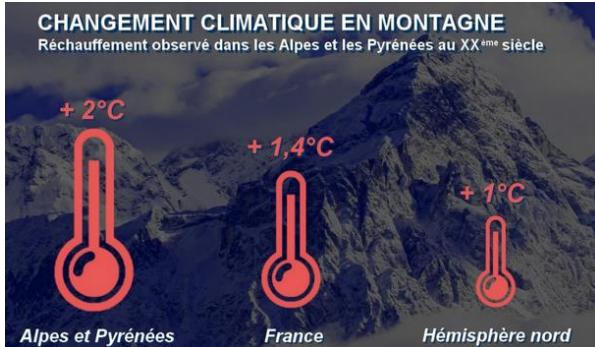
Une feuille de route



Enjeux partagés et perspectives communes

1

CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : vers une adaptation, transformation et gestion évolutive



Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20^e siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.



2

ANIMER un territoire « santé »



3

RENFORCER la gouvernance territoriale et la coordination des politiques publiques pour une transition écologique durable



3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

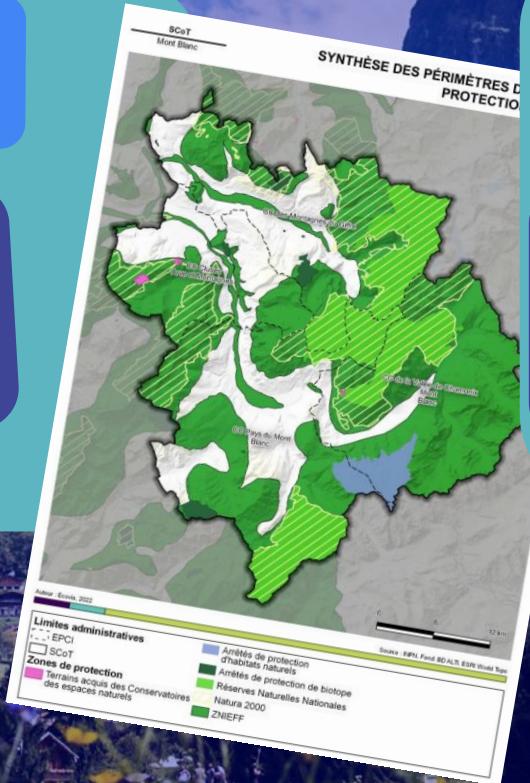
AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

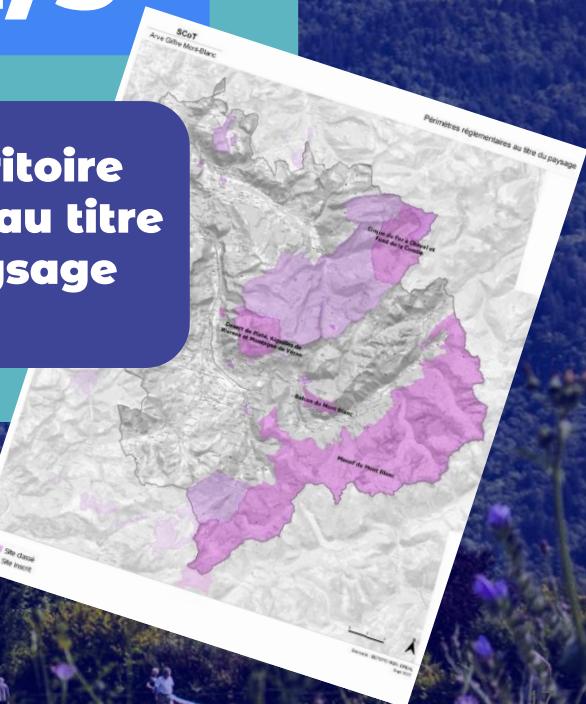
15%

Du territoire couvert par une zone Natura 2000

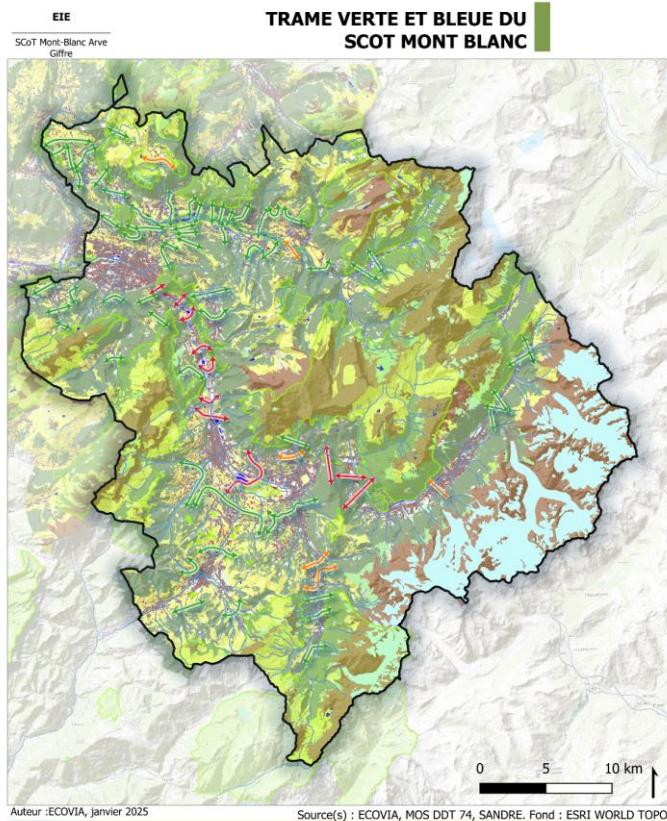


1/3

Du territoire protégé au titre du paysage



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers:

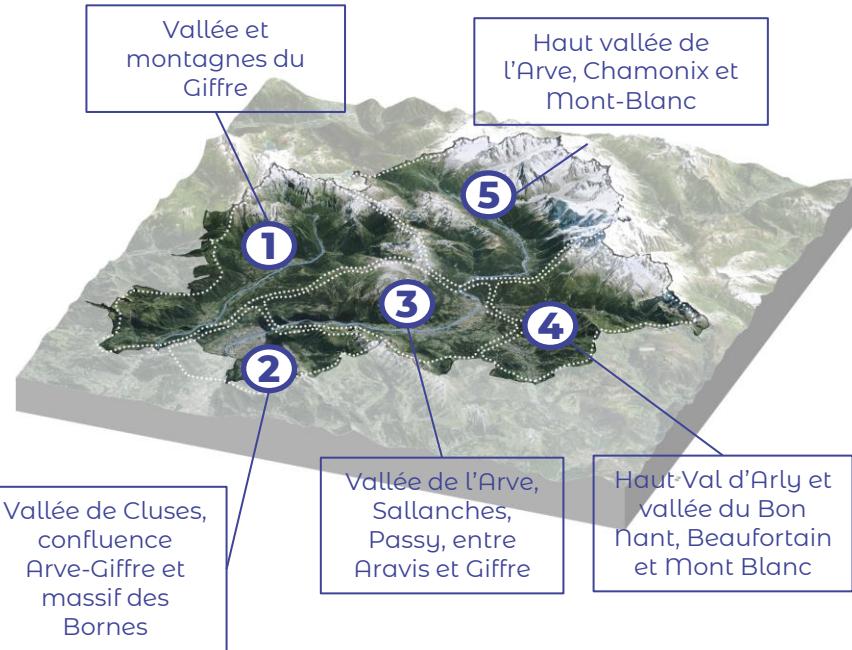
- Identifier les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Favoriser la nature en milieu urbain

Maintenir **les coupures urbaines**, préserver la biodiversité du territoire,

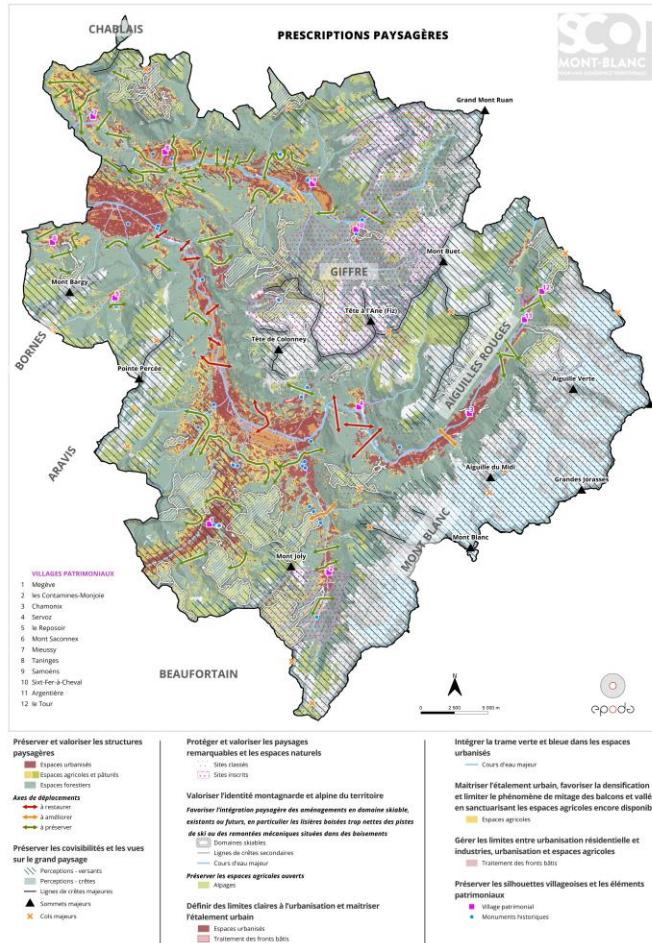


Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

Patrimoine et paysage



Préserver la qualité paysagère du territoire
Gérer la fréquentation
Maîtriser l'étalement urbain



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

50%

Résidences secondaires sur le territoire du SCoT Mont-Blanc

0,35%

Taux de croissance annuel moyen du SCoT Mont-Blanc

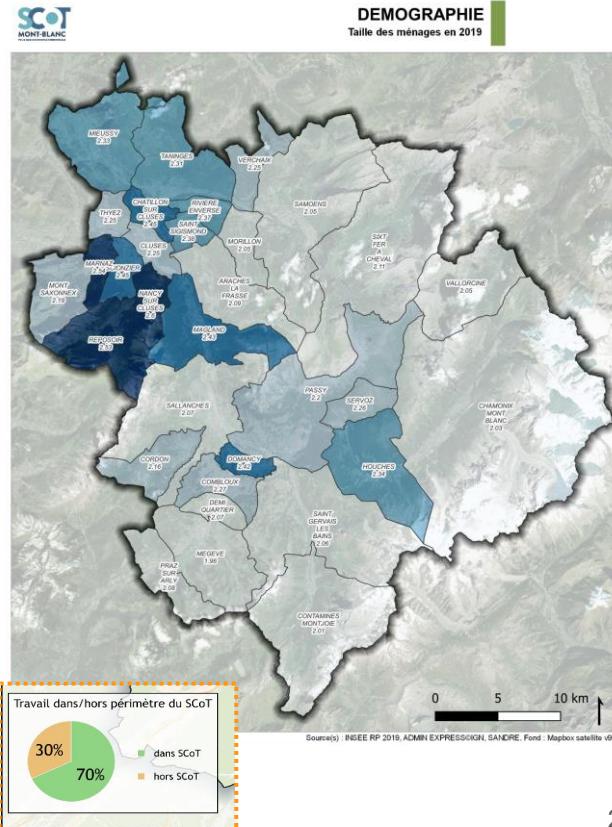
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)
Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

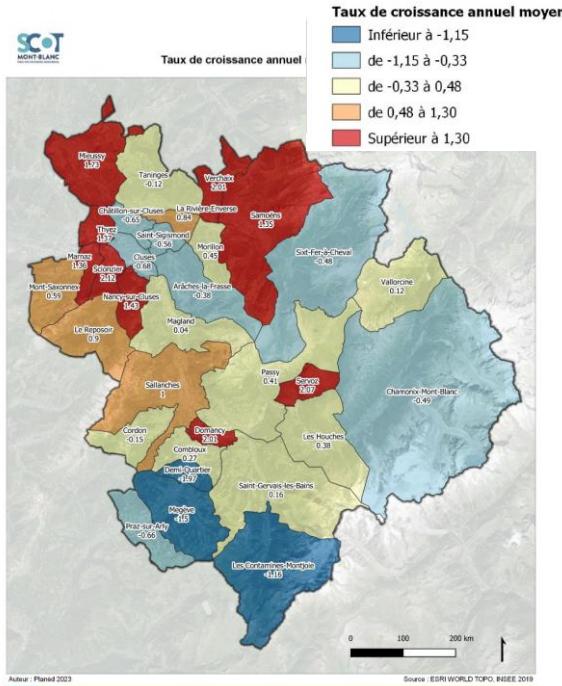
Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre:

70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

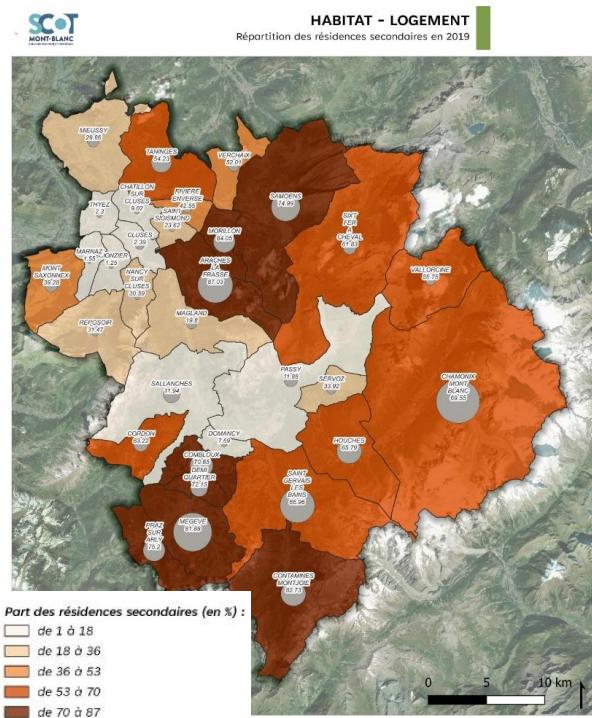
Pays du Mont-Blanc:
répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.



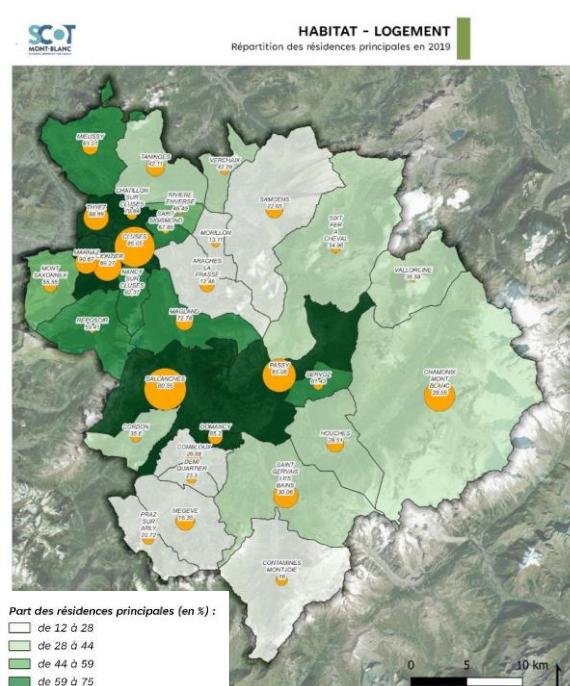
Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Les communes qui perdent des habitants sont celles qui construisent le plus de logements



MAIS... les communes dites « stations » disposent d'équipements structurants



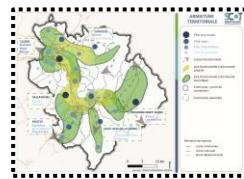
A l'inverse, les communes qui gagnent des habitants ont moins construit ou sont plutôt résidentielles

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

La feuille de route... à 2045

1

Construire une armature spatiale et équilibrée



Répondre au parcours résidentiel COMPLET des ménages 2025-2045



2

Maintenir la croissance démographique

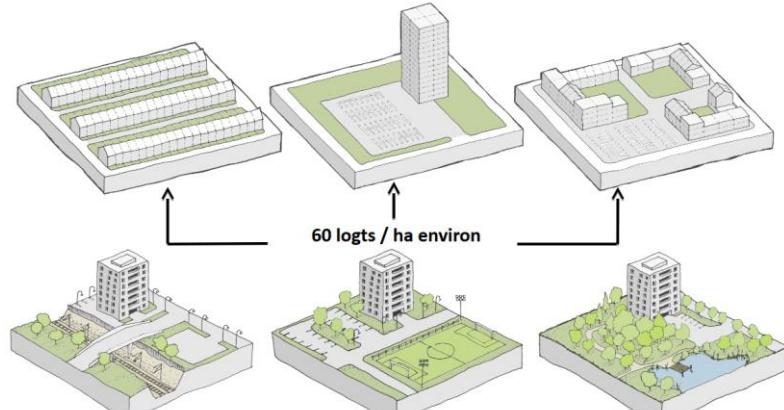
comment?

3

Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

Produire des résidences principales
Inverser la tendance notamment dans les stations
Appréhender la multi saisonnalité des territoires

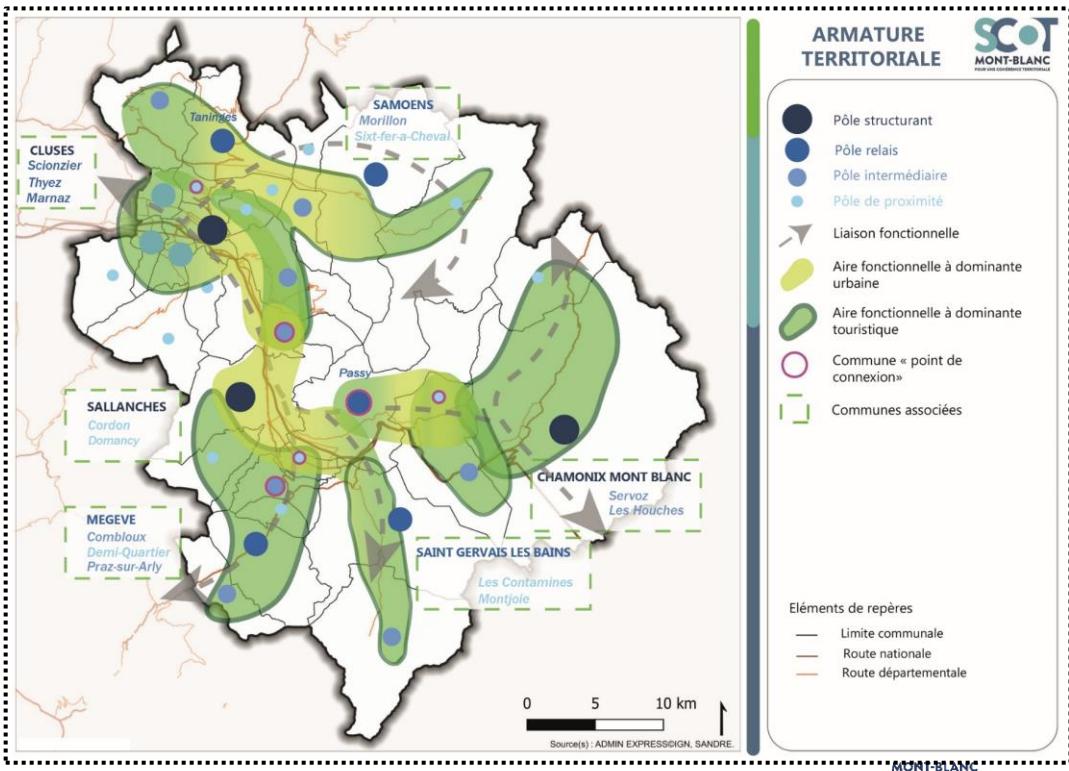
Des formes urbaines différentes pour une densité comparable



Mais une perception différente de la densité en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

« Reconstituer les éléments manquants d'un **parcours résidentiel complet** en développant une offre adaptée à la demande »



Armature territoriale clarifie le fonctionnement du grand territoire

Poids démographique
Equipements structurants
Emplois
Capacités foncières

Logements
Accessibilité
Commerces et services
Réseaux

Créer les conditions d'accueil des ménages

- Taxe d'aménagement majorée
- Secteur de mixité sociale
- Stratégie foncière
- Servitude de résidences principales
- Foncière intercommunale
- Zonage PINEL



Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

LA SYNTHÈSE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Zoom sur:

L'accueil de population à 20 ans : La trajectoire démographique permet de « calibrer » le projet et donner un dimensionnement aux documents d'urbanisme locaux. L'atteinte ou non de l'ambition retenue reste un objectif mais n'est pas une fin en soi.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Développement
économique et emploi
local

Tourisme

Relocalisation et
circuits-courts

Mobilités

Valorisation des
ressources agricoles et
forestières

54 000

Emplois

120 000

Habitants

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

54 000

Actifs

81%

Des actifs résidants travaillent au sein du SCoT

91

C'est le nb de Zone d'Activité Economique

-25%

C'est la réduction du nb d'exploitation agricole

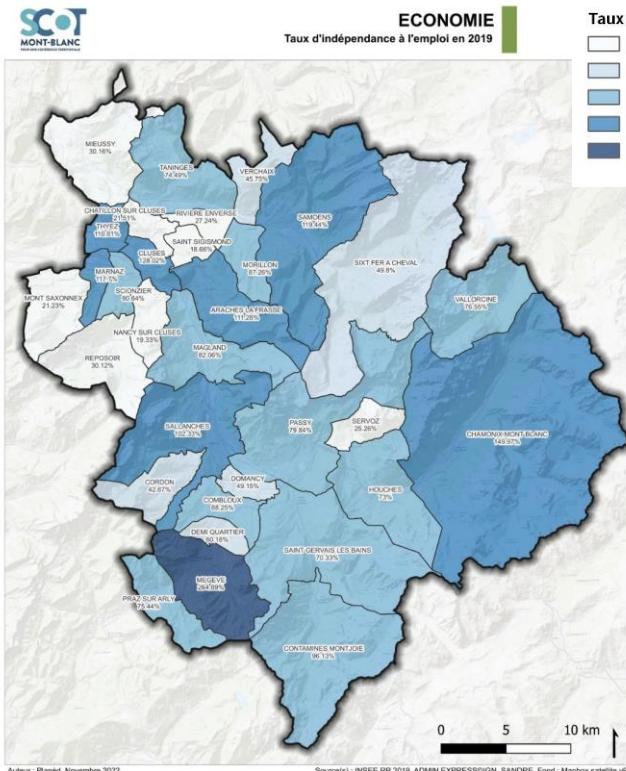
260 000

C'est le nb de lits marchands

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser les opportunités économiques

« Capitaliser sur l'écosystème des vallées de l'Arve et du Pays du Mont Blanc »



« Renforcer la lisibilité des espaces et de l'offre économique »

« Développer et accompagner les filières économiques d'avenir et **valoriser les métiers des filières industrielles locales** »

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser la montagne en toutes saisons

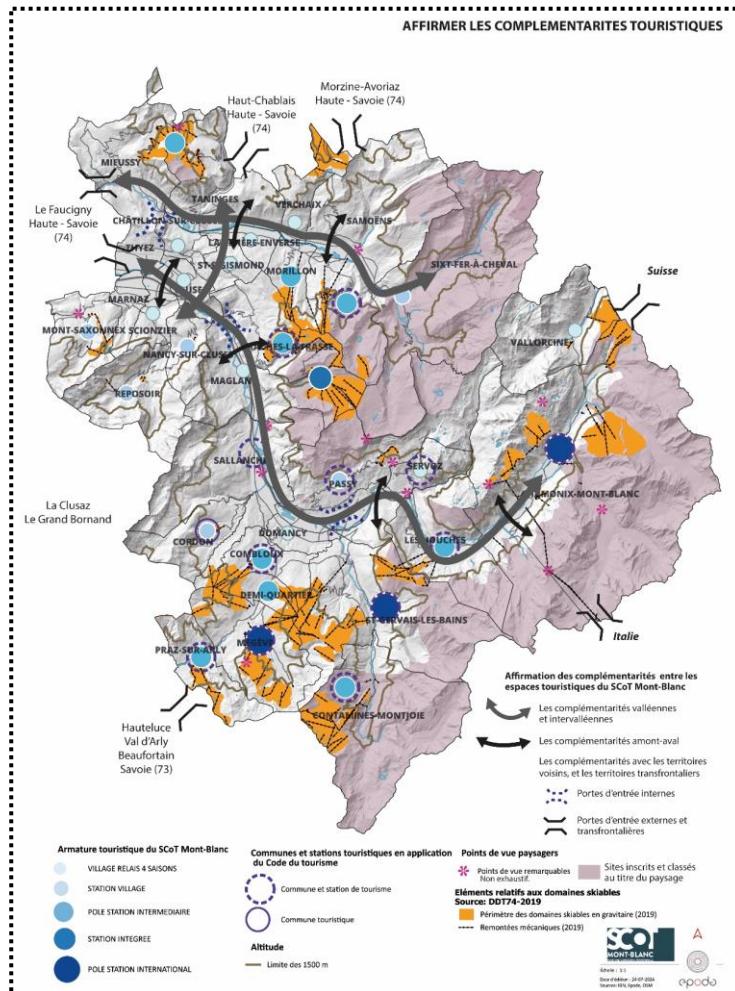
« Affirmer et **valoriser l'économie touristique du territoire** (renforcer le rôle des stations de montagne, développer le tourisme en vallée, promouvoir et pérenniser la qualité de l'offre) »



« Adapter l'offre touristique face au dérèglement climatique (**diversifier les activités**) »

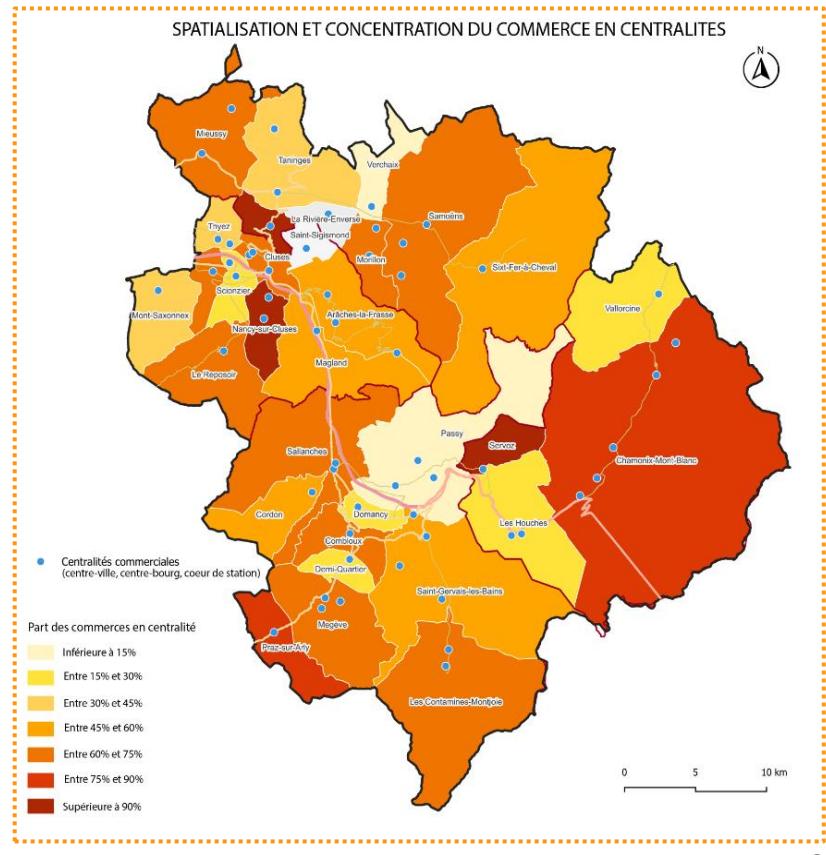
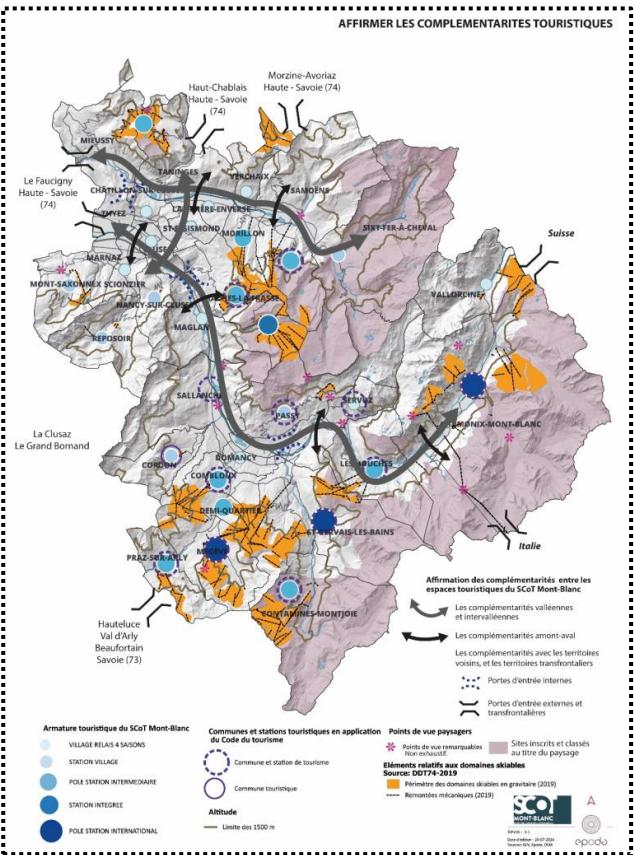


Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Pérenniser les emplois saisonniers (renforcer l'attractivité des activités hors-saison) »

Limiter l'impact des activités touristiques (améliorer la gestion des sites touristiques) »

comment?

Intégrer la multi saisonnalité dans le fonctionnement du territoire

Les communes stations concentrent les équipements structurants: sanitaires, culturels et sportifs.

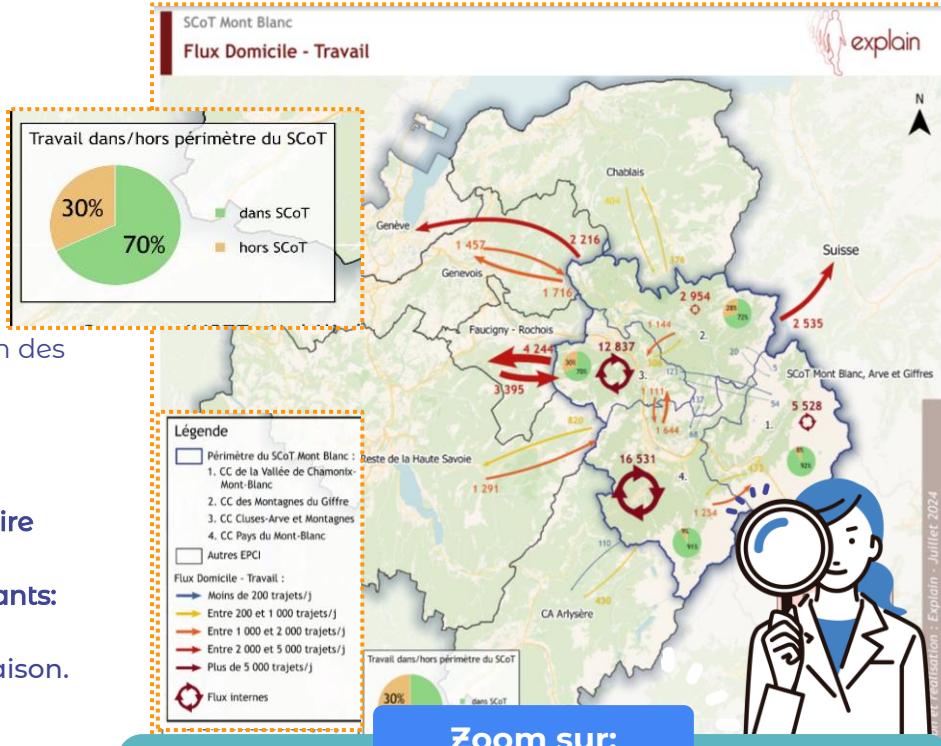
Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Faciliter la mobilité

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements
Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

La feuille de route... à 2045

1 Valoriser les opportunités économiques

2 Conforter l'activité commerciale en centralités/
polarités

3 Améliorer l'offre commerciale en périphérie

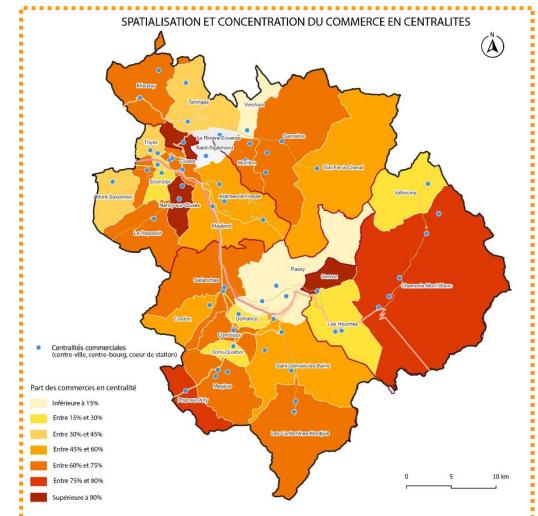
comment?



**Document d'Aménagement Artisanal et
Commercial et Logistique**

**Les communautés de communes dotées de la
compétence économie**

Plan local d'urbanisme



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

LA SYNTHESE

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/ polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maitriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Zoom sur:

LE DAACL: Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles et permet d'influence sur l'aménagement commercial d'un territoire couvert par un SCoT.

Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Etude
Territoire à
+4°C

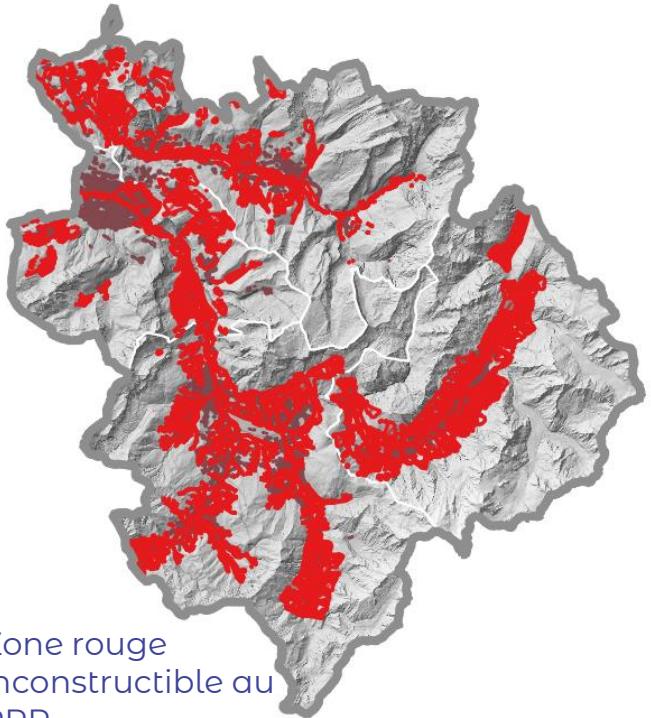
Des communautés
de communes
mobilisées

Un SCoT
intégrateur



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Protéger les populations face aux risques



Vallée de Chamonix depuis le Chapeau en 1860 (Source : Frères Bisson)



Vallée de Chamonix depuis le Signal Forbes en 2016



Vallée de l'Arve 1950' et aujourd'hui. Source: Géoportail



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

Viser d'ici 2031 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette



Préserver le foncier agricole



COMMENT



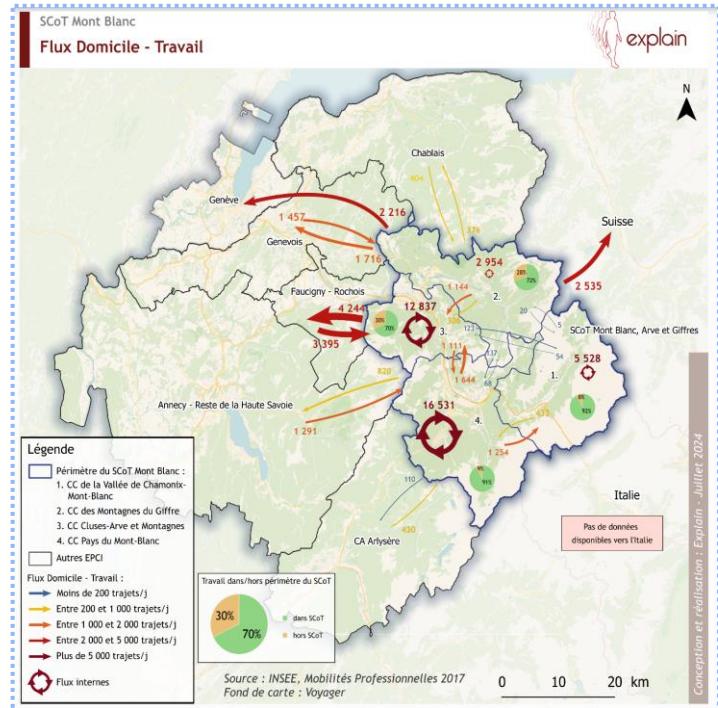
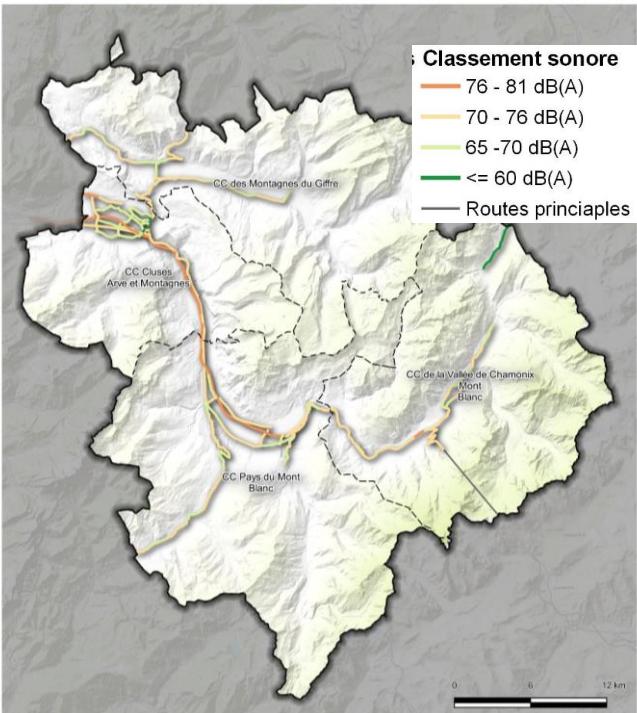
- Plan local d'urbanisme
- Réduction du foncier disponible à la construction
- Rationalisation des emprises constructibles au stricte nécessaire
- Renouvellement urbain
- Densification et optimisation du foncier encore constructible



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

Organiser la **cohérence et les continuités des offres** du bassin de mobilité (construire un schéma des mobilités, développer des systèmes de mobilité, orienter l'urbanisation)



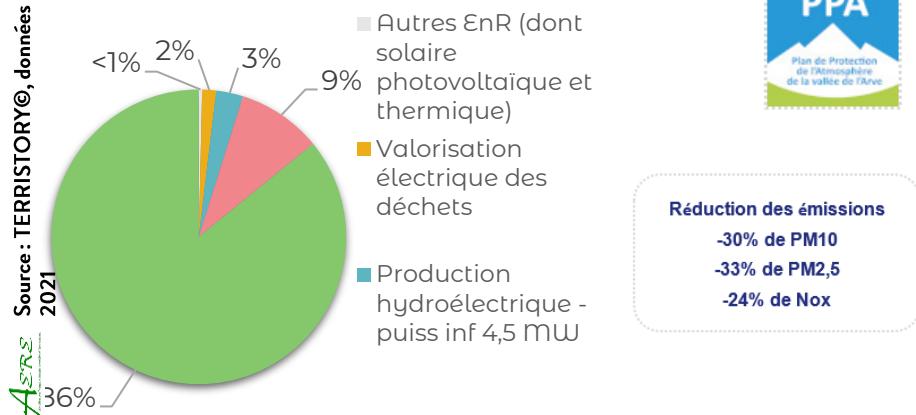
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Réduire les nuisances et les pollutions

- o Réduire et **prévenir la vulnérabilité** des personnes et des biens face aux risques naturels
- o Éviter et **réduire l'exposition aux pollutions** atmosphériques et aux nuisances

Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse alignée

- o Poursuivre le **développement des EnR&R**
- o Développer un mix énergétique diversifié



Réduction des émissions
-30% de PM10
-33% de PM2,5
-24% de Nox



PLAN CLIMAT #2
Air - Énergie
Pays du Mont-Blanc

SCOT
MONT-BLANC
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

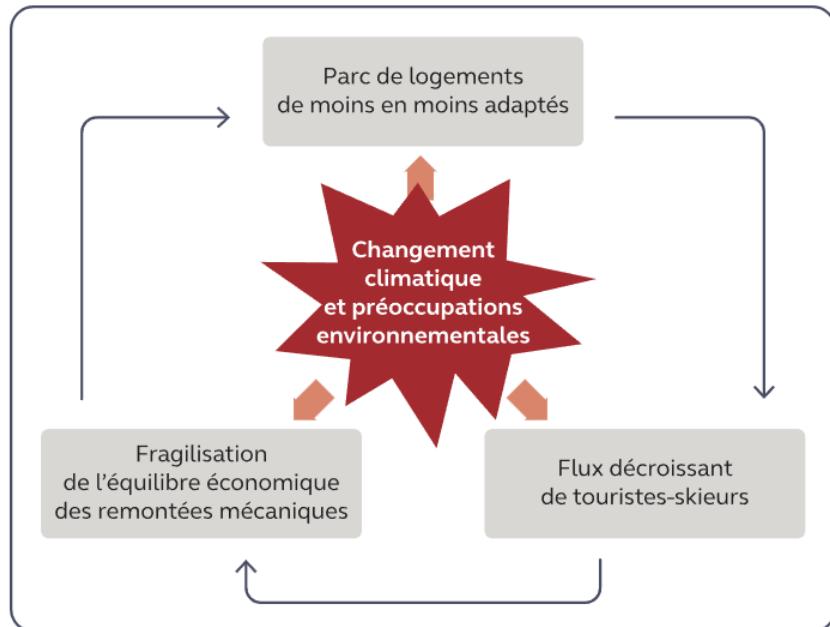
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

- Affirmer le rôle des stations comme **lieu de vie** montagnard
- Développer les **complémentarités**



Altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXI^e siècle



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



Zoom sur:

La loi Climat et Résilience: Elle traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES



Zoom sur:

L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.



Nous contacter

- **Site internet : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertation »**
- **Siège des Communautés de communes du Syndicat**
- **Siège du syndicat 12 rue Brè benevix 74300 Cluses**
- **Annonces légales**
- **Réunions publiques**
- **Presse**

Adresse de concertation : **concertation@scot-mont-blanc.fr**

5. Le débat

La parole est à vous



A large, majestic snow-capped mountain range, likely Mont Blanc, serves as the background for the entire slide. The peaks are rugged and partially covered in snow under a clear blue sky.

Merci de votre attention

CONTACTEZ-NOUS !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr



REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Chamonix-Mont-Blanc
Mardi 11 Mars 2025
Mairie de Chamonix-Mont-Blanc



La réunion publique portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 11 Mars 2025 à 19 h à la mairie de Chamonix Mont-Blanc.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi Climat et Résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Les PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

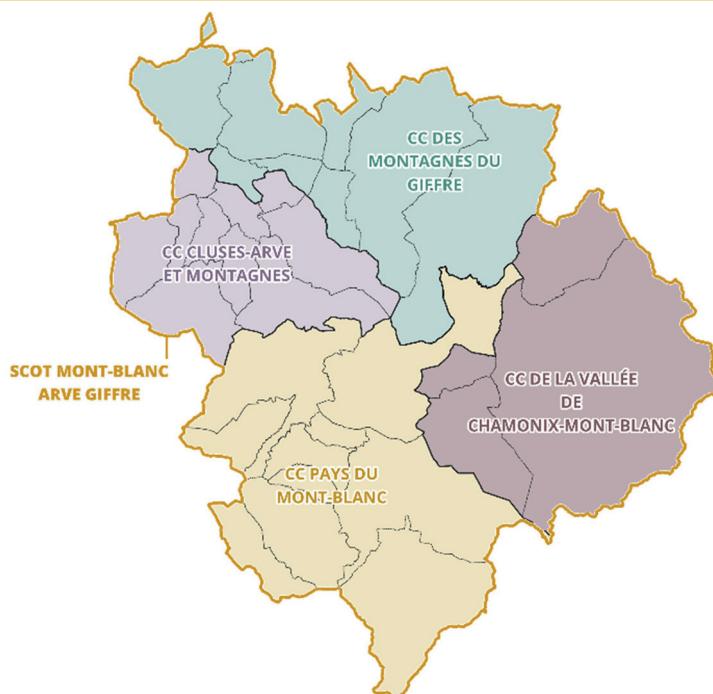
Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les 4 réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Communes afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- Création d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel ainsi que les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Nicolas EVRARD Président du SCoT Mont-Blanc - maire de Servoz et Eric FOURNIER, maire de Chamonix Mont-Blanc – Conseiller régional, expliquent dans leurs propos introductifs l'intérêt de réaliser un document de planification à l'échelle des 32 communes composant le territoire ainsi que la genèse du SCoT.

Tous deux soulignent que ce document de planification est particulièrement attendu pour des raisons règlementaires depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 imposant sa réalisation mais également pour mieux encadrer les politiques locales de planification, mutualiser les équipements structurants et optimiser les réflexions avec les autorités de rang supérieur entre autres.



Les 4 EPCI constitutives du SCOT Mont-Blanc

Quand est-ce que le SCoT sera disponible ?

Le dossier du SCoT sera disponible à l'arrêt, c'est-à-dire début avril. Il sera possible de faire des remarques sur le fond du document lors de l'enquête publique qui interviendra 3 mois plus tard, après les avis des autorités supérieures et environnementale. Le SCoT est en effet soumis à évaluation environnementale.

Le SCoT intègre-t-il l'enjeu de la résilience agricole ? La question est liée aux projections scientifiques à horizon 2045, sur la montée des eaux du Rhône. L'enjeu d'autonomie alimentaire, et de renforcement des systèmes productifs locaux est très fort au sein de la vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Plusieurs collectivités sont en train de construire des Projet Alimentaires Territoriaux (PAT). C'est un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation et à mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ainsi que la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne sont en train d'élaborer conjointement ce document.

Le SCoT intègre cette question à travers la réouverture des paysages et surtout la préservation des espaces agricoles plats, souvent en concurrence avec les secteurs dit « à urbaniser ». L'enjeu est très fort sur le territoire. Par ailleurs, des potentialités de maraîchage sont à exploiter au sein de la vallée et sur le territoire. Comment produire sur de petites surfaces ? La réflexion est systémique car elle est très liée à la question du foncier.

Dans les modes constructifs, il est essentiel de porter une réflexion quant aux choix des matériaux. En effet l'emprunte carbone des entreprises du BTP est considérable, notamment concernant la production du béton. Serait-il possible de renforcer l'utilisation du bois, qui est issu des filières locales ?

Le propos est à nuancer, car de nombreuses constructions en bois réalisées au sein du territoire le sont avec du bois importé. Il s'agit d'être plus vigilant à ce sujet mais cela ne relève pas directement des documents de planification.

Ensuite, concernant la filière BTP, les documents de planification, comme le SCoT viennent anticiper la création d'ISDI en recyclage et la question des dépôts entrant et sortant. La question des prélèvements pour produire les matériaux est également encadrée au sein du SCoT : gravier, carrière etc... tout est question d'équilibre et le rythme constructif actuel n'est pas viable sur long terme.

Concernant la question du béton bas carbone, les collectivités ont un rôle à jouer et doivent montrer l'exemple.

L'intensification de l'aléa inondation, notamment concernant les torrents constitue une problématique majeur aujourd'hui notamment pour les habitations situées en bord de cours d'eau.

Le SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents joue un rôle clé dans la gestion des cours et réalise quotidiennement des actions relatives à l'entretien des cours d'eau, la prévention des inondations et la gestion de milieu aquatiques. Leur site internet relate dans le détail les actions réalisées à ce titre. Les élus soulignent le travail de qualité mené par le Syndicat.

Ensuite, concernant la prise en compte du risque, cela relève de la compétence de l'état à travers l'élaboration de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et d'Inondation (PPRi). Ces documents s'imposent aux documents d'urbanisme locaux et doivent être pris en compte par les collectivités.

La question de l'enseignement a été peu abordée dans le Projet d'Aménagement Stratégique alors que le territoire est précurseur sur de nombreux sujets, scientifiques, sportifs et industrie de pointe entre autres. Le territoire ne pourrait-il pas être un pôle d'excellence en matière de formation et d'éducation ?

Tout d'abord parce que le modèle touristique du « tout ski » est arrivé à saturation et parce qu'il n'y a pas de projet de ce type porté par les élus. Il ne s'agit pas de freiner la volonté de développer l'économie touristique mais bien de le faire sous le prisme de l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec la qualité paysagère des territoires et la protection d'une biodiversité aujourd'hui sous pression.

Ainsi, il est précisé qu'il n'y pas d'Unité Touristique Nouvelle Structurante inscrite au SCoT. Les projets s'ils existent ne sont pas suffisamment mûres, notamment au regard des études environnementales demandées. Le SCoT pourra évoluer sur ce point mais en l'état actuel il n'est pas judicieux d'inscrire un quelconque projet.

Mobilité et qualité de l'air :

Le SCoT reste un document de planification, ainsi la question de l'éducation est traitée sous le prisme du foncier et de la prise en compte des équipements structurants, ainsi que la question des réseaux et de l'accès à la fibre. L'éducation est intrinsèquement liée à la question de l'emploi, du logement et de la mobilité. Ainsi le SCoT vise à mieux structurer le territoire et affirmer un fonctionnement global.

Concernant la question de l'éducation, des complémentarités existent, notamment des complémentarités transfrontalières. L'objectif de diversification de l'économie et la mise en place de tiers-lieu à Servoz en lieu et place des anciens établissements Saint-Benoît s'inscrivent également dans cette démarche.

L'espace Mont-Blanc et le renforcement des connexion avec la Suisse ou l'Italie sont des initiatives déjà en place mais qui ne relèvent pas directement du SCoT dont le rôle premier est d'encadrer les documents d'urbanisme locaux et de planifier l'aménagement du territoire à horizon 20 ans.



Pour rappel, en application de l'article L 141-3 du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis par le SCoT sont les suivants,: « la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économique de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptées aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. ».

Comme les PLU, le contenu du SCoT est très encadré. In fine, l'approche qualitative de l'éducation découlera de la mise en œuvre de SCoT mais ne relève pas directement de ce dernier.

Attrition du logement permanent, foncier, loi Climat et Résilience

Comme évoqué dans la présentation, l'enjeu de l'habitat permanent touche particulièrement les communes station et notamment les communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. A ce titre et dans le cadre de la révision générale de son PLU, la commune de Chamonix Mont-Blanc a pris des mesures fortes et novatrices dont :

- La limitation du changement d'usage
- Les secteurs de mixité sociale
- Les servitudes de résidence principale

Ainsi la commune va expérimenter l'outil de servitude de résidence principale sur le foncier constructible, en lien avec la récente loi Lemeur. Cette dernière dote enfin les communes concernées par une forte part de résidence secondaire, en lien avec le poids de l'économie touristique, d'un levier réglementaire garantissant l'habitat permanent.

Certes, la loi est très récente et donc encore susceptible de faire l'objet de recours, cependant, il s'agit bien de répondre de manière forte et concrète à l'attrition du logement permanent dans les communes de montagne.

Ainsi pour faire le lien avec le SCoT, cet outil permet de confirmer l'ambition de retrouver une croissance démographique dans les communes station qui disposent d'un panel d'équipements, commerces et services de proximité mais qui actuellement perdent des habitants permanents, faute d'accessibilité au logement.

L'attrition du logement permanent est également liée à l'historicité de la politique fiscale française avec la place du patrimoine immobilier. Le logement et les biens immobiliers ont historiquement constitué un investissement du fait des taux d'intérêt très bas. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'accès à une résidence secondaire est réservé au plus haute tranche de revenus, renforçant ainsi le phénomène des « volets fermés ». Les droits de succession sont tels que certaines résidences principales sont vendues, non pas pour des permanents du fait des prix actuels mais à des investisseurs. La loi Lemeur vise à s'extraire

de ce système sclérosé et à limiter la spéculation foncière et immobilière, ; notamment lors de la revente du bien lui-même. La limitation du changement d'usage est importante aujourd'hui et vise à limiter le nombre de location touristique de type BnB par habitant.

La question de la qualité de l'air et des flux et de la mobilité est très liée également.

La première génération de PCAET s'était attaché à l'amélioration de la qualité de l'air, la seconde vise à renforcer les actions en matière d'amélioration de la mobilité. Par ailleurs concernant la mobilité, le renforcement du cadencement ferroviaire, a été effectué pour mieux répondre à la demande, et cela sur la totalité du territoire. En revanche, concernant l'offre de transport en commun, les enjeux sont diversifiés selon les collectivités et toutes ne sont pas au même stade d'avancement, d'autant plus que leur configuration géographique induit des enjeux spécifiques.

Enfin, concernant la mobilité, il s'agit de trouver le juste milieu entre facilitation des déplacements internes et facilitations des déplacements externes, le risque étant de perdre des travailleurs locaux notamment.

Qualité de l'air, incinérateur de Passy et chaudière bois

L'incinérateur de Passy constitue une infrastructure nécessaire au fonctionnement territorial. En effet, avant l'aménagement de ce dernier, les déchets étaient stockés à l'air libre. Or les déchets concernent toutes les communes de la vallée du Pays du Mont-Blanc et de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. De travaux visant à limiter fortement les émissions ont été réalisées. Les contrôles sont très fréquents puisque l'incinérateur dispose d'un cinémomètre permettant d'analyser les données en temps réel. Cet équipement d'intérêt général longtemps stigmatisé est très bien géré et encadré et ne constitue pas le principal émetteur de pollution de l'atmosphère.

Il ne s'agit pas non plus des poids lourds mais bien des véhicules individuels et utilitaires anciens et émetteurs de Nox, générateurs de déplacements internes au territoire.

Enfin, bon nombre de communes sont exemplaires sur le territoire. A titre d'exemple les équipements publics de la commune de Passy sont alimentés par un réseau de chaleur biogaz. Il y a des projets de ce type sur les communes de Samoëns et des Contamines-Montjoie également.

SCoT et biodiversité

Le SCoT permet d'imposer aux documents d'urbanisme la prise en compte des patrimoines naturels et de la trame verte et bleue. C'est par ailleurs déjà ce qui se fait sur la plupart des documents d'urbanisme locaux sur le territoire. Il n'est plus question aujourd'hui de créer un parc naturel dit « mont-blanc », en revanche, la dimension transfrontalière du territoire est bien prise en compte, ainsi que les différents poumons verts du territoire tels que le triangle du Buet.

Les prescriptions du SCoT intègrent également la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels.



Le public présent



Réunion publique de Chamonix – à gauche : Nicolas Evrard Président du SCoT et Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc informent les participants sur les grandes échéances à venir et sur la démarche de SCOT - à droite : Camile Berger, du bureau d'études Epode échange et débat avec les participants



DESSINONS
L'AVENIR
DE NOTRE
TERRITOIRE

LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

À TANINGES
MERCREDI 12 MARS
SALLE DES FÊTES
À 19H00

CO-ORGANISÉ AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTAGNES DU GIFFRE





REUNION PUBLIQUE

**Présentation du Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)**

Taninges
Mercredi 12 Mars 2025
Salle des fêtes

Le mot de bienvenue

Gilles PEGUET - **Maire de Taninges**

Nicolas EVRARD - **Président du SCoT**



- 1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT?
*Contexte réglementaire et son application sur le territoire***

- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc
*Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés***

- 3. Zoom sur le projet d'aménagement stratégique
*Le projet politique sur les 20 années à venir***

- 4. Rappels du planning**

- 5. Echanges**

Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

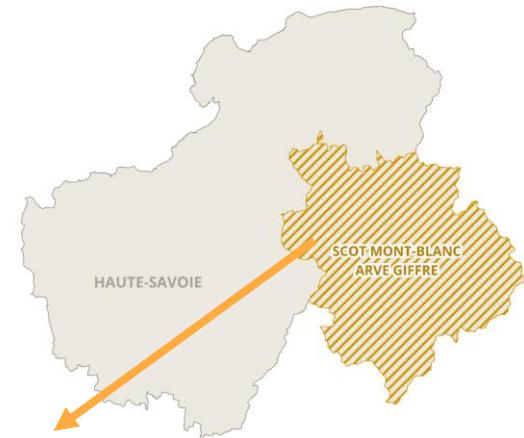
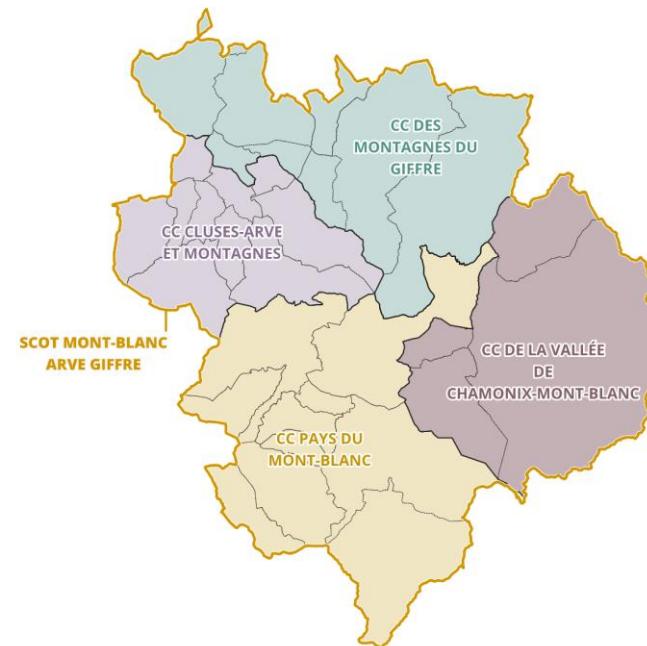
Quatre vallées d'exception

4 Communautés de Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants permanents
54 000 emplois



1. Rappel : qu'est-ce qu'un SCoT ?

Contexte réglementaire et son application sur le territoire



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

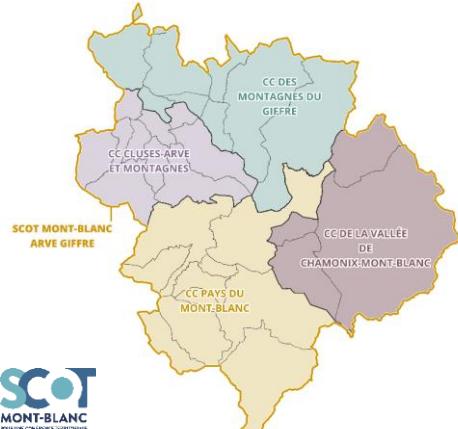
Un projet d'aménagement de votre territoire pour les 20 ans à venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**



Le SCoT ne sert PAS à:
Redisquer des contours administratifs des territoires
Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Composition du dossier

Le diagnostic du territoire

Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

Le DOO - le Document d'Orientations et d'Objectifs:

Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Lois

- Loi SRU
- Loi Grenelle
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Loi sur l'eau
- Loi Climat et Résilience

Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Le Schéma de Cohérence
Territoriale est un document
INTEGRATEUR

SCoT

Principe de compatibilité

Plans et Projets
d'urbanisme (PLUi)

Opposable au tiers

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre : Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



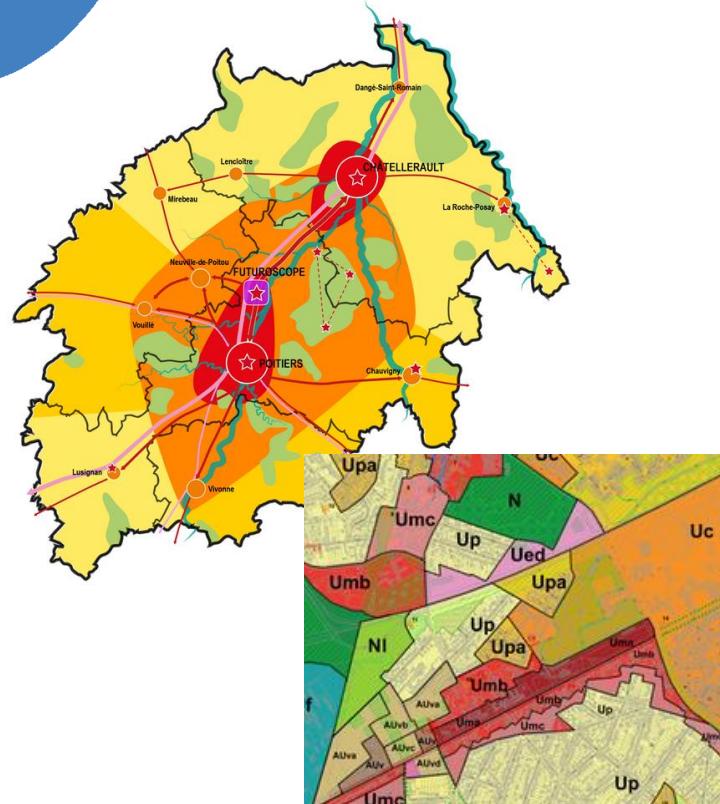
Du projet politique à l'instruction du droit des sols

Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.

2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Économie productive :

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles et l'outil de production de la profession agricole

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.



Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le projet d'aménagement stratégique



Zoom sur:

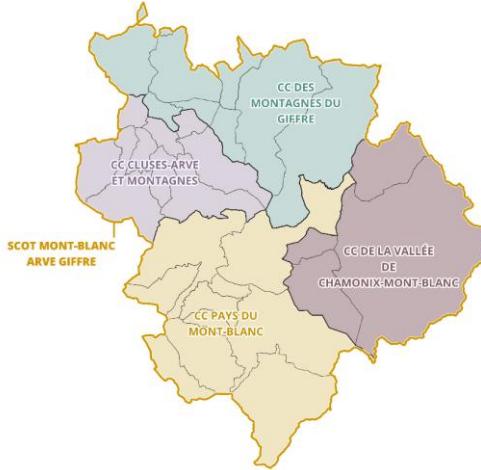
Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:
c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Qu'est-ce qu'un PAS ?

Une vision

Un projet politique

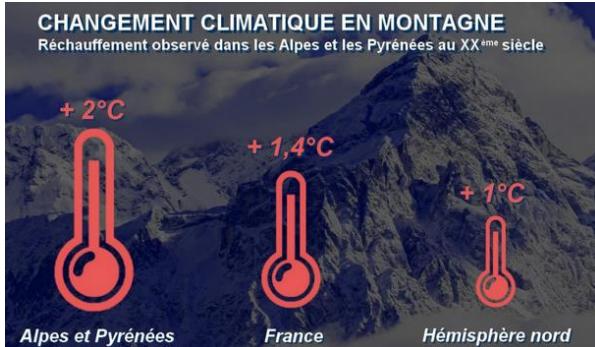
Une feuille de route



Enjeux partagés et perspectives communes

1

CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : vers une adaptation, transformation et gestion évolutive



Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20^e siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.



2

ANIMER un territoire « santé »



3

RENFORCER la gouvernance territoriale et la coordination des politiques publiques pour une transition écologique durable



3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

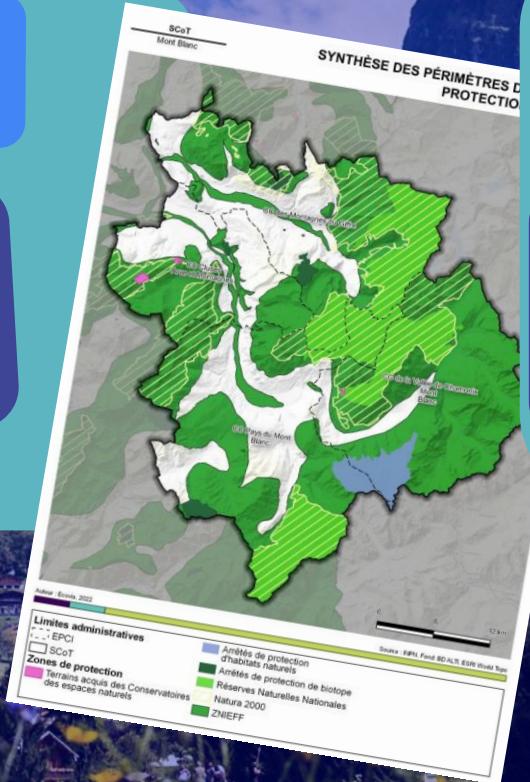
AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

15%

Du territoire couvert par une zone Natura 2000

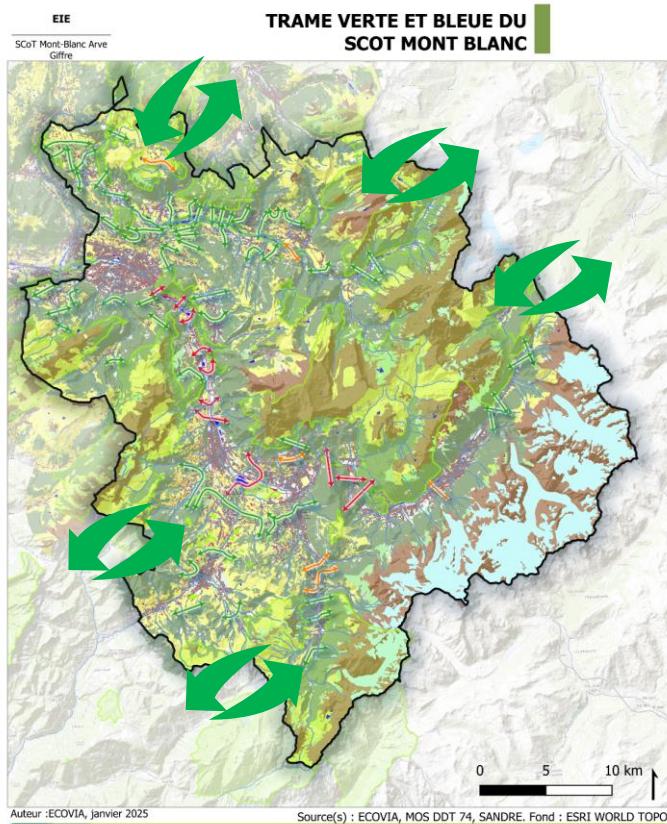


1/3

Du territoire protégé au titre du paysage



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers:

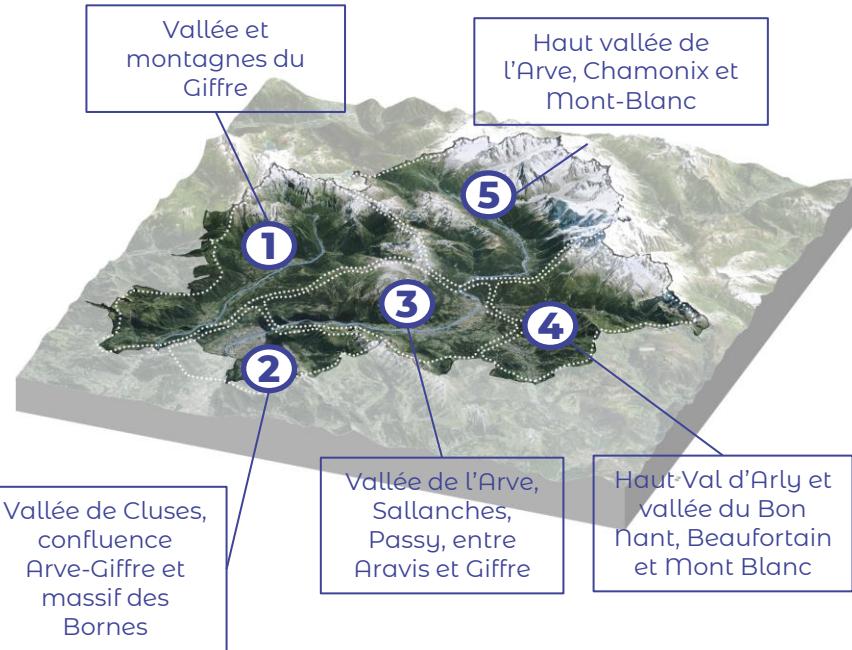
- Identifier les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Favoriser la nature en milieu urbain

Maintenir **les coupures urbaines**, préserver la biodiversité du territoire,

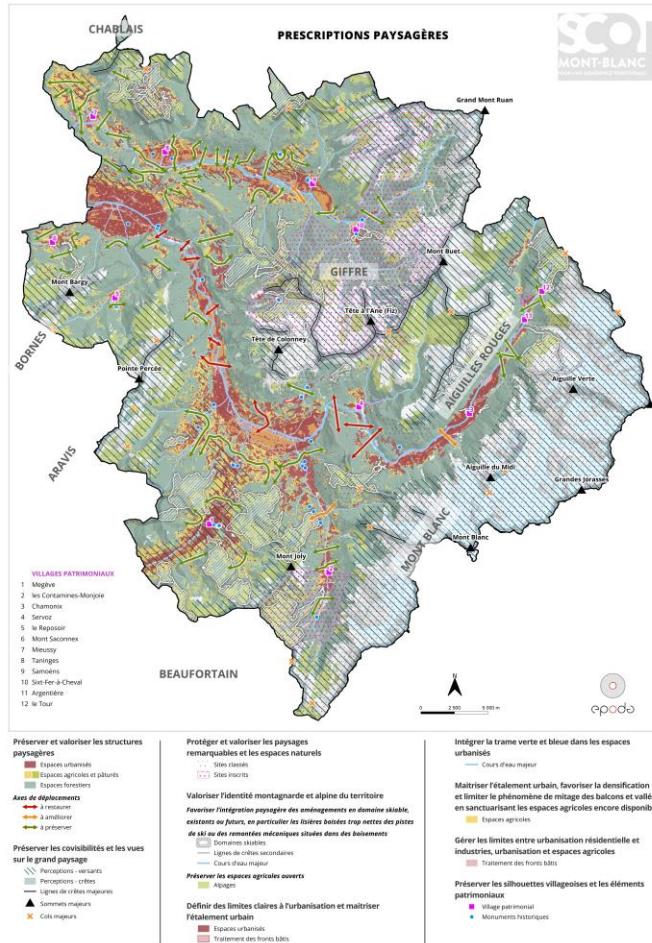


Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

Patrimoine et paysage



Préserver la qualité paysagère du territoire
Gérer la fréquentation
Maîtriser l'étalement urbain



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

50%

Résidences secondaires sur le territoire du SCoT Mont-Blanc

0,35%

Taux de croissance annuel moyen du SCoT Mont-Blanc

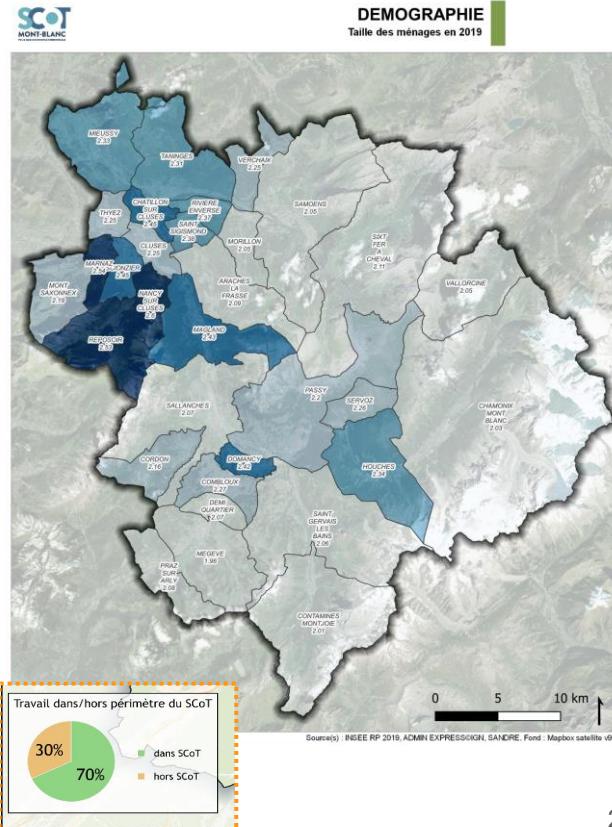
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM : un parc de logement résidentiel (60% RP)
Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

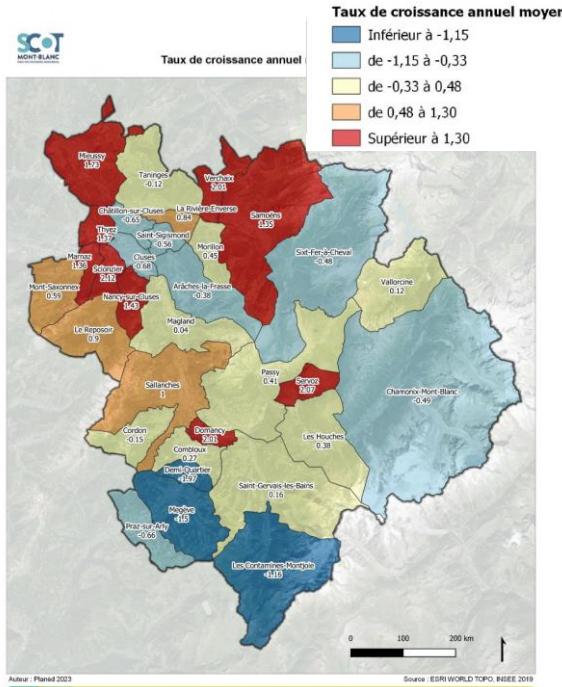
Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre:

70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

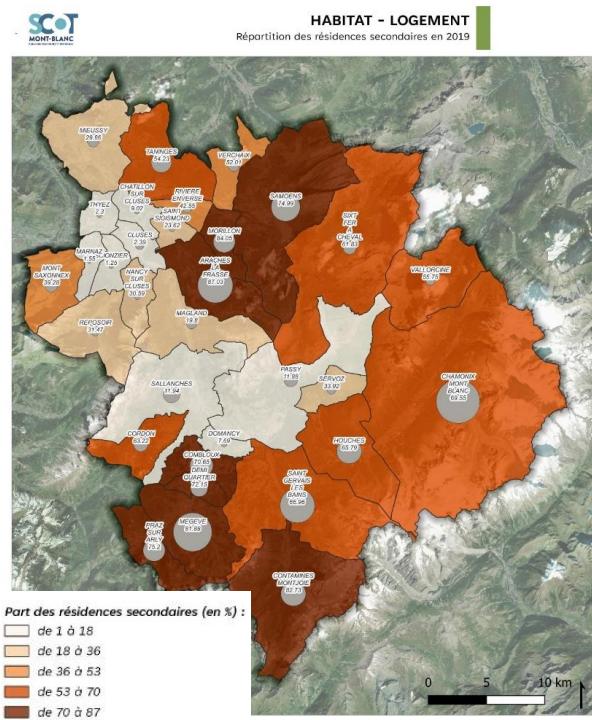
Pays du Mont-Blanc:
répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.



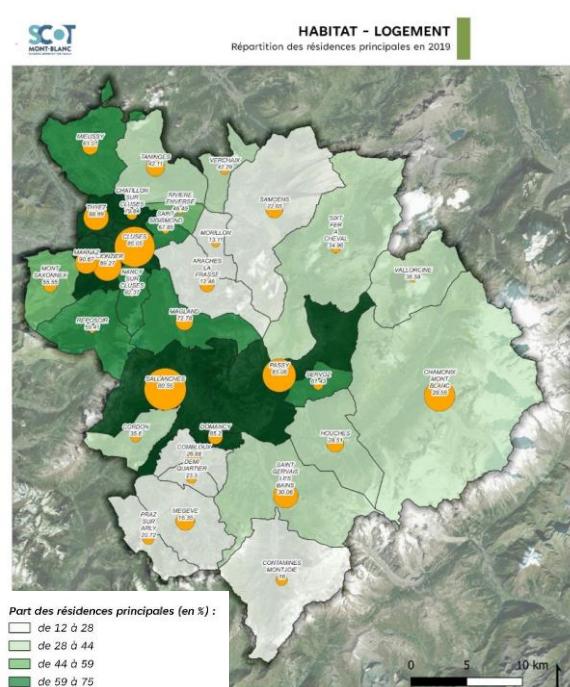
Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale



Les communes qui perdent des habitants sont celles qui construisent le plus de logements



MAIS... les communes dites « stations » disposent d'équipements structurants



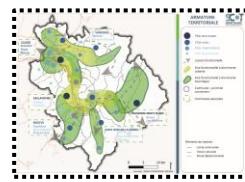
A l'inverse, les communes qui gagnent des habitants ont moins construit ou sont plutôt résidentielles

Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

La feuille de route... à 2045

1

Construire une armature spatiale et équilibrée



Répondre au parcours résidentiel COMPLET des ménages 2025-2045



2 Maintenir la croissance démographique

comment?

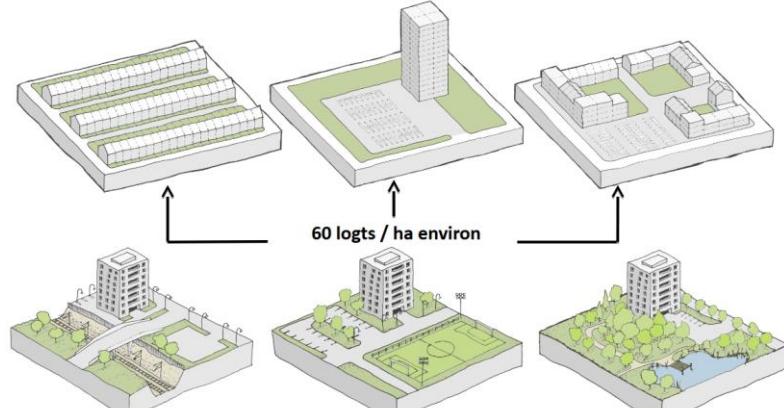
3

Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

Lutter contre l'attrition du logement permanent

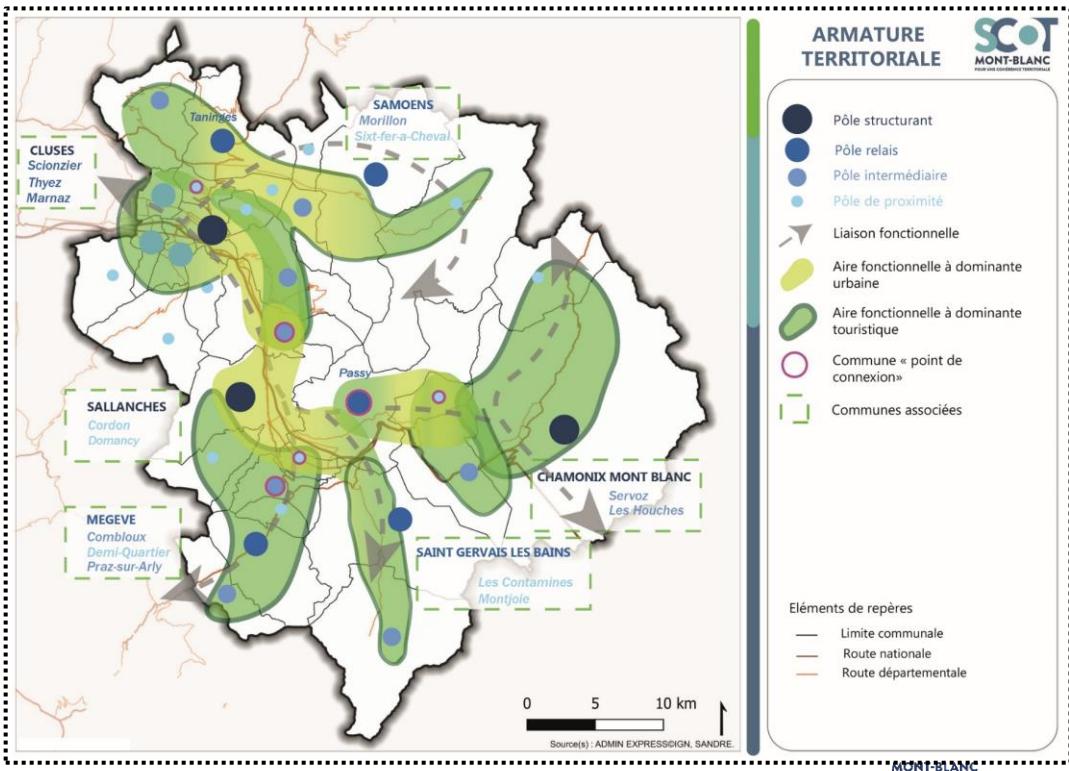
Appréhender la multi saisonnalité des territoires

Des formes urbaines différentes pour une densité comparable



Axe 1 : Cadre de vie et attractivité territoriale

« Reconstituer les éléments manquants d'un **parcours résidentiel complet** en développant une offre adaptée à la demande »



Armature territoriale clarifie le fonctionnement du grand territoire

Poids démographique
Equipements structurants
Emplois
Capacités foncières

Logements
Accessibilité
Commerces et services
Réseaux

Créer les conditions d'accueil des ménages

- Taxe d'aménagement majorée
- Secteur de mixité sociale
- Stratégie foncière
- Servitude de résidences principales
- Foncière intercommunale
- Zonage PINEL



Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

LA SYNTHÈSE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire une armature spatiale et équilibrée

Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

Maintenir la population en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principales soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé



Zoom sur:

L'accueil de population à 20 ans : La trajectoire démographique permet de « calibrer » le projet et donner un dimensionnement aux documents d'urbanisme locaux. L'atteinte ou non de l'ambition retenue reste un objectif mais n'est pas une fin en soi.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Développement
économique et emploi
local

Tourisme

Relocalisation et
circuits-courts

Mobilités

Valorisation des
ressources agricoles et
forestières

54 000

Emplois

120 000

Habitants

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

54 000

Actifs

81%

Des actifs résidants travaillent au sein du SCoT

91

C'est le nb de Zone d'Activité Economique

-25%

C'est la réduction du nb d'exploitation agricole

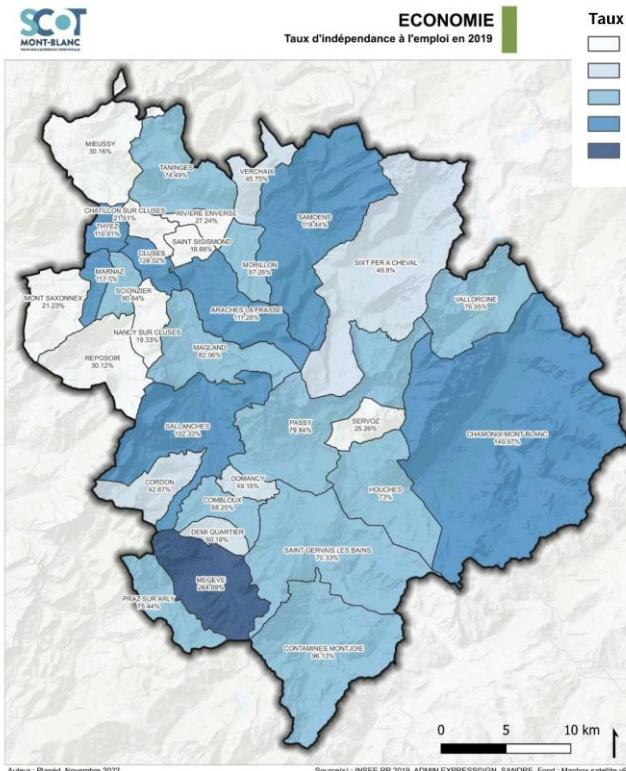
260 000

C'est le nb de lits marchands

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser les opportunités économiques

« Capitaliser sur l'écosystème des vallées de l'Arve et du Pays du Mont Blanc »



« Renforcer la lisibilité des espaces et de l'offre économique »

« Développer et accompagner les filières économiques d'avenir et **valoriser les métiers des filières industrielles locales** »

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Valoriser la montagne en toutes saisons

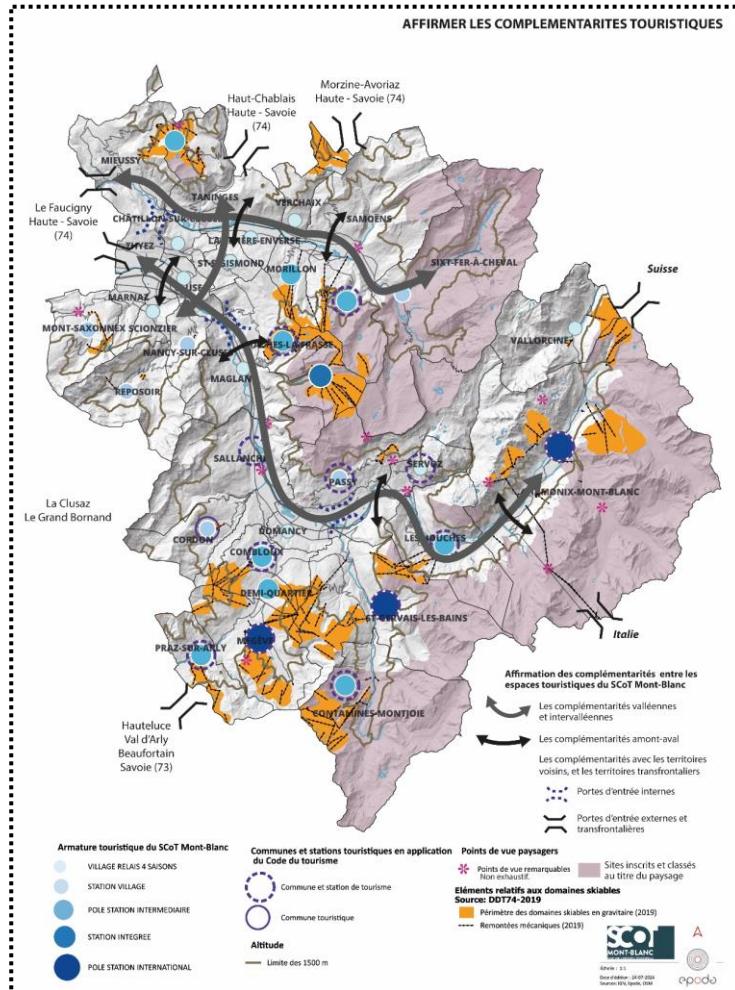
« Affirmer et **valoriser l'économie touristique du territoire** (renforcer le rôle des stations de montagne, développer le tourisme en vallée, promouvoir et pérenniser la qualité de l'offre) »



« Adapter l'offre touristique face au dérèglement climatique (**diversifier les activités**) »

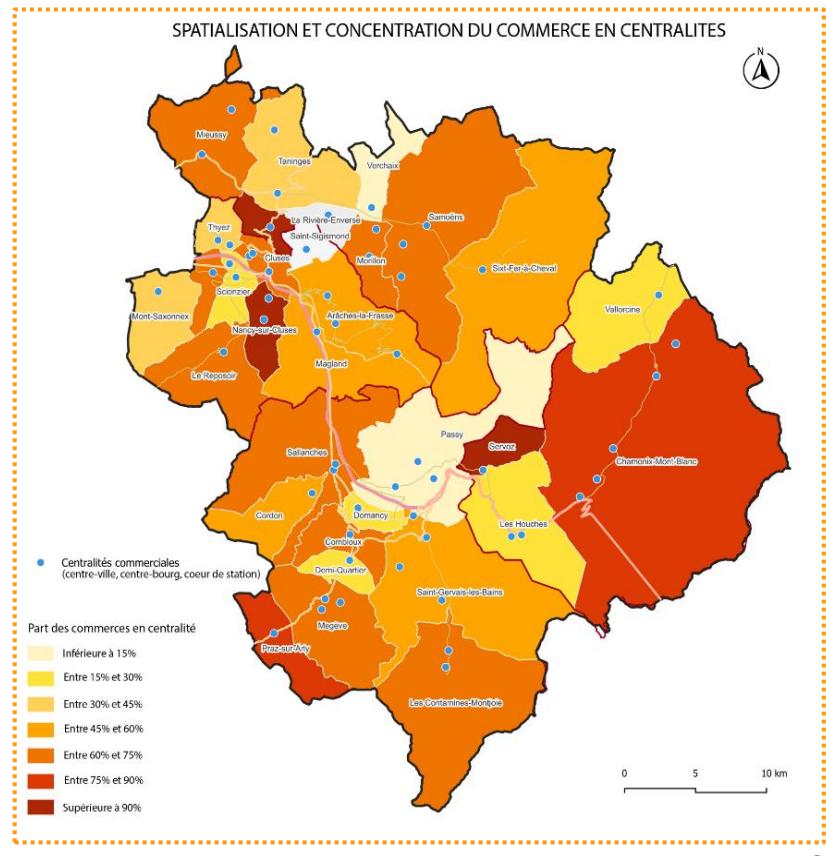
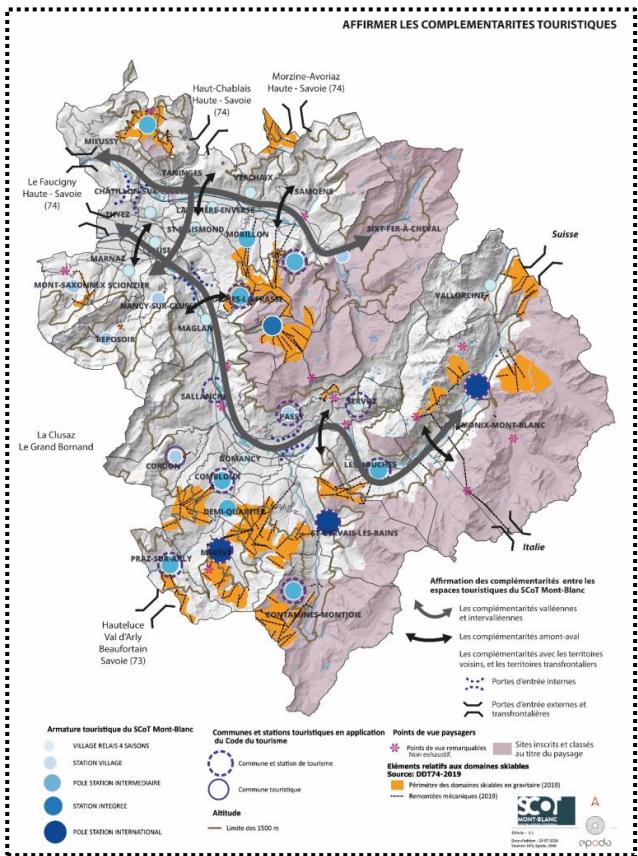


Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Pérenniser les emplois saisonniers (renforcer l'attractivité des activités hors-saison) »

Limiter l'impact des activités touristiques (améliorer la gestion des sites touristiques) »

comment?

Intégrer la multi saisonnalité dans le fonctionnement du territoire

Les communes stations concentrent les équipements structurants: sanitaires, culturels et sportifs.

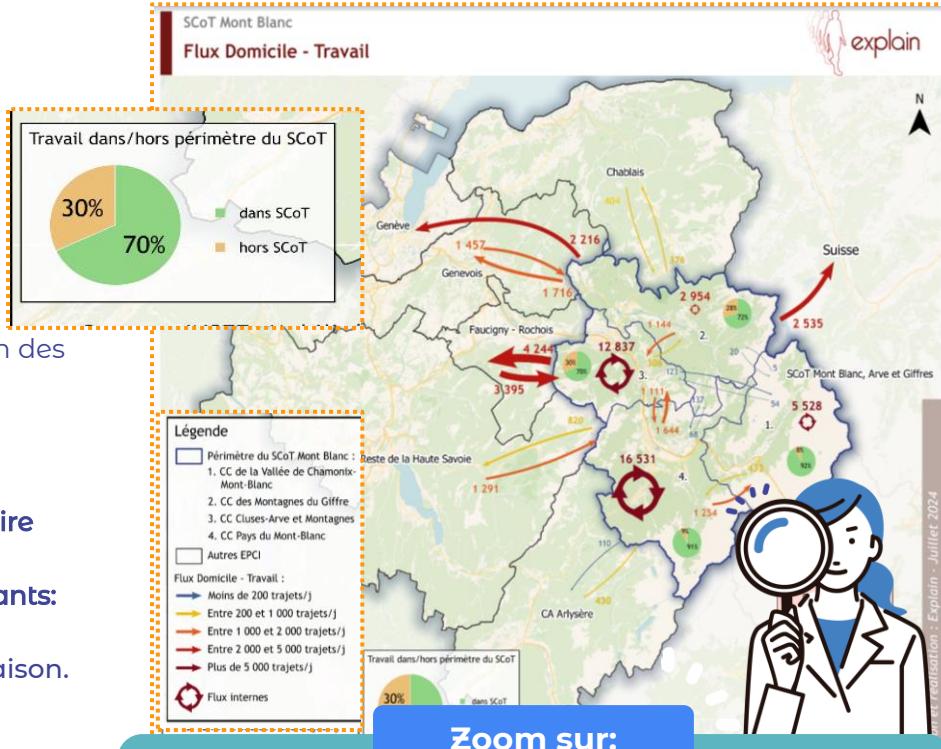
Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Faciliter la mobilité

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements
Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés



Zoom sur:

Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30 %** de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.

Axe 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

La feuille de route... à 2045

1 Valoriser les opportunités économiques

2 Conforter l'activité commerciale en centralités/
polarités

3 Améliorer l'offre commerciale en périphérie

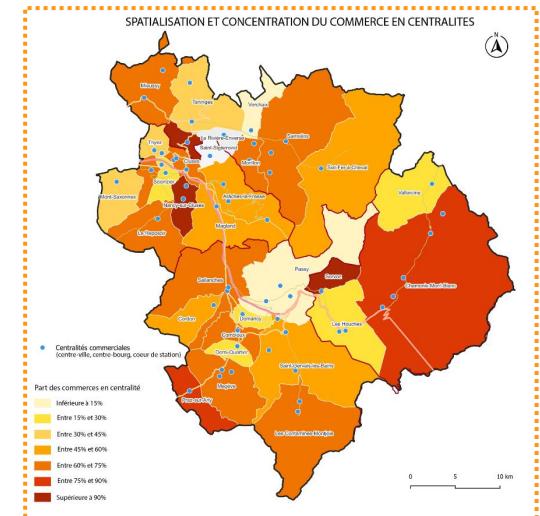
comment?



**Document d'Aménagement Artisanal et
Commercial et Logistique**

**Les communautés de communes dotées de la
compétence économie**

Plan local d'urbanisme



Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

LA SYNTHESE

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités amont-aval**

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/ polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maitriser le développement commercial en périphérie

Améliorer l'image des espaces périphériques



Zoom sur:

LE DAACL: Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles et permet d'influence sur l'aménagement commercial d'un territoire couvert par un SCoT.

Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Etude
Territoire à
+4°C

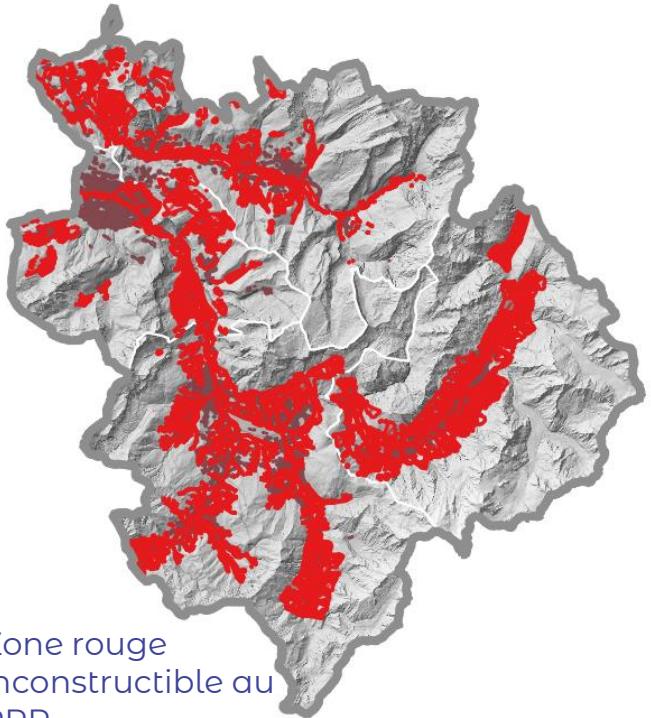
Des communautés
de communes
mobilisées

Un SCoT
intégrateur



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Protéger les populations face aux risques



Vallée de Chamonix depuis le Chapeau en 1860 (Source : Frères Bisson)



Vallée de Chamonix depuis le Signal Forbes en 2016



Vallée de l'Arve 1950' et aujourd'hui. Source: Géoportail



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

Viser d'ici 2031 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette



Préserver le foncier agricole



COMMENT



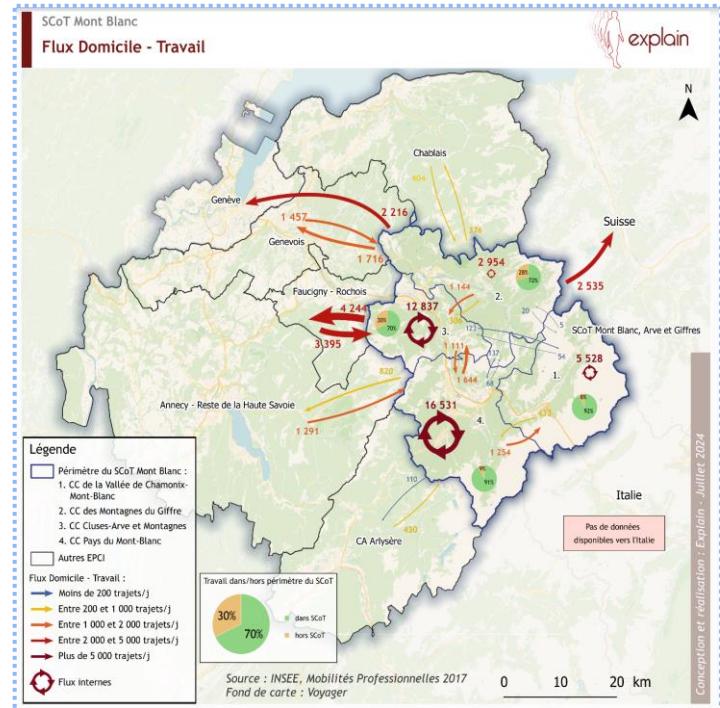
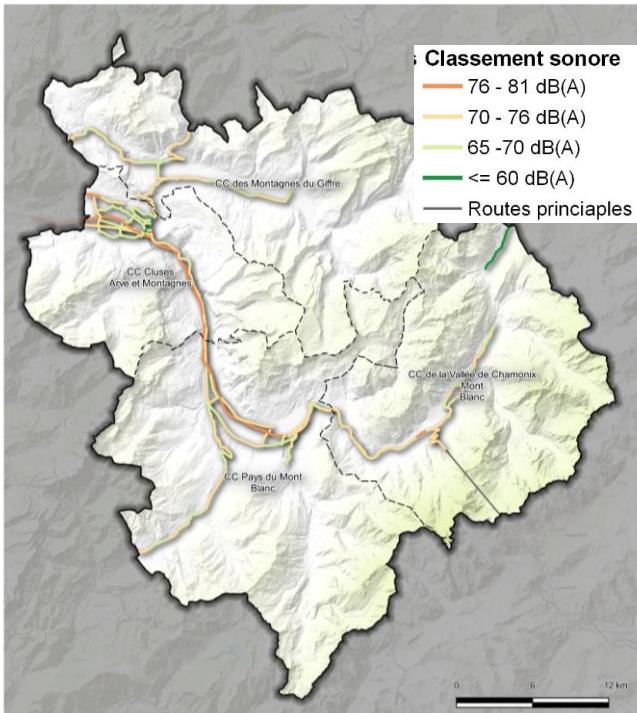
- Plan local d'urbanisme
- Réduction du foncier disponible à la construction
- Rationalisation des emprises constructibles au stricte nécessaire
- Renouvellement urbain
- Densification et optimisation du foncier encore constructible



Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

Organiser la **cohérence et les continuités des offres** du bassin de mobilité (construire un schéma des mobilités, développer des systèmes de mobilité, orienter l'urbanisation)



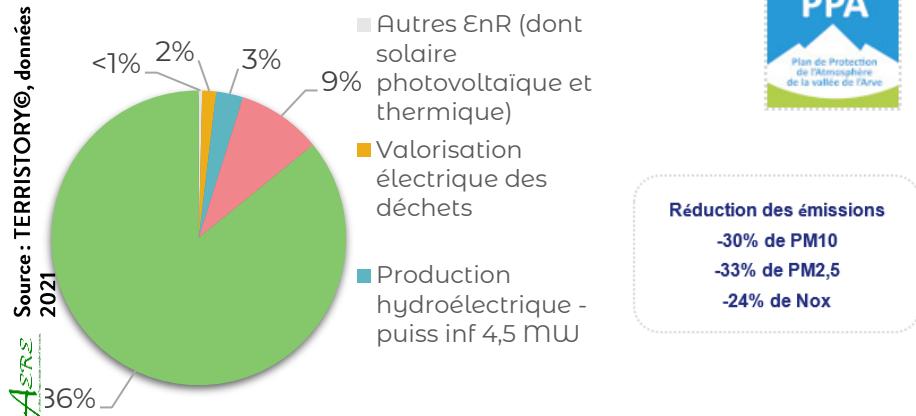
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Réduire les nuisances et les pollutions

- o Réduire et **prévenir la vulnérabilité** des personnes et des biens face aux risques naturels
- o Éviter et **réduire l'exposition aux pollutions** atmosphériques et aux nuisances

Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse alignée

- o Poursuivre le **développement des EnR&R**
- o Développer un mix énergétique diversifié



Réduction des émissions
-30% de PM10
-33% de PM2,5
-24% de Nox



PLAN CLIMAT #2
Air - Énergie
Pays du Mont-Blanc

SCOT
MONT-BLANC
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

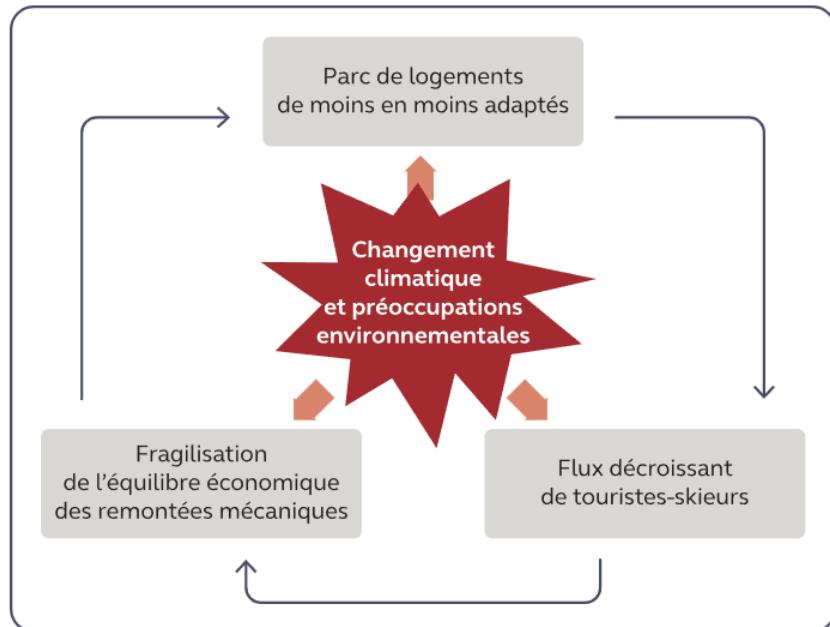
Axe 3 : Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

- Affirmer le rôle des stations comme **lieu de vie** montagnard
- Développer les **complémentarités**



Altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXI^e siècle



Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R

Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux



Zoom sur:

La loi Climat et Résilience: Elle traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES



L'enquête publique: Un temps crucial
dans la diffusion, d'information et de
recueil des avis de la population.



Nous contacter

- **Site internet : scot-mont-blanc.fr, rubrique « espaces concertation »**
- **Siège des Communautés de communes du Syndicat**
- **Siège du syndicat 12 rue Brè benevix 74300 Cluses**
- **Annonces légales**
- **Réunions publiques**
- **Presse**

Adresse de concertation : **concertation@scot-mont-blanc.fr**

5. Le débat

La parole est à vous



Merci de votre attention

CONTACTEZ-NOUS !

<https://scot-mont-blanc.fr>

concertation@scot-mont-blanc.fr

REUNION PUBLIQUE

**Présentation du diagnostic et du Projet
d'Aménagement Stratégique**

Taninges
Mercredi 12 Mars 2025
Salle des Fêtes de Taninges



La réunion publique portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 12 Mars 2025 à 19 h à la Salle des Fêtes de Taninges.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.

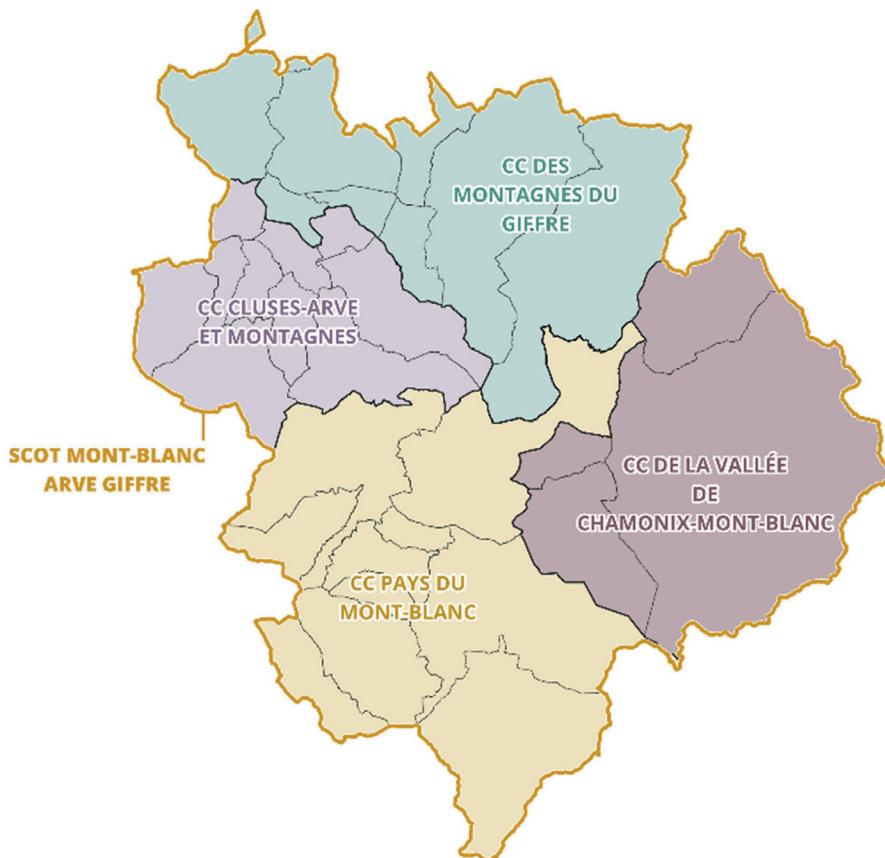


Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi Climat et Résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Le PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

- Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :
- Les 4 réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Commune afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : <https://scot-mont-blanc.fr/>
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- Création d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel ainsi que les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Nicolas EVRARD Président du SCoT Mont-Blanc - maire de Servoz et Gilles PEGUET, maire de Taninges expliquent dans leurs propos introductifs l'intérêt de réaliser un document de planification à l'échelle des 32 communes composant le territoire et précisent qu'il s'agit ce soir de présenter le Projet d'Aménagement Stratégique et sa traduction réglementaire.



Les 4 EPCI constitutives du SCOT Mont-Blanc

Quel est le poids de la CC des Montagnes du Giffre (CCMG) au sein du SCoT étant donné que la collectivité représente à peine 10% de la population.

Quel rôle à jouer ? Comment le SCoT va-t-il répartir le nombre de logements ?

Le rôle de chaque collectivité territoriale a été pris en compte dans le SCoT, notamment dans le cadre de la construction de l'armature territoriale. La CCMG du fait de sa géographie particulière ne comprend pas de pôle dit « structurant », comme Cluses, Sallanches ou Chamonix, cependant la collectivité partage les mêmes enjeux que la vallée de Chamonix Mont-Blanc ou du Pays du Mont-Blanc en termes d'attrition du logement permanent, de préservation des espaces agricoles ouverts et d'attractivité touristique. De même, les enjeux avec la Vallée de l'Arve sont similaires en termes de renouvellement urbain, d'attractivité des centres-bourgs. D'ailleurs, plusieurs collectivités de la 2CCAM et de la CCMG sont parties prenantes du dispositif Petites Villes de Demain.

Concernant la production de logement, le choix politique a été de vouloir inverser la tendance entre production de résidence principale et résidence secondaire, au profit de l'habitat permanent. A ce jour, les communes touristiques disposent de quelques outils permettant de lutter contre l'attrition du logement permanent, notamment :

- La limitation du changement d'usage
- Les secteurs de mixité sociale
- La servitude de résidences principales

Certes, la loi est très récente et donc encore susceptible de faire l'objet de recours, cependant, il s'agit bien de répondre de manière forte et concrète à l'attrition du logement permanent dans les communes de montagne. Ainsi pour faire le lien avec le SCoT, cet outil permet de confirmer l'ambition de retrouver une croissance démographique dans les communes station qui disposent d'un panel d'équipements, commerces et services de proximité mais qui actuellement perdent des habitants permanents, faute d'accessibilité au logement.

L'attrition du logement permanent est également liée à l'historicité de la politique fiscale française avec la place du patrimoine immobilier. Le logement et les biens immobiliers ont historiquement constitués un investissement du fait des taux d'intérêt très bas. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'accès à une résidence secondaire est réservé au plus haute tranche de revenus, renforçant ainsi le phénomène des « volets fermés ». Les droits de succession sont tels que certaines résidences principales sont vendues, non pas pour des permanents du fait des prix actuels mais à des investisseurs. La loi Lemeur vise à s'extraire de ce système sclérosé et à limiter la spéculation foncière et immobilière, ; notamment lors de la revente du bien lui-même. La limitation du changement d'usage est importante aujourd'hui et vise à limiter le nombre de location touristique de type BbB par habitant.



Réunion publique de Megève – à gauche : Nicolas Evrard Président du SCoT informe les participants sur les grandes échéances à venir et sur la démarche de SCOT - à droite : Camile Berger, du bureau d'études Epode échange et débat avec les participants

Agriculture et SCoT

Il y a un fort enjeu sur la plaine du Haut Giffre, mais l'enjeu le plus fort est le renouvellement des générations et la transmission des exploitations. Il est également important de nuancer la baisse du nombre d'exploitation car les agriculteurs ont tendance à se grouper en GAEC. In fine, le nombre d'exploitation ne baisse pas tellement, c'est la taille de l'exploitation qui augmente.

Mieussy constitue le cœur agricole de la CCMG. La commune a su valoriser ses filières locales et doit servir d'exemple sur le sujet.

Point de vigilance : l'enjeu saillant n'est pas la réouverture des terres agricoles aujourd'hui embroussaillées, mais la nécessité de préserver les terrains plats, souvent au contact des secteurs dits « à urbaniser » des documents d'urbanisme locaux. En effet, les terrains autrefois agricoles et qui ne sont plus exploités aujourd'hui sont sur la Vallée du Giffre en tout cas de moindre qualité que les terrains des vallées. Il est absolument nécessaire de protéger les terres agricoles productives. La réouverture d'espace agricoles enfrichés est plus coûteuse que le maintien de terres en zone agricole.

Il y a également sur le territoire des enjeux relatifs aux fruitiers des vergers existant qui pourraient offrir une production locale supplémentaire d'autant plus que ces secteurs boisés se situent au sein d'espace bâties. La préservation de ces espaces boisés fournirait des espaces interstitiels de respiration au sein des enveloppes bâties.

SCoT et mobilité

Deux notions sont à distinguer : la mobilité est le concept et l'approche urbaine tandis que les transports sont le concret, le moyen de se déplacer.

Le SCoT va permettre d'accompagner les collectivités et de peser dans les négociations avec les autorités organisatrices, en revanche le financement de l'offre de mobilité relève bien des EPCI compétents et non pas du SCoT.

La question de la mobilité est prégnante et a fait débat dans toutes les réunions publiques effectuées jusqu'alors. Par ailleurs, cette thématique ne fait pas l'unanimité entre les élus et chacun perçoit les enjeux de déplacement de façon diversifiée. La facilitation des mobilités externes viserait à réduire le trafic routier et autoroutier. D'ailleurs de gros efforts ont été réalisés sur le ferroviaire. Cependant, la facilitation de la mobilité externe au territoire du SCoT peut avoir comme externalité, l'érosion des actifs du territoire vers les bassins d'emploi extérieur, notamment Suisse. Où se situe le juste équilibre ?

A l'échelle de la CCMG, des réflexions sont en cours avec le bassin de Bonneville et la gare de Marignier.

Sur la Vallée de Chamonix, le changement de DSP du réseau de transport en commun a permis de densifier la desserte sur les secteurs d'habitat permanent notamment. Toutefois, il est à noter que l'intensification du réseau de transport en commun dépend grandement des questions de financement qui n'est évidemment pas le même sur les différentes communautés de communes composant le territoire.

Coût du SCoT : Depuis le lancement du marché en 2022, le coût des de 3€ à 3,50€ par habitant par an. Au-delà du coût, le SCoT est porté par la structure du Syndicat Mixte. Outre le cadre global encadrant aux documents d'urbanisme locaux, le SCoT permet aux élus de réfléchir sur des enjeux communs, de partager certaines initiatives et expériences locales (PCAET, PAT ...), de mutualiser les équipements structurants et d'avoir une vision globale d'un fonctionnement territorial et de complémentarités qui font sens pour les 20 ans à venir. A titre d'exemple, le bassin de Cluses est l'un des principaux pôle d'emploi du territoire, et polarise une partie de la vallée du Giffre en termes de commerces, services et équipements de proximité.



Intégrer la multifonctionnalité de la forêt dans le SCoT

La forêt revêt un double aspect : elle est dotée d'une capacité productive et offre des espaces naturels accueillant une biodiversité aujourd'hui menacée. L'enjeu du maintien de la filière bois dont les conditions d'exploitation sont complexes du fait du morcellement de la propriété et de la topographie montagnarde du territoire, ainsi que de l'évolution de l'outil de production, est crucial et doit être traité dans le SCoT.

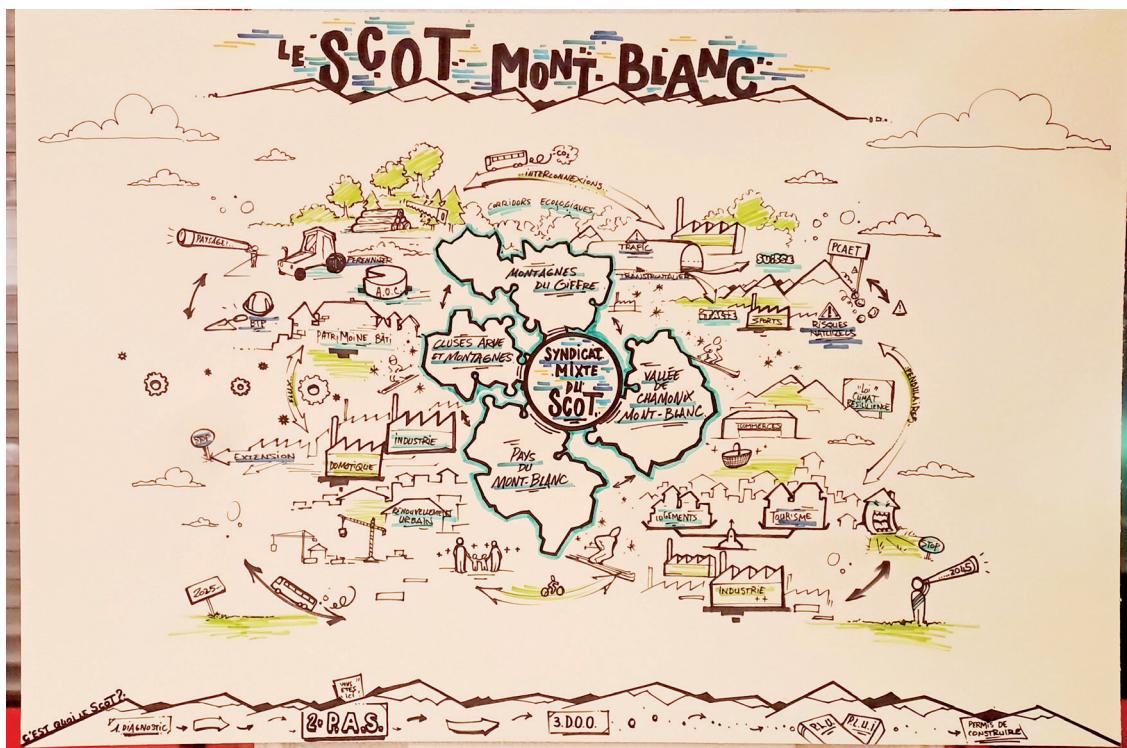
SRADDET et SCoT

Le SRADDET qui est le document de planification cadre à l'échelle de la région ne territorialisera pas les objectifs de la loi Climat et Résilience, d'autant plus que les contours de la loi sont eux-mêmes en train de bouger, notamment sur la temporalité. Le Syndicat Mixte suit les travaux de la région avec attention et s'assure que les lignes directrices du SCoT sont communes et cohérentes avec le document cadre.

Enfin, il est à noter que le SCoT est un document outil pouvant faire l'objet d'évolutions ne remettant pas en cause le PAS.



Le public présent à la salle des fêtes



Facilitation graphique lors de la réunion publique de Taninges – Bureau d'études EPODE

Le dossier de presse

LE SCOT mont-BLANC

C'EST QUOI ?

RÉPONSE 1

un nom DE CHIEN

RÉPONSE 2

UNE MARQUE DE VÉLO

RÉPONSE 3

**UNE SÉRIE TV
DES 00'S AVEC DEUX FRÈRES**

RÉPONSE 4

**L'AVENIR
DE VOTRE TERRITOIRE**

**LA RÉPONSE
À L'INTÉRIEUR DE CE DOSSIER**



SCOT
MONT-BLANC
POUR UNE COHÉRENCE TERRITORIALE





SOMMAIRE

P.4

C'EST QUOI

LE SCOT MONT-BLANC ?

P.7

QUATRE TERRITOIRES,
UN AVENIR COMMUN :
LE SCOT MONT-BLANC

P.8

LE SCOT EN CHIFFRE,
ÇA DONNE QUOI ?

P.8

CONSTRUIRE DEMAIN :
LES GRANDS DÉFIS
DU SCOT MONT-BLANC

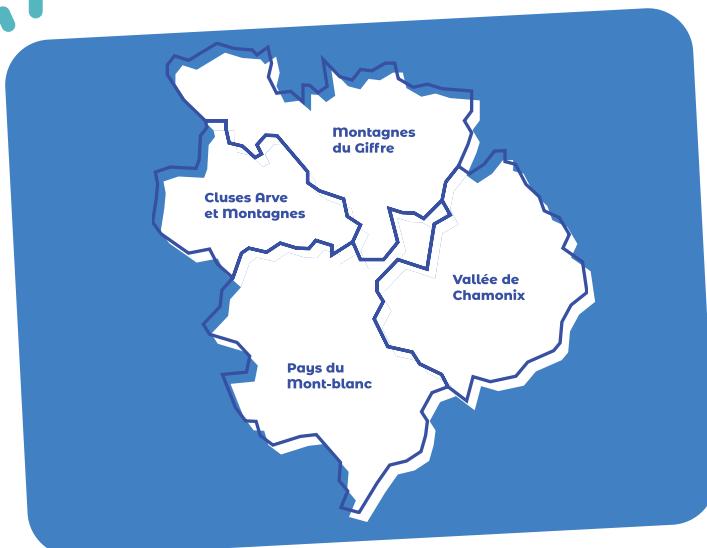
P.10

RÉUNIONS PUBLIQUES
DU SCOT MONT-BLANC :
VOTRE AVIS COMPTÉ !



C'EST QUOI le SCOT mont-BLANC

SCHÉMA ↙ **TERRITORIAL** ↘
COHÉRENCE ↙



L'OBJECTIF ? GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX, RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET BÉNÉFIQUE POUR LES HABITANTS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

À travers ce projet, le SCoT Mont-Blanc s'attaque à des questions centrales :

- Comment répondre aux besoins en logements tout en préservant nos paysages ?
- Comment soutenir notre économie locale sans compromettre la qualité de vie ?

Ce sont ces défis qui nécessitent une réflexion collective pour bâtir un avenir équilibré et prospère.

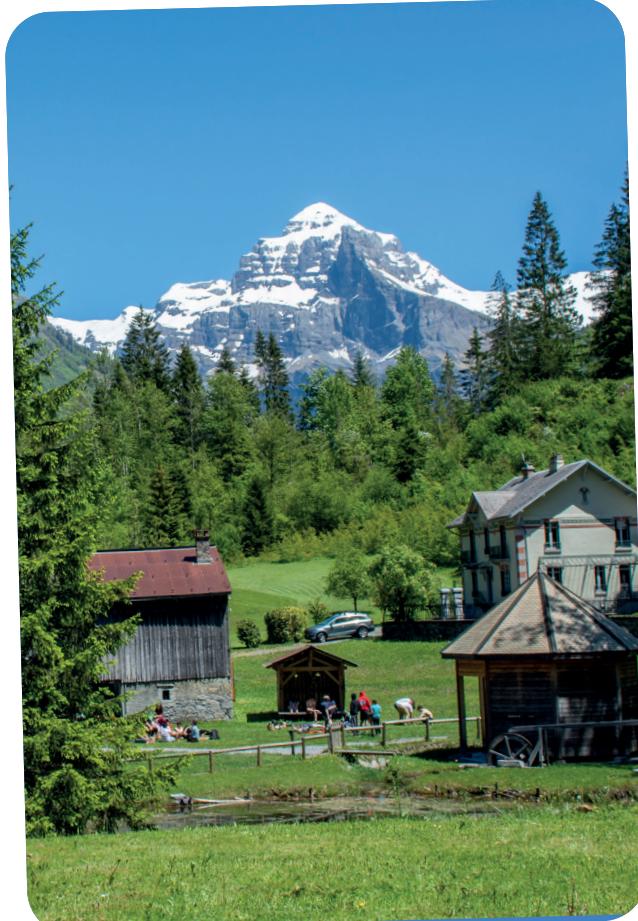
L'un des objectifs prioritaires du SCoT est d'assurer un développement durable pour les décennies à venir. Cela signifie encourager des solutions à long terme, qu'il s'agisse de construction de logements pour jeunes familles, de soutien à l'économie touristique ou de création de nouvelles infrastructures de transport. Chaque initiative s'inscrit dans une vision globale où croissance économique, préservation des ressources naturelles et qualité de vie vont de pair.

**DESSINER L'AVENIR DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LES 20 ANS À VENIR ?
LE SCOT MONT-BLANC EST LA CLÉ DE VOÛTE DE CETTE AMBITION.**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Mont-Blanc est bien plus qu'un document de planification : c'est une feuille de route stratégique pour l'avenir de notre territoire, incluant les communautés de communes de Montagnes du Giffre, Cluses Arve et montagnes, Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Bien plus qu'un cadre administratif, le SCoT Mont-Blanc est l'outil qui coordonne les projets d'aménagement des différentes communes du territoire. Il garantit que chaque projet, qu'il soit social, économique ou environnemental, contribue de manière cohérente à un cadre de vie respectueux et durable.





**EN RÉSUMÉ,
LE SCOT MONT-BLANC
EST UN OUTIL CLÉ POUR DESSINER L'AVENIR
DE NOTRE RÉGION :**

il vise un développement harmonieux, durable et respectueux de notre précieux patrimoine naturel et humain. Ce projet ambitieux offre à chacun l'opportunité de contribuer activement au futur de notre territoire.





QUATRE TERRITOIRES, un AVENIR commun : LE SCOT MONT-BLANC



Dans un cadre naturel unique et face à des défis communs, les quatre communautés du SCoT Mont-Blanc s'unissent pour bâtir un avenir durable et prospère.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES (2CAM)

La 2CAM regroupe 10 communes, dont Cluses, un pôle industriel majeur de la Haute-Savoie, reconnu pour son savoir-faire en mécanique de précision, notamment le décolletage. Bien que dynamique, cette région doit relever le défi de concilier son développement industriel avec la préservation de son environnement montagnard.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC (CCVCMB)

Couvrant 4 communes, dont la renommée station de Chamonix-Mont-Blanc, la CCVCMB se distingue par une forte affluence touristique et des activités sportives de montagne internationalement prisées. Le SCoT Mont-Blanc y relève les défis de la préservation environnementale face à un tourisme en plein essor, en veillant à un équilibre entre attractivité et protection des ressources naturelles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC (CCPMB)

Avec 10 communes et des stations comme Megève et Saint-Gervais-les-Bains, la CCPMB est un pôle touristique de haute qualité. Ici, le SCoT Mont-Blanc travaille à diversifier l'économie tout en coordonnant le développement de l'habitat, des infrastructures touristiques et des services, garantissant ainsi la sauvegarde des paysages et de l'identité montagnarde.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG)

La CCMG, marquée par une identité rurale et montagnarde forte, regroupe 8 communes autour des montagnes du Giffre. Son économie repose sur un tourisme en croissance, centré autour du domaine skiable du Grand Massif, et sur une agriculture locale dynamique. Le SCoT Mont-Blanc veille à favoriser un tourisme respectueux et à soutenir l'agriculture par des initiatives de circuits courts.

POURQUOI REGROUPER CES 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LE SCOT MONT-BLANC ?

Un territoire naturel exceptionnel à préserver. Situées dans un cadre montagnard unique, ces quatre communautés partagent un patrimoine paysager aussi spectaculaire que fragile. La préservation de cet environnement face aux pressions de l'urbanisation et du tourisme est un enjeu collectif crucial.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE HARMONISÉ

Qu'il s'agisse du secteur industriel à Cluses ou du tourisme à Chamonix et Megève, chaque territoire contribue à la richesse économique de la Haute-Savoie. Le SCoT Mont-Blanc coordonne ces dynamiques pour assurer un développement diversifié, équilibré et durable.

UNE COORDINATION NÉCESSAIRE DANS L'AMÉNAGEMENT

Que ce soit pour le développement de logements, d'infrastructures de transport ou la gestion des flux touristiques, l'aménagement doit être pensé de façon concertée. Le SCoT Mont-Blanc permet d'établir des règles communes et de veiller à une cohérence territoriale.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR UN AVENIR DURABLE

Les quatre communautés s'engagent pour un développement durable en priorisant la protection des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte écologique du tourisme, et l'adaptation aux changements climatiques.

LE SCoT EN CHIFFRE, ÇA DONNE QUOI ?

4

communautés
de communes
impliquées

32

communes
mobilisées

36
élus titulaires

12
suppléants pour
porter le projet

115 000

habitants concernés
par les décisions
d'aménagement

312

entreprises industrielles
du cœur
de l'économie locale

260 000

lits touristiques
pour accueillir
les visiteurs
du monde entier

30 %

du territoire classé

Natura 2000, garantissant
la préservation de paysages
naturels uniques



CONSTRUIRE DEMAIN : LES GRANDS DÉFIS DU SCoT MONT-BLANC

INDUSTRIE D'EXCELLENCE

Le SCoT Mont-Blanc couvre un territoire au savoir-faire industriel de pointe, particulièrement dans la Vallée de l'Arve, cœur du secteur du décolletage. L'industrie, qui représente **23 %** des emplois, s'étend de la fabrication de produits métalliques à des industries de niche. En favorisant les échanges entre entreprises, centres de recherche et établissements éducatifs, le SCoT renforce l'attractivité économique tout en assurant la préservation de l'environnement. L'innovation et la résilience du secteur en font un pilier prêt à relever les défis de demain.

DESTINATION MONT-BLANC

Avec ses paysages uniques, ses villages typiques et son offre touristique quatre saisons, le SCoT Mont-Blanc est une destination prisée. Des stations de ski aux sentiers de randonnée en passant par une riche programmation culturelle, le territoire est résolument tourné vers un tourisme durable, modernisant ses infrastructures tout en valorisant son patrimoine naturel.

Résultat : une expérience authentique, bénéfique pour l'économie locale et respectueuse de l'environnement.

AGRICULTURE ET FORÊT : PRÉSERVER ET VALORISER

Le SCoT Mont-Blanc œuvre pour un développement agricole respectueux des paysages et des ressources. Il soutient l'agriculture locale, favorise les circuits courts et la filière bois, tout en gérant durablement forêts et ressources en eau. Par cette approche, le SCoT contribue à un développement économique local, encourageant les initiatives qui valorisent le patrimoine naturel et améliorent la qualité de vie.



ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIES

Le SCoT Mont-Blanc s'engage pour un territoire résilient face aux défis environnementaux. En promouvant les énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂, il vise un modèle à énergie positive. En intégrant les effets du changement climatique dans ses décisions d'aménagement, le SCoT contribue à un avenir durable et de qualité pour tous.

HABITAT ET URBANISME DURABLE

Le SCoT Mont-Blanc répond aux enjeux du logement en conciliant développement et qualité de vie. Avec plus de **109 000 logements** (majoritairement des résidences secondaires), il œuvre pour diversifier l'offre pour les résidents permanents et limiter la pression foncière. Il encourage la création de logements sociaux, la rénovation énergétique et un urbanisme durable, garantissant ainsi un accès équitable au logement.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Assurer l'accès à des services publics de qualité est une priorité pour le SCoT Mont-Blanc, qui prend en compte santé, éducation, culture, sport et commerces. En anticipant l'évolution démographique, comme le vieillissement de la population, le SCoT s'engage pour des infrastructures adaptées et réparties de manière équilibrée.

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLES

Le SCoT Mont-Blanc met en place des solutions pour des déplacements fluides et durables, malgré les défis géographiques. En favorisant les transports en commun, la mobilité douce (covoiturage, vélo, marche) et les connexions transfrontalières, il réduit la pression routière et améliore la qualité de l'air, tout en s'adaptant aux besoins de mobilité du territoire.

COORDINATION TERRITORIALE

Le SCoT Mont-Blanc fédère un territoire complexe, de zones industrielles aux espaces naturels protégés. En renforçant la coopération transfrontalière et en établissant une vision partagée, il assure une cohérence territoriale qui respecte l'autonomie et la diversité de chaque commune, garantissant une qualité de vie équilibrée pour l'ensemble du territoire.



RÉUNIONS PUBLIQUES DU SCoT MONT-BLANC : VOTRE AVIS COMpte !

Les réunions publiques du SCoT Mont-Blanc offrent aux habitants l'opportunité de s'impliquer dans l'avenir de leur territoire. Ces rencontres sont essentielles pour découvrir les projets et orientations envisagés pour les 20 prochaines années. Elles constituent un espace d'échange où chacun peut poser ses questions, comprendre les choix d'aménagement, et exprimer ses préoccupations.

Les projets sont présentés par les élus et les experts, et les habitants sont invités à partager leurs réflexions et leur vécu au quotidien. Participer à ces réunions, c'est contribuer à un futur équilibré qui allie développement économique, respect de l'environnement et qualité de vie pour soi bien sûr, mais aussi pour les générations futures.

À 19H

JEUDI 31 OCTOBRE 2024



ESPACE LE BOIS AUX DAMES
Place Base de Loisirs, VC N°8
74340 Samoëns

À 19H

JEUDI 7 NOVEMBRE 2024



CENTRE DES CONGRÈS, LE MAJESTIC
241, allée du Majestic
74400 Chamonix-Mont-Blanc

À 19H

JEUDI 14 NOVEMBRE 2024



PARVIS DES ESSERTS
36, rue du Marcellly
74300 Cluses

À 19H

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024



MAIRIE DE PASSY
1, Place de la Mairie
74190 Passy





CONTACT PRESSE

RYAD SIDI-MOUSSA, DIRECTEUR

—
SCOT@MBAG.FR
06 77 76 03 73



WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR

La synthèse du PAS

le SCoT Mont-Blanc

un territoire d'exception

Synthèse globale

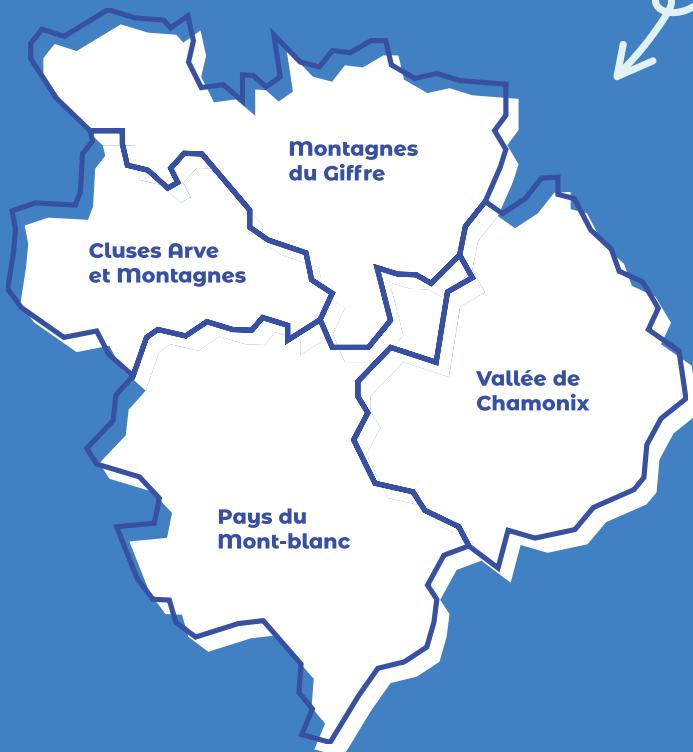


Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc

4 vallées d'exception

32 communes

et 120 000 habitants



Une vision, un projet politique et une feuille de route

pour les 20 prochaines années

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, élaboré par le Syndicat Mixte Mont-Blanc, constitue un outil clé de planification pour les 20 prochaines années. Ce document traduit la vision politique des élus en matière d'aménagement, de **développement territorial et de transition écologique**, dans un cadre réglementaire défini par le Code de l'Urbanisme.

Une vision intégrée pour un territoire résilient.

Le PAS articule développement économique, social et environnemental en réponse aux enjeux locaux et globaux : changement climatique, raréfaction des ressources, effondrement de la biodiversité. Il promeut une gouvernance participative et inclut les acteurs locaux dans la définition d'un territoire dynamique et innovant.

Une réponse au changement climatique.

Face à des défis croissants liés au climat (+4°C en France selon les prévisions du GIEC), le SCoT vise l'adaptation, l'atténuation et une mobilisation collective. Le programme « Territoires adaptés +4°C » du CEREMA accompagne cette transformation par l'innovation, la transversalité et la coopération territoriale.

Des enjeux communs pour les intercommunalités.

Les quatre communautés de communes (Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont-Blanc, Vallée de Chamonix Mont-Blanc) partagent des défis en matière d'attractivité résidentielle, de santé publique, de gestion des ressources naturelles, de transition écologique, de développement économique, d'emploi, de mobilité, d'agriculture, de forêt, et de développement touristique. Le PAS favorise la coordination des politiques pour un aménagement durable et équilibré.

La santé comme fil rouge.

Le PAS intègre les enjeux de santé publique, visant un « territoire de santé » par la planification des soins, la prévention et la lutte contre les inégalités territoriales de santé.

Une gouvernance renforcée.

Le PAS repose sur une gouvernance territoriale adaptée, mobilisant les acteurs locaux et régionaux pour une transition écologique structurante. Il s'appuie sur l'expertise collective pour répondre aux défis présents et futurs, contribuant ainsi à faire du territoire un modèle de résilience et d'innovation.

Le PAS s'organise autour de 3 axes :

Cadre de vie et **attractivité** territoriale ;

Relocalisation économique et **valorisation** des ressources ;

Atténuation et **adaptation** face aux risques et aux réchauffements climatiques.



du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Paysages

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

Sports et loisirs de montagne

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie touristique

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Économie productive

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Adaptation climatique

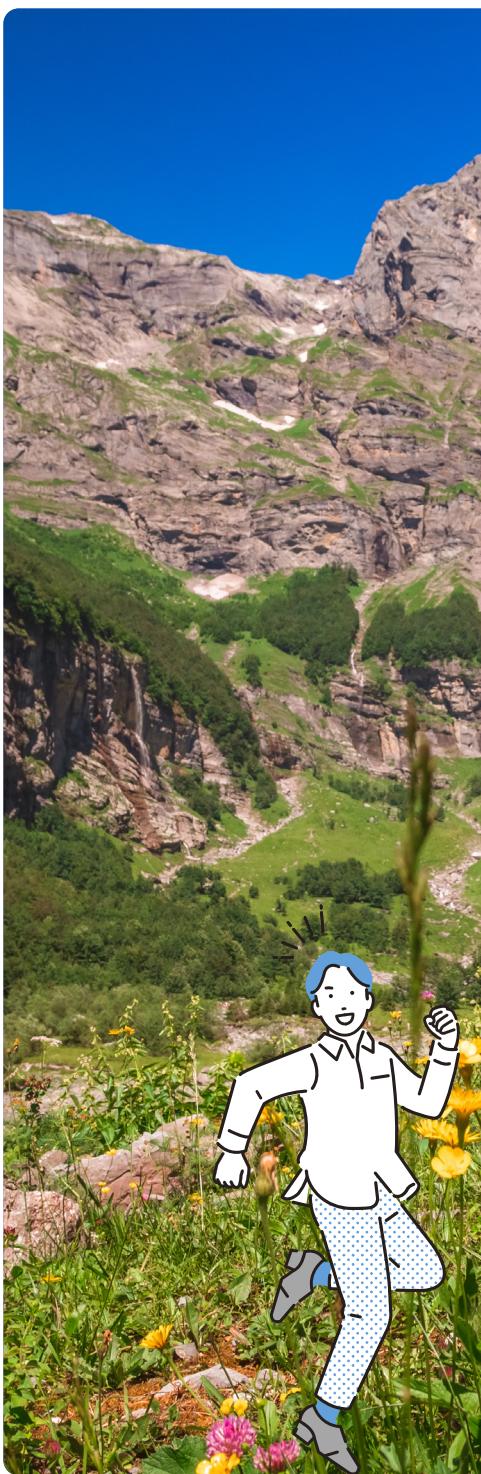
Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Héritage montagnard

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.



Cadre de vie

et attractivité territoriale

Enjeux dégagés de la synthèse du diagnostic territorial

Habitat et urbanisme

Diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins des ménages (parcours résidentiel, parc social, logements pour le vieillissement).

Rénover les logements existants pour améliorer la qualité de l'habitat.

Maitriser l'étalement urbain, favoriser la densification et limiter le mitage.

Valoriser les entrées de ville et maîtriser l'urbanisation pour conserver des espaces ouverts entre villes et villages.

Réhabiliter le bâti isolé d'altitude et préserver le patrimoine architectural.

Accompagner le renouvellement urbain comme réponse à la transition écologique.

Paysage et patrimoine

Préserver les paysages remarquables et les espaces naturels.

Valoriser les zones de vues remarquables et les panoramas, notamment depuis les axes majeurs et sentiers de randonnée.

Respecter et valoriser les codes de l'architecture traditionnelle pour maintenir une identité forte.

Préserver la trame paysagère patrimoniale (vergers, haies bocagères) et la trame verte et bleue au sein des espaces urbanisés.

Mobilité et connexions territoriales

Créer plus d'interconnexions perpendiculaires aux vallées pour faciliter les déplacements entre versants.

Adapter les infrastructures pour contourner les obstacles naturels et améliorer la connectivité territoriale.

Réduire la saturation routière en proposant des solutions de mobilité durable (covoiturage, transport par câble).



Relocalisation économique et valorisation des ressources

Enjeux dégagés de la synthèse du diagnostic territorial

Développement économique et emploi

Maintenir et développer l'emploi sur le territoire, en particulier dans l'industrie, secteur identitaire.

Diversifier l'emploi pour limiter la précarité, notamment en soutenant les filières locales.

Favoriser la formation pour encourager la reconversion professionnelle et le maintien des jeunes sur le territoire.

Agir sur la transmission des exploitations agricoles pour pérenniser le secteur.

Valorisation des ressources agricoles et forestières

Préserver les terres agricoles et forestières à forte valeur ajoutée.

Développer des filières de transformation et commercialisation locales pour valoriser les produits agricoles (restauration collective, bois de construction).

Permettre l'installation de nouveaux exploitants et l'accueil d'activités de transformation.

Encourager des pratiques agricoles et sylvicoles durables et résilientes face aux changements climatiques.

Tourisme

Renforcer les équipements touristiques tout en limitant la précarité de l'emploi dans ce secteur.

Requalifier les espaces publics dans les villages et aménager les départs de randonnées.

Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les flux non marchands et non commercialisés.

Maîtriser l'impact des résidences secondaires et encadrer les résidences de tourisme pour préserver le tissu local.

Relocalisation et circuits courts

Favoriser le développement de filières courtes et responsables, gestionnaires de l'environnement.

Encourager les débouchés locaux pour réduire les transports (approvisionnement local, circuits courts).

Permettre la reconquête de friches en lien avec la gestion des risques et des espaces naturels.





Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

Enjeux dégagés de la synthèse du diagnostic territorial

Préservation des espaces naturels

Préserver les espaces agricoles et forestiers jouant un rôle dans les corridors écologiques.

Maintenir les pratiques agricoles en lien avec l'ouverture des paysages et la préservation de la biodiversité.

Intégrer les zones industrielles et commerciales dans une trame paysagère cohérente pour minimiser leur impact environnemental.

Gestion des risques

Adapter les pratiques agricoles aux contraintes environnementales (présence du loup, réchauffement climatique).

Gérer les limites entre urbanisation et secteurs naturels pour éviter les phénomènes de mitage (haies, vergers).

Préserver et valoriser les zones tampons pour limiter les impacts des risques naturels.

Adaptation au réchauffement climatique

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques.

Favoriser la résilience des filières locales face aux changements climatiques (adaptation des essences forestières, pratiques agricoles).

Diversifier les activités touristiques pour pallier la réduction de l'enneigement.



Mobilité durable

Promouvoir des alternatives à l'autosolisme pour réduire les émissions de CO₂.

Renforcer les infrastructures pour les modes actifs (vélo, marche) et pour le covoiturage.

Optimiser la gouvernance de la mobilité pour une gestion cohérente et durable des transports.

Tourisme

Diversifier l'offre touristique pour s'adapter aux changements climatiques et proposer un tourisme 4 saisons.

Intégrer les aménagements touristiques (pistes de ski, remontées mécaniques) dans le paysage pour réduire leur impact visuel.

Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les lits non marchands et non commercialisés.



CONTACT

CONTACT@SCOT-MONT-BLANC.FR



WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR

La concertation avec les partenaires institutionnels et études connexes

**Le Conseil Local de Développement
Territoires à +4°C**



Conseil local de développement et des transitions

Mountain Store
23 octobre 2024 à 18h00

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

- Qu'est ce que le SCoT

Article L141-1 du Code de l'urbanisme :

"Le schéma de cohérence territoriale est **UN DOCUMENT D'URBANISME** qui fixe, dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des territoires à l'échelle de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ou communes.

IL DÉTERMINE LES OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, ainsi que de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique."

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

- Quelles orientations sur quelle période ?

Article L141-1 du Code de l'urbanisme :

"Le schéma de cohérence territoriale fixe, dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des territoires à l'échelle de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ou communes, POUR LES VINGT ANS À VENIR."

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

- Quelle durée ?

Article L143-28 :

"Le schéma de cohérence territoriale fait l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard à l'expiration d'un délai DE SIX ANS À COMPTER DE SON APPROBATION.

Cette analyse donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16.

ELLE PERMET DE DÉTERMINER SI UNE RÉVISION DU SCHÉMA EST NÉCESSAIRE au regard des évolutions locales ou des évolutions législatives et réglementaires."

Présentation du SCoT Mont-Blanc

32 communes

120.000 habitants

4 communautés de Communes

- Cluses Arve et montagnes,
- Montagnes du Giffre,
- Pays du Mont - Blanc,
- Vallée de Chamonix - Mont - Blanc.

Le périmètre du SCoT est pertinent pour analyser et mobiliser les ressources naturelles, culturelles, historiques, ainsi que les infrastructures industrielles et touristiques, les capacités d'hébergement, les offres de services, et pour répondre aux besoins des résidents du territoire.



L'ADN Mont-Blanc

Économie industrielle :

Placer l'industrialisation au centre, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Ressources naturelles :

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Paysages :

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le Conseil de Développement et des transitions

Définition

Instance consultative

Créeée pour favoriser l'implication des habitants, des associations, des acteurs socio-économiques et des partenaires institutionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT.

Le Conseil de Développement et des transitions

Objectifs

Assurer une cohérence et une coordination des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement social et économique, d'environnement, culturel sur le territoire intercommunal ;

Garantir la participation citoyenne et la concertation avec les acteurs et décideurs locaux dans l'élaboration et les orientations des projets territoriaux dont SCOT ;

Renforcer la démocratie participative et d'associer la société civile aux décisions stratégiques pour le développement du territoire .

Le Conseil de Développement et des transitions

- 1- Formuler des avis et des propositions sur les orientations et les projets contenus dans le SCOT ;
- 2- Contribuer à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre du SCOT;
- 3- Promouvoir les initiatives locales et les démarches innovantes en faveur du développement durable et de la cohésion territoriale;
- 4- Émettre des avis sur des projets d'enjeux structurant à l'échelle du territoire.

Exemples: Mobilité, emploi - formation, foncier économique et développement industriel.

Les
missions

Le Conseil de Développement et des transitions Composition

7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des associations ayant traits à l'environnement, patrimoine, culture

9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des acteurs professionnels, institutions et des partenaires sociaux ;

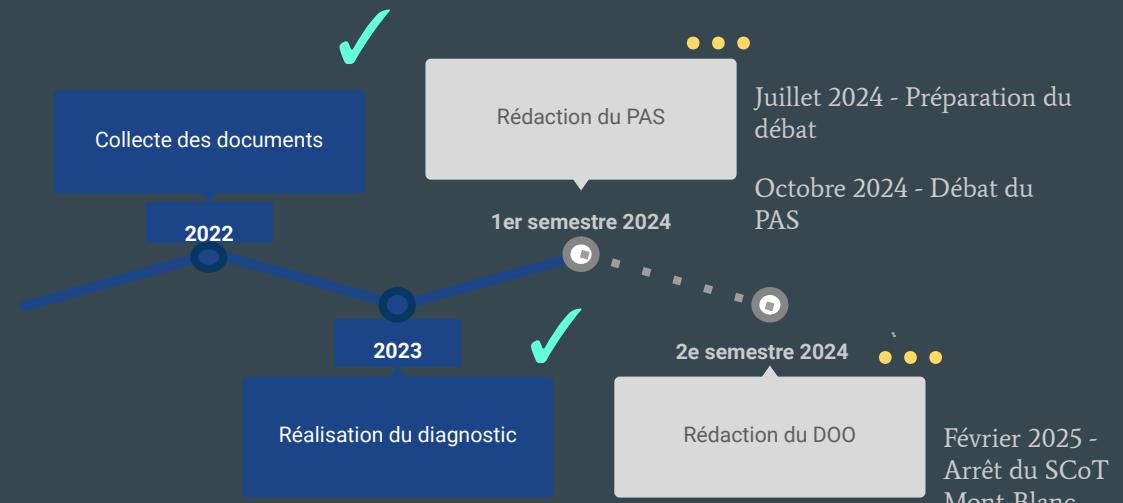
17 membres représentants les collectivités locales

Des personnes qualifiées, sans droit de vote

Le Conseil de Développement et des transitions Fonctionnement

- 2/3 réunions par an
- Pas de structure juridique
- Un membre du CLDT; chef de file
- Le SMIX animation

Programme



Date	Événement
2021	Collecte des documents
2022	Lancement des marchés publics pour l'élaboration du SCoT
2023	Élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
1er sem 2024	Rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
juil-24	Préparation du débat du PAS
oct-24	Débat du PAS
oct-24	Création d'un conseil local de développement et des transitions
4 réunions publiques réparties sur l'ensemble des 4 communautés de communes (CC) membres et organisation d'une conférence des maires	
fev-25	Arrêt du SCoT et consultation des personnes publiques associées (PPA) pendant 3 mois
mai-25	Consultation des PPA
juin-25	Enquête publique pendant 1 mois
sept-25 déc-25	Approbation du SCoT

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Rôle :
 - Document central définissant la vision politique et la feuille de route pour l'aménagement du territoire.
 - Coordination des politiques publiques pour un développement équilibré et durable sur les 20 prochaines années.

Synthèse des Axes du PAS

Enjeux Communs

Biodiversité, logement, santé publique, complémentarité des activités économiques, valorisation des savoir-faire agricoles.

- **AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE** (3 sous-axes).
- **AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES** (4 sous-axes).
- **AXE 3 - RÉSILIENCE ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE** (5 sous-axes).

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

- Construire une armature spatiale et équilibrée
- Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières
- Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel

1.2 - Maintenir la croissance démographique

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

1.4 - Animer un territoire - santé

AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

- Maîtriser le développement commercial en périphérie
- Améliorer l'image des espaces périphériques

AXE 3 : RÉSILIENCE ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

- Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels
- Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

- Poursuivre le développement des EnR&R
- Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc

PROJETS et

AGENDA

Thématiques

- Territoires adaptés + 4°
- Etude économique
- Schéma de mobilité
- Santé publique
- Foncier économique

Prochains RDV

- Printemps 2025
- Ete 2025
- Automne 2025

Vous êtes convié au Séminaire

« TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET REDÉPLOIEMENT PRODUCTIF DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE DU SCOT MONT-BLANC »

VENDREDI 7 FÉVRIER 2025

À 13H30

Decathlon Passy – Mountain Store
170 Av. Léman Mont-Blanc, 74190 Passy



La Fabrique
des transitions



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc et de l'étude nationale
« Territoires adaptés au climat de demain +4° »,

portée par le Ministère de la Transition écologique et le Cerema, ce séminaire est une étape clé pour définir ensemble l'avenir du territoire du Mont-Blanc.

Le SCoT Mont-Blanc, qui réunit **4 communautés de communes** (Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Pays du Mont-Blanc) et **32 communes**, travaille à bâtir un projet d'aménagement et de développement pour les **20 prochaines années**.

Votre expertise est essentielle pour co-construire des solutions prospères et relever les défis écologiques, économiques et sociaux de demain.

Au programme, **3 ateliers à thème :**

Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

Relocalisation économique et valorisation des ressources

Atténuation et adaptation face aux risques climatiques

**MERCI DE CONFIRMER
VOTRE PRÉSENCE**

AVANT LE 3 FÉVRIER 2025

en précisant l'atelier auquel vous souhaitez participer



contact@scot-mont-blanc.fr
www.scot-mont-blanc.fr



SCoT
MONT-BLANC
POUR UNE COHÉRENCE TERRITORIALE



PROGRAMME

Territoires adaptés au climat de demain

La démarche du SCoT Mont-Blanc

7 Février 2024



A quoi devons-nous nous adapter et quand



Un monde à + 3°C, une France à + 4 °C

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de **l'ensemble des pays** pointent vers un réchauffement mondial de :



+ 1,5 °C
en 2030



+ 2 °C
en 2050



+ 3 °C
en 2100

par rapport aux années 1850

En France métropolitaine,
le réchauffement sera encore plus marqué :



+ 2 °C
en 2030



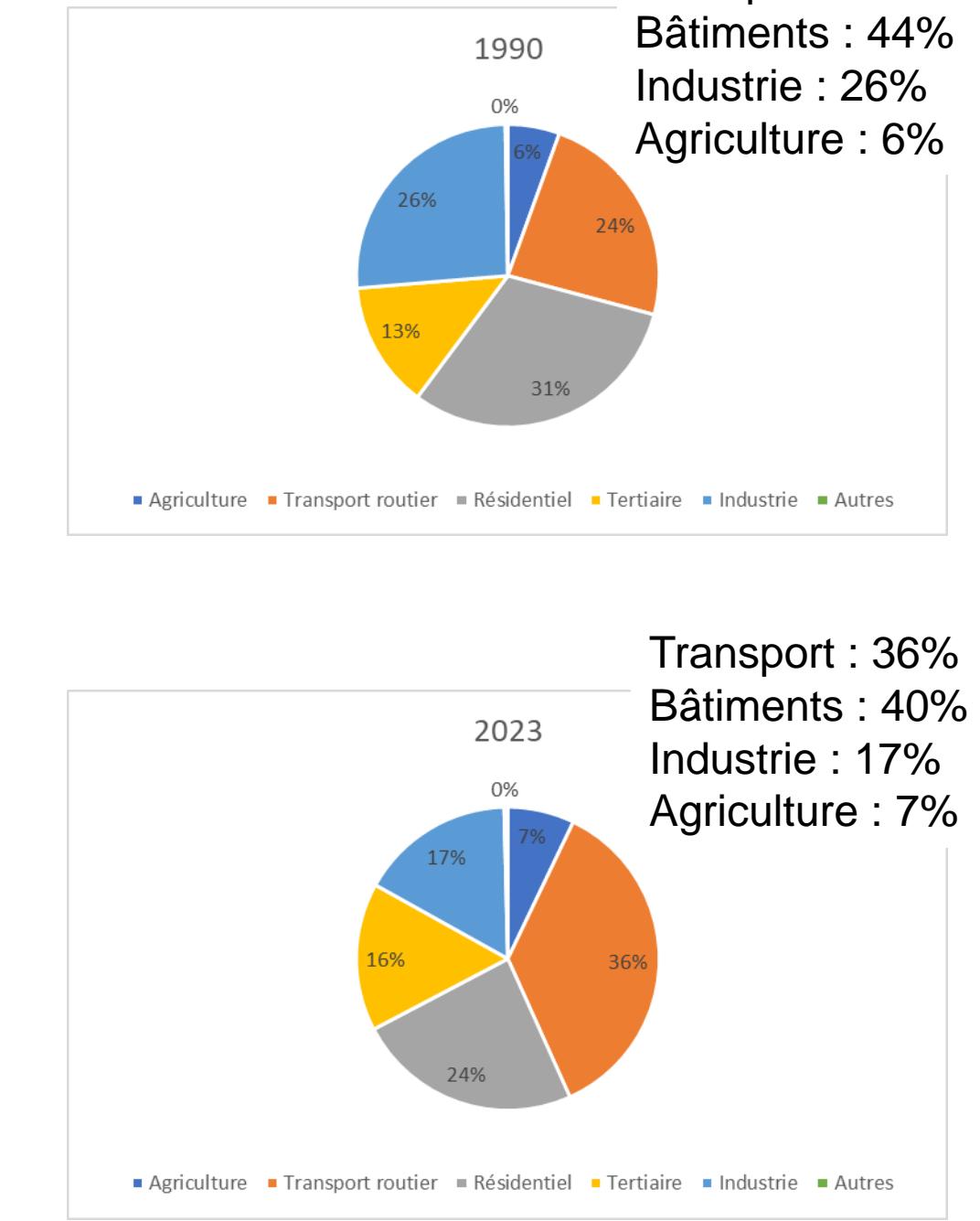
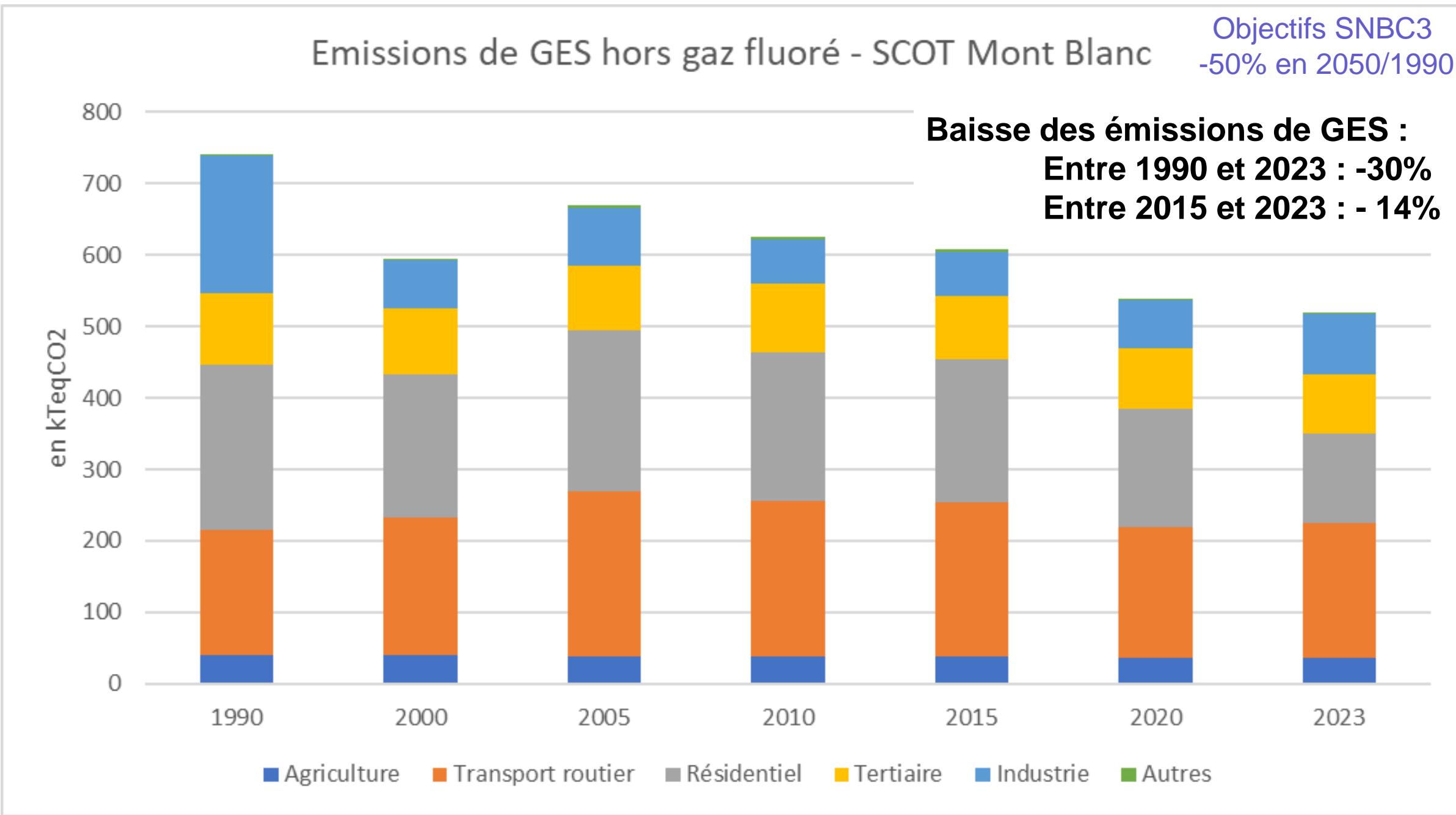
+ 2,7 °C
en 2050



+ 4 °C
en 2100

Aujourd'hui, le réchauffement moyen en France est déjà de + 1,7°C

L'atténuation : quelques chiffres



Source des données : ORCAE 2025

L'adaptation : les aléas identifiés sur le territoire



Augmentation de la température de l'air



Augmentation du nombre de jours de canicules et vagues de chaleur



Baisse de l'enneigement



Modification du cycle des gelées



Avalanches



Recul des glaciers



Sécheresse des sols



Éboulements

Dégénération du permafrost



Feux de forêt

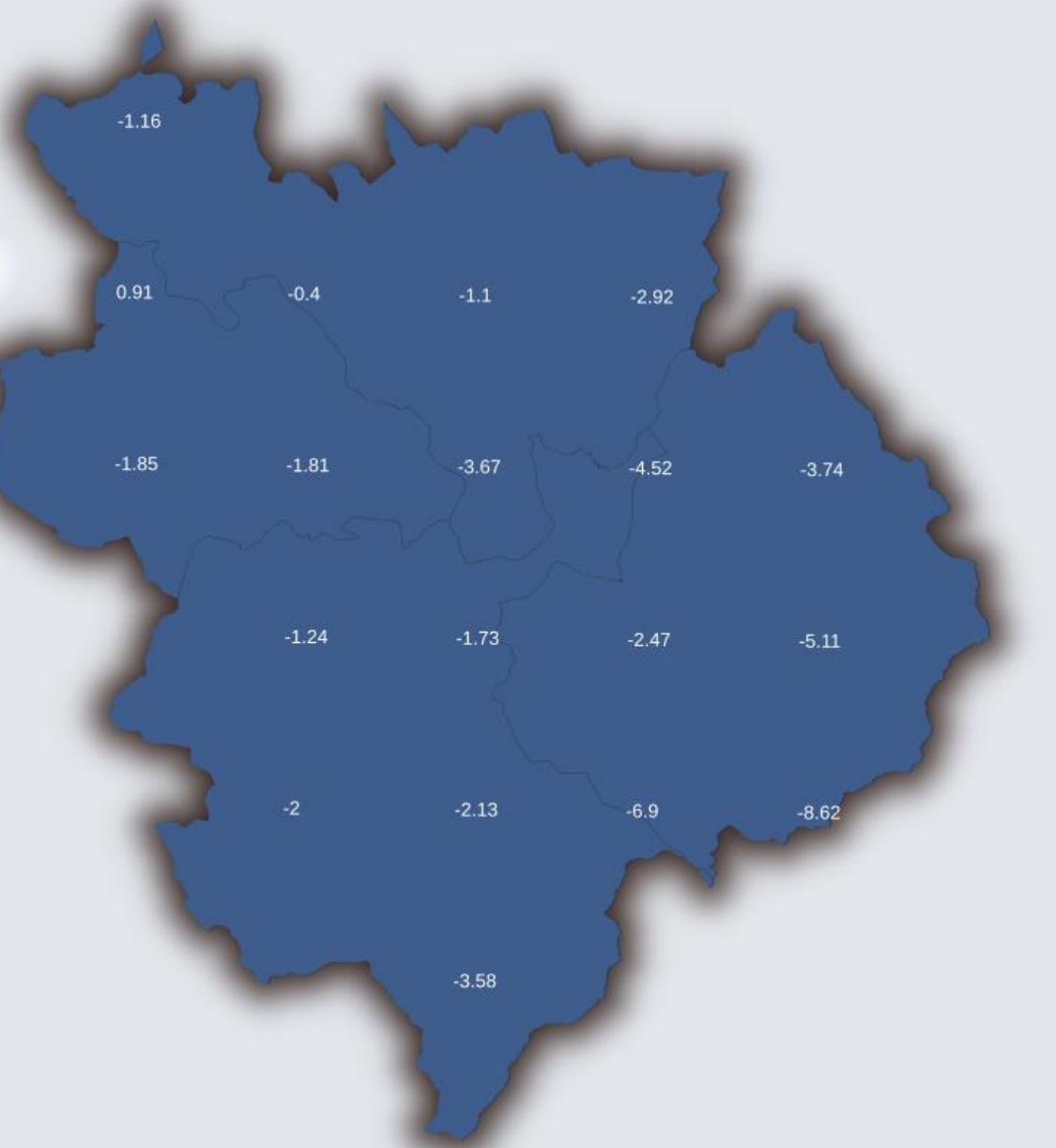


Crues et inondations

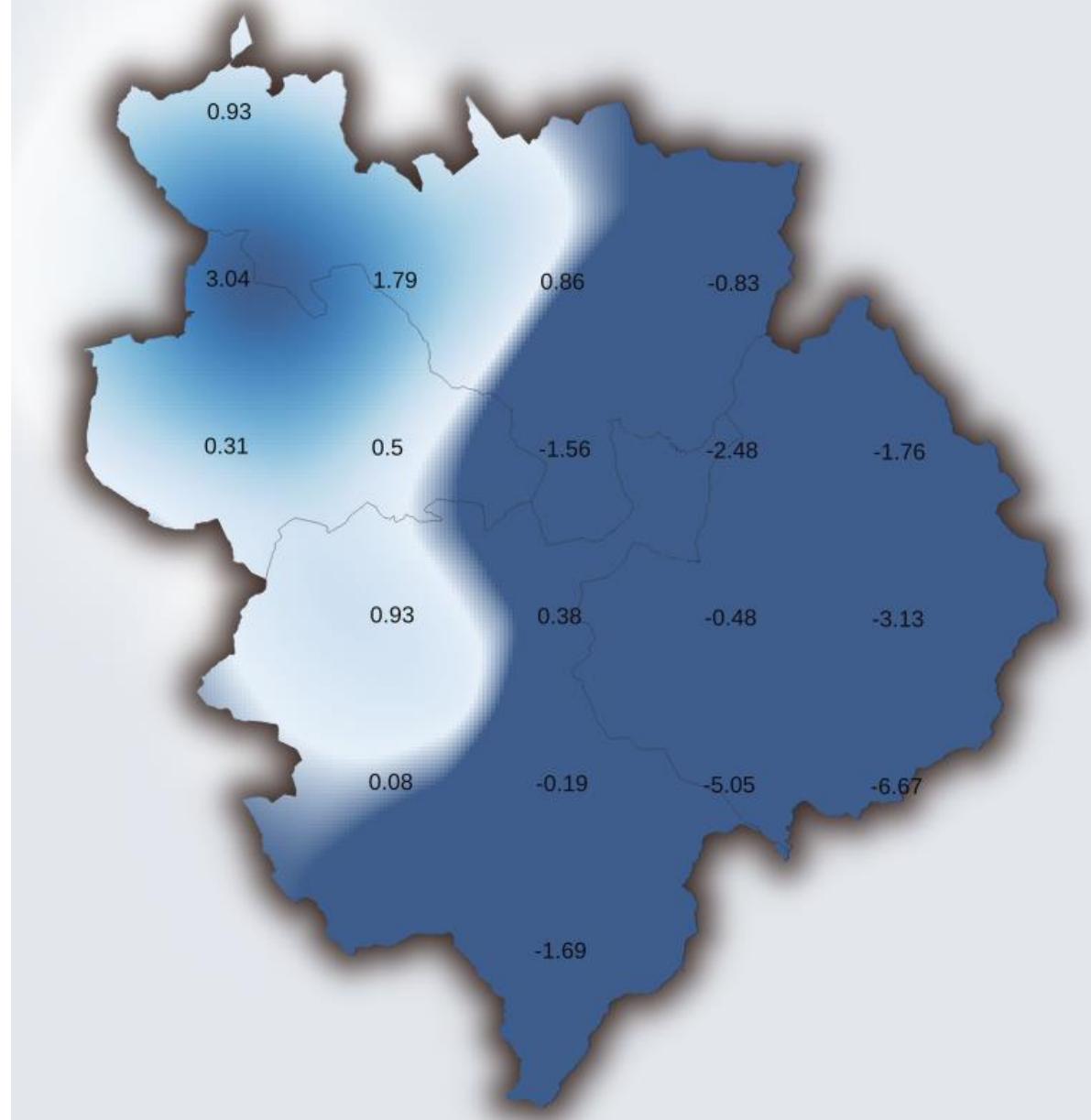
Aléa : Phénomène/manifestation physique susceptible d'occasionner des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques, voire des pertes en vies humaines ou une dégradation de l'environnement.

Les aléas se caractérisent notamment par leur intensité, leur probabilité d'occurrence, leur extension spatiale, leur durée et leur degré de soudaineté (cinétique).

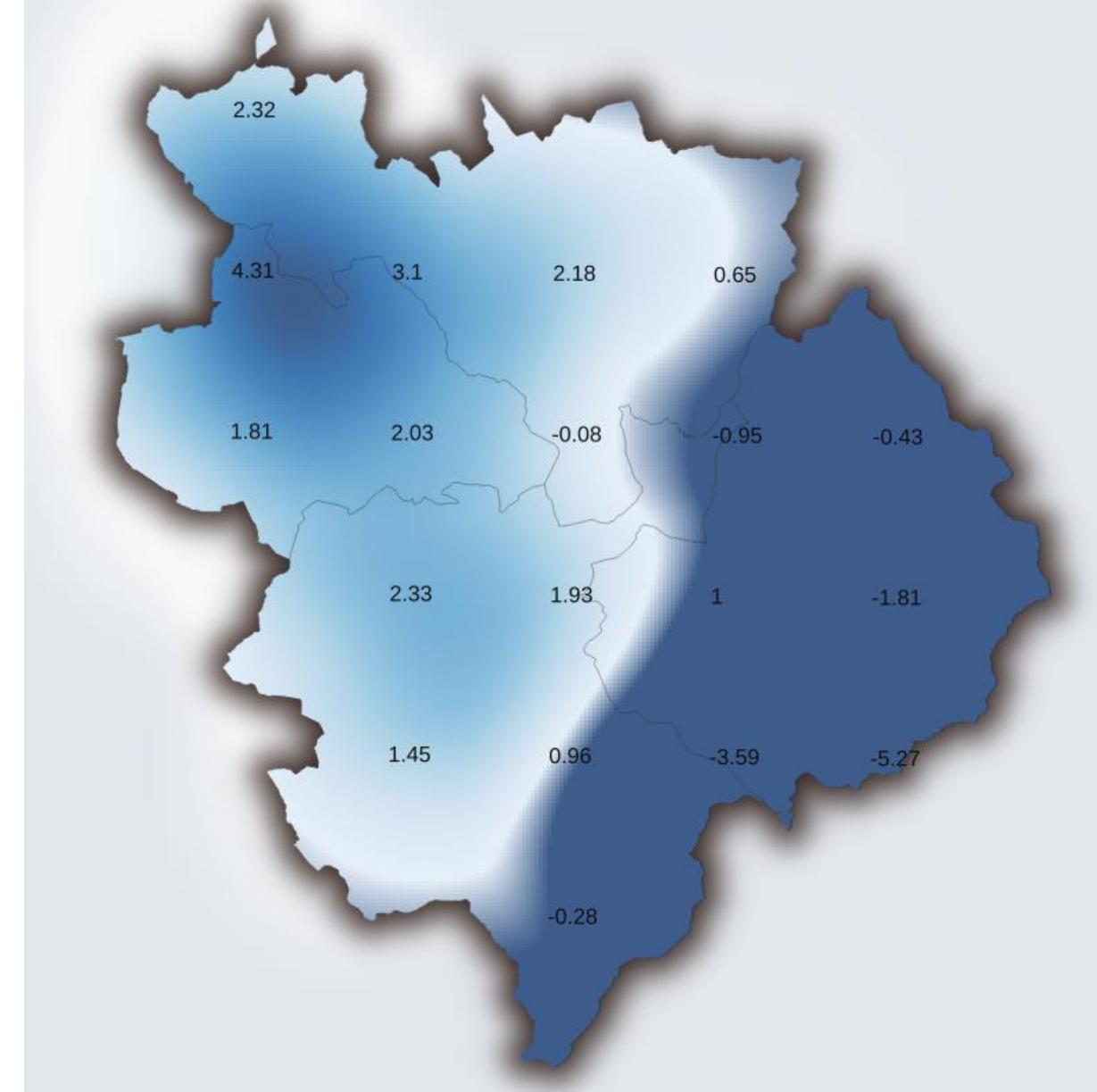
'adaptation : une illustration



Hiver de référence



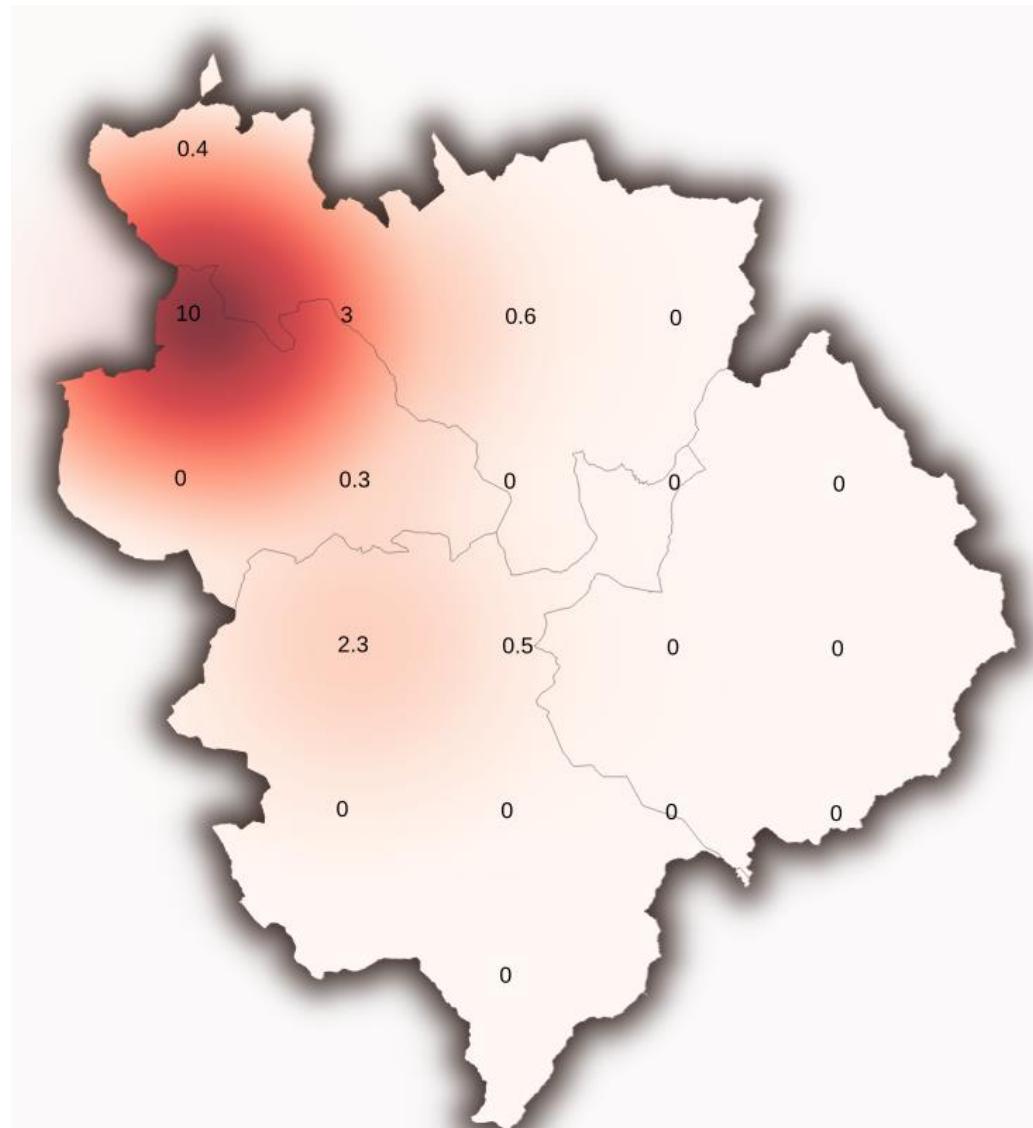
Hiver en 2050



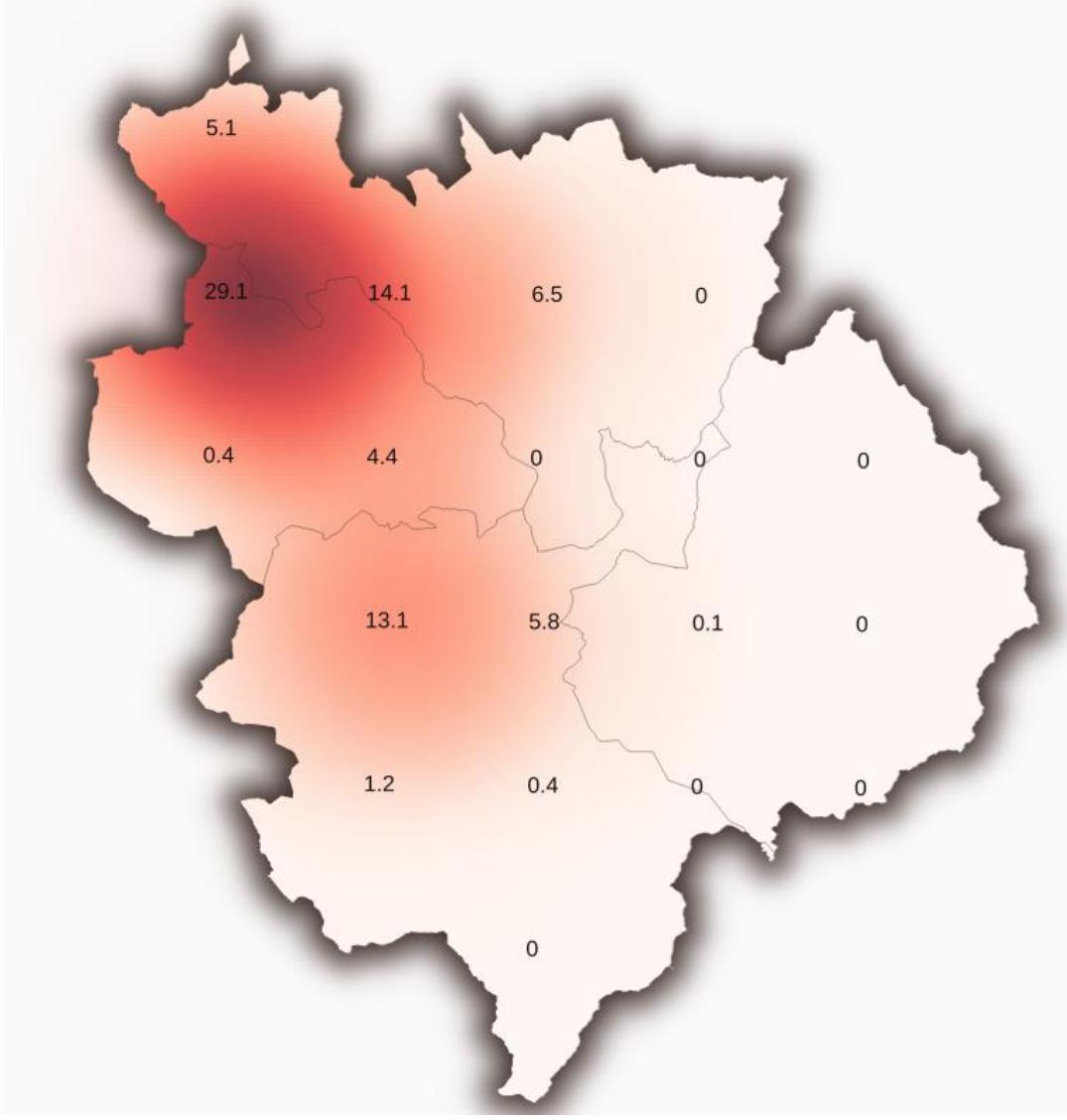
Hiver en 2100

Source des données : DRIAS 2025

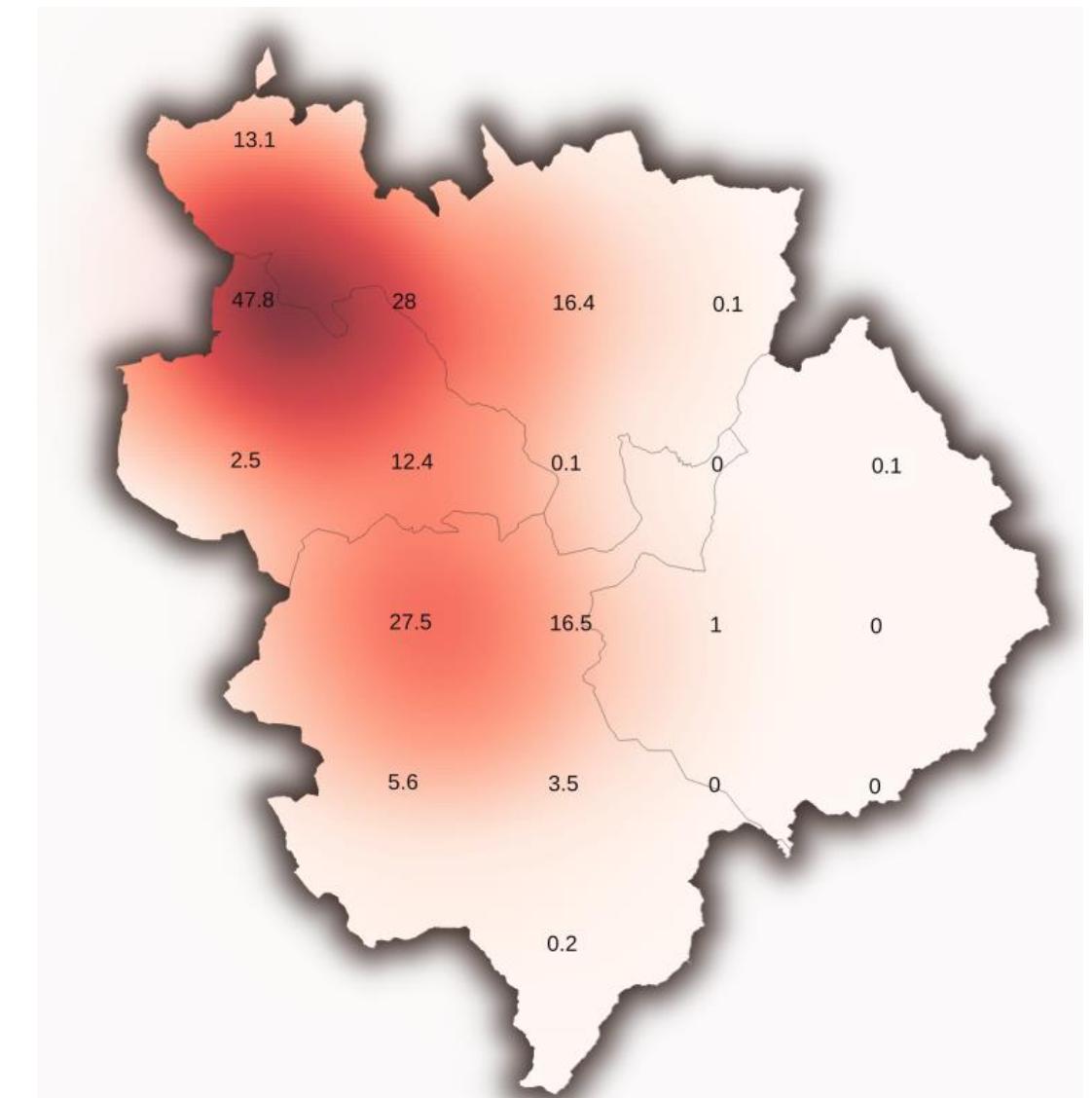
L'adaptation : une illustration



Nombre de jours à + de 30°C - Référence



Nombre de jours à + de 30°C en 2050



Nombre de jours à + de 30°C en 2100

Source des données : DRIAS 2025

Facteurs non climatiques

Liste des facteurs de sensibilités du SCoT Mont-Blanc

Tourisme / domaines skiables

Agriculture (pastoralisme)

Forêt

Biodiversité / milieux et écosystèmes

Ressource en eau

Risques naturels : infrastructures et urbanisations

Santé / vieillissement de la population

Qualité de l'air

Aménagement du territoire : population, formes urbaines et bâtiments

Energie (centrales hydroélectriques)

Les leviers du SCoT pour l'adaptation au changement climatique

4 thématiques

Aménagement, urbanisme et gestion des ressources

Transport et mobilité

Bâtiments

Développement économique

Les leviers du SCoT pour l'adaptation au changement climatique

Aménagement, urbanisme et gestion des ressources

A - Connaître et comprendre le fonctionnement du territoire et évaluer sa vulnérabilité au changement climatique

B – Adopter des formes urbaines plus sobres, plus denses et plus compactes

C - Préserver et pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers

E - Prendre en compte les évolutions des risques liés au changement climatique afin de protéger les populations et les biens, et préserver leur qualité de vie

D - Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, en anticipant les conflits d'usage

A3 - Améliorer les connaissances locales sur les impacts du changement climatique (situation actuelle et vision prospective) : ressources en eau, biodiversité, risques naturels, activités économiques, la santé publique ...

B3 - Favoriser la compacité des formes urbaines tous usages

C1 - Définir protéger et consolider la trame verte et la trame bleue tout en veillant à une bonne articulation entre les différentes échelles territoriales

C2 - Protéger le foncier naturel, agricole et forestier

D1 - Protéger la ressource en eau potable et les eaux souterraines

D2 - Préserver les zones humides et la trame bleue du document supérieur (SRADDET ou SAGE)

D3 - Améliorer la gestion des eaux pluviales

E1 - Adapter la conception de la ville au risque canicule : renforcer la présence de la nature en ville, multiplier les points d'eau, réduire les revêtements participant à l'îlot de chaleur

E2 - Intégrer les évolutions des risques naturels résultant des changements climatiques

Les leviers du SCoT pour l'adaptation au changement climatique

Transport et mobilité

A - Connaître et comprendre l'organisation des déplacements de son territoire et interroger la vulnérabilité des réseaux de transport au changement climatique

A2 - Déterminer les processus climatiques et les impacts qui pourront perturber les services de transports

F - Définir une réponse aux événements extrêmes plus fréquents (inondations, canicule, retrait gonflement des argiles...)

F1 - Interdire la construction d'infrastructures dans les zones à risques ou à défaut les adapter aux enjeux du changement climatique

F2 - Améliorer la capacité de stockage via la perméabilisation des voiries sur les zones à risques et la création de zones d'expansion de crues

Les leviers du SCoT pour l'adaptation au changement climatique

Bâtiments

A - Connaître et comprendre le fonctionnement énergétique du parc existant et évaluer les vulnérabilités

B - Encourager la réhabilitation énergétique et climatique du parc bâti existant (résidentiel, tertiaire, etc.)

C - Définir les conditions de la performance énergétique et d'adaptation au changement climatique des constructions neuves

A2 - Evaluer la vulnérabilité du parc au changement climatique

B1 - Décliner les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc bâti existant public ou privé

B2 - Inciter les opérations de réhabilitation et favoriser l'atteinte de performances énergétiques et environnementales élevées

B3 - Dans les zones concernées par le risque RGA ou inondations, imposer des contraintes spécifiques aux projets de réhabilitation (études géotechniques, rigidification des structures, maîtrise de l'écoulement des eaux)

C1 - Inscrire les principes du bioclimatique pour traiter simultanément le confort hivernal et estival

C2 - Viser un niveau élevé de performance énergétique et environnementale dans les constructions neuves

C3 - Favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables individuelles et collectives dans toute construction neuve

C4 - Dans les zones concernées par le risque RGA ou inondations, imposer des contraintes spécifiques aux projets de construction (études géotechniques, rigidification des structures, maîtrise de l'écoulement des eaux)

Les leviers du SCoT pour l'adaptation au changement climatique

Développement économique

B - Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité et valoriser les ressources locales (agriculture, éco-construction, forêt, tourisme,...)

C - Faciliter l'adaptation du tissu économique local pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire en matière de services et d'équipements dans le domaine de l'énergie

D - Adapter les filières économiques climato-dépendantes (les filières touristique, agricole et forestière) aux impacts du changement climatique

B1 - Définir une offre économique hiérarchisée et/ou caractérisée en fonction des ressources territoriales spécifiques
B2 - Favoriser la constitution de circuits économiques de proximité (gestion du foncier agricole, localisation des activités, ...)

C2- Préparer le secteur de la production du territoire aux impacts dus au changement climatique : pic de consommation, besoin de refroidissement des centrales nucléaires, évolution de la disponibilité de la ressource renouvelable (eau, ensoleillement, vent,...)

D1- Formaliser des projets stratégiques de long terme avec les grands acteurs concernés
D2 - Préserver le confort thermique en ville afin d'améliorer son attractivité
D3 - Développer des pratiques touristiques responsables et moins vulnérables au changement climatique



MERCI !



Séminaire du SCoT Mont Blanc / Territoires adaptés +4°

« Transition écologique et redéploiement productif de l'économie »

Passy
Vendredi 7 Février 2025
Mountain Store



Introduction

L'animation du séminaire est assurée par Olivier Pastor.



Interventions liminaires

- Olivier Colloc, Decathlon, ouvre la séance.
- Raphael Castera, Maire de Passy, se félicite de la mobilisation importante autour du SCoT et insiste sur les enjeux majeurs du territoire, notamment les services de santé et la ressource en eau.
- Nicolas Evrard, président du SCoT, rappelle que c'est la seconde édition du Comité Local de Développement et des Transitions. Il souligne le retard accumulé en matière d'aménagement (25 ans après la loi SRU) et la nécessité de changer d'approche : ne plus subir les contraintes réglementaires descendantes mais être force de proposition. Il appelle à une gouvernance participative et horizontale, impliquant tous les acteurs, avec l'appui du Cerema et de la Fabrique des transitions.
- Séverine Bourgeois (Cerema) présente son organisme comme un établissement public expert dans l'adaptation au changement climatique, la mobilité et l'aménagement. Le SCoT Mont Blanc, en y adhérant, bénéficie d'un accompagnement sur ces enjeux cruciaux.
- Le sous-préfet de Bonneville insiste sur l'importance du territoire, observé à l'échelle nationale pour ses spécificités et les défis qu'il affronte. Il rappelle la diversité des 32 communes impliquées et appelle à la coopération et à l'élaboration d'une stratégie à 20-25 ans.

La Fabrique des transitions

Intervention de Jean-François Caron

Jean-François Caron partage l'expérience de Loos-en-Gohelle, ancienne commune minière, devenue un territoire de transition exemplaire. Il insiste sur la nécessité d'aligner les élus, les agents, les acteurs socio-économiques et l'État pour débloquer les situations.

Enseignements tirés du Plan Avenir Montagne (61 territoires)

- Comprendre les mutations : anticiper les risques (fonte du permafrost, sécheresse, éboulements) et leurs conséquences sur l'économie locale.
- Changer de regard : ne pas se limiter au tourisme mais développer une approche systémique.
- Lever les blocages : favoriser le dialogue pour surmonter les résistances et dépasser les logiques cloisonnées.
- Valoriser les dynamiques locales en mesure de structurer un projet de territoire plus large.
- Assurer une stratégie de transition efficace : fixer un cap clair, favoriser la participation des acteurs et prendre le temps de construire un récit collectif.

La Fabrique des transitions

Diagnostic Sensible par Benoît Nénert

Forces du territoire

- Richesse naturelle, économique et patrimoniale : position stratégique frontalière.
- Dynamisme des initiatives locales : forte implication sociétale.
- Efforts en matière d'énergie et de qualité de l'air : dispositifs existants (PPA, énergies renouvelables) mais à renforcer.
- Gestion de l'eau : rôle du SM3A dans la coopération intercommunale.

Faiblesses et fragilités

- Manque de coopération intercommunale : la richesse financière freine parfois la mutualisation.
- Mobilité cloisonnée : manque d'interopérabilité entre les modes de transport.
- Gestion de l'eau : signaux alarmants (sécheresses, prix de l'eau, baisse de qualité, fonte des glaciers).
- Manque d'implication citoyenne : participations institutionnalisées mais peu intégrées aux réflexions stratégiques.

Vision de la transition

- Prise de conscience du changement climatique partagée, mais vision technique dominante.
- Absence de cohésion sociale dans les discussions, alors que les inégalités et tensions peuvent s'aggraver.
- Manque d'un projet de territoire global : besoin d'un cadre politique clair et d'une vision à long terme.

Recommandations et perspectives

Changement de paradigme

- Regarder les réalités en face : affronter les fragilités, anticiper les crises économiques et environnementales.
- Valoriser le patrimoine et l'histoire locale : ex. guide patrimonial de la Vallée de Chamonix.
- S'appuyer sur des projets pilotes pour créer une dynamique.

Approfondir la coopération

- Structurer le SCoT comme outil de concertation : réunir élus, société civile et acteurs économiques.
- Associer pleinement les citoyens à la réflexion sur la transition.
- Apprendre à travailler ensemble : favoriser les dynamiques collectives et sortir d'une approche purement technique.

Construire un nouveau récit territorial

- Définir une ambition commune pour le territoire à l'horizon 2045.
- Explorer de nouveaux modèles économiques et sociaux, adaptés aux mutations climatiques et industrielles.
- S'inspirer des initiatives réussies dans d'autres territoires.

Conclusion

- Le séminaire marque une étape décisive pour le SCoT Mont Blanc. L'urgence climatique impose d'accélérer les transitions écologiques et économiques, en impliquant tous les acteurs du territoire. La réussite repose sur une vision commune, un cadre de coopération efficace et une capacité à dépasser les clivages pour construire un avenir résilient et solidaire.

Résumé détaillé des échanges sur le diagnostic sensible

1. Délégué territorial Fondation du Patrimoine CCPMB et vallée de Chamonix : Peu de mentions de la biodiversité dans les discussions, ce qui soulève des questions sur sa place dans les projets locaux.

2. Co-administratrice de Giffre en Transition : Elle soulève la question de l'articulation des solutions pratiques issues de la synthèse. En particulier, elle s'inquiète du consensus autour des retenues collinaires, qui sont souvent présentées comme une solution pour stocker de l'eau potable. Cependant, de nombreux hydrogéologues estiment que cette approche est inefficace, ce qui crée des tensions.

3. Simple citoyenne : Elle interroge sur la nature du changement de paradigme, s'il est véritablement systémique. Elle fait référence aux points de rupture possibles et à la nécessité d'un plan global, en opposition à des solutions fragmentées. Elle souligne que l'approche par le SCoT pourrait être la meilleure échelle pour un changement systémique.

o Réponse de Benoît : *Le changement de paradigme est effectivement une manière de parler d'un changement systémique. Cela passe par un changement de posture et de perception de nos actions. La mise en récit est un outil pour favoriser cette prise de conscience collective.*

4. Maire de Samoëns : Il estime que pour réussir un projet commun, il faut rassembler les acteurs. Il réfute l'idée selon laquelle les visions des élus et des autres acteurs seraient opposées, ce qui rendrait la collaboration difficile.

o Réponse de Benoît : *Les élus font face à des difficultés importantes dans leur travail, malgré les critiques souvent émises. L'analyse visait à illustrer ces défis et non à opposer les élus aux autres acteurs. Il est essentiel de ne pas mélanger les genres et de mieux comprendre la complexité du rôle des élus.*

5. Association aux Houches (EEDD) : L'association soulève que l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est essentielle, mais ne figure pas parmi les axes du projet. Elle insiste sur le fait que cette question est transversale et fondamentale pour instaurer une culture commune.

o Réponse du maire de Passy : *Il précise que l'EEDD n'est pas du ressort du SCoT, mais qu'il relève des intercommunalités. La CCPMB gère ce domaine via ses services environnementaux. Les réserves naturelles locales contribuent à la préservation de la biodiversité. Le SCoT prend en compte des thématiques comme*



l'eau et la santé, et la question de l'eau, notamment l'assèchement des prairies et des sources en montagne, est une priorité.

6. Guide de haute montagne et stagiaire chez Mountain Wilderness : Ce guide s'interroge sur l'attractivité touristique et la nécessité de trouver un équilibre entre les choix d'attractivité, la sobriété, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il note qu'il existe une sorte de «plafond de verre» concernant la clientèle et la capacité d'adaptation du secteur.

7. ASTERS Conservatoire d'espaces naturels : L'organisation met en garde contre une dépendance excessive aux solutions technologiques. Elle défend l'approche du Système Agroforestier Naturel (SAFN) et affirme que la préservation de la biodiversité passe avant tout par la qualité de la matrice écologique, plutôt que par des solutions technologiques seules.

Ces échanges montrent une diversité de perspectives sur la gestion du territoire, la biodiversité, et les solutions face aux défis environnementaux. Le débat porte sur la nécessité d'un changement systémique, l'importance de la coopération entre acteurs publics et privés, et la place des technologies par rapport aux approches naturelles et préventives.

Résumé détaillé des pitchs des ateliers :

1. Pitch Atelier 1 : Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

Expert Stephan Degeorges (CAUE), Simon Berrens Bettex (Morillon et SMIX), Ryad Sidi Moussa (SCOT), Bruno Lyonnaz (2CCAM)

L'objectif est de préparer le territoire à affronter l'imprévisible, sans se focaliser uniquement sur une prospective rigide, mais en intégrant des projets expérimentaux et adaptatifs. Plutôt que de tout résoudre d'un coup, l'accent est mis sur l'expérimentation, la mixité sociale et économique pour redonner de la valeur au foncier déjà aménagé. L'idée est de trouver de nouveaux usages pour ces espaces afin de mieux protéger les zones non aménagées. Cette approche expérimentale pourrait déboucher sur de nouvelles appropriations législatives et, à partir des résultats de ces expérimentations, proposer des trajectoires viables à l'échelle du SCOT. À terme, l'objectif est de créer un atlas des territoires du futur, qui regrouperait les meilleures pratiques et modèles pour un développement durable et résilient.

2. Pitch Atelier 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Pierre Viard du Cabinet Utopies, Fabrice Gyselinck (Thyez, Conseiller régional, SMIX), Pascal Bride (SCOT), Lucille Petry (CCVCMB)

Cet atelier se concentre sur la relocalisation économique, en valorisant les ressources existantes et les chaînes de valeur locales. Il s'agit de partir des éléments déjà présents sur le territoire, notamment un bassin industriel robuste et un riche patrimoine naturel, pour créer une dynamique de coopération. L'atelier propose de soutenir les acteurs économiques et d'encourager la création de tiers-lieux où ces acteurs peuvent se rencontrer, échanger et innover ensemble. L'idée est de bâtir une économie locale plus forte et plus durable en réutilisant au maximum les ressources locales, ce qui permettrait à la fois de relocaliser la production et de renforcer la résilience du territoire face aux crises économiques et environnementales.

3. Pitch Atelier 3 : Atténuation et adaptation

Philippe Vivière (Cerema), Hervé Villard (CCVMB), Sylvie Duplan (CCMG), Jeremy Payen (CCPMB)

Cet atelier aborde les questions de l'atténuation des impacts du changement climatique et de l'adaptation des territoires aux futures conditions climatiques. Il s'agit de déterminer l'état actuel du territoire et de définir les étapes à venir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux scénarios de réchauffement climatique, notamment dans un contexte où une hausse de +4°C est envisagée. L'atelier vise à faire ressortir les éléments communs entre les différents territoires impliqués, en identifiant les actions prioritaires et les synergies possibles. L'objectif est de préparer le territoire à un avenir plus chaud, en anticipant des mesures concrètes pour limiter les impacts négatifs tout en préservant la qualité de vie.

Ces pitchs montrent une volonté de transformation du territoire en intégrant des approches innovantes et collaboratives pour relever les défis écologiques, économiques et sociaux actuels. Chaque atelier propose une réflexion sur les actions à mettre en place pour un avenir plus durable et résilient, en utilisant à la fois des approches locales, expérimentales et structurées

Résumé détaillé de la synthèse des ateliers :

1. Agence EPODE (Camille Berger):

Le sujet des dispositifs et acronymes liés à la gestion territoriale a été soulevé comme un obstacle pour les élus et les acteurs locaux, qui peinent à s'y retrouver face à la complexité du vocabulaire et des processus administratifs. La question du foncier est ressortie comme un enjeu majeur et transversal, particulièrement dans le contexte du SCoT. L'enjeu global est jugé systémique et pluriel, ce qui souligne la nécessité de penser le territoire de manière globale et intégrée. La création d'un premier SCoT serait un point de départ pour instaurer une cohérence territoriale, mais la complexité de la situation nécessite une approche systématique et collaborative pour surmonter les défis multiples du territoire.

2. Matthieu Battais (CCMG)

Matthieu Battais met l'accent sur le fait que la coopération repose sur l'acceptation et la gestion des conflits. Selon lui, à travers les débats, des points de vue différents émergent, mais cela soulève la question de savoir si une somme de réactions individuelles peut réellement aboutir à un projet collectif cohérent. Il questionne ainsi la capacité des acteurs à construire un projet partagé à partir de visions parfois divergentes. À la CCMG, il propose de travailler sur le prisme du rêve, du désir et du sens pour aller au-delà des divergences et chercher une évidence qui soit une plus-value majeure du paysage. Il souligne que cette approche pourrait être au cœur du projet désirable, en identifiant des enjeux communs à traiter collectivement. Le défi des prochaines années réside dans cette capacité à agir sur des enjeux partagés, tout en conciliant les visions et les intérêts de chacun.

En résumé, la synthèse des ateliers met en lumière l'importance de cohésion et de coopération pour construire un projet collectif, malgré les divergences et les conflits d'intérêts. Les enjeux systémiques tels que la gestion du foncier, la transition écologique et la planification territoriale nécessitent une approche collaborative et une vision partagée pour être réellement efficaces. Le défi est de concilier les désirs individuels et les besoins collectifs afin d'aboutir à un projet territorial qui soit à la fois désirable et réaliste.

Atelier 1 : Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- Aborder la question des nuisances sonores dans l'axe du cadre de vie
- Enjeu de la disponibilité et l'accessibilité du foncier pour développer du logement partagé (hébergements intergénérationnels) pour répondre aux besoins des personnes isolées - jeunes et personnes âgées) et répondre aux exigences de la loi ZAN (gestion économe de l'espace), mettre en application les servitudes de logements permanents
- Conforter la dynamique territoriale active : disposer d'un territoire vivant et habité qui se renouvelle dans sa population permanente (avoir emploi et logements en réponse)
- Quel équilibre par rapport à la pression touristique, préservation des espaces naturels?
- Développer la mobilité et les connexions entre les CC du SCOT
- Mobiliser le foncier existant des espaces déjà bâties

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Foncier : mettre en place une stratégie foncière à l'échelle du SCOT, faire évoluer la règlementation pour permettre la mise en application de l'encadrement des loyers (le moment venu, pourra être mis en oeuvre par les collectivités qui le souhaitent)
- Garantir la pérennité des logements permanents malgré les nouveaux outils existants
- Aménager différemment : réhabilitation pour dégager du foncier, renforcer la mobilité
- Disposer d'un stock alimentaire territorial



Atelier 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- relocalisation : c'est aussi maintenir du savoir faire, travailler au développement des entreprises locales et à la diversification de leurs activités
- Territorialiser les chaînes de valeur avec des outils d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale
- Enjeu de l'autonomie alimentaire

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- logement: besoin de logements pour les habitants permanents
- accès au foncier économique et agricole, résorption des friches, densification dans un contexte de limitation de la consommation foncière, avec un enjeu fort de maîtrise foncière
- besoin de concertation et de perspective au delà des multiples petites actions / initiatives



Atelier 3 : Atténuation et adaptation face aux risques climatiques

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- S'adapter aux réalités des ressources disponibles en lien avec les changements climatiques (eau, foncier, mobilité)
- Optimiser l'offre d'hébergements touristiques en réponse aux besoins et à la capacité d'accueil du territoire (ressources, dimensionnement, ...)
- Bien qualifier les vulnérabilités
- Ne pas perdre de vue la fonctionnalité des milieux naturels face à l'augmentation des fluxs (fréquence et période)

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Avoir un document qui puisse être validé par les élus
- Oser affirmer plus de convictions avec un vocabulaire plus dynamique et moins consensuel
- Équilibre délicat entre la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle



Réactions

Nora Beriou souligne une évolution significative des échanges entre les réunions publiques et le séminaire, marquée par un courage renouvelé pour faire face aux réalités. Elle insiste sur le fait que, désormais, l'accent est mis sur des enjeux essentiels tels que l'agriculture et l'industrie, et non plus uniquement sur le tourisme, comme cela était le cas au début.

De son côté, Camille Berger (EPODE) rappelle que le changement climatique n'est pas toujours directement palpable, et que le SCoT peut parfois sembler abstrait. Elle souligne la nécessité de concrétiser les enjeux et les actions, car il est important de ne pas se limiter à une approche conceptuelle. Un besoin évident se fait sentir : celui de passer à des initiatives tangibles et de donner une dimension pratique aux démarches entreprises.



1. Deux ressentis importants :

Jean François Caron met en avant deux questions fondamentales qui résument les enjeux du travail collectif :

- Comment faire ensemble ? Cette question renvoie à la nécessité de construire une dynamique collective forte, en favorisant l'engagement de chacun et en mettant en place des mécanismes de coopération efficaces.
- Comment faire projet et passer à l'acte ? Il souligne l'importance de ne pas se limiter à des discours ou des idées, mais de concrétiser les projets, de passer à l'action.

2. Chouchouter la dynamique collective :

Jean François Caron insiste sur le fait que la dynamique collective est un élément précieux et qu'il est crucial de l'entretenir et de la renforcer. Selon lui, cette dynamique est un point d'appui majeur, car il y a des attentes et un vrai concernement de la part des acteurs du territoire. Cependant, il met également en garde contre sa fragilité, soulignant que les facteurs de risques sont présents : si l'on tombe trop brusquement, la chute peut être douloureuse. Il est donc essentiel de maintenir un équilibre et de bien prendre soin de la dynamique collective.

3. Articulation du diagnostic Cerema et du diagnostic sensible :

Un point intéressant soulevé est l'articulation entre le diagnostic objectivé réalisé par le Cerema et le diagnostic sensible des acteurs locaux. Jean François Caron voit cette association comme un moyen de mieux appréhender les réalités du territoire à la fois de manière rationnelle et émotionnelle. Le Cerema poursuivra cette démarche pour rendre l'analyse plus complète et intégrée.

4. Trois propositions pour aller de l'avant :

- Conforter la dynamique collective avec de la méthode : Jean François Caron insiste sur la nécessité de renforcer la dynamique de travail ensemble avec des méthodes structurées, pour garantir que les actions et décisions soient cohérentes et efficaces.
- Anticiper les enjeux stratégiques : Il propose de repérer des sujets stratégiques et potentiellement risqués, et de les prendre comme objets transactionnels sur lesquels les acteurs pourront apprendre à travailler ensemble. La peur (par exemple, les risques naturels comme un écroulement de montagne ou une pénurie d'eau) et le désir (la volonté d'agir pour un avenir meilleur) sont les moteurs de la mobilisation collective. Ces enjeux peuvent être transformés en prototypes de construction collective.
- Créer une exemplarité : Le territoire a un potentiel exemplaire, pouvant devenir un modèle pour d'autres. Le SCoT peut être l'endroit où émerge une vision commune pour l'avenir du territoire. Il met en avant l'importance de construire cette vision de manière itérative, avec des méthodes adaptées, et d'y insérer un fil rouge. Selon lui, un projet de territoire doit être joyeux pour perdurer dans le temps.

En conclusion, Jean François Caron appelle à transformer les bonnes dynamiques actuelles en projets concrets, à prendre des décisions stratégiques réfléchies, et à cultiver un environnement de coopération et de vision partagée pour faire face aux défis du territoire.

Intervention de Jean-Marc Farini, Directeur de France & International, Compagnie des Alpes

Jean-Marc Farini, habitant de la vallée de Chamonix et directeur du développement de la Compagnie des Alpes, est également coprésident de la Communauté Montagne à la Caisse des Dépôts. Il souligne que la montagne, en tant qu'environnement spécifique, nécessite des réponses particulières pour répondre aux défis qu'elle rencontre.

Il présente l'idée du groupe Caisse des Dépôts (composé de multiples filiales comme la Banque des Territoires, BPI France,

Compagnie des Alpes, EGIS, CDC Biodiv, Transdev, etc.) d'offrir quatre champs de solutions adaptées aux territoires de montagne. Ces champs sont les suivants :

1. Habitat et rénovation urbaine :

Jean-Marc Farini met l'accent sur l'importance de rééquilibrer l'attractivité et l'habitabilité des territoires de montagne, en plaçant les habitants au cœur des réflexions. Cela implique de penser à la rénovation urbaine de manière à garantir une meilleure qualité de vie pour les résidents tout en renforçant l'attractivité des territoires.

2. Transformation touristique et économique :

Il insiste sur la nécessité de repenser la filière touristique, notamment l'après-ski, en créant de la valeur durable dans la montagne. Selon lui, bien que le ski ne soit pas voué à disparaître, il existe plusieurs voies possibles pour diversifier et transformer l'économie montagnarde au-delà de l'hiver et des activités liées au ski. Il évoque la volonté de structurer correctement ces projets et de soutenir les bonnes gouvernances, en s'assurant que les démarches sont pertinentes et cohérentes avec les enjeux territoriaux, comme cela peut être le cas avec des outils comme le SCoT. La Caisse des Dépôts et ses filiales sont prêtes à accompagner ces initiatives, mais à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre de gouvernance solide.

3. Ressources naturelles et risques :

Un autre domaine clé pour le groupe Caisse des Dépôts est la gestion des ressources naturelles et des risques en montagne. Jean-Marc Farini évoque la nécessité de protéger les ressources naturelles tout en prenant en compte les risques environnementaux spécifiques aux territoires de montagne, tels que les avalanches ou les glissements de terrain.

4. Services à la population en station :

Il souligne également l'importance de renforcer les services à la population dans les stations de montagne, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants permanents tout en répondant aux besoins des touristes. Cela inclut la mise en place de services adaptés pour améliorer le quotidien des résidents et assurer la pérennité des territoires montagnards.

En conclusion, Jean-Marc Farini propose une approche multidimensionnelle pour la montagne, intégrant l'habitat, la transformation économique, la gestion des ressources et des risques, ainsi que les services à la population, avec pour objectif de créer un équilibre durable entre les besoins des habitants, des touristes et de l'environnement.

Clôture du Séminaire par Nicolas Evrard, Président du SCoT

Nous étions plus de 100, bien au-delà du CLDT, ce qui témoigne du succès de nos travaux et de l'intérêt croissant pour notre territoire. C'est une preuve tangible de l'engagement de nos habitants, tous très motivés, et un symbole fort de la fierté que nous ressentons pour notre région dans tous ses domaines, à commencer par l'environnement. Nous avons ici une diversité remarquable : des militants écologistes, des acteurs associatifs, des industriels du décolletage, de la dentisterie, de la domotique...

Nous portons une histoire incroyable, marquée par notre capacité à créer de la richesse et à reconquérir notre souveraineté économique, notamment par l'acquisition d'investissements industriels. Nous sommes fiers de notre tradition d'accueil et du tourisme qui en découle.

Nous disposons de nombreux atouts pour faire perdurer cette histoire et offrir à chacun la possibilité de vivre et travailler ici, c'est cela, notre projet commun : un projet authentique et durable pour notre territoire, qui se concrétise grâce aux travaux que vous avez réalisés et qui donneront une âme au DOO.

Cependant, un enjeu majeur nous dépasse : les risques, les peurs et les inquiétudes qui planent sur nos vallées de montagne. Nous avons longtemps fait face à l'émigration et, parfois, nos communes sont contraintes de prendre des décisions difficiles. Nous savons que l'action est nécessaire, mais aussi que l'unité est essentielle pour que ces défis soient surmontés. Quant à ceux qui ne sont pas présents aujourd'hui, ils se priveront des discussions les plus importantes. Les meilleurs étaient dans la salle, et ensemble, nous avons les clés pour avancer.

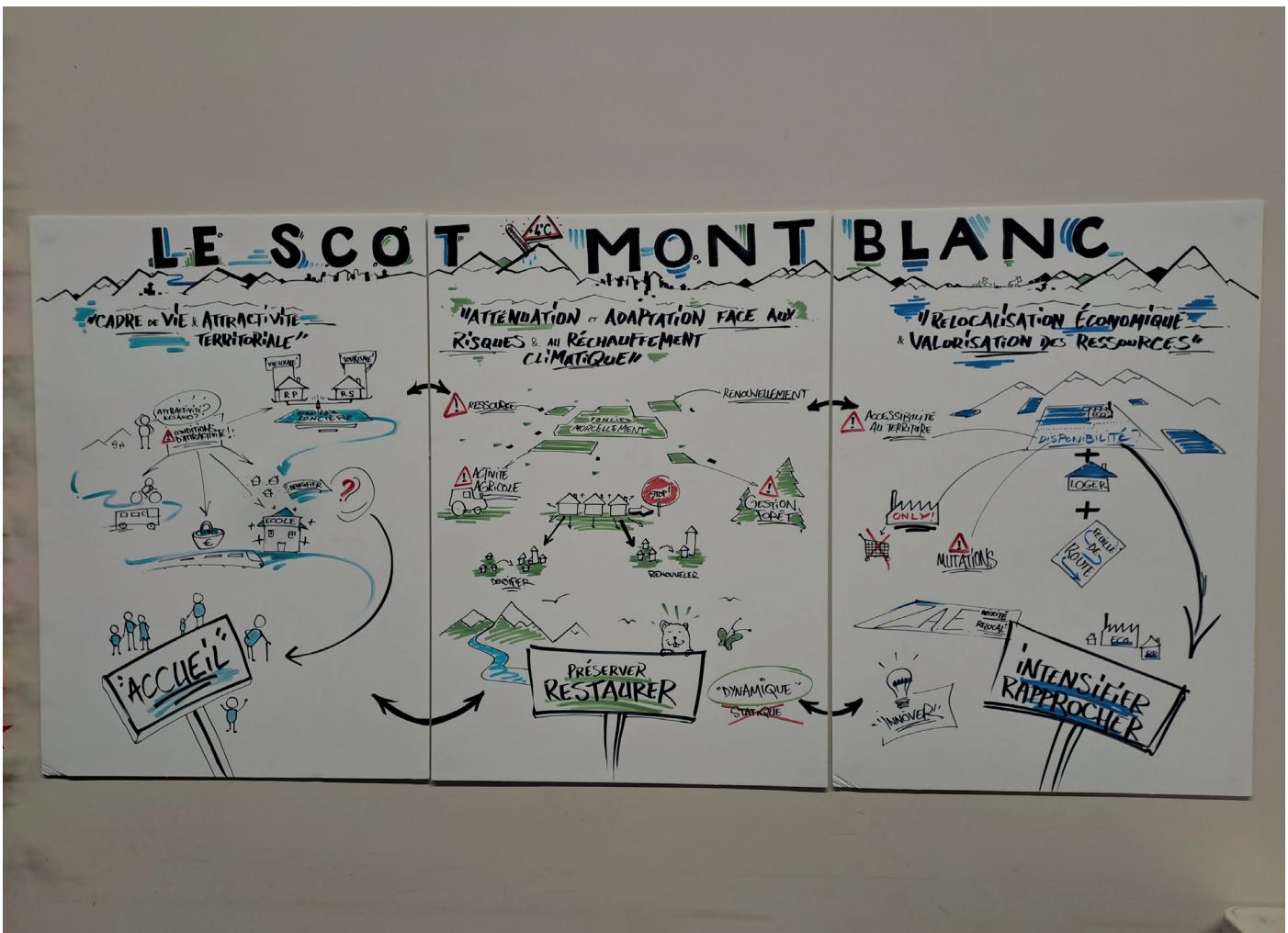
Pour aller de l'avant, nous avons plusieurs réunions publiques prévues : le 27 février à Megève, le 6 mars à Cluses, le 11 mars

à Chamonix, et le 12 mars à Taninges. Ces rencontres seront l'occasion de renforcer notre solidarité, d'unir nos forces et de consolider notre territoire.

Je l'espère, nos amis d'Annecy, du Grand Genève, comprendront qu'il faut désormais compter avec nous.



Interventions et échanges lors du séminaire



Facilitation graphique réalisée lors du séminaire de PASSY – Bureau d'études EPODE